

PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

ENTRE LES SOUSSIGNÉES DES ENTITÉS JURIDIQUES SUIVANTES :

1/ La société Auchan E-Commerce France (AECF), société par actions simplifiée à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 413 176 033, dont le siège social est situé 200 rue de la Recherche – 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Monsieur Christophe CARREYRE, en sa qualité de Directeur RH Projet Humain.

2/ Les sociétés composant l'UES Auchan Retail Exploitation :

- **La société Auchan Supermarché**, société par actions simplifiée à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 410 409 015, dont le siège social est situé 200 rue de la Recherche – 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Monsieur Christophe CARREYRE, en sa qualité de Directeur RH Projet Humain.
- **La société Auchan Hypermarché**, société par actions simplifiée à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 410 409 460, dont le siège social est situé 200 rue de la Recherche – 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Monsieur Christophe CARREYRE, en sa qualité de Directeur RH Projet Humain.
- **La société My Auchan**, société par actions simplifiée à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 488 498 155, dont le siège social est situé 200 rue de la Recherche – 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Monsieur Christophe CARREYRE, en sa qualité de Directeur RH Projet Humain.

3/ Les sociétés composant l'UES ARS/ARA :

La société Auchan Retail Services (ARS), société par actions simplifiée à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 831 888 318, dont le siège social est situé 200 rue de la Recherche – 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Monsieur Christophe CARREYRE, en sa qualité de Directeur RH Projet Humain.

La société Auchan Retail Agro (ARA), société par actions simplifiée à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 312 668 692, dont le siège social est situé 200 rue de la Recherche – 59650 Villeneuve

d'Ascq, représentée par Monsieur Christophe CARREYRE, en sa qualité de Directeur RH
Projet Humain.

4/ La société Auchan Retail International (ARI), société par actions simplifiée à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 410 408 959, dont le siège social est situé dont le siège social est rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59170 Croix, représentée par Monsieur Christophe CARREYRE, en sa qualité Directeur RH Projet Humain.

5/ La société Organisation Intra-Groupe des Achats (OIA), société par actions simplifiée à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 421 982 745, dont le siège social est situé dont le siège social est rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59170 Croix, représentée par Monsieur Christophe CARREYRE, en sa qualité de Directeur RH Projet Humain.

Ci-après dénommées "*Les Sociétés*",

D'UNE PART,

ET

Les Organisations Syndicales représentatives signataires, représentées par :

- Monsieur Gilles MARTIN, Coordinateur Syndical CFDT dûment mandaté,
- Monsieur Bruno DELAYE, Coordinateur Syndical CFTC dûment mandaté,
- Monsieur Gérald VILLEROY, Coordinateur Syndical CGT dûment mandaté,
- Monsieur Franck MARTINAUD, Coordinateur Syndical FO dûment mandaté,
- Monsieur Hervé LOTTE, Coordinateur Syndical SEGA CFE-CGC dûment mandaté.

D'AUTRE PART,

Ci-après désignées, ensemble, « les Parties ».

Table des matières

Titre Préliminaire – Rappel du contexte économique du projet.....	5
Titre I – Conséquences du projet de réorganisation sur l’emploi.....	5
Chapitre 1 – Rappel des effectifs des sociétés.....	5
Chapitre 2 – Synthèse des conséquences sociales.....	7
Chapitre 3 – Les catégories professionnelles et les critères d’ordre de licenciement	7
1. Les catégories professionnelles.....	7
2. Les critères d’ordre de licenciement.....	8
Chapitre 4 – Modalités d’information et de consultation des CSE.....	10
Chapitre 5 – Les grandes étapes du plan.....	10
Titre II – Le Plan de Sauvegarde de l’Emploi.....	14
Chapitre 1 – Structures d’accompagnement des salariés pendant les différentes phases du Plan.....	14
1. Accompagnement et soutien par l’Espace Information Conseil.....	15
2. Mise en place d’une cellule de redéploiement : l’Espace Mobilité Emploi...	16
3. Accompagnement du handicap.....	18
4. Temps dédié pour recherche d’emploi.....	18
Chapitre 2 – Phase de mobilité interne.....	18
1. Processus de mobilité interne.....	19
2. Mesures d’accompagnement dans le cadre de la mobilité interne.....	21
Chapitre 3 – Période de volontariat à la mobilité externe.....	21
1. Durée de la période de volontariat.....	22
2. Conditions d’éligibilité.....	22
3. Procédure applicable au volontariat à une mobilité externe.....	23
4. Congé de reclassement volontaire.....	27
5. Mesures d’accompagnement à la recherche d’un emploi à l’extérieur du périmètre défini à l’annexe n°5.....	35
Chapitre 4 – Mesures destinées à éviter les licenciements pour motif économique par le reclassement interne.....	41
1. Reclassement à l’intérieur de la société ou dans une de celles du périmètre défini en annexe n°5.....	41
2. Aides à la mobilité géographique et professionnelle.....	44
Chapitre 5 – Mesures destinées à favoriser le reclassement externe des salariés licenciés pour motif économique.....	51
1. Mise en place d’une cellule de reclassement : l’Espace Mobilité Emploi...	51
2. Congé de reclassement.....	53
3. Indemnité compensatrice de congés payés.....	59
4. RVE 2025.....	59
5. Préavis.....	60
6. Indemnité légale ou conventionnelle de licenciement.....	60
7. Indemnité extra-légale de licenciement.....	60
8. Clause de non-concurrence.....	60

9. Maintien de la couverture complémentaire frais de santé et prévoyance...	60
10. Priorité de réembauchage.....	61
11. Mesures d'accompagnement des salariés licenciés pour motif économique	62
Chapitre 6 – Substitution.....	66
Chapitre 7 – Mesures d'accompagnement de fin de carrière.....	67
1. Bilan retraite.....	67
2. Retraite progressive.....	67
3. Départ à la retraite à taux plein dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi.....	67
4. Dispositif de congé de fin de carrière.....	68
Chapitre 8 – Suivi de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.....	70
1. Commission paritaire de suivi.....	71
2. Saisine des Commissions de la branche professionnelle.....	72
3. Suivi de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi par les représentants du personnel.....	73
Chapitre 9 – Dispositions finales.....	73
1. Condition de validité et validation du présent accord par l'Administration...	73
2. Durée et date d'entrée en vigueur.....	73
3. Révision.....	74
4. Dépôt et publicité.....	74
ANNEXES.....	76
Annexe 1 : Synthèse du contexte économique du projet de réorganisation.....	77
Annexe 2 : Effectifs par société et par site de l'UES Auchan Retail Exploitation....	77
Annexe 3 : Catégories professionnelles et conséquences sociales du projet de réorganisation par société.....	83
Pour la société Auchan E-Commerce France (AECF).....	83
Pour l'UES Auchan Retail Exploitation.....	84
Pour l'UES ARS/ARA.....	87
Pour la société Auchan Retail International (ARI).....	123
Pour la société Organisation Intra-Groupe des Achats (OIA).....	137
Annexe 4 : Critères d'ordre des licenciements.....	147
Annexe 5 : Postes de reclassement interne.....	150
Annexe 6 : Calendriers prévisionnels des suppressions de postes.....	222
Annexe 7 : Chartes d'adhésion au congé de reclassement.....	225
Annexe 8 : Régime social des différentes indemnités versées dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.....	237

TITRE PRÉLIMINAIRE – RAPPEL DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU PROJET

La synthèse du contexte économique du projet de réorganisation est présentée en annexe n°1 du présent accord.

Elle est issue du document d'information-consultation (« Livre II ») qui a été remis dans le cadre de la procédure d'information et de consultation du Comité Social et Économique l'AECF, du Comité Social et Économique Central d'Auchan Retail Exploitation, du Comité Social et Économique d'Auchan ARS/ARA, celui d'ARI, ainsi que celui d'OIA.

TITRE I – CONSÉQUENCES DU PROJET DE RÉORGANISATION SUR L'EMPLOI

CHAPITRE 1 – RAPPEL DES EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS

Au 1^{er} octobre 2024, l'effectif global de la **société Auchan E-Commerce France** composée de 4 établissements distincts est de 224 salariés répartis par classifications conventionnelles comme suit :

Etablissement	Agent de Maîtrise	Cadre	Employé	Total général
AECF CHILLY	16	7	131	154
AECF MIONS	2	1	24	27
AECF ST ANDRE	2	1	31	34
AUCHAN MIN TURBIGO	1	0	8	9
Total général	21	9	194	224

Au 1^{er} octobre 2024, l'effectif global de l'**UES Auchan Retail Exploitation** composée de 5 sociétés distinctes et de 48 487 salariés répartis par classifications conventionnelles comme suit :

Entité juridique	Statut	Nb de salariés en CDI
AMV DISTRIBUTION	Agent de Maîtrise	3
AMV DISTRIBUTION	Cadre	1
AMV DISTRIBUTION	Employé	84
Total AMV DISTRIBUTION		88
Auchan Hypermarché	Agent de Maîtrise	941
Auchan Hypermarché	Cadre	2 606
Auchan Hypermarché	Employé	35 592
Total Auchan Hypermarché		39 139
Auchan Supermarché	Agent de Maîtrise	668
Auchan Supermarché	Cadre	292
Auchan Supermarché	Employé	8 004
Total Auchan Supermarché		8 964
My Auchan	Agent de Maîtrise	12
My Auchan	Cadre	7
My Auchan	Employé	46
Total My Auchan		65
SAFIPAR	Agent de Maîtrise	8
SAFIPAR	Cadre	7
SAFIPAR	Employé	216
Total SAFIPAR		231
Total général		48 487

Les effectifs par site et par société de l'UES Auchan Retail Exploitation figurent en annexe n°2 au présent document.

Au 1^{er} octobre 2024, l'effectif global de l'**UES ARS/ARA** composée de 2329 salariés – auxquels s'ajoutent 83 postes vacants - répartis par classifications conventionnelles comme suit :

Statut	Effectifs CDI
Agent de Maîtrise	287
Cadre	1640
Employé	402
Total général	2329

Par ailleurs, l'effectif global de l'UES ARS/ARA compte 38 CDD, 141 contrats d'alternance et 8 stages.

Au 1^{er} octobre 2024, l'effectif global de **la société ARI** composée de 443 salariés – auxquels s'ajoutent 20 postes vacants - répartis par classifications conventionnelles comme suit :

Statut	Effectifs CDI
Agent de Maîtrise	19
Cadre	410
Employé	14
Total général	443

Par ailleurs, l'effectif global de la société ARI compte 6 CDD, 37 contrats d'alternance et 4 stages.

Au 1^{er} octobre 2024, l'effectif global de **la société OIA** composée de 870 salariés – auxquels s'ajoutent 35 postes vacants - répartis par classifications conventionnelles comme suit :

Statut	Effectifs CDI
Agent de Maîtrise	267
Cadre	562
Employé	41
Total général	870

Par ailleurs, l'effectif global de la société OIA compte 26 CDD, 50 contrats d'alternance et 10 stages.

CHAPITRE 2 – SYNTHÈSE DES CONSÉQUENCES SOCIALES

Le projet de réorganisation envisagé entraîne :

Au sein de la **société AECF**, le projet de réorganisation envisagé la suppression de la totalité des postes soit :

- 224 suppressions de postes (dont 224 occupés).

Au sein de l'**UES Auchan Retail Exploitation** le projet de réorganisation entraîne les conséquences sociales suivantes :

- Pour Auchan Supermarché : 34 suppressions de postes (dont 34 occupés) ;
- Pour Auchan Hypermarché : 1291 suppressions de postes (dont 1291 occupés) et 135 créations de postes ;
- Pour My Auchan : 56 suppressions de postes (dont 56 occupés).

Au sein de l'**UES ARS/ARA** le projet de réorganisation entraîne les conséquences sociales suivantes :

- 461 suppressions de postes (dont 425 occupés) ;
- 113 créations de postes.

Au sein de la **société Auchan Retail International** le projet de réorganisation entraîne les conséquences sociales suivantes :

- 69 suppressions de postes (dont 64 occupés) ;
- 24 créations de postes.

Au sein de la **société OIA** le projet de réorganisation entraîne les conséquences sociales suivantes :

- 254 suppressions de postes (dont 229 occupés) ;
- 22 créations de postes.

Le nombre de licenciements éventuels serait de 2323.

Le détail de ces conséquences sociales est présenté en annexe n°3.

CHAPITRE 3 – LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES ET LES CRITÈRES D'ORDRE DE LICENCIEMENT

1. Les catégories professionnelles

1.1. Définition des catégories professionnelles

La notion de catégorie professionnelle se définit comme l'ensemble des salariés qui exercent au sein de l'entreprise des fonctions de même nature supposant une formation professionnelle commune.

Une catégorie professionnelle regroupe donc des emplois de nature identique ou similaire qui nécessitent un niveau de formation professionnelle (filière de compétence) et de responsabilité d'importance comparable.

1.2. Utilisation des catégories professionnelles

L'objectif de la répartition du personnel en catégories professionnelles vise à constituer le périmètre dans lequel les critères d'ordre de licenciement auraient vocation à s'appliquer, dès lors que l'employeur serait conduit à procéder à des licenciements.

Il est, en effet, de principe que les critères d'ordre de licenciement s'appliquent au sein de chaque catégorie professionnelle concernée par des suppressions de postes.

Il y a lieu de préciser qu'en ce qui concerne les catégories professionnelles au sein desquelles il est envisagé de supprimer tous les postes, il n'y aurait pas lieu de faire application des critères d'ordre de licenciement.

1.3. Classement des emplois concernés dans des catégories professionnelles

Les tableaux d'impacts du projet ont été réalisés sur la base de la définition ci-dessus rappelée.

Les parties s'accordent sur les catégories professionnelles figurant à l'annexe 3 du présent accord, lesquelles sont présentées par établissement/site pour l'exploitation et par zone Insee pour les fonctions d'appui, conformément à l'accord de méthode.

2. Les critères d'ordre de licenciement

2.1. Périmètre d'application des critères d'ordre de licenciement

Pour rappel, il est de principe que les critères d'ordre de licenciement s'appliquent au sein de chaque catégorie professionnelle concernée au niveau de l'entreprise. Toutefois, l'employeur peut décider unilatéralement de mettre en œuvre les critères d'ordre de licenciement dans un périmètre inférieur à l'entreprise, dès lors que celui-ci est au moins équivalent aux zones d'emploi référencées par l'Insee (article D. 1233-2 du Code du travail).

Dans le cadre du projet de réorganisation concernant les sociétés de l'UES Auchan Retail Exploitation, certaines zones d'emploi regroupent des établissements/sites différents dont certains sont impactés par le projet de réorganisation et d'autres non. Les critères d'ordre seront donc appliqués pour l'exploitation par établissement/site, et par zone Insee pour les sociétés des fonctions d'appui (tels que définis annexe n°4).

Dans ces conditions et conformément à l'accord de méthode, afin d'éviter que le projet de réorganisation envisagé puisse impacter des salariés qui seraient rattachés à des établissements/sites non concernés par le projet, les Parties s'accordent pour que soit fixé, conformément aux dispositions de l'article L. 1233-5 du Code du travail, le périmètre d'application des critères d'ordre de licenciement par entreprise au niveau de chaque établissement/site directement impacté par le projet (c'est-à-dire concernés par des suppressions de poste).

Il est rappelé que dans le cadre du projet de réorganisation, il est envisagé l'arrêt des activités opérationnelles de la société AECF et par voie de conséquence, la suppression de l'ensemble des postes de travail de la société. En conséquence, il n'y aurait pas lieu de faire application des critères d'ordre de licenciement au sein de la société AECF. Il en est de

même pour les magasins de My Auchan situés à Paris, ainsi que des hypermarchés de Clermont Nord, Woippy et Bar le Duc, et du supermarché d'Aurillac où il est envisagé la fermeture complète et définitive.

2.2. Modalités d'application des critères d'ordre de licenciement

Les critères d'ordre de licenciement ont vocation à s'appliquer dès lors que l'employeur se trouverait contraint d'opérer un choix parmi les salariés concernés par le projet de réorganisation au sein d'une ou plusieurs catégories professionnelles telles que définies ci-avant et impactées par le présent projet de réorganisation.

L'application des critères d'ordre a vocation à déterminer l'identité des salariés dits « licenciables » au sein de chaque catégorie professionnelle concernée par des suppressions de poste.

En conséquence, les critères d'ordre de licenciement s'appliquent dans l'ensemble des catégories professionnelles concernées par le projet, à l'exception des catégories au sein desquelles tous les postes sont supprimés.

Les critères d'ordre de licenciement seront, le cas échéant, appliqués une fois que sera connu le nombre de salariés qui acceptera de se porter volontaire au départ dans le cadre des mesures spécifiques de volontariat prévues au présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

A l'issue de la période de volontariat, les critères d'ordre de licenciement s'appliqueront dans l'ensemble des catégories professionnelles concernées par le projet à l'exception des catégories au sein desquelles l'ensemble des postes sont supprimés.

2.3. Mise à jour de situation

Afin d'éviter toute difficulté pour apprécier les critères sociaux d'ordre de licenciement, un courrier sera déposé sur le coffre fort électronique "My People Doc" au début de la mise en oeuvre du plan par la Task Force au sein de la Direction des Ressources Humaines à chaque salarié relevant d'une catégorie professionnelle concernée. Ce dernier confirmera, par retour, que les données à la disposition de l'employeur, et notamment celles relatives au nombre d'enfants à charge fiscalement, à la situation de parent isolé et à un éventuel handicap, sont exactes.

Les données seront arrêtées à la date de validation ou d'homologation du plan par l'Administration.

Les salariés disposeront **d'un délai de 15 jours calendaires**, à compter du dépôt, pour retourner ce questionnaire à la Task Force de la Direction des Ressources Humaines par courrier remis en main propre contre décharge ou recommandé avec accusé de réception.

Le défaut de réponse du salarié, dans le délai de réponse imparti, emportera confirmation de sa part de l'exactitude des données à la disposition de l'employeur.

2.4. Liste des critères d'ordre de licenciement et leur pondération

La liste des critères d'ordre de licenciement et leur pondération définies entre les Parties sont exposées en annexe n°4 du présent accord.

CHAPITRE 4 – MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES CSE

Le 05/11/2024 une réunion « 0 » d'information des CSE / CSE Central / CSE d'établissements ont eu lieu. Lors de ces réunions, la note d'information en vue de la consultation des CSE, CSEC et des CSE sur le projet de réorganisation (Livre II), ainsi que le document de proposition du Plan de Sauvegarde de l'Emploi soumis à la négociation collective (Livre I) ont été remis.

Afin de permettre un temps de discussion avec les représentants du personnel, les 1^{ères} réunions d'information en vue de la consultation des CSE / CSE Central / CSE d'Établissements ont eu lieu les 13/11/2024, 14/11/2024 et 15/11/2024.

Le détail du calendrier de consultation et de négociation a été précisé dans le cadre d'un accord de méthode et la procédure d'information et de consultation se clôturera le 27/03/2025 pour l'ensemble des entités et établissements concernés.

CHAPITRE 5 – LES GRANDES ÉTAPES DU PLAN

Il est proposé de mettre en œuvre le présent projet **en 8 étapes**.

En effet, il a été décidé, afin de limiter le nombre de licenciements « contraints », de mettre en œuvre une période de volontariat au départ pour les catégories concernées. De même, il a été prévu de mettre en œuvre une période de mobilité externe et interne anticipée pour les salariés dont le poste est directement supprimé, avec bénéfice des mesures du plan.

► 1^{ère} étape :

La mobilité externe anticipée et interne anticipée pour les salariés dont le poste est directement supprimé.

L'entreprise a proposé aux partenaires sociaux la faculté pour les salariés qui entrent dans les conditions de la mobilité interne anticipée et externe anticipée qui justifient d'une embauche définitive en contrat de travail à durée indéterminée de bénéficier, sans attendre l'homologation ou la validation du Plan de sauvegarde de l'emploi, d'une suspension de leur contrat de travail sans maintien de salaire (dispense d'activité non rémunérée) afin de pouvoir occuper leur nouvel emploi avant la formalisation de la rupture définitive de leur contrat de travail.

Consécutivement au recueil de l'avis favorable sur ce point des membres du Comité central social et économique de l'UES Auchan Retail Exploitation, du Comité social et économique de la société Auchan Retail Services/Auchan Retail Agro, du Comité social et économique ARI et du Comité social et économique OIA lors des réunions du 13-14 et 15 novembre 2024 (selon les CSE ou CCSE), la Direction souhaite faire droit aux demandes de dispense d'activité non rémunérée.

Ce dispositif est ouvert, dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi, aux salariés dits impactés, c'est-à-dire ceux dont le poste est supprimé.

► **2ème étape :**

Eu égard au fait qu'un certain nombre de postes disponibles au sein des entreprises comprises dans le périmètre défini en annexe n°5 situées sur le territoire national sont, pour des raisons opérationnelles, à pourvoir rapidement et afin de permettre le repositionnement interne d'un plus grand nombre de salariés, les Parties conviennent de mettre en œuvre, dès le lundi suivant l'affichage de la décision de validation du présent accord par l'Administration, une phase de mobilité interne.

Dès lors, la Direction adressera à l'ensemble des salariés relevant des catégories professionnelles impactées (au regard notamment des périmètres d'application des critères d'ordre) la liste des postes disponibles au sein des entreprises du périmètre défini en annexe n°5, situées sur le territoire national et correspondant à leurs qualifications et compétences professionnelles. Cette liste sera extraite du site « Jobconnect ».

Ce processus se déroulera concomitamment à la phase de volontariat externe.

Il est à noter qu'une période de candidatures pour les postes créés dans le cadre du projet de réorganisation sera également ouverte le lundi qui suit la fin de la procédure d'information consultation, soit le lundi 17 mars 2025.

Le lundi suivant la validation du présent plan par la DREETS, les salariés toujours éligibles et retenus pour ces postes auront la possibilité de confirmer leur désir d'occuper ces fonctions.

► **3ème étape :**

Période de volontariat à la mobilité externe pour une période de 2 mois à compter du lundi suivant la décision de validation du présent accord par la DREETS et s'achèvera au plus tard à l'issue d'une période de 2 mois.

Le principe du volontariat à la mobilité externe :

Une période de volontariat dédiée à la mobilité externe sera ouverte au bénéfice de l'ensemble des salariés, appartenant aux catégories professionnelles concernées, qui rempliraient les conditions d'éligibilité définies ci-après.

La mobilité externe du salarié devra contribuer effectivement à la mise en place de l'organisation cible en permettant :

- Soit la suppression du poste envisagé ;
- soit la réaffectation effective d'un salarié occupant un poste dont la suppression est envisagée, dès lors qu'il appartiendrait à la même catégorie professionnelle que le salarié qui s'est porté volontaire à une mobilité externe.

L'ouverture d'une telle phase de volontariat à la mobilité externe, en amont de la phase de « reclassement interne », permettra aux salariés, appartenant à une catégorie professionnelle concernée, de se porter volontaires à une mobilité externe et ainsi, d'éviter au maximum le licenciement contraint.

Bilan de la phase de volontariat à la mobilité externe :

A la fin de la période de volontariat, un bilan sera effectué par catégorie professionnelle.

✓ S'agissant des candidatures des salariés protégés

Si des salariés protégés, du fait de leur mandat de représentant du personnel, venaient à être concernés par un départ volontaire, la date de signature d'une rupture d'un commun accord du contrat de travail pour motif économique dépendrait pour eux de l'issue de la procédure d'autorisation qui serait diligentée auprès de l'Inspecteur du travail et de l'autorisation administrative qui serait alors rendue dans le cadre de cette procédure.

✓ Recherches et le cas échéant, propositions de reclassement interne avant la formalisation du départ volontaire des salariés

A l'issue de la période de volontariat, et avant toute rupture d'un commun accord, la Direction recherchera et, le cas échéant, proposera aux salariés volontaires à une mobilité externe des postes de reclassement interne au sein des entreprises du périmètre défini en annexe n°5, situées sur le territoire national et correspondant à leurs qualifications et à leurs compétences professionnelles et ce, selon les modalités décrites ci-après (cf. Titre II).

Ces recherches de reclassement interne auront lieu, concomitamment à la phase de reclassement interne mise en œuvre au bénéfice des salariés identifiés comme « contraints » le cas échéant après application des critères d'ordre de licenciement.

Dans l'hypothèse où le salarié concerné accepterait une proposition de reclassement interne (après application des critères de départage en cas d'acceptations multiples), il serait mis un terme à sa demande de volontariat au départ et son repositionnement sur le poste de reclassement interne serait acté par le biais de la signature d'un avenant à son contrat de travail ou, le cas échéant, la conclusion d'une convention tripartite de transfert.

Les ruptures d'un commun accord pour motif économique seraient formalisées, dès lors que le salarié refuserait la(les) solution(s) de reclassement interne qui lui serai(en)t proposée(s).

► **4^{ème} étape : Détermination et information des salariés « licenciables » après application des critères d'ordre de licenciement**

Lors de cette phase, les salariés « licenciables » seront déterminés le cas échéant après application des critères d'ordre de licenciement au sein des catégories professionnelles concernées par des suppressions de postes.

L'application des critères d'ordre de licenciement interviendra à la fin de la période de volontariat.

La Direction informera, par un courrier déposé sur le coffre fort électronique "My People Doc", les salariés « licenciables » et « non licenciables ».

Il est précisé que la qualification de « salariés licenciables » sera amenée à évoluer au cours du déroulement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

► **5^{ème} étape : Phase de reclassement interne**

Au terme de la période de volontariat et, le cas échéant après qu'il ait été fait application des critères d'ordre de licenciement au sein des catégories professionnelles concernées, une seconde phase de « reclassement interne » sera ouverte au bénéfice des salariés identifiés « licenciables » (c'est-à-dire ceux concernés par une suppression de poste, le cas échéant, déterminés en application des critères d'ordre de licenciement).

Durant cette phase, la Direction adressera à l'ensemble des salariés concernés par le reclassement interne une liste des postes disponibles au sein des entreprises du périmètre défini en annexe n°5, situées sur le territoire national et correspondant à leurs qualifications et compétences professionnelles. Cette liste sera extraite de « Jobconnect » mis à jour régulièrement.

Il est précisé que pour les salariés dont les postes de travail viendraient à être supprimés postérieurement aux premières notifications de licenciement pour motif économique, la phase de reclassement interne se poursuivrait. Ainsi, tout nouveau poste de travail qui viendrait à être identifié au sein des entreprises du périmètre défini en annexe n°5 sur le territoire national leur serait, le cas échéant, proposé.

► **6^{ème} étape : Notification des licenciements pour motif économique**

Le cas échéant, une phase de « notification des licenciements pour motif économique », suivie de la mise en œuvre des dispositifs de reclassement externe, sera mise en œuvre.

✓ S'agissant des salariés protégés

Si des salariés protégés, du fait de leur mandat de représentant du personnel, venaient à être concernés par un tel licenciement, la date d'envoi de la lettre de licenciement dépendrait pour eux de l'issue de la procédure d'autorisation qui serait diligentée auprès de l'Inspecteur du travail et de l'autorisation administrative qui serait alors rendue dans le cadre de cette procédure.

► **7^{ème} étape : Phase de reclassement externe**

Le cas échéant, une phase dédiée au reclassement externe sera mise en place au bénéfice des salariés licenciés pour motif économique.

► **8^{ème} étape : Situation des salariés des sites concernés par une reprise**

Dans l'hypothèse de la reprise d'un site concerné par un projet de fermeture dans les six mois de la validation du présent plan, et incluant un transfert automatique du contrat au sens de l'article L 1224-1 du Code du travail, permettant un maintien dans l'emploi, les salariés affectés à l'exploitation de ces sites ne seront plus concernés par les mesures du présent plan à l'exclusion des départs anticipés intervenus.

Calendrier envisagé de mise en œuvre du PSE :

Étapes de mise en œuvre	Dates prévisionnelles
Information-consultation du CSE	Du 13, 14 et 15 novembre 2024 au 27 mars 2025
Phase de candidature des postes créés dans le cadre du projet de réorganisation	à compter du lundi 17 mars 2025 et pour une première période de 15 jours

Etapas de mise en œuvre	Dates prévisionnelles
Instruction du dossier par la DREETS	Du 28 mars 2025 au 28 avril 2025 en fonction de la complétude du dossier
Phase de reclassement interne pour les postes directement impactés	A compter du lundi suivant la décision de validation du présent accord par la DREETS et jusqu'au 16 juin 2025 au plus tard
Phase de mobilité interne pour les postes concernés (postes ouverts au sein du Groupe en France)	A compter du lundi suivant la décision de validation du présent accord par la DREETS et jusqu'au 16 juin 2025 au plus tard
Période de candidatures au départ volontaire pour les salariés dont le poste est concerné	A compter du lundi suivant la décision de validation du présent accord par la DREETS et jusqu'au 26 juin 2025 au plus tard
Période de reclassement interne – postes ouverts au sein du Groupe en France + postes créés dans le cadre du projet (y compris pour les salariés dont le départ volontaire serait validé)	Après validation du dossier de départ en volontariat du salarié
A défaut de reclassement interne possible, notification des licenciements pour motif économique / signature des conventions de rupture d'un commun accord du contrat de travail	A partir du 9 juin 2025 au plus tôt à pour les postes impactés contraint et pour les postes concernés

TITRE II – LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Les mesures reprises ci-après ne concernent que les salariés effectuant un mouvement en lien avec l'un des 2323 postes visés au chapitre 2 du titre préliminaire du présent accord.

CHAPITRE 1 – STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS PENDANT LES DIFFÉRENTES PHASES DU PLAN

La Direction mettra en place les moyens les plus appropriés pour aider au repositionnement des personnes concernées et mobilisera les équipes Ressources Humaines et managériales dans l'accompagnement humain de ces dernières.

Par ailleurs, l'accompagnement des salariés, par la société LHH, se déroulera en 2 étapes :

- Un Espace Information Conseil (EIC) est mis en place de manière anticipée pendant la procédure d'information-consultation des Instances Représentatives du Personnel, suite à l'avis favorable lors de la réunion 1 du Comité Central Social et Économique de l'UES Auchan Retail Exploitation, du Comité Social et Économique de l'UES ARS/ARA, du Comité Social et Économique d'ARI, du Comité Social et Économique d'OIA.

Dans ce cadre, ses missions principales sont :

- De répondre à toutes les interrogations et préoccupations et de les renseigner notamment sur les mesures contenues dans le présent accord ;
- de participer à la mise en œuvre du dispositif de mobilité externe ;

- d'informer et de conseiller sur les projets professionnels notamment de retour à l'emploi, de reconversion professionnelle et de création ou de reprise d'entreprise ;
 - d'identifier les personnes en grande difficulté.
- Un Espace Mobilité Emploi (EME) interviendra à compter de la rupture du contrat de travail et pour les personnes souhaitant bénéficier d'un accompagnement au repositionnement externe.

Celui-ci sera ouvert aux salariés, dans une logique de poursuite des actions engagées dans le cadre de l'Espace Information Conseil, jusqu'à la fin du congé de reclassement. Le dispositif est détaillé ci-après.

L'Espace Information Conseil est animé par une équipe de consultants, spécialisés dans l'accompagnement des évolutions professionnelles, en coordination avec la Direction. Il en ira de même pour l'Espace Mobilité Emploi.

1. Accompagnement et soutien par l'Espace Information Conseil

1.1. Présentation de l'« Espace Information Conseil »

L'Espace Information Conseil s'organise sous forme de permanences ou de prises de rendez-vous. Les conseillers assurent l'accueil, en toute confidentialité, des personnes souhaitant obtenir un soutien en termes de conseils et d'informations quant à leur repositionnement professionnel ou entrer rapidement dans une démarche active de recherche d'une nouvelle solution professionnelle.

Le salarié concerné peut rencontrer les conseillers en charge de l'Espace Information Conseil sur son temps de travail, après l'information préalable de son manager.

Les Espaces Information Conseil sont basés dans les locaux des établissements concernés par le projet de réorganisation et/ou en distanciel, l'objectif étant d'en faciliter l'accès aux salariés tout en préservant la confidentialité.

Le temps passé en rendez-vous est également considéré comme du temps de travail effectif.

1.2. Missions de l'Espace Information Conseil

Chaque salarié a la possibilité :

- D'obtenir tout complément d'information aux réunions collectives et individuelles ;
- de se renseigner sur les opportunités de reclassement interne au sein du périmètre défini en annexe n°5. Les postes à pourvoir dans ce périmètre seront également portés à la connaissance des salariés en étant :
 - diffusés via le portail « Jobconnect » ;
 - diffusés via le site Intranet de chaque société concernée par le projet de réorganisation ;
- de réaliser un diagnostic professionnel s'il en exprime le souhait ;
- d'obtenir les informations sur l'emploi dans son bassin d'emploi.

2. Mise en place d'une cellule de redéploiement : l'Espace Mobilité Emploi

2.1. Présentation de l'« Espace Mobilité Emploi »

L'Espace Mobilité Emploi (EME) sera destiné :

- Aux salariés s'étant portés volontaires à une mobilité externe pendant la phase de volontariat, dont la candidature aura été acceptée par le Comité d'Etude et de Validation ;
- aux salariés qui n'auront pas pu faire l'objet d'un reclassement interne et dont le licenciement pour motif économique n'aura pu être évité.

Les salariés qui souhaitent être accompagnés par l'Espace Mobilité Emploi signeront la charte d'adhésion et d'engagement mutuel et, le cas échéant, la convention de congé de reclassement. Cette charte figure en annexe n°8.

L'accompagnement du salarié se fera au travers d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs.

Le suivi du salarié sera adapté en fonction de son projet professionnel défini au démarrage de l'accompagnement conjointement avec le conseiller.

Les salariés pourront disposer :

- D'un espace de travail avec téléphone, ordinateurs équipés d'Internet, imprimante ;
- d'une salle de réunion / de formation ;
- de documentation.

Les moyens seront ajustés en fonction du nombre de salariés accompagnés.

Cette phase pourra débuter à compter de la rupture du contrat de travail et durera jusqu'à la fin du congé de reclassement de chaque salarié.

L'Espace Mobilité Emploi sera basé dans les locaux du prestataire situés à proximité des établissements concernés par le projet de réorganisation, l'objectif étant d'en faciliter l'accès aux salariés tout en préservant la confidentialité.

La Direction prendra en charge les frais afférents aux déplacements des salariés qui se rendront dans les locaux de l'Espace Mobilité Emploi, sur présentation de justificatifs et selon les règles et le barème des remboursements de frais professionnels en vigueur au sein de la société qui emploie le salarié concerné.

2.2. Missions et méthodologie de l'Espace Mobilité Emploi

L'Espace Mobilité Emploi aura pour mission d'accompagner les projets professionnels des salariés, ce qui se matérialisera par :

- L'accueil des salariés, l'information sur les dispositifs et les prestations d'accompagnement ;
- l'entretien d'évaluation et d'orientation des salariés, à travers un bilan professionnel voire un bilan de compétences ;

- la définition du projet professionnel et du plan d'action nécessaire à sa réalisation ;
- la prospection soutenue et ciblée pour permettre de positionner les salariés sur les offres pouvant leur correspondre ou correspondant à leur projet ;
- l'évaluation des éventuels besoins de formation et recherche des programmes correspondants ;
- l'animation d'ateliers thématiques (atelier CV, lettre de motivation, réseau, techniques de recherches d'emploi, etc.) ;
- l'aide spécifique, par des conseillers spécialisés, pour les salariés ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ;
- le suivi de l'intégration du salarié dans ses nouvelles fonctions ou dans sa nouvelle activité dans les deux premiers mois suivant sa prise de fonction.

L'accompagnement sera adapté aux projets professionnels :

- Pour les salariés ayant un projet d'emploi salarié, l'ensemble des opportunités situées sur les zones d'emploi les plus proches des domiciles sera communiqué régulièrement.

Le salarié candidatera sur les offres correspondant à son projet validé, à ses qualifications et aptitudes professionnelles.

Le conseiller aura pour mission de promouvoir la candidature du salarié et d'organiser sa mise en relation avec les entreprises qui recrutent.

- Les salariés souhaitant suivre une formation de reconversion ou de développement des compétences seront accompagnés dans le choix de leur formation, étant entendu que cette formation de longue durée devra aboutir à une situation d'emploi stable.
- Pour les salariés souhaitant créer ou reprendre une entreprise, un conseiller spécialisé aura pour mission :
 - de soutenir le créateur / repreneur, l'aider à clarifier son projet, le mettre en relation avec les bons interlocuteurs ;
 - de faciliter ses démarches par des conseils appropriés ;
 - de rendre professionnel et autonome le porteur de projet ;
 - de valider l'étude de son projet de création ou reprise d'entreprise et effectuer des préconisations ;
 - d'avoir un rôle d'alerte auprès du créateur / repreneur en identifiant les points de vigilance.

3. Accompagnement du handicap

Les parties souhaitent qu'il soit accordé une attention particulière aux personnes en situation de handicap et assimilés au sens du code du travail¹ et à celles qui accompagnent leur conjoint ou enfant à charge handicapé.

La condition d'âge et celle tenant à la reconnaissance du statut de travailleur handicapé par la commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) s'apprécient à la date de notification de la rupture du contrat de travail.

Dans ce cadre, la Direction s'attachera à étudier chaque situation en mobilisant le réseau d'intervenants et de consultants avec lequel elle travaille habituellement.

4. Temps dédié pour recherche d'emploi

Il sera accordé une autorisation d'absence rémunérée de 5 heures hebdomadaires, dédiée à la recherche d'un emploi, pour la période précédant l'éventuelle notification de la rupture du contrat de travail.

CHAPITRE 2 – PHASE DE MOBILITÉ INTERNE

Comme indiqué ci-avant, compte tenu du fait qu'un certain nombre de postes disponibles au sein des entreprises, comprises dans le périmètre défini en annexe n°5 situées sur le territoire national sont, pour des raisons opérationnelles, à pourvoir rapidement et afin de permettre le repositionnement interne d'un plus grand nombre de salariés, les Parties conviennent de mettre en œuvre, dès le lendemain de l'affichage de la décision de validation du présent accord par l'Administration, une phase de mobilité interne.

Ce processus se déroulera concomitamment à la phase de volontariat externe.

Préalablement à cette phase de mobilité interne, les postes créés dans le cadre du projet de réorganisation seront publiés dans le portail « Jobconnect » et ouverts à la candidature, et ne pourront être validés qu'à compter de la validation du présent accord.

¹ Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;

Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;

Les bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

Les bénéficiaires mentionnés aux articles L. 241-3 et L. 241-4 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Les titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » définie à l'article L. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles ;

Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

1. Processus de mobilité interne

1.1. Envoi de la liste des postes disponibles aux salariés appartenant aux catégories professionnelles concernées et impactées

La liste des emplois disponibles, extraite du portail « Jobconnect », sera portée à la connaissance de l'ensemble des salariés appartenant aux catégories professionnelles concernées et impactées par le projet de réorganisation par un courrier déposé sur le coffre fort électronique "My People Doc".

Le courrier d'accompagnement de l'envoi de la liste des emplois disponibles précisera :

- les critères de départage entre les salariés en cas de candidatures multiples validées sur un même poste. Il s'agira des critères de départage prévus à l'article 1.2 du Chapitre 4 du Titre II du présent accord ;
- ainsi que le principe de la garantie de salaire en cas de reclassement interne sur un poste dont le salaire mensuel brut de base est inférieur au salaire mensuel brut de base du précédent emploi pour une durée du travail identique (cf. article 2.1.1. du Chapitre 4 du Titre II du présent accord).

1.2. Délai pour les salariés pour se positionner sur un ou plusieurs postes disponibles de la liste

Les salariés susvisés disposeront d'un délai d'un mois calendaire - à compter de la date de dépôt du courrier sur le coffre fort électronique - pour faire connaître leur intérêt pour le ou les postes présentés, par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre contre décharge auprès du RRH, ou directement sur le portail « Jobconnect ».

Ce délai maximal dont bénéficient les salariés pour présenter leur candidature sera rappelé dans le courrier accompagnant la liste des postes disponibles qui précisera également que l'absence de réponse dans le délai imparti, vaudra refus des propositions faites.

1.3. Etude des candidatures et proposition de mobilité

La Direction (RRH) étudiera au cas par cas l'adéquation entre le salarié candidat et le poste.

Chaque salarié sera reçu par la Direction sous réserve que le profil corresponde. Le salarié pourra se faire accompagner s'il le souhaite, par une personne de son choix appartenant à la société au sein de laquelle il travaille.

La suite réservée à cette candidature devra donner lieu à une réponse écrite, motivée, dans les 15 jours calendaires qui suivent l'entretien.

Les parties conviennent que :

- le salarié dont le poste est directement impacté par une suppression comme décrit dans le livre II bénéficiera d'une priorité au titre de la mobilité interne, ainsi que pour les autres projets (mobilité externe) pendant les deux premières semaines de la période de volontariat ;
- le salarié dont le poste est concerné bénéficiera d'une priorité au titre de la mobilité interne pendant la deuxième semaine de la période de volontariat, sous réserve de la priorité telle que décrite au paragraphe ci-dessus, et de la priorité donnée aux mesures d'âge.

Les Parties conviennent qu'en cas de positionnement validé de plusieurs salariés sur un même poste, les critères de départage prévus à l'article 1.2 du Chapitre 4 du Titre II du présent accord s'appliqueront.

Les salariés dont la candidature aura été retenue recevront une proposition d'avenant à leur contrat de travail ou une proposition de convention tripartite de transfert.

Chaque proposition sera formalisée par écrit et contiendra les éléments suivants :

- Le nom de l'employeur ;
- le site et le service d'accueil ;
- l'intitulé de l'emploi proposé et son descriptif ;
- la nature du contrat de travail ;
- la classification ;
- la durée de travail ;
- la rémunération ;
- les mesures d'accompagnement ;
- la date de prise du poste en fonction des besoins du service ;
- le délai de réponse dont dispose le salarié pour répondre à la proposition.

L'ancienneté du salarié acquise sera maintenue.

1.4. Délai de réflexion et formalisation de la mobilité interne.

Chaque salarié disposera d'un délai de réflexion pour accepter ou refuser la proposition d'avenant au contrat de travail ou de convention tripartite de transfert. Ce délai de réflexion sera de 15 jours francs à compter de la remise de la proposition d'avenant ou de convention de transfert.

Dans l'hypothèse où le salarié accepte la proposition, il retournera l'avenant au contrat de travail signé ou la convention tripartite de transfert signée dans le délai de 15 jours francs à la personne, fonction et à l'adresse indiquée dans le courrier.

En cas de défaut de signature de l'avenant ou de la convention tripartite de transfert dans le délai de 15 jours francs susvisé ou en cas d'absence de réponse dans ce délai, les salariés concernés seront considérés comme ayant refusé la proposition et pourront bénéficier des autres dispositions prévues au présent accord.

Chaque salarié bénéficiera d'une disponibilité maximale de 5 journées ouvrées, dans les conditions déterminées dans le présent accord, aux fins de se rendre sur les lieux du site d'accueil éventuel, de rencontrer et d'échanger avec son futur responsable hiérarchique sur la nature du poste et le contenu des missions. Éventuellement, il pourra rencontrer l'équipe avec laquelle il serait amené à travailler en cas d'acceptation du poste de reclassement interne. Ces journées seront rémunérées comme du temps de travail effectif et les frais de déplacement inhérents à ces visites seront pris en charge par la société d'origine, selon le barème en vigueur.

Ces journées de visite de site et de rencontre devront avoir lieu au cours du délai de 15 jours francs accordé au salarié pour accepter ou refuser la proposition faite.

Cette disponibilité et ces prises en charge sont octroyées à tous les salariés, quelle que soit la distance entre le domicile et le nouveau lieu de travail par rapport à la distance entre le domicile et l'ancien lieu de travail.

Par ailleurs, dans le cas où le nouveau lieu de travail pourrait entraîner un déménagement du salarié, une visite de découverte de la région d'accueil pourra être organisée à sa demande. Sous réserve de l'accord préalable de la Direction, cette visite de découverte pourra être réalisée pendant le temps de travail du salarié et dans la limite de deux journées de travail maximum. Cette visite aura pour objet d'apprécier la faisabilité de la mobilité géographique, sur un plan personnel et familial, par une découverte et un premier aperçu des conditions offertes par la région d'accueil. Elle devra avoir lieu au cours du délai de 15 jours francs accordé au salarié pour accepter ou refuser la proposition. La famille du salarié (dans la limite du conjoint et des enfants fiscalement à charge) pourra participer à cette visite.

La Direction prendra en charge un aller-retour pour le salarié et sa famille, une nuit d'hébergement à l'hôtel ainsi que les frais de repas pris pendant l'aller-retour (midi, dîner du voyage aller, petit déjeuner, midi du voyage retour) et ce, en application du barème en vigueur au sein de la société d'origine.

Il est précisé que le salarié qui bénéficierait de ces mesures ne pourrait pas bénéficier en sus des mesures prévues au sein de la Politique Mobilité en vigueur au sein de la société qui l'emploie.

Dans l'hypothèse où certains des postes proposés ne seraient pas pourvus dans le cadre de la mobilité interne, ces postes pourraient alors être pourvus dans le cadre de recrutements externes.

2. Mesures d'accompagnement dans le cadre de la mobilité interne

Les salariés, dont la mobilité interne sera définitivement validée et aura été formalisée par le biais de la signature d'un avenant à leur contrat de travail ou d'une convention tripartite de transfert, bénéficieront des mesures d'accompagnement prévues à l'article 2 du Chapitre 4 du Titre II du présent accord.

CHAPITRE 3 – PÉRIODE DE VOLONTARIAT À LA MOBILITÉ EXTERNE

Afin de tenter de limiter au maximum le nombre de licenciements « contraints » éventuels, les Parties conviennent qu'il sera ouvert, au bénéfice des salariés appartenant aux catégories professionnelles concernées, une phase de volontariat dédiée à la mobilité externe.

L'objectif est d'offrir aux salariés qui le souhaitent et qui remplissent les conditions définies ci-après, la faculté de se porter volontaires à une mobilité externe, selon les modalités décrites ci-après.

L'ensemble du dispositif de volontariat est applicable dans la limite des suppressions d'emploi envisagées dans chaque catégorie professionnelle concernée.

Des accompagnements qualitatifs (en termes notamment de formation) et financiers seront proposés aux salariés volontaires pour quitter l'entreprise et disposant d'un projet professionnel établi et validé.

1. Durée de la période de volontariat

Sous réserve de la validation du présent accord par la DREETS, la période de déclaration des candidatures au volontariat à une mobilité externe sera ouverte pendant une durée de deux mois à compter du lundi suivant la décision de validation du présent accord par la DREETS.

Le salarié dont le poste est directement impacté par une suppression, comme décrit dans le livre II, bénéficiera d'une priorité pour la mobilité externe pendant les deux premières semaines de la période de volontariat.

Concernant les salariés ayant le statut de « salarié protégé », la rupture de leur contrat de travail à la suite de leur volontariat dans les conditions ci-dessous prévues sera subordonnée à la décision d'autorisation de l'Inspection du travail compétente.

2. Conditions d'éligibilité

2.1. Conditions liées à la situation contractuelle

Seront éligibles à un départ volontaire les salariés remplissant les conditions cumulatives suivantes à la date d'ouverture de la période de volontariat :

- être salarié des sociétés concernées en contrat de travail à durée indéterminée ;
- ne pas être en cours de préavis de licenciement ;
- ne pas être en cours d'un processus de rupture conventionnelle du contrat de travail. Le processus de rupture conventionnelle est en cours à compter de la date d'envoi par l'entreprise de la demande d'homologation de la rupture conventionnelle auprès de l'Administration ;
- ne pas avoir notifié sa démission ou son départ à la retraite. La date à retenir est la date d'envoi de la lettre notifiant la démission ou le départ à la retraite.

2.2. Conditions d'ouverture du volontariat

Le volontariat sera ouvert :

- aux salariés dont le poste est supprimé dans une catégorie professionnelle concernée ;
- aux salariés dont le poste n'est pas supprimé mais qui appartiennent aux catégories professionnelles concernées dans le cadre du présent projet de réorganisation dès lors que leur départ volontaire permettra le repositionnement du salarié dont le poste est supprimé.

En tout état de cause, le nombre de départs volontaires ne pourra excéder le nombre maximum de licenciements envisagés dans le projet d'évolution de l'organisation.

2.3. Conditions liées au projet professionnel

Pour pouvoir bénéficier d'un départ volontaire dans le cadre du présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi, le salarié doit justifier d'un projet professionnel réaliste et réalisable, validé par l'Espace Information Conseil et le Comité d'Etude et de Validation.

Ce projet doit se concrétiser :

- **Soit par un projet professionnel finalisé :**
 - Un emploi salarié :
 - Un emploi à durée indéterminée au sein d'une entreprise extérieure au périmètre défini à l'annexe n°5 justifié par un contrat de travail ou une promesse d'embauche ;
 - Un emploi à durée déterminée d'au moins 6 mois ou une mission de travail temporaire d'au moins 6 mois au sein d'une entreprise extérieure au périmètre défini à l'annexe n°5 justifié par un contrat de travail ou une promesse d'embauche.
- **Soit par un projet professionnel identifié :**
 - Un projet de création ou de reprise d'entreprise en France ou au sein de l'Union Européenne/Espace Economique Européen, dont la mise en œuvre nécessite un accompagnement dans le cadre du congé de reclassement ;
 - un projet de formation de reconversion professionnelle certifiant, qualifiant, diplômant d'une durée de minimum 300 heures, permettant une reconversion aboutissant sur un projet d'emploi stable dont la mise en œuvre nécessite un accompagnement dans le cadre du congé de reclassement et, le cas échéant, d'une formation complémentaire.

3. Procédure applicable au volontariat à une mobilité externe

3.1. Etude du projet professionnel du salarié qui souhaiterait se porter candidat à un départ volontaire par l'Espace Information Conseil

Tout salarié concerné qui souhaiterait s'orienter vers un départ volontaire destiné à réaliser son projet professionnel devra se rapprocher de l'Espace Information Conseil.

L'Espace Information Conseil étudiera les perspectives et la faisabilité, la réalité et le sérieux du projet au regard notamment du profil du salarié, de ses motivations et le cas échéant, des conditions d'emploi sur le métier concerné.

Le projet professionnel du salarié sera examiné au regard du sérieux du projet devant correspondre à une solution réaliste et réalisable (solution en adéquation avec les moyens financiers et les moyens en formation pouvant être mis en œuvre et en fonction du marché de l'emploi).

3.2. Candidature

Si la faisabilité du projet est validée par l'Espace Information Conseil, celui-ci transmettra alors au salarié, un dossier de candidature qui devra être dûment rempli et signé par le salarié et le consultant. Le salarié devra ensuite le valider sur la plateforme numérique dédiée avant la fin de la période de déclaration de volontariat, afin de pouvoir être instruit par le Comité d'Etude et de Validation.

Le dossier de candidature doit s'accompagner, outre d'une confirmation expresse de la demande de volontariat à la mobilité externe ainsi que de l'accusé de réception par le salarié de la notice d'information relative au congé de reclassement, de l'ensemble des informations relatives au projet professionnel et comporter l'un des justificatifs suivants :

- Un contrat de travail signé par le futur employeur portant sur un emploi à durée indéterminée, un emploi à durée déterminée d'au moins 6 mois ou une mission de travail temporaire d'au moins 6 mois au sein d'une entreprise extérieure au périmètre défini à l'annexe n°5 ;
- une promesse d'embauche signée par le futur employeur portant sur un emploi à durée indéterminée, un emploi à durée déterminée d'au moins 6 mois ou une mission de travail temporaire d'au moins 6 mois au sein d'une entreprise extérieure au périmètre défini à l'annexe n°5 ;
- une présentation d'un projet de création ou reprise d'entreprise (incluant notamment plan financier, étude de marché, étude de faisabilité) ;
- une présentation d'un projet de formation de reconversion professionnelle certifiant, qualifiant, diplômant avec un devis associé dont le salarié souhaiterait pouvoir bénéficier ;
- une présentation du document d'éligibilité au congé de fin de carrière ou un départ à la retraite à taux plein de la sécurité sociale.
- une présentation d'attestation de validation de candidature sur un poste en mobilité interne.

Par ailleurs, le dossier de candidature pourra être accompagné de tout commentaire de l'Espace Information Conseil jugé nécessaire à sa bonne compréhension par le Comité d'Etude et de Validation.

3.3. Traitement des candidatures

3.3.1. Validation des candidatures par le Comité d'Etude et de Validation

Le Comité d'Etude et de Validation est en charge de la validation des dossiers de candidature des salariés volontaires à une mobilité interne ou externe.

Le Comité d'Etude et de Validation est composé de membres de la Direction des Ressources Humaines, du Cabinet LHH et d'un observateur par Organisation Syndicale signataire du présent accord désigné parmi les représentants du personnel et qui pourra se faire remplacer.

Les informations relatives aux dossiers à traiter, notamment leur nombre et leur nature, seront adressées à chaque membre du Comité d'Etude et de Validation.

Il se réunira, toutes les semaines, au cours de la période de volontariat afin d'examiner les candidatures reçues et validées par l'Espace Information Conseil.

Il informera le salarié de la décision rendue (validation ou rejet de la candidature), par téléphone puis par e-mail, au plus tard dans un délai de 7 jours calendaires suivant la date de la réunion du Comité ayant statué sur son dossier.

Le Comité d'Etude et de Validation validera la date de départ du salarié au regard de son projet professionnel mais également des contraintes opérationnelles.

L'admission définitive de la candidature rendra le départ du salarié irrévocable, à l'exception d'un cas de force majeure, sous réserve de l'éventuelle acceptation d'une proposition de reclassement interne dans les conditions décrites ci-après.

Le départ du salarié ne pourra se faire que conformément au projet qu'il aura présenté au Comité d'Etude et de Validation et validé par celui-ci. Aucun changement de projet ne pourra avoir lieu a posteriori (exemple : le salarié qui aura obtenu une validation par le Comité d'Etude et de Validation pour un projet de création d'entreprise ne pourra pas quitter la société pour un projet d'emploi à l'extérieur du périmètre défini en annexe n°5), à l'exception d'un cas de force majeure.

3.3.2. Dispositions spécifiques aux salariés volontaires ayant d'ores et déjà retrouvé un contrat de travail à durée indéterminée à l'extérieur du périmètre défini en annexe n°5 et dont la date de prise de poste est antérieure à l'ouverture de la période de volontariat ou à l'issue de celle-ci

Dans l'hypothèse où le salarié volontaire à une mobilité externe retrouverait un contrat de travail à durée indéterminée, au sein d'une société extérieure au périmètre défini en annexe n°5, qui prendrait effet avant la confirmation définitive de sa candidature et la formalisation de la rupture d'un commun accord pour motif économique de son contrat de travail, il pourrait solliciter une dispense d'activité non rémunérée à compter de la date de prise d'effet de son nouveau contrat de travail et jusqu'à la réalisation de ces formalités.

Cette demande de dispense d'activité non rémunérée devra être validée par la Direction.

Il est précisé que l'acceptation de cette suspension du contrat de travail du salarié vaut validation définitive de la demande de volontariat.

En conséquence, dans l'hypothèse où la demande de volontariat du salarié serait refusée car ne répondant pas à l'ensemble des conditions définies dans le présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi, le salarié devrait réintégrer son poste de travail au sein de l'entreprise au terme de l'éventuel préavis qui serait dû au nouvel employeur.

Cette disposition concernera uniquement les salariés dont le poste est directement supprimé tel que décrit au sein du Livre II.

3.4. Critères de départage des candidatures au départ volontaire

Si le nombre de candidatures à une mobilité interne ou externe au sein d'une catégorie professionnelle devait être supérieur au nombre de postes supprimés au sein de cette catégorie, et sous réserve de disposer d'un projet professionnel validé, serait prioritaire :

- Le salarié directement visé par une suppression de poste telle que décrite au sein du Livre II durant les deux premières semaines qui suivent l'ouverture au volontariat à la mobilité externe (pour tout projet incluant les mesures d'âge) ;
- Puis, le salarié concerné qui ferait valoir ses droits au départ à la retraite ou au congé de fin de carrière, à compter de la deuxième semaine qui suit l'ouverture au volontariat ;

- Puis, le salarié concerné qui ferait valoir ses droits sur la mobilité interne à compter de la deuxième semaine qui suit l'ouverture au volontariat ;
- enfin, après application des règles de priorité et en cas de nécessité de départage, le salarié ayant déposé en premier sa candidature : il sera pris en compte la date de dépôt de dossier sur la plateforme numérique de LHH à l'heure exacte près (il sera tenu compte du jour, heure, minute, seconde) ;
- en cas de date de réception similaire de la candidature (à l'heure exacte près, c'est-à-dire « jour, heure, minute, seconde »), le salarié ayant la plus grande ancienneté (au jour près).

Dans l'hypothèse où le nombre de salariés volontaires au départ serait supérieur au nombre de suppressions de postes envisagées au sein d'une catégorie professionnelle, les salariés dont la candidature serait excédentaire après application des règles de départage rappelée ci-avant seraient informés du rejet de leur candidature.

En tout état de cause, les Parties conviennent que ces critères de départage s'appliqueront à chaque Comité d'Etude et de Validation.

3.5. Processus de reclassement interne au profit des salariés volontaires

Au fil de l'eau, la Direction initiera un processus de reclassement interne, tel que décrit ci-après.

Avant toute rupture d'un commun accord pour motif économique, la Direction recherchera et, le cas échéant, proposera aux salariés volontaires à une mobilité externe des postes de reclassement interne en France au sein des entreprises du périmètre défini en annexe n°5 et ce, selon les modalités prévues ci-après.

3.6. Matérialisation du départ volontaire

En cas d'acceptation d'un départ volontaire et à défaut d'acceptation d'une proposition de reclassement interne, le salarié se verra notifier la décision d'acceptation, ainsi que la date envisagée de son départ effectif en fonction des contraintes opérationnelles, et en tenant compte des contraintes liées à son projet professionnel.

Le départ volontaire prend la forme d'une rupture du contrat de travail d'un commun accord pour motif économique signée par l'employeur et le salarié en 2 exemplaires.

La convention de rupture d'un commun accord pour motif économique est remise en main propre contre décharge ou, à défaut, envoyée en recommandé avec accusé de réception au salarié qui dispose de 10 jours calendaires - à compter de la date de remise ou de la date de première présentation du courrier envoyé par recommandé avec accusé de réception à son domicile - pour signer le document et le retourner à la Direction des Ressources Humaines, étant précisé que :

- la convention de rupture est accompagnée de la proposition d'adhérer au congé de reclassement volontaire ;
- le salarié est éligible aux mesures sociales d'accompagnement prévues dans le présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Cette convention détermine la date de rupture du contrat de travail.

A l'issue du délai de 10 jours calendaires susvisé, l'absence de signature de la convention de rupture d'un commun accord, par le salarié concerné, met fin de plein droit et de façon irrévocable à sa candidature au dispositif du volontariat et aux avantages qui y sont liés, sauf circonstances exceptionnelles justifiées.

Pour les salariés protégés souhaitant bénéficier d'un départ volontaire, et sous réserve qu'ils remplissent les critères précédemment définis, la procédure administrative d'autorisation de l'inspecteur du travail est mise en œuvre par la Direction. La convention de rupture est remise en main propre contre décharge ou, à défaut, envoyée en recommandé avec accusé de réception au salarié, après réception de la décision administrative autorisant le départ du salarié. Il sera mentionné dans le formulaire d'adhésion au congé de reclassement l'horaire théorique du salarié protégé pendant son congé de reclassement, à savoir les horaires que le salarié aurait dû suivre s'il avait travaillé.

Le salarié protégé dispose alors de 10 jours calendaires - à compter de la date de remise ou de la date de première présentation du courrier envoyé par recommandé avec accusé de réception à son domicile - pour signer le document et le retourner à la Direction des Ressources Humaines, étant précisé que :

- La convention de rupture est accompagnée de la proposition d'adhérer au congé de reclassement volontaire ;
- le salarié est éligible aux mesures sociales d'accompagnement prévues dans le présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

4. Congé de reclassement volontaire

4.1. Objet

Le congé de reclassement volontaire a pour objet de permettre au salarié de bénéficier des prestations d'une cellule d'accompagnement afin de favoriser son reclassement professionnel. Pendant ce congé, le salarié peut également faire valider les acquis de son expérience (VAE) ou engager les démarches en vue d'obtenir cette validation.

La cellule d'accompagnement assure :

- Une fonction d'accueil, d'information et d'appui au salarié dans ses démarches de projet professionnel ;
- un suivi individualisé et régulier du salarié ;
- les opérations de prospection et de placement de nature à assurer la concrétisation du projet professionnel du salarié.

4.2. Durée

Le congé de reclassement volontaire a une durée, incluant le préavis conventionnel rémunéré mais non effectué, de :

- 6 mois pour les salariés concernés qui ont un projet professionnel finalisé ;
- 12 mois pour les salariés concernés qui ont un projet professionnel identifié afin de permettre la finalisation de celui-ci et les accompagner.

Pour les projets identifiés, cette durée peut être prolongée de 6 mois à la demande du salarié de plus de 55 ans et/ou reconnu travailleur handicapé, en cas de difficulté et après validation de l'entreprise. Cette demande devra être formalisée dans le courant du 11ème mois du congé de reclassement.

L'âge ou la reconnaissance de travailleur handicapé s'apprécie à la date de prise d'effet de la convention de rupture d'un commun accord pour motif économique.

Pendant le congé de reclassement volontaire, le salarié sera maintenu dans les effectifs. Le congé de reclassement volontaire est pris pendant le préavis, que le salarié est dispensé d'exécuter. Lorsque la durée du congé de reclassement volontaire excède la durée du préavis, la rupture du contrat de travail est reportée jusqu'à la fin du congé de reclassement volontaire.

4.3. Information sur les conditions de mise en œuvre du congé de reclassement volontaire

À l'issue de la procédure d'information-consultation des Instances Représentatives du Personnel, il sera remis aux salariés concernés une information relative au congé de reclassement volontaire précisant :

- L'objet du congé ;
- les modalités du congé ;
- la durée du congé ;
- la nature des prestations ;
- ainsi que le statut, les modalités de rémunération et les garanties sociales qui y sont attachées.

4.4. Proposition du congé de reclassement volontaire

Dans la convention de rupture d'un commun accord pour motif économique du contrat de travail, la Direction proposera au salarié concerné le bénéfice du congé de reclassement volontaire.

Le salarié dispose d'un délai de 10 jours calendaires maximum à compter de la date de notification de la convention de rupture d'un commun accord (c'est-à-dire à compter de la date de première présentation du courrier recommandé avec accusé de réception au domicile du salarié concerné ou à compter de la date du jour où le courrier est remis en main propre contre décharge au salarié, avec un dépôt sur la plateforme My People doc) pour répondre.

L'absence de réponse dans ce délai, après échange avec le salarié, sera assimilée à un refus sauf en cas de circonstances exceptionnelles justifiées.

4.5. Début du congé de reclassement volontaire

En cas d'acceptation par le salarié du bénéfice du congé de reclassement volontaire, celui-ci débutera à l'expiration du délai de réponse de 10 jours calendaires.

Lorsque le salarié accepte le bénéfice du congé de reclassement volontaire, un entretien d'évaluation et d'orientation est accompli par la cellule d'accompagnement, l'Espace Mobilité Emploi (EME).

À l'issue de cet entretien, l'Espace Mobilité Emploi remet à la Direction et au salarié une « charte d'engagement ».

Cette charte précise :

- Le terme du congé de reclassement volontaire ;
- les prestations de l'Espace Mobilité Emploi dont le salarié peut bénéficier ;
- selon les cas, la nature précise des actions de formation ou de VAE, ainsi que le nom des organismes prestataires de ces actions ;
- l'obligation faite au salarié de donner suite aux convocations qui lui sont adressées par l'Espace Mobilité Emploi ;
- la rémunération estimative versée pendant la période du congé de reclassement volontaire excédant la durée du préavis ;
- les engagements du salarié pendant le congé de reclassement volontaire et les conditions de rupture de ce congé.

Ce document est établi en triple exemplaire dont l'un est remis au salarié, l'un conservé par l'Espace Mobilité Emploi et le dernier par l'employeur. Chaque exemplaire est revêtu de la signature du salarié et de la société préalablement à la réalisation des actions prévues dans le cadre du congé de reclassement volontaire.

Le salarié dispose d'un délai de 10 jours calendaires à compter de la date de sa 1^{ère} présentation à son domicile ou à compter de la date de sa remise en main propre pour signer le document qui lui a été adressé par la Direction, sauf circonstances exceptionnelles justifiées.

Si, à l'issue de ce délai, le document n'a pas été signé, la Direction notifie au salarié, après entretien, la fin du congé de reclassement volontaire par lettre recommandée avec avis de réception.

Dans un tel cas, le contrat de travail sera rompu à l'échéance normale du préavis (qui aura débuté à la date de 1^{ère} présentation de la notification de la rupture d'un commun accord pour motif économique).

4.6. Déroulement du congé de reclassement volontaire

Pendant la durée du congé de reclassement volontaire, le salarié suit les actions définies dans le document qui lui a été remis par la Direction et qu'il a signé, et participe aux actions organisées par la cellule d'accompagnement.

4.7. Période de suspension du congé de reclassement volontaire en raison de « périodes travaillées » et rémunérées

Le congé de reclassement volontaire peut comporter des périodes de travail durant lesquelles il est suspendu. Ces périodes de travail sont effectuées pour le compte de tout employeur, à l'exception des particuliers, dans le cadre de contrats de travail à durée déterminée (prévus à l'article L.1242-3 du Code du travail), renouvelables une fois, ou de contrats de travail temporaire (prévus à l'article L.1251-7 du Code du travail).

Au terme de ces périodes de travail, le congé de reclassement volontaire reprend jusqu'à son terme initial sans possibilité de report de la période travaillée.

Il est précisé que durant les périodes travaillées, le versement de l'allocation de congé de reclassement volontaire sera suspendu. Dans ce cas, le salarié est rémunéré par l'entreprise d'accueil.

- **Situation des salariés volontaires ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise :**

Dans l'hypothèse où un salarié percevrait des revenus au titre de l'entreprise créée ou reprise dans le cadre de son projet professionnel, le congé de reclassement volontaire ne serait pas suspendu et le salarié continuerait à percevoir l'allocation de congé de reclassement volontaire en sus de ces revenus.

- **Situation des salariés volontaires ayant un projet de formation de reconversion professionnelle :**

Dans l'hypothèse où le salarié en congé de reclassement volontaire serait amené à effectuer un stage dans le cadre d'une formation de reconversion professionnelle pour lequel il percevrait une gratification, le congé de reclassement ne serait pas suspendu et il continuerait à percevoir l'allocation de congé de reclassement en sus de la gratification.

En revanche, le salaire perçu par un salarié qui aurait signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pendant le congé de reclassement volontaire serait déduit du montant de l'allocation de congé de reclassement volontaire qui serait due au salarié.

- **Situations en lien avec la parentalité**

En cas de suspension du congé de reclassement pour un motif lié à la parentalité (congé maternité, paternité, adoption), le congé est suspendu et la fin de celui-ci est décalée du temps correspondant à l'interruption.

4.8. Rémunération pendant le congé de reclassement volontaire

Durant le congé couvrant la période de préavis, le salarié perçoit la rémunération qui lui est normalement due, versée aux échéances normales de paie.

Pendant la période du congé de reclassement volontaire excédant la durée du préavis, le salarié bénéficie d'une allocation mensuelle fixée à 70% de sa rémunération brute moyenne soumise aux contributions au régime d'assurance chômage au titre des 12 derniers mois précédant la conclusion de la rupture d'un commun accord du contrat de travail pour motif économique. Sont exclues les rémunérations perçues pendant la période de référence mais ne se rapportant pas à la période considérée ainsi que les sommes ayant le caractère de remboursement de frais. Les primes dont la périodicité n'est pas mensuelle sont prises en compte au prorata du nombre de mois compris dans la période de référence. Le salaire est reconstitué des périodes d'absences passées, conformément aux dispositions légales y compris pour les salariés bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique.

Ce montant ne peut être inférieur à 100% du produit du SMIC horaire brut* par le nombre d'heures correspondant à la durée collective du travail fixée dans la société.

Chaque mois, le salarié se voit remettre un bulletin précisant le montant et les modalités de calcul de cette rémunération.

À la date de rédaction du présent accord, cette rémunération est notamment assujettie à l'impôt sur le revenu ainsi qu'à la CSG et à la CRDS aux taux applicables aux revenus de remplacement.

4.9. Couverture sociale et complémentaire

Pendant la période du congé de reclassement volontaire excédant le préavis, le salarié conserve la qualité d'assuré et bénéficie du maintien aux droits aux prestations en nature et en espèces du régime obligatoire d'assurance maladie – maternité – invalidité-décès dont il relevait antérieurement. Il conserve aussi le bénéfice d'une couverture sociale en cas d'accident du travail survenu dans le cadre des actions du congé de reclassement volontaire.

La période du congé de reclassement volontaire est assimilée à une période de travail pour la détermination des droits à pension de retraite de l'assurance vieillesse.

Conformément aux dispositions réglementaires du régime AGIRC-ARRCO (Article 81 de l'Accord National Interprofessionnel du 17/11/2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO), les bénéficiaires du congé de reclassement continueront à acquérir des points de retraite complémentaire en contrepartie du versement de cotisations pour la durée du congé qui excède celle du préavis. Les cotisations seront calculées comme si les intéressés avaient poursuivi leur activité dans des conditions normales.

En cas de maladie, le salarié continue de percevoir l'allocation de congé de reclassement volontaire déduction faite des indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale. Au terme du congé de maladie, l'intéressé bénéficie à nouveau de l'allocation de congé de reclassement volontaire, si toutefois la date de fin du congé n'est pas atteinte.

4.10. Fin du congé de reclassement volontaire

4.10.1. Fin du congé de reclassement volontaire pour non-respect des engagements du salarié

Si, en l'absence de motif légitime, le salarié ne suit pas une action prescrite par l'Espace Mobilité Emploi, ou ne se présente pas aux convocations de l'Espace Mobilité Emploi, il sera réputé renoncer au bénéfice du congé de reclassement volontaire.

La Direction le mettra alors en demeure d'effectuer ces actions par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Direction précisera dans ce courrier que si le salarié ne donne pas suite à la mise en demeure dans un délai de 10 jours calendaires, le congé de reclassement volontaire sera rompu.

Si, à l'issue de ce délai, le salarié n'a pas donné suite à la mise en demeure, la Direction lui notifiera la fin du congé de reclassement volontaire par lettre recommandée avec avis de réception.

4.10.2. Fin du congé de reclassement volontaire pour concrétisation anticipée du projet professionnel

Durant le congé de reclassement volontaire, le salarié qui trouverait un nouvel emploi ou mettrait en œuvre son projet professionnel en informera dans les meilleurs délais l'Espace Mobilité Emploi par courrier remis en main propre contre décharge ou courrier recommandé avec accusé de réception précisant la date à laquelle prendrait effet son embauche ou son projet professionnel.

Cette lettre devra être adressée à l'Espace Mobilité Emploi avant l'embauche ou la mise en œuvre du projet professionnel.

Sauf cas de réintégration dans le congé de reclassement volontaire prévu ci-avant, la date de la fin du congé correspondra à la date de prise d'effet de l'embauche ou de réalisation du projet professionnel du salarié.

La fin du congé de reclassement volontaire sera alors définitivement actée.

Dans l'hypothèse où le préavis du salarié ne serait pas arrivé à son terme, le congé de reclassement volontaire du salarié serait rompu à l'échéance normale du préavis. A l'issue le salarié serait libre de tout engagement.

La concrétisation du projet professionnel s'entend d'une solution pérenne qui implique :

- Un emploi en contrat de travail à durée indéterminée ;
- un emploi dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée d'au moins 6 mois ou d'une mission de travail temporaire d'au moins 6 mois.

Concernant les salariés qui auraient un projet de reprise ou de création d'entreprise, celui-ci serait considéré comme concrétisé dans l'hypothèse d'une présentation d'un document officiel attestant de la création ou de la reprise d'une entreprise (extrait K-bis, inscription au registre des métiers).

4.10.3. Fin du congé de reclassement volontaire pour survenance du terme du congé de reclassement volontaire

Le terme du congé de reclassement volontaire interviendra pour l'une des causes précitées et en tout état de cause, au plus tard à la date prévue pour l'issue du congé de reclassement volontaire.

La survenance du terme du congé de reclassement volontaire conduira alors à l'établissement des formalités de fin de contrat (documents de fin de contrat, etc.) ainsi qu'au versement des sommes et indemnités dues au salarié.

À ce titre, le salarié recevra :

- Son certificat de travail et son attestation France travail ;
- son solde de tout compte incluant son indemnité de rupture ainsi que, le cas échéant, les autres mesures dont il pourra bénéficier au titre du présent document.

4.11. Congés payés

4.11.1. Acquisition

Pendant la période du congé de reclassement volontaire excédant la durée du préavis conventionnel, le salarié concerné n'acquiert pas de droit à congés payés, ni de droit à JRTT et autres congés conventionnels.

4.11.2. Sort des congés payés déjà planifiés

Dans l'hypothèse où certains salariés auraient déjà planifié des jours de congés payés correspondant à la période de congé de reclassement, ceux-ci seront déprogrammés et intégrés dans leur compteur de congés payés sauf demande expresse des salariés. Les

salariés souhaitant différer le début de ce congé de reclassement pourront néanmoins demander à poser des congés payés. Cela aura donc pour conséquence de différer l'entrée dans le congé de reclassement et l'ouverture du préavis.

4.12. Mesures d'accompagnement des ruptures d'un commun accord pour motif économique

4.12.1. Indemnité compensatrice de congés payés

Les droits à congés payés acquis à la date de la rupture du contrat de travail et non utilisés seront payés à la date de départ du salarié (sur le solde de tout compte) sous forme d'une indemnité compensatrice de congés payés, calculée sur la base des dispositions légales et conventionnelles.

4.12.2. Préavis

L'indemnité compensatrice de préavis sera versée aux salariés ayant accepté le congé de reclassement volontaire, sur la base du salaire de référence calculé en application des dispositions légales et conventionnelles.

Les salariés n'ayant pas accepté le bénéfice du congé de reclassement volontaire pourront être dispensés de préavis, sous réserve de l'accord exprès de la Direction, en fonction des besoins de l'activité. Dans ce cas, ils seront rémunérés aux échéances habituelles de paie.

4.12.3. Indemnités de départ volontaire

Les salariés, dont le contrat de travail est rompu d'un commun accord pour motif économique dans le cadre du présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi, perçoivent les indemnités suivantes :

- Une indemnité équivalente à l'indemnité conventionnelle ou légale de licenciement ;
- A laquelle s'ajoute le versement d'une indemnité égale à 4% du salaire annuel par année d'ancienneté, **plafonnée à 12 mois du salaire moyen.**

Le salaire s'entend de celui retenu pour le calcul de l'indemnité légale et conventionnelle de licenciement.

L'ancienneté retenue est la même que celle prise en compte pour le calcul de l'indemnité légale de licenciement.

Il est exclu du calcul de l'indemnité forfaitaire versée en complément de l'indemnité conventionnelle ou légale de licenciement, les primes d'expatriation, les primes d'impatriation, les primes de mobilité internationale, et les primes de positionnement qui sont des primes spécifiques liées à la mobilité internationale et grands déplacements.

Les indemnités liées à la rupture du contrat de travail (cf. articles 4.12.3 ci-avant) seront versées au terme du congé de reclassement, quelle que soit la cause de ce terme.

4.12.4. Clause de non-concurrence

Les salariés ayant une clause de non-concurrence incluse dans leur contrat seront libérés de l'application de cette clause. Ce point sera précisé dans la convention de rupture d'un commun accord pour motif économique de leur contrat de travail.

4.12.5. Maintien de la couverture complémentaire frais de santé et prévoyance

Dans les conditions prévues par l'article L. 911-8 du Code de la Sécurité Sociale et l'Accord National Interprofessionnel relatif à la modernisation du marché du travail du 11 janvier 2008, les salariés dont le contrat serait rompu d'un commun accord pour motif économique dans le cadre du présent Plan bénéficieront du maintien temporaire des garanties santé (mutuelle) et prévoyance d'entreprise dont ils bénéficiaient auparavant au sein de la société, sous réserve des dispositions suivantes :

a. Mutuelle

Le maintien des garanties est à titre gratuit et prend effet dès la rupture du contrat de travail.

Le salarié doit justifier tous les mois de sa prise en charge par le régime d'assurance chômage et des conditions prévues à l'article L. 911-8 du Code de la Sécurité Sociale.

La durée du maintien est obligatoirement celle qui correspond à la durée du contrat de travail ou, le cas échéant, des derniers contrats de travail lorsqu'ils sont consécutifs chez le même employeur. Cette durée est appréciée en mois, le cas échéant arrondie au nombre supérieur, sans pouvoir excéder 12 mois. Elle ne peut être interrompue que par la reprise d'activité de l'assuré et/ou la cessation de l'indemnisation par l'assurance chômage.

Le bénéfice du maintien des garanties est subordonné à la condition que les droits à remboursements complémentaires aient été ouverts.

Les anciens salariés retraités de la société pourront bénéficier des dispositions de l'article 4 de la Loi Evin.

La portabilité de la couverture complémentaire sera précisée sur le certificat de travail et dans la rupture d'un commun accord du contrat de travail pour motif économique.

b. Prévoyance

Le salarié doit justifier de sa prise en charge par le régime d'assurance chômage. En cas de cessation du versement des allocations chômage au cours de la période de maintien des garanties prévoyance, le salarié doit en informer l'entreprise qui l'emploie.

Le maintien des garanties prend effet dès la rupture du contrat de travail.

La durée du maintien est obligatoirement celle qui correspond à la durée du contrat de travail avec un maximum de 12 mois. Elle ne peut être interrompue que par la reprise d'activité de l'assuré et/ou la cessation de l'indemnisation par l'assurance chômage.

Le salarié souhaitant renoncer au maintien de cette couverture devra le faire par écrit dans les 10 jours suivant la rupture du contrat de travail.

Le bénéfice du maintien des garanties est subordonné à la condition que les droits à remboursements complémentaires aient été ouverts.

Les garanties maintenues seront identiques à celles en vigueur dans l'entreprise et seront applicables dans les mêmes conditions aux ayants droit du salarié qui en bénéficiaient effectivement à la date de la cessation du contrat de travail. Le maintien des garanties ne

peut conduire l'ancien salarié à percevoir des indemnités d'un montant supérieur à celui des allocations chômage qu'il aurait perçues au titre de la même période

4.12.6. Priorité de réembauchage

Conformément à l'article L.1233-45 du Code du travail, les salariés dont le contrat est rompu pour motif économique bénéficient d'une priorité de réembauche au sein de leur entreprise d'origine durant un délai d'un an à compter de la date de cessation de leur contrat de travail (sortie des effectifs de la société). Ils doivent manifester par courrier, à la Direction des Ressources Humaines, leur volonté d'user de cette priorité dans un délai de 12 mois à compter de la date de rupture effective de leur contrat de travail.

En cas d'acquisition d'une nouvelle qualification, le salarié qui souhaitera bénéficier de la priorité de réembauche en informera l'entreprise pour que celle-ci puisse lui proposer les postes devenus disponibles et correspondant aux compétences nouvellement acquises le cas échéant.

Si un ancien salarié est réembauché en application des textes légaux, il ne bénéficiera pas de la reprise de son ancienneté.

Cette priorité de réembauche ne s'applique pas aux salariés partis dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite.

5. Mesures d'accompagnement à la recherche d'un emploi à l'extérieur du périmètre défini à l'annexe n°5

Les salariés dont le contrat de travail serait rompu par le biais d'une rupture d'un commun accord pour motif économique pourront bénéficier des dispositions suivantes.

L'ensemble des mesures d'accompagnement s'entend par salarié et par projet. De fait, pour un couple de salariés, les mesures s'appliquent aux deux (sauf le déménagement, l'indemnité forfaitaire d'installation et la prise en charge d'un hébergement provisoire ou double loyer à l'exception du cas spécifique où les 2 conjoints devraient s'installer provisoirement sur 2 lieux différents) et toutes les recherches seront faites en tenant compte de cet état familial.

5.1. Remboursement des frais de déplacement pour entretien

Sur présentation des justificatifs, et selon le barème en vigueur au sein de la société, la société remboursera au salarié concerné les frais de transport pour se rendre aux entretiens d'embauche organisés en France métropolitaine, sur la base du billet SNCF 2nde classe ainsi que les frais de repas. L'accès à cette mesure sera valable dans la limite de deux entretiens.

5.2. Aides à la mobilité géographique

Les salariés volontaires ayant retrouvé un nouvel emploi à l'extérieur du périmètre défini à l'annexe n°5 pourront bénéficier des mesures suivantes lorsque le reclassement externe du salarié dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, un contrat de travail à durée déterminée d'au moins 6 mois ou un contrat de mission temporaire d'au moins 6 mois entraîne une mobilité géographique :

- Prise en charge des frais de déménagement, sous réserve de faire appel aux entreprises référencées en interne sur présentation de 2 devis. Le choix du prestataire retenu sera opéré par la Direction ;
- prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour le salarié et sa famille (conjoint et enfants fiscalement à charge) pendant le déménagement (veille et jour du déménagement) dans les conditions et limites du barème appliquées au sein de la société qui accueille le salarié ;
- prise en charge d'un hébergement provisoire avec frais de déplacement (un aller-retour par semaine), d'un repas par jour et ce, dans la limite de 1.500€ TTC par mois, si le déménagement est différé par rapport à la date de prise de poste et sur une durée de 12 mois maximum OU prise en charge d'un double loyer (ou des échéances de remboursement de prêt immobilier) durant la période de transition où l'ancien logement reste à charge du salarié, ce dans la limite de 1.500 € bruts par mois pendant 6 mois, renouvelable une fois sur demande du salarié, sur justificatif d'un double loyer ou des échéances de remboursement de prêt ;
- versement d'une indemnité forfaitaire d'installation de 1.683,80 € bruts avec majoration de 140,4 € bruts par enfant (maximum 3 enfants), ce dans la limite globale de 2.104,70 € bruts ;
- prise en charge des frais d'agence immobilière/caution ou de notaire dans le cadre d'une location ou de l'achat d'un logement à hauteur de 2.000 € TTC sur présentation de justificatifs ;
- mise en place d'un accompagnement spécifique par Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, par l'attribution du nombre maximum de points (soit 280 points par salarié) par l'entreprise sur la plateforme dématérialisée « Al'in » (plateforme permettant aux salariés d'effectuer une demande de logement en ciblant leurs besoins).

Ces mesures ne pourront s'appliquer que dans le cas où la mobilité géographique entraîne un allongement du trajet en voiture de :

- Plus de 50 km aller entre le domicile et le nouveau lieu de travail par rapport au trajet domicile/ancien lieu de travail ;
- ou de plus d'1h aller entre le domicile et le nouveau lieu de travail par rapport au trajet domicile/ancien lieu de travail ;
- et dans tous les cas, en France Métropolitaine.

Ces mesures (à l'exception de l'hébergement provisoire) devront être demandées au plus tard à l'issue de la période de préavis.

5.3. Aides à la création ou à la reprise d'entreprise

5.3.1. Assistance et conseil

Tout salarié concerné par le présent Plan qui souhaiterait créer sa propre entreprise ou auto-entreprise ou reprendre une entreprise existante ou encore s'installer en tant que professionnel libéral bénéficiera de l'appui de consultants spécialisés pour :

- L'aider à réfléchir à son projet par une préparation personnalisée ;
- mettre en évidence les motivations à développer un projet d'entreprise ;

- l'accompagner dans les démarches administratives, juridiques et commerciales ;
- l'aider à monter un dossier technique complet (commercial, économique, financier, technique, juridique, ...) ;
- le conseiller dans la recherche de financements complémentaires, appropriés à ses besoins ;
- formuler un avis global sur le projet permettant au créateur de prendre une décision de lancement.

5.3.2. Aide financière

Afin d'aider ces créations ou ces reprises d'entreprise, la Direction accordera une aide financière d'un montant de 14.000 € bruts à chaque projet de création ou de reprise d'entreprise à laquelle pourra s'ajouter une aide technique dans la limite de 2.500€ H.T. auprès d'un cabinet spécialisé.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les salariés devront :

- Soit créer ou reprendre une entreprise ou auto-entreprise en France ou au sein de l'Union Européenne/Espace Economique Européen, à la condition d'en exercer effectivement le contrôle, c'est-à-dire, soit détenir au moins 51 % du capital, soit être salarié en CDI (exemple : gérant salarié) de la nouvelle entreprise ;
- soit entreprendre en France ou au sein de l'Union européenne/Espace Economique Européen l'exercice d'une autre profession non salariée : profession libérale, agent commercial, artisan, commerçant, etc.

Le versement de l'aide est subordonné d'une part à la validation préalable de la faisabilité et de la rentabilité du projet par l'Espace Information Conseil et par le Comité d'Etude et de Validation, et d'autre part à la production de justificatifs attestant de la mise en œuvre du projet (présentation d'un extrait Kbis et/ou de tout autre document officiel attestant du début d'activité).

Si cette création permet l'embauche en CDI d'un salarié impacté par le présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi, cette aide sera majorée de 7.500 € bruts, puis 5.000 € bruts pour les suivants également impactés par le PSE, à l'issue de la période d'essai définitivement validée, sur présentation d'un justificatif d'embauche et de la validation de la période d'essai (notamment contrat de travail et bulletin de paie émis après la validation de la période d'essai).

Par ailleurs, le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge financière d'une formation à hauteur de 5.000 € HT pour se préparer à créer ou reprendre une entreprise.

5.4. Aides à la formation professionnelle

5.4.1. Actions de formation professionnelle

Compte tenu de la nécessité de plus en plus pressante pour chaque salarié d'adapter en permanence ses compétences, la Direction souhaite offrir la possibilité aux salariés volontaires de bénéficier de formations destinées à faciliter leur reclassement externe.

Ces formations ont pour objectif de contribuer à réaliser le projet professionnel défini à la suite des entretiens tenus par le salarié avec les consultants de l'Espace Information Conseil.

En cas de formation souhaitée par le salarié dans le cadre d'une reconversion professionnelle, cette prise en charge sera de 10.000 € HT par salarié. La formation concernée devra correspondre à une formation qualifiante, diplômante, certifiante, validante d'un minimum de 300 heures, permettant au salarié de réorienter sa carrière vers un nouveau métier, porteur en termes d'emploi conformément à l'observatoire des métiers interprofessionnel. La formation et son devis devront avoir été au préalable validés par l'Espace Information Conseil et le Comité d'Etude et de Validation.

Dans l'hypothèse où le salarié bénéficiaire de cette enveloppe ne l'utiliserait pas en totalité, le solde serait reporté au bénéfice des autres salariés dans la limite de 2.000 € HT par projet.

En cas d'acceptation, l'aide sera effectivement versée directement à l'organisme de formation à la date de présentation du bulletin d'inscription qui devra être accompagné d'une copie du contrat de formation.

La Direction prendra par ailleurs en charge les frais de déplacement et d'hébergement pendant la durée de la formation, sur présentation des justificatifs et dans les limites du barème en vigueur au sein de la société.

5.4.2. Utilisation du Compte Personnel de Formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est mobilisé par la personne, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre, à son initiative, une formation. Le compte ne peut être mobilisé qu'avec l'accord exprès de son titulaire.

Le montant de 102,23€ correspondant à la participation financière lors de la mobilisation du CPF sera pris en charge.

Les heures inscrites sur le CPF permettent à son titulaire de financer une formation éligible au compte, au sens des articles L. 6323-6, L. 6323-16 et L. 6323-21 du Code du travail, c'est-à-dire :

- Les formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences défini par décret ainsi que les actions permettant d'évaluer les compétences d'une personne préalablement ou postérieurement à ces formations ; l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience mentionnée à l'article L. 6313-11 du Code du travail est également éligible au Compte Personnel de Formation ;
- les formations sanctionnées par une certification enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L.335-6 du code de l'éducation ou permettant d'obtenir une partie identifiée de certification professionnelle, classée au sein du répertoire, visant à l'acquisition d'un bloc de compétences ;
- les formations sanctionnées par un Certificat de Qualification Professionnelle mentionné à l'article L. 6314-2 du Code du travail ;
- les formations sanctionnées par les certifications inscrites à l'inventaire mentionné à l'article L. 335-6, II, 10^e alinéa du Code de l'éducation ;
- les formations concourant à l'accès à la qualification des personnes à la recherche d'un emploi et financées par les régions et les institutions mentionnées aux articles L. 5312-1 et L. 5214-1 du Code du travail ;
- la préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire des véhicules du groupe léger ;

- les actions de formation permettant de réaliser un bilan de compétences ;
- les actions de formation dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises mentionnées à l'article L. 6313-1 ;
- les actions de formation destinées à permettre aux bénévoles et aux volontaires en service civique d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions, mentionnées à l'article L.6313-13 du Code du travail, ainsi que celles destinées à permettre aux sapeurs-pompiers volontaires d'acquérir des compétences nécessaires à l'exercice des missions mentionnées à l'article L.1424-2 du code général des collectivités territoriales. Seules les heures acquises au titre du compte d'engagement citoyen peuvent financer ces actions.

5.4.3. Abondement du financement de la formation

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, la formation souhaitée par le salarié et validée par le Comité d'Etude et de Validation pourra faire l'objet, après avis du même Comité, d'un abondement par la Direction si l'utilisation de l'enveloppe de 10.000 € HT et du CPF du salarié n'est pas suffisante.

Ainsi, après utilisation de l'enveloppe de 10.000 € HT, de l'utilisation de l'intégralité des droits du salarié sur son CPF, la Direction pourra augmenter sa prise en charge du coût de la formation, dans la limite de 15.000 € HT.

5.4.4. Cas des formations supérieures à 12 mois et des formations nécessitant un déplacement

Indépendamment de l'âge, pour les salariés en formation reconversion dépassant les 12 mois de congé de reclassement, celui-ci serait prolongé le temps de la formation dans la limite maximale de 24 mois. Dans ce cas précis, la formation devra débuter au plus tard au 31 octobre 2025.

La Direction prendra par ailleurs en charge les frais de déplacement et d'hébergement limités à la France métropolitaine pendant la durée de la formation, sur présentation des justificatifs et dans les limites du barème en vigueur au sein de la société

6. Calendrier des départs volontaires dans le cadre du présent Plan

Action	Formalisation	Date
Période de volontariat	Un dossier de candidature au départ volontaire devra être déposé par le salarié sur la plateforme numérique dédiée.	Délai de 2 mois : A compter du lundi suivant la décision de validation du présent accord par la DREETS
Traitement des candidatures	Espace Information Conseil + Comité d'Etude et de Validation	Tout le long de la période de volontariat
Reclassement interne	Envoi de la liste des postes disponibles et le cas échéant, proposition de reclassement interne aux salariés dont la candidature au départ volontaire a été acceptée et qui seraient intéressés par un reclassement interne	Tout le long de la période de volontariat
Signature des ruptures d'un commun accord pour motif économique et départs effectifs	Convention de rupture d'un commun accord du contrat de travail pour motif économique	Selon le calendrier de déploiement figurant en annexe n°6 et au fil de l'eau
Période de congé de reclassement volontaire	6 mois en cas de projet professionnel finalisé 12 mois en cas de projet professionnel identifié 6 mois supplémentaires possible pour les plus de 55 ans et/ou travailleurs handicapés pour les projets identifiés	Entre la date d'expiration du délai de 10 jours calendaires dont dispose le salarié pour opter pour le congé de reclassement volontaire et la fin du congé de reclassement volontaire
Déploiement des mesures du PSE		A compter de la validation du présent accord par la DREETS et pendant la durée d'application des mesures d'accompagnement prévues

CHAPITRE 4 – MESURES DESTINÉES À ÉVITER LES LICENCIEMENTS POUR MOTIF ÉCONOMIQUE PAR LE RECLASSEMENT INTERNE

Les Parties conviennent de la mise en œuvre des mesures suivantes, destinées à permettre d'éviter les licenciements pour motif économique, en favorisant le reclassement interne des salariés concernés.

Objectif :

Les Parties souhaitent favoriser, autant qu'il est possible, le maintien des salariés au sein de l'entreprise ou dans le périmètre défini en annexe n°5.

Afin d'aider les salariés concernés dans leur démarche d'emploi et de réalisation de leur projet, ils seront informés, par leur RRH, RRH Opérationnel, ou un membre de la Task Force, des mesures dont ils sont susceptibles de bénéficier dès le début de la période de mise en œuvre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Les Parties souhaitent autant que possible favoriser les initiatives permettant le maintien des salariés au sein de l'entreprise ou dans le périmètre défini en annexe n°5.

Il s'agira alors :

- De recevoir individuellement tout salarié qui le souhaitera ;
- d'informer les salariés des principales dispositions figurant dans le présent accord ;
- d'informer sur les possibilités de maintien dans un emploi au sein du périmètre défini en annexe n°5 ;
- de préparer et accompagner chaque salarié dans une démarche de reclassement interne ;
- d'aider à déterminer le plan de formation éventuel qui permettra une meilleure intégration dans le nouveau poste de travail identifié et son environnement.

1. Reclassement à l'intérieur de la société ou dans une de celles du périmètre défini en annexe n°5

Préalablement aux départs volontaires et aux licenciements, la Direction recherchera et le cas échéant, proposera toutes les solutions de reclassement dans les sociétés du périmètre défini en annexe n°5 dans les conditions définies ci-après. Elle mettra tout en œuvre pour faciliter ces reclassements internes.

1.1. Le reclassement interne sur un poste disponible dans la société d'origine ou dans une des sociétés du périmètre défini en annexe n°5

Les Parties conviennent qu'il est entendu par « reclassement interne » le repositionnement d'un salarié sur un poste disponible dans l'une des sociétés, en France, incluses dans le périmètre défini en annexe n°5.

Le dispositif de reclassement interne concerne l'ensemble des salariés appartenant aux catégories d'emploi impactées par le projet et qui se porterait volontaire à un départ ou dont le licenciement serait envisagé.

La liste des postes disponibles à ce jour figure en annexe n°5 du présent accord.

Cette liste est bien entendu susceptible d'évoluer en fonction des postes qui seraient pourvus et de ceux qui deviendraient disponibles durant la période de mise en œuvre du plan de reclassement interne, consultable sur le portail « Jobconnect ».

Elle sera actualisée toutes les semaines en fonction de l'évolution des postes pourvus et/ou disponibles.

1.2. La procédure de reclassement interne

Etape 1 : La recherche des postes disponibles

Afin de favoriser le reclassement interne, la Direction recherchera au sein des sociétés comprises dans le périmètre défini en annexe n°5, les possibilités de reclassement interne.

La Direction procédera notamment à l'examen des besoins d'emploi en recherchant et en identifiant toutes les opportunités de reclassement dans le cadre du portail « Jobconnect ».

Le portail « Jobconnect » sera mis à jour chaque semaine en fonction de l'évolution des postes pourvus et/ou disponibles le cas échéant, et permettra à la Direction de centraliser toutes les offres de poste à pourvoir au sein du périmètre défini en annexe n°5.

Le portail « Jobconnect » sera disponible sur le site Internet, sur l'Intranet de chaque société concernée par le projet de réorganisation et fera également l'objet d'un affichage sur les panneaux de communication destinés à la Direction.

Etape 2 : Proposition de reclassement

La liste des emplois disponibles, extraite de « Jobconnect », sera portée à la connaissance des salariés concernés par la recherche de reclassement interne, via le coffre-fort électronique.

Le courrier d'accompagnement de la liste des emplois disponibles précisera également les critères de départage entre les salariés en cas de candidatures multiples validées sur un même poste, tels que fixés à l'Étape 3 ci-après, ainsi que le principe de la garantie de salaire en cas de reclassement interne sur un poste dont le salaire mensuel brut de base est inférieur au salaire mensuel brut de base du précédent emploi pour une durée du travail identique (cf. article 2.1.1. du présent Chapitre).

Dans le délai d'un mois calendaire à compter de la date de dépôt dans le coffre électronique du salarié concerné, celui-ci devra faire connaître son intérêt pour le ou les postes présentés, par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre contre décharge auprès du RRH, RRH Opérationnel, ou directement sur le portail de « Jobconnect ».

Ce délai offert aux salariés pour présenter leur candidature sera rappelé dans le courrier déposé dans le coffre-fort électronique accompagnant la liste des postes disponibles qui précisera également que l'absence de réponse dans le délai imparti, vaudra refus des propositions faites

Etape 3 : Etude des candidatures et proposition de reclassement

Dans l'hypothèse où un salarié serait intéressé par l'un des postes disponibles figurant sur la liste, il devra faire connaître son souhait de présenter sa candidature auprès de la Direction. La Direction (le RRH ou RRH Opérationnel) étudiera au cas par cas l'adéquation entre le salarié candidat et le poste.

Chaque salarié sera reçu par la Direction. Le salarié pourra se faire accompagner, s'il le souhaite, par une personne de son choix appartenant à la société au sein de laquelle il travaille.

La suite réservée à cette candidature devra donner lieu à une réponse écrite, motivée, dans les 15 jours calendaires qui suivent l'entretien.

En cas de positionnement validé de plusieurs salariés sur un même poste, les critères d'ordre sociaux de licenciement seront appliqués pour les départager, étant précisé qu'en tout état de cause, priorité sera faite aux salariés appartenant à l'entreprise au sein de laquelle est le poste de reclassement. Le poste sera attribué au salarié ayant le plus de points. En cas d'égalité de points, le poste sera attribué au salarié ayant l'ancienneté la plus forte au jour de l'envoi de la liste des emplois disponibles. En cas de nouvelle égalité, le poste sera attribué au salarié le plus âgé au jour près, à la date de l'envoi de la liste des emplois disponibles.

Les salariés dont la candidature aura été retenue recevront alors une proposition d'avenant à leur contrat de travail ou une proposition de convention tripartite de transfert.

Chaque proposition sera formalisée par écrit et contiendra les éléments suivants :

- Le nom de l'employeur ;
- le site et le service d'accueil ;
- l'intitulé de l'emploi proposé et son descriptif ;
- la nature du contrat de travail ;
- la classification ;
- la durée de travail ;
- la rémunération ;
- les mesures d'accompagnement ;
- la date de prise du poste en fonction des besoins du service ;
- le délai de réponse dont dispose le salarié pour répondre à la proposition.

L'ancienneté du salarié acquise sera maintenue.

Etape 4 : Délai de réflexion et formalisation du reclassement interne

Chaque salarié disposera d'un délai de réflexion pour accepter ou refuser la proposition d'avenant au contrat de travail ou de convention tripartite de transfert. Ce délai de réflexion sera de 15 jours francs à compter de la date de remise du courrier de proposition d'avenant.

Dans l'hypothèse où le salarié accepte la proposition, il retournera l'avenant au contrat de travail signé ou la convention tripartite de transfert signée - dans le délai de 15 jours francs susvisé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise en main propre contre décharge - à l'adresse indiquée dans le courrier.

En cas de défaut de signature de l'avenant ou de la convention tripartite de transfert dans le délai de 15 jours francs susvisé ou en cas d'absence de réponse dans ce délai, les salariés

concernés seront considérés comme ayant refusé la proposition et pourront bénéficier des autres dispositions prévues au présent accord.

Chaque salarié bénéficiera d'une disponibilité maximale de 5 journées ouvrées, dans les conditions déterminées dans le présent accord, aux fins de se rendre sur les lieux du site d'accueil éventuel, de rencontrer et échanger avec son futur responsable hiérarchique sur la nature du poste et le contenu des missions. Il pourra éventuellement rencontrer l'équipe avec laquelle il serait amené à travailler en cas d'acceptation du poste de reclassement interne. Ces journées seront rémunérées comme du temps de travail effectif et les frais de déplacement inhérents à ces visites seront pris en charge par la société d'origine, selon le barème en vigueur.

Ces journées de visite de site et de rencontre devront avoir lieu au cours du délai de 15 jours francs accordé au salarié pour accepter ou refuser la proposition faite.

Cette disponibilité et ces prises en charge sont octroyées à tous les salariés, quelle que soit la distance entre le domicile et le nouveau lieu de travail par rapport à la distance entre le domicile et l'ancien lieu de travail.

Par ailleurs, dans le cas où le nouveau lieu de travail pourrait entraîner un déménagement du salarié, une visite de découverte de la région d'accueil pourra être organisée à sa demande. Sous réserve de l'accord préalable de la Direction, cette visite de découverte pourra être réalisée pendant le temps de travail du salarié et dans la limite de deux journées de travail maximum. Cette visite aura pour objet d'apprécier la faisabilité de la mobilité géographique, sur un plan personnel et familial, par une découverte et un premier aperçu des conditions offertes par la région d'accueil. Elle devra avoir lieu au cours du délai de 15 jours francs accordé au salarié pour accepter ou refuser la proposition. La famille du salarié (dans la limite du conjoint et des enfants fiscalement à charge) pourra participer à cette visite. La Direction prendra en charge un aller-retour pour le salarié et sa famille, une nuit d'hébergement à l'hôtel ainsi que les frais de repas pris pendant l'aller-retour (midi, dîner du voyage aller, petit déjeuner, midi du voyage retour) et ce, en application du barème en vigueur au sein de la société d'origine.

Il est précisé que le salarié qui bénéficierait de ces mesures ne pourrait pas bénéficier en sus des mesures prévues au sein de la Politique Mobilité en vigueur au sein de la société.

2. Aides à la mobilité géographique et professionnelle

Afin de favoriser le reclassement interne des salariés impactés par le projet de réorganisation, les Parties ont défini - dans le cadre du présent accord - des aides à la mobilité géographique et professionnelle.

Les Parties rappellent que les aides présentées ci-après ne sont pas cumulables avec les mesures prévues par la Politique Mobilité en vigueur au sein de la société. Ainsi, le salarié qui ferait l'objet d'un reclassement interne dans le cadre du présent projet de réorganisation bénéficiera exclusivement des aides figurant dans le présent accord.

Les Parties précisent que les aides prévues ci-après sont plus favorables que les mesures prévues par la Politique Mobilité en vigueur.

La mobilité devant être encouragée, les aides sont déclenchées dès l'effectivité de la mobilité afin que leur versement soit préalable aux engagements et qu'aucune gêne financière ne vienne affecter le salarié concerné.

L'ensemble des mesures d'accompagnement s'entend par salarié, et de fait, pour un couple de salariés, les mesures s'appliquent aux deux (sauf le déménagement, l'indemnité forfaitaire d'installation et la prise en charge d'un hébergement provisoire ou du double loyer à l'exception du cas spécifique où les 2 conjoints devraient s'installer provisoirement sur 2 lieux différents) et toutes les recherches seront faites en tenant compte de cet état familial.

Pour les fonctions itinérantes et les travailleurs multi-site, il est retenu le siège du territoire pour l'appréciation de la durée du trajet domicile/lieu de travail.

2.1. Mesures destinées à favoriser le reclassement interne

2.1.1. Rémunération

En cas de reclassement interne, sur un poste de rémunération inférieure au sein de la société, le niveau de salaire acquis sera, dans un premier temps, maintenu à titre individuel durant la période d'adaptation puis, dans un deuxième temps, complété selon l'ancienneté :

- 1 mois pour les salariés ayant moins de 2 ans d'ancienneté le jour où le reclassement interne prend effet ;
- 2 mois pour les salariés ayant plus de 2 ans d'ancienneté le jour où le reclassement interne prend effet ;
- 3 mois pour les salariés ayant plus de 3 ans d'ancienneté le jour où le reclassement interne prend effet ;
- 4 mois pour les salariés ayant plus de 5 ans d'ancienneté le jour où le reclassement interne prend effet ;
- 6 mois pour les salariés ayant plus de 10 ans d'ancienneté le jour où le reclassement interne prend effet ;
- 8 mois pour les salariés ayant plus de 15 ans d'ancienneté le jour où le reclassement interne prend effet ;
- 12 mois pour les salariés ayant plus de 20 ans d'ancienneté le jour où le reclassement interne prend effet.

Dans un troisième temps, le montant du salaire sera progressivement réduit et compensé par le versement d'une indemnité temporaire dégressive pendant les 8 mois suivant la cessation de la période de maintien de salaire, d'un montant brut égal à :

- 80 % de la différence entre l'ancien et le nouveau salaire pendant les 2 premiers mois ;
- 60% de la différence entre l'ancien et le nouveau salaire pendant les 2 mois suivants ;
- 40 % de la différence entre l'ancien et le nouveau salaire pendant les 2 mois suivants ;
- 20 % de la différence entre l'ancien et le nouveau salaire pendant les 2 mois restants.

Par ailleurs, dans le cadre d'un tel reclassement, le salarié bénéficiera pendant un an d'une priorité de reclassement si un poste de même nature que son précédent poste devenait vacant.

Enfin, le salarié reclassé sur un poste interne de niveau de rémunération inférieure conservera son écart à la grille pour les employés dégrillés. Sur ce dernier point, les vendeurs en vente d'équipement de niveau 4 se verront évaluer l'écart à la grille sur la base du niveau 3, classification correspondant à ce métier.

Cas particuliers

Au même titre que la prime compensatrice de GDI et RVE en supermarché, la prime de productivité versée aux salariés d'AECF sera maintenue sous la forme d'une indemnité compensatrice. Celle-ci sera équivalente à la moyenne des primes perçues sur les 12 derniers mois à concurrence d'un maximum de 150 €.

Pour les membres de l'encadrement

Dans un premier temps, l'identification du salaire cible du nouveau poste sera réalisée à l'aide des repères existants, à savoir, la tranche repère correspondant à celle du niveau de tenue de poste normal (c'est-à-dire "conforme aux attentes").

Il sera tenu compte de l'expérience du collaborateur (ancienneté) au global, dans son poste actuel, dans sa famille de métier et de l'éventuelle expérience externe ou interne du collaborateur, sur un même métier que le poste d'accueil².

Dans le cas d'une expérience professionnelle sur le poste inférieure à deux ans, il sera fait référence au minimum des repères de salaire.

Dans un deuxième temps il sera fait une comparaison entre le salaire du poste actuel et le salaire cible du poste d'accueil identifié à l'étape précédente.

- Détermination du salaire final du collaborateur

Cas 1 : le poste final est de grade supérieur au poste initial

- si le salaire initial du collaborateur est inférieur au minimum de la tranche repère (déterminée comme décrit dans le paragraphe précédent) : positionnement du nouveau salaire au minimum de la tranche repère, tout en s'assurant d'une augmentation au moins égale à 3%.
- si le salaire initial du collaborateur est supérieur ou égal au minimum de la tranche repère : maintien du salaire actuel sans augmentation. Une prime exceptionnelle de 1200€ sera versée à la fin de la période d'adaptation.

Cas 2 : le poste final est de grade égal ou inférieur au poste initial

- si le salaire initial du collaborateur est inférieur au minimum de la tranche repère : positionnement du nouveau salaire au minimum de la tranche repère ;
- si le salaire initial du collaborateur est supérieur ou égal au minimum de la tranche repère, mais qu'il est inclus dans la tranche repère (inférieur au maximum de la tranche) : maintien du salaire initial du collaborateur ;
- si le salaire initial du collaborateur est supérieur au maximum de la tranche repère : positionnement du nouveau salaire au maximum de la tranche repère.

A noter : date d'application des nouveaux salaires à la fin de la période d'adaptation et de la période de maintien conventionnel

² Ainsi, pour chaque collaborateur candidat à un poste en reclassement, il sera possible de déterminer une tranche repère, c'est-à-dire un repère minimum et un repère maximum.

Exemple : manager commerce pour une expérience de 10 ans

Mini mensuel fixe = 3252€

Maxi mensuel fixe = 3700€

Rémunération Variable (Encadrement)

→ Déterminer l'enjeu de RVE du poste final

Dans le cadre d'un reclassement interne, une comparaison sera effectuée entre l'enjeu RVE initial du collaborateur et l'enjeu cible du poste final.

Cas 1 : l'enjeu initial du collaborateur est inférieur (ou égal) à l'enjeu cible correspondant au poste final

=> application de l'enjeu cible

Cas 2 : l'enjeu initial du collaborateur est supérieur à l'enjeu cible correspondant au poste final

- pour les postes définis "acteurs business" et "contributeurs opérationnels" : application de l'enjeu cible du poste final avec le versement en une fois de l'écart entre l'enjeu initial et l'enjeu final en appliquant la moyenne des taux de réalisation RVE des 3 dernières années.
- pour les postes définis "contributeurs socle" : maintien de l'enjeu initial sur 2025, dans l'attente de l'harmonisation des pratiques en 2026.

→ Traitement de l'année 2025

Deux périodes différentes seront considérées : la période de présence sur l'emploi initial (nommée période 1 pour la suite) et la période de présence sur l'emploi final (nommée période 2 pour la suite).

- Enjeu retenu

L'enjeu retenu sera celui de la période où le collaborateur aura été présent le plus longtemps.

Exemple : 4 mois de présence en période 1 et 8 mois de présence en période 2 => application de l'enjeu de la période 2 (emploi final).

- Calcul de la variable 2025
- Objectifs collectifs économiques

Les objectifs collectifs économiques seront évalués sur l'année complète sans distinction de période.

- Objectifs individuels (quantitatifs et qualitatifs)

Application du taux moyen de la catégorie (AM ou cadre) de la société.

La prime variable finale sera la somme de la valeur en euros de la partie collective économique + valeur en euros de la partie individuelle³.

³ Exemple :

- enjeu de 2000€
- taux de réalisation des objectifs économiques collectifs = 15% (sur les 30% fixés)
- taux de réalisation moyen de la catégorie du collaborateur : 40% (sur les 70% fixés)
- prime variable = 2000 X 15% (partie économique collective)

2.1.2. Accompagnement en formation

En cas de prise de poste sur un nouveau métier, un plan de formation sera organisé avec un calendrier précis dès la prise de poste. Ce plan sera établi en concertation avec la Direction des Ressources Humaines.

Si, dans ce plan, des formations extérieures en lien direct avec le métier s'avéraient nécessaires, la société d'accueil en assurerait la prise en charge en accord avec la Direction des Ressources Humaines qui informera le nouveau responsable.

En cas de mobilité entraînant un changement de catégorie professionnelle pour le salarié dont le poste est supprimé, celui-ci pourra bénéficier d'une formation plus longue et adaptée.

2.1.3. Accompagnement du handicap

Les Parties conviennent que tout salarié bénéficiant d'une organisation du travail lui permettant d'accompagner son conjoint ou enfant à charge handicapé, continuera, en cas de reclassement interne, à bénéficier de cette organisation.

2.1.4. Période d'adaptation

Le salarié reclassé bénéficiera d'une période d'adaptation lorsqu'il aura accepté un poste de reclassement interne en France, au sein d'une autre société incluse dans le périmètre défini en Annexe 5.

Cette période est fixée à 2 mois et renouvelable une fois.

Avant le terme de cette période d'adaptation ou de son renouvellement, après un suivi régulier, il sera procédé, sur le site d'accueil, à un entretien avec le salarié qui le sollicite.

Si le salarié revient sur sa décision d'accepter le poste proposé, au cours ou à l'issue de la période d'adaptation, il retrouvera le bénéfice du présent accord.

2.2. Mesures destinées à favoriser le reclassement interne

Le salarié qui accepte un poste de reclassement interne bénéficie :

- Du versement d'une indemnité au reclassement interne de 4.500 € bruts, cette indemnité n'étant pas cumulable avec l'indemnité prévue à l'article 2.3 du présent Chapitre 4 du Titre II décrite ci-après ;
- Du versement d'une indemnité destinée à compenser le différentiel de Prime d'intéressement entre les sites de départ et d'arrivée, et ce pendant deux ans.

2.3. Mesures destinées à favoriser la mobilité géographique interne en cas d'allongement du trajet de plus de 50 kilomètres aller ou de plus d'1h30 aller (sans déménagement)

Le salarié qui accepte un poste de reclassement interne nécessitant une mobilité géographique entraînant un allongement de trajet en voiture, pour effectuer le trajet domicile/nouveau lieu de travail par rapport au trajet domicile/ancien lieu de travail :

+ 2000 X 40% (partie individuelle)

- soit en temps de plus d'1h30 aller,
- soit en kilomètres de plus de 50 km aller,

bénéficie des mesures d'accompagnement suivantes :

- Versement d'une indemnité au reclassement interne équivalente à un mois du nouveau salaire de base mensuel brut avec un plancher de 4.500 € bruts, cette indemnité n'étant pas cumulable avec l'indemnité prévue à l'article 2.2 du présent Chapitre 4 du Titre II décrite ci-avant ;
- aide spéciale et mesures spécifiques pour crèche/assistant(e) maternel(le) pour enfant handicapé : toute dépense supplémentaire entraînée par le changement d'organisation sera supportée à 100% par la société d'accueil pendant une durée de 2 ans. La société d'accueil mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour aider le salarié à trouver une solution rapide et pérenne ;
- versement d'une indemnité destinée à compenser le différentiel de Prime d'intéressement entre les sites de départ et d'arrivée, et ce pendant deux ans.

2.4. Mesures destinées à favoriser la mobilité géographique interne en cas d'allongement du trajet de plus de 50 kilomètres aller ou de plus d'1h30 aller et engendrant un déménagement pour le salarié

Le salarié qui accepte un poste de reclassement interne qui nécessite une mobilité géographique en France métropolitaine qui allonge le trajet de plus de 50 kilomètres aller ou de plus d'1h30 aller et qui engendre un déménagement pour lui et sa famille, bénéficie en plus des mesures précédemment exposées à l'article 2.3 du présent Chapitre 4 (à l'exclusion des primes ayant le même objet), des mesures d'accompagnement suivantes :

● Accompagnement en termes de logement :

- Prise en charge des frais de déménagement, sous réserve de faire appel aux entreprises référencées en interne sur présentation de 2 devis. Le choix du prestataire retenu sera opéré par la Direction ;
- prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour le salarié et sa famille (conjoint et enfants fiscalement à charge) pendant le déménagement (veille et jour du déménagement) dans les conditions et limite du barème appliqué au sein de la société qui accueille le salarié ;
- prise en charge d'un hébergement provisoire avec frais de déplacement (un aller-retour par semaine), d'un repas par jour et ce, dans la limite de 1.500 € TTC par mois, si le déménagement est différé par rapport à la prise de poste et sur une durée de 12 mois maximum ;
- ou prise en charge d'un double loyer (ou des échéances de remboursement de prêt immobilier) durant la période de transition où l'ancien logement reste à charge du salarié, et ce dans la limite de 1.500 € bruts par mois pendant 6 mois, renouvelable une fois sur demande du salarié, sur justificatif d'un double loyer ou des échéances de remboursement de prêt ;

- versement d'une indemnité forfaitaire d'installation de 1.683,80 € bruts avec majoration de 140,40 € bruts par enfant (maximum 3 enfants), ce dans la limite globale de 2.104,70 € bruts ;
- prise en charge des frais d'agence immobilière/caution ou de notaire dans le cadre d'une location ou de l'achat d'un logement à hauteur de 2000 € TTC sur présentation de justificatifs ;
- mise en place d'un accompagnement spécifique par Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, par l'attribution du nombre maximum de points (soit 280 points par salarié) par l'entreprise sur la plateforme dématérialisée « Al'in » (plateforme permettant aux salariés d'effectuer une demande de logement en ciblant leurs besoins) ;
- versement d'une indemnité destinée à compenser le différentiel de Prime d'intéressement entre les sites de départ et d'arrivée, ce pendant deux ans.

Ces mesures (à l'exception de l'hébergement provisoire) devront être demandées au plus tard à l'issue de la période d'adaptation.

● Accompagnement en termes d'intégration personnelle :

- Financement d'un voyage par trimestre des enfants fiscalement à charge restés dans la région d'origine, ainsi que pour le parent qui les accompagne, pendant 2 ans, dans la limite du barème en vigueur au sein de la société qui accueille le salarié ;
- soutien scolaire dans la limite de 200 € TTC par enfant pour un an suivant le déménagement ;
- aide au logement des enfants qui restent dans la région d'origine pour réaliser leurs études dans la limite de 500 € bruts par an et par enfant et ce, pendant 2 ans et sur présentation de justificatifs ;
- lorsque le déménagement du salarié et de sa famille contraint son conjoint à démissionner d'un contrat de droit privé ou de droit public, celui-ci pourra bénéficier du versement d'une indemnité mensuelle compensant :
 - o soit le différentiel entre le montant de l'allocation chômage perçu et son ancien salaire de base mensuel brut,
 - o soit, dans l'hypothèse où le conjoint du salarié retrouverait un nouvel emploi dont le salaire de base mensuel brut serait moins élevé que son ancien salaire de base mensuel brut, le différentiel entre nouveau salaire et ancien salaire de base mensuel brut.

Cette indemnité sera versée pendant 6 mois à 100 %, puis 6 mois à 50 %, sur présentation de justificatifs pendant toute la durée d'application de la mesure (communication des nouveaux bulletins de paie par exemple).

Le bénéfice de cette mesure est ouvert au conjoint (marié, pacsé ou union libre justifiée) dans le cadre d'une résidence commune effective et connue de la Direction à la date de prise du nouveau poste par le salarié.

- aide spéciale et mesures spécifiques pour enfant handicapé : toute dépense supplémentaire entraînée par le changement d'organisation sera supportée à 100 % par l'entreprise pendant 2 ans. L'entreprise mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour aider le salarié à trouver une solution rapide et pérenne.

CHAPITRE 5 – MESURES DESTINÉES À FAVORISER LE RECLASSEMENT EXTERNE DES SALARIÉS LICENCIÉS POUR MOTIF ÉCONOMIQUE

1. Mise en place d'une cellule de reclassement : l'Espace Mobilité Emploi

Les salariés qui n'auraient pas pu donner suite aux propositions de reclassement interne et dont le licenciement n'aurait pu être évité, pourront bénéficier de l'accompagnement de l'Espace Mobilité Emploi, sous réserve qu'ils signent la charte d'adhésion (en annexe n°8) et d'engagement mutuel et, le cas échéant, la convention de congé de reclassement.

La mission de reclassement de l'Espace Mobilité Emploi sera considérée comme remplie dès lors que le salarié accompagné se trouvera dans l'un des cas suivants :

- le salarié a une solution professionnelle identifiée telle que décrite ci-après ;
- le salarié a bénéficié d'une OVE (Offre Valable d'Emploi) ;
- le salarié ne respecte pas les engagements stipulés dans la convention de congé de reclassement et dans la charte d'adhésion et d'engagement réciproque.

1.1. Solution professionnelle identifiée

Les moyens déployés par l'Espace Mobilité Emploi visent à ce que chaque salarié actif (dont la définition est précisée ci-après) soit engagé dans une solution professionnelle identifiée.

Par solution professionnelle identifiée, il faut entendre :

- un emploi en contrat de travail à durée indéterminée, en contrat de travail à durée déterminée d'au moins 6 mois ou en mission de travail temporaire d'au moins 6 mois pour autant qu'il débouche sur un emploi en contrat de travail à durée indéterminée, accompagné, le cas échéant d'une formation dite "d'adaptation" ;
- une création ou une reprise d'entreprise (telle que entreprise artisanale, commerciale, agricole, etc.) ou en tant que profession indépendante matérialisée par la présentation d'un extrait K bis ou de tout autre document officiel attestant de la situation professionnelle ou l'installation en qualité d'auto-entrepreneur ; le projet doit être validé par un conseiller spécialisé de l'Espace Mobilité Emploi ;
- une formation diplômante ou qualifiante, certifiante permettant un repositionnement à terme, accompagnée, le cas échéant, d'une formation préalable ou complémentaire ;

Sera considéré comme salarié actif celui :

- dont l'implication respectera les dispositions de la convention de congé de reclassement et la charte d'adhésion et d'engagement mutuel qu'il aura signée ;
- qui est actif dans sa recherche d'emploi et tient régulièrement informé l'Espace Mobilité Emploi de ses avancées ;

- qui ne refuse pas d'examiner une offre d'emploi en adéquation avec son projet professionnel validé, son métier, ses compétences ou ses aptitudes professionnelles ;
- qui ne refuse pas de se présenter à tout entretien de recrutement proposé par l'Espace Mobilité Emploi correspondant à son projet. L'attitude du salarié lors des entretiens de recrutement doit être loyale et positive pour favoriser l'aboutissement du processus de recrutement ;
- qui participe aux activités d'adaptation et de reconversion ou de validation des acquis de l'expérience validées par l'Espace Mobilité Emploi et considérées comme nécessaires dans le cadre de sa recherche d'emploi.

L'activité, la motivation et l'implication du salarié sont les principaux atouts du redéploiement professionnel.

1.2. Offre Valable d'Emploi

Pour les salariés ayant adhéré au congé de reclassement, l'Espace Mobilité Emploi présentera à chaque salarié actif (selon la définition précitée) au moins une Offre Valable d'Emploi (OVE), à laquelle s'ajoutera une autre offre pour les salariés reconnus travailleurs handicapés ou âgés de 50 ans et plus.

La condition d'âge et celle tenant à la reconnaissance du statut de travailleur handicapé par la commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) s'apprécient à la date de rupture du contrat de travail.

L'OVE est définie selon les critères cumulatifs ci-dessous :

- Une offre d'emploi salarié dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, d'un contrat de travail à durée déterminée d'au moins 6 mois ou d'une mission de travail temporaire d'au moins 6 mois, pour autant qu'elle débouche sur un emploi en CDI, avec une rémunération brute correspondant à la rémunération pratiquée sur le bassin d'emploi pour le type de poste proposé ;
- Une offre pour un poste localisé à 50 km aller ou de moins de 1h30 de trajet aller au maximum par rapport au domicile du salarié, ayant pour objet un emploi correspondant au métier, aux compétences et aux qualifications accessibles, ou aux aptitudes professionnelles reconnues à l'intéressé, dans le cadre de l'entretien d'évaluation et d'orientation visé à l'article R.1233-27 du Code du travail ;
- Le salarié qui souhaiterait une offre d'emploi en dehors de son bassin d'emploi devra en informer sa société d'appartenance.

Cependant, chaque salarié sera libre d'accepter une solution professionnelle qui ne correspondrait pas à la définition précitée. Dans ce cas, il s'agira de sa solution professionnelle, il dispensera alors l'Espace Mobilité Emploi de la présentation d'OVE.

Dans le cas où la période d'essai, chez le nouvel employeur, serait interrompue par celui-ci ou par le salarié, la proposition effectuée par l'Espace Mobilité Emploi comptera néanmoins comme une OVE, l'interruption n'étant pas imputable à la société d'origine du salarié. Le salarié concerné pourra de nouveau bénéficier des prestations de l'Espace Mobilité Emploi, avant l'expiration de la période de fonctionnement de ce dernier, et ce afin qu'il construise et mette en œuvre un nouveau projet professionnel.

En cas de difficulté concernant l'OVE, la Commission paritaire de suivi sera saisie, telle que définie à l'article 1 du Chapitre 7 du Titre II du présent document.

1.3. Suivi des activités de l'Espace Mobilité Emploi et du congé de reclassement

L'Espace Mobilité Emploi rendra compte de ses activités à la Commission paritaire de suivi.

L'Espace Mobilité Emploi établira un tableau de bord pour la Commission paritaire de suivi en accord avec la Direction des Ressources Humaines.

1.4. Gestion des salariés en suivi spécifique

Pour les salariés présentant des difficultés particulières au regard de leur situation personnelle ou de leurs difficultés à retrouver un emploi, l'Espace Mobilité Emploi mettra en place des méthodologies adaptées (ex : conseil personnalisé sur les secteurs ou les entreprises plus à même d'embaucher les profils des salariés) et échangera avec l'Unité Départementale de la DREETS concernée sur les possibilités de repositionnement.

2. Congé de reclassement

2.1. Objet

Le congé de reclassement a pour objet de permettre au salarié de bénéficier des prestations d'une cellule d'accompagnement afin de favoriser son redéploiement professionnel. Pendant ce congé, le salarié peut également faire valider les acquis de son expérience (VAE) ou engager les démarches en vue d'obtenir cette validation.

La cellule d'accompagnement assure :

- une fonction d'accueil, d'information et d'appui au salarié dans ses démarches de projet professionnel ;
- un suivi individualisé et régulier du salarié ;
- les opérations de prospection et de placement de nature à assurer la concrétisation du projet professionnel du salarié.

2.2 Durée

Le congé de reclassement a une durée, incluant le préavis conventionnel rémunéré mais non effectué, de :

- 12 mois pour les salariés concernés, pouvant être prolongés de 6 mois à la demande du salarié âgé de plus de 50 ans et/ou reconnu travailleur handicapé et/ou les proches aidants en cas de difficultés et/ou famille monoparentale dans la limite de 18 mois et après validation de la direction.
Cette demande de prolongation devra être formalisée dans le courant du 11ème mois de congé de reclassement ;
- Indépendamment de l'âge, pour les salariés en formation reconversion dépassant les 12 mois de congé de reclassement, celui-ci serait prolongé le temps de la formation

dans la limite maximale de 24 mois. Dans ce cas précis, la formation devra débuter au 31 décembre 2025 au plus tard.

L'âge, la reconnaissance de travailleur handicapé, la situation de proche aidant ainsi que la situation de famille monoparentale s'apprécie au jour de la notification de la rupture du contrat de travail.

Pendant le congé de reclassement, le salarié est maintenu dans les effectifs. Le congé de reclassement est pris pendant le préavis, que le salarié est dispensé d'exécuter. Lorsque la durée du congé de reclassement excède la durée du préavis, le terme de ce dernier est reporté jusqu'à la fin du congé de reclassement.

2.3. Information sur les conditions de mise en œuvre du congé de reclassement

À l'issue de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel, il est remis aux salariés concernés une notice d'information relative au congé de reclassement précisant :

- l'objet du congé ;
- la durée du congé ;
- les modalités du congé ;
- la nature des prestations ;
- ainsi que le statut, les modalités de rémunération et les garanties sociales qui y sont attachées.

2.4. Proposition du congé de reclassement

Dans la lettre de notification de licenciement, la Direction propose au salarié concerné le bénéfice du congé de reclassement.

Le salarié dispose d'un délai de 10 jours calendaires - à compter de la date de notification de la lettre de licenciement (c'est-à-dire à la date de première présentation du courrier recommandé avec accusé de réception au domicile du salarié concerné) - pour répondre.

L'absence de réponse dans ce délai est assimilée à un refus.

Pour les salariés protégés, il sera mentionné dans le formulaire d'adhésion au congé de reclassement, l'horaire théorique du salarié protégé pendant son congé de reclassement, à savoir les horaires que le salarié aurait dû suivre s'il avait travaillé.

2.5. Début du congé de reclassement

En cas d'acceptation, par le salarié du congé de reclassement, celui-ci débutera à l'expiration du délai de réponse de 10 jours calendaires.

Lorsque le salarié accepte le bénéfice du congé de reclassement, un entretien d'évaluation et d'orientation est réalisé par la cellule d'accompagnement, l'Espace Mobilité Emploi (EME).

Cet entretien a pour objet de déterminer le projet professionnel de redéploiement du salarié ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

À l'issue de cet entretien, l'Espace Mobilité Emploi remet à la Direction et au salarié une « charte d'engagement ».

Cette charte précise :

- le terme du congé de reclassement ;
- les prestations de l'Espace Mobilité Emploi dont il peut bénéficier ;
- selon les cas, la nature précise des actions de formation ou de VAE, ainsi que le nom des organismes prestataires de ces actions ;
- l'obligation de donner suite aux convocations qui lui sont adressées par l'Espace Mobilité Emploi ;
- la rémunération estimative versée pendant la période du congé de reclassement excédant la durée du préavis;
- les engagements du salarié pendant le congé de reclassement et les conditions de rupture de ce congé.

Ce document est établi en triple exemplaire dont l'un est remis au salarié, l'un conservé par l'Espace Mobilité Emploi et le dernier par l'employeur. Chaque exemplaire est revêtu de la signature du salarié et de la Direction préalablement à la réalisation des actions prévues dans le cadre du congé de reclassement.

Le salarié dispose d'un délai de 10 jours calendaires - à compter de la date de sa première présentation à son domicile ou à compter de la date de sa remise en main propre - pour signer le document qui lui a été remis par la Direction.

Si, à l'issue de ce délai, le document n'a pas été signé, la Direction notifie au salarié, après entretien, la fin du congé de reclassement par lettre recommandée avec avis de réception.

Dans un tel cas, le contrat de travail sera rompu à l'échéance normale du préavis (qui aura débuté à la date de première présentation de la notification de la rupture d'un commun accord pour motif économique).

2.6. Déroulement du congé de reclassement

Pendant la durée du congé de reclassement, le salarié suit les actions définies dans le document qui lui a été remis par la Direction et qu'il a signé, et participe aux actions organisées par la cellule d'accompagnement.

2.7. Période de suspension du congé de reclassement en raison de « périodes travaillées » et rémunérées

- **Situation des salariés ayant un projet de nouvel emploi :**

Le congé de reclassement peut comporter des périodes de travail durant lesquelles il est suspendu. Ces périodes de travail sont effectuées pour le compte de tout employeur, à l'exception des particuliers, dans le cadre de contrats de travail à durée déterminée (prévus à l'article L.1242-3 du Code du travail), renouvelables une fois, ou de contrats de travail temporaire (prévus à l'article L.1251-7 du Code du travail).

Au terme de ces périodes de travail, le congé de reclassement reprend jusqu'à son terme initial sans possibilité de report.

Il est précisé que durant les périodes travaillées, le versement de l'allocation de congé de reclassement sera suspendu. Dans ce cas, le salarié est rémunéré par l'entreprise d'accueil.

- **Situation des salariés ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise :**

Dans l'hypothèse où un salarié percevrait des revenus au titre de l'entreprise créée ou reprise dans le cadre de son projet professionnel, le congé de reclassement ne serait pas suspendu et le salarié continuerait à percevoir l'allocation de congé de reclassement en sus de ces revenus.

- **Situation des salariés ayant un projet de formation de reconversion professionnelle :**

Dans l'hypothèse où le salarié en congé de reclassement serait amené à effectuer un stage dans le cadre d'une formation de reconversion professionnelle pour lequel il percevrait une gratification, le congé de reclassement ne serait pas suspendu et il continuerait à percevoir l'allocation de congé de reclassement en sus de la gratification.

En revanche, le salaire perçu par un salarié qui aurait signé un contrat d'alternance ou de professionnalisation pendant le congé de reclassement serait déduit du montant de l'allocation de congé de reclassement qui serait due au salarié.

- **Situations en lien avec la parentalité**

En cas de suspension du congé de reclassement pour un motif lié à la parentalité (congé maternité, paternité, adoption), le congé est suspendu et la fin de celui-ci est décalée du temps correspondant à l'interruption.

2.8. Rémunération pendant le congé de reclassement

Durant le congé couvrant la période de préavis, le salarié perçoit la rémunération qui lui est normalement due, versée aux échéances normales de paie.

Pendant la période du congé de reclassement excédant la durée du préavis, le salarié bénéficie d'une allocation mensuelle fixée à 75% de sa rémunération brute moyenne soumise aux contributions au régime d'assurance chômage au titre des 12 derniers mois précédant la notification du licenciement. Sont exclues les rémunérations perçues pendant la période de référence mais ne se rapportant pas à la période considérée, ainsi que les sommes ayant le caractère de remboursement de frais. Les primes dont la périodicité n'est pas mensuelle sont prises en compte au prorata du nombre de mois compris dans la période de référence.

Le salaire est reconstitué des périodes d'absences passées, conformément aux dispositions légales y compris pour les salariés bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique.

Ce montant ne peut être inférieur à 100 % du produit du SMIC horaire brut par le nombre d'heures correspondant à la durée collective du travail fixée dans la société d'origine.

Chaque mois, le salarié se voit remettre un bulletin précisant le montant et les modalités de calcul de cette rémunération.

À la date de rédaction du présent accord, cette rémunération est notamment assujettie à l'impôt sur le revenu ainsi qu'à la CSG et à la CRDS aux taux applicables aux revenus de remplacement.

2.9. Couverture sociale et complémentaire

Pendant la période du congé de reclassement excédant le préavis, le salarié conserve la qualité d'assuré et bénéficie du maintien aux droits aux prestations en nature et en espèces du régime obligatoire d'assurance maladie – maternité – invalidité-décès dont il relevait antérieurement. Il conserve aussi le bénéfice d'une couverture sociale en cas d'accident du travail survenu dans le cadre des actions du congé de reclassement.

La période du congé de reclassement est assimilée à une période de travail pour la détermination des droits à pension de retraite de l'assurance vieillesse.

Conformément aux dispositions réglementaires du régime AGIRC-ARRCO (Article 81 de l'Accord National Interprofessionnel du 17/11/2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO), les bénéficiaires du congé de reclassement continueront à acquérir des points de retraite complémentaire en contrepartie du versement de cotisations pour la durée du congé qui excède celle du préavis. Les cotisations seront calculées comme si les intéressés avaient poursuivi leur activité dans des conditions normales.

En cas de maladie, le salarié continue de percevoir l'allocation de congé de reclassement déduction faite des indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale. Au terme du congé de maladie, l'intéressé bénéficie à nouveau de l'allocation de congé de reclassement, si toutefois la date de fin du congé n'est pas atteinte.

2.10. Fin du congé de reclassement

2.10.1. Fin du congé de reclassement pour non-respect des engagements du salarié

Si, en l'absence de motif légitime, le salarié ne suit pas une action prescrite par l'Espace Mobilité Emploi, ou ne se présente pas aux convocations de l'Espace Mobilité Emploi, il sera réputé renoncer au bénéfice du congé de reclassement.

La Direction le mettra alors en demeure d'effectuer ces actions par lettre remise en main propre contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Direction précise, dans ce courrier, que si le salarié ne donne pas suite à la mise en demeure dans un délai de 10 jours calendaires, le congé de reclassement sera rompu.

Si, à l'issue de ce délai, le salarié n'a pas donné suite à la mise en demeure, la Direction lui notifie la fin du congé de reclassement par lettre recommandée avec avis de réception et effectuera son solde de tout compte et le versement

2.10.2. Fin du congé de reclassement pour concrétisation anticipée du projet professionnel

Durant le congé de reclassement, le salarié qui trouverait un nouvel emploi ou mettrait en œuvre son projet professionnel informera dans les meilleurs délais l'Espace Mobilité Emploi - par courrier remis en main propre contre décharge ou courrier recommandé avec accusé de réception - précisant la date à laquelle prendrait effet son embauche ou son projet professionnel.

Cette lettre devra être adressée à l'Espace Mobilité Emploi avant l'embauche ou la mise en œuvre du projet professionnel.

Sauf cas de réintégration dans le congé de reclassement prévu ci-avant, la date de la fin du congé correspondra à la date de prise d'effet de l'embauche ou de réalisation du projet professionnel du salarié.

La fin du congé de reclassement sera alors définitivement actée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Dans l'hypothèse où le préavis du salarié ne serait pas arrivé à son terme, le congé de reclassement du salarié sera rompu à l'échéance normale du préavis durant lequel le salarié serait libre de tout engagement.

La concrétisation du projet professionnel s'entend d'une solution pérenne qui implique :

- un emploi en contrat de travail à durée indéterminée ;
- un emploi dans le cadre d'un contrat de travail d'au moins 6 mois ou une mission de travail temporaire d'au moins 6 mois.

2.10.3. Fin du congé de reclassement pour survenance du terme du congé de reclassement

Le terme du congé de reclassement interviendra pour l'une des causes précitées et en tout état de cause, au plus tard à la date prévue pour l'issue du congé de reclassement.

La survenance du terme du congé de reclassement conduira alors à l'établissement des formalités de fin de contrat (documents de fin de contrat, etc.) ainsi qu'au versement des sommes et indemnités dues au salarié.

À ce titre, le salarié recevra :

- son certificat de travail et son attestation France Travail;
- son solde de tout compte incluant son indemnité de rupture ainsi que, le cas échéant, les autres mesures dont il pourra bénéficier au titre du présent document.

Les salariés âgés de 55 ans et plus à la date de la notification de leur licenciement pour motif économique peuvent bénéficier des services de l'Espace Mobilité Emploi dans l'accompagnement de leur projet professionnel pendant une période maximale de 3 mois suivant le terme de leur congé de reclassement.

2.11. Monétisation du congé de reclassement

Dans l'hypothèse où le salarié retrouve un emploi en CDI ou dans le cadre d'un CDD d'au moins 6 mois ou une mission de travail temporaire d'au moins 6 mois ou concrétise sa création ou reprise d'entreprise, avant l'expiration du congé de reclassement et qu'il en informe la société de son souhait de sortir du congé, il percevra une indemnité extra-légale calculée de la manière suivante :

- 4% du montant de l'allocation de reclassement restante par année d'ancienneté qui aurait été versée si le congé était allé jusqu'à son terme (hors prolongation), pour une ancienneté allant jusqu'à 10 ans ;

- 5% du montant de l'allocation de reclassement restante par année d'ancienneté qui aurait été versée si le congé était allé jusqu'à son terme (hors prolongation), pour une ancienneté supérieure à 10 ans.

Le montant de cette indemnité extralégale ne pourra excéder la somme des allocations restant à percevoir à la date de la demande.

La monétisation intervient à la demande du salarié et entraîne la sortie du congé de reclassement.

La monétisation est exclue pour les salariés ayant bénéficié d'une mobilité externe anticipée ayant donné droit à l'indemnité extra-légale prévue à l'article 6 du présent chapitre.

2.12. Congés payés

2.12.1. Acquisition

Pendant la période du congé de reclassement volontaire excédant la durée du préavis conventionnel, le salarié concerné n'acquiert pas de droit à congés payés, ni de droit à JRTT et autres congés conventionnels.

2.12.2. Sort des congés payés déjà planifiés

Dans l'hypothèse où certains salariés auraient déjà planifié des jours de congés payés correspondant à la période de congé de reclassement, ceux-ci seront déprogrammés et intégrés dans leur compteur de congés payés sauf demande expresse des salariés. Les salariés souhaitant différer le début de ce congé de reclassement pourront néanmoins demander à poser des congés payés. Cela aura donc pour conséquence de différer l'entrée dans le congé de reclassement et l'ouverture du préavis.

2.13. Versement des indemnités liées à la rupture du contrat de travail

Les indemnités liées à la rupture du contrat de travail (cf. articles 3 et 5 du présent Chapitre) seront versées au terme du congé de reclassement, quelle que soit la cause de ce terme.

3. Indemnité compensatrice de congés payés

Les droits à congés payés acquis à la date de rupture du contrat de travail et non utilisés seront payés à la date de départ du salarié sous forme d'une indemnité compensatrice de congés payés, calculée sur la base des dispositions légales et conventionnelles.

4. RVE 2025

L'enjeu de RVE sera proratisé au temps de présence.

Le taux de perception sera égal à soit (application du plus favorable) :

- au meilleur taux de perception des 3 dernières années (année la plus favorable) ;
- au meilleur taux de perception moyen de la catégorie sur les 3 dernières années.

5. Préavis

Les préavis commenceront à la date de première présentation de la lettre de licenciement pour motif économique. La durée des préavis sera déterminée conformément aux dispositions de la Convention Collective applicable.

La Direction dispensera les salariés de l'exécution de leur préavis, ceci afin de leur permettre de consacrer cette période à une recherche active d'emploi. Les salariés seront normalement rémunérés pendant la durée du préavis.

6. Indemnité légale ou conventionnelle de licenciement

Les salariés qui seraient licenciés dans le cadre du projet de réorganisation percevront une indemnité de licenciement calculée selon les dispositions légales ou, si elles sont plus favorables, selon les dispositions de la Convention Collective applicable.

Les salariés de plus de 50 ans, faisant l'objet d'un licenciement, bénéficieront de la majoration prévue par les dispositions conventionnelles.

7. Indemnité extra-légale de licenciement

En complément de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement, les salariés licenciés pour motif économique qui ont fait valoir un départ anticipé, conformément aux dispositions prévues à cet effet, recevront avec leur solde de tout compte une indemnité extralégale calculée comme suit :

- 1 mois de salaire moyen pour les salariés ayant entre 1 an et moins de 5 ans d'ancienneté ;
- 2 mois de salaire moyen pour les salariés ayant entre 5 ans et moins de 10 ans d'ancienneté ;
- 3 mois de salaire moyen pour les salariés ayant entre 10 ans et moins de 15 ans d'ancienneté ;
- 4 mois de salaire moyen pour les salariés ayant entre 15 ans d'ancienneté et 20 ans d'ancienneté ;
- 6 mois de salaire moyen pour les salariés ayant entre 20 ans d'ancienneté et 25 ans d'ancienneté ;
- 9 mois de salaire moyen pour les salariés à compter de 25 ans d'ancienneté.

8. Clause de non-concurrence

Les salariés ayant une clause de non-concurrence incluse dans leur contrat seront libérés de l'application de cette clause. Ce point sera précisé dans la lettre de licenciement pour motif économique.

9. Maintien de la couverture complémentaire frais de santé et prévoyance

Dans les conditions prévues par l'article L. 911-8 du Code de la Sécurité Sociale et l'Accord National Interprofessionnel relatif à la modernisation du marché du travail du 11 janvier 2008, les salariés licenciés dans le cadre du présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi bénéficient du maintien temporaire des garanties santé (mutuelle) et prévoyance d'entreprise dont ils bénéficiaient auparavant au sein de la société d'origine, sous réserve des dispositions suivantes :

9.1. Mutuelle

Le maintien des garanties est à titre gratuit et prend effet dès la rupture du contrat de travail.

Le salarié doit justifier tous les mois de sa prise en charge par le régime d'assurance chômage et des conditions prévues à l'article L. 911-8 du Code de la Sécurité Sociale.

La durée du maintien est obligatoirement celle qui correspond à la durée du contrat de travail ou, le cas échéant, des derniers contrats de travail lorsqu'ils sont consécutifs chez le même employeur. Cette durée est appréciée en mois, le cas échéant arrondie au nombre supérieur, sans pouvoir excéder 12 mois. Elle ne peut être interrompue que par la reprise d'activité de l'assuré et/ou la cessation de l'indemnisation par l'assurance chômage.

Le bénéfice du maintien des garanties est subordonné à la condition que les droits à remboursements complémentaires aient été ouverts.

Les anciens salariés retraités de la société pourront bénéficier des dispositions de l'article 4 de la Loi Evin.

La portabilité de la couverture complémentaire sera précisée sur le certificat de travail et dans la lettre de licenciement.

9.2. Prévoyance

Le salarié doit justifier de sa prise en charge par le régime d'assurance chômage. En cas de cessation du versement des allocations chômage au cours de la période de maintien des garanties prévoyance, le salarié doit en informer l'entreprise.

Le maintien des garanties prend effet dès la rupture du contrat de travail. La durée du maintien est obligatoirement celle qui correspond à la durée du contrat de travail avec un maximum de 12 mois. Elle ne peut être interrompue que par la reprise d'activité de l'assuré et/ou la cessation de l'indemnisation par l'assurance chômage.

Le salarié souhaitant renoncer au maintien de cette couverture devra le faire par écrit dans les 10 jours suivant la rupture du contrat de travail.

Le bénéfice du maintien des garanties est subordonné à la condition que les droits à remboursements complémentaires aient été ouverts.

Les garanties maintenues seront identiques à celles en vigueur dans l'entreprise et seront applicables dans les mêmes conditions aux ayants droit du salarié qui en bénéficiaient effectivement à la date de la cessation du contrat de travail. Le maintien des garanties ne peut conduire l'ancien salarié à percevoir des indemnités d'un montant supérieur à celui des allocations chômage qu'il aurait perçues au titre de la même période.

10. Priorité de réembauchage

Le salarié licencié bénéficiera, s'il en fait la demande dans le délai d'un an à compter de la date de cessation de son contrat de travail (terme du préavis ou terme du congé de reclassement en cas d'adhésion à ce dispositif), dans les conditions prévues par la loi, d'une priorité de réembauche au sein de la société d'origine dans tout emploi disponible compatible avec son niveau de qualification, pendant ce même délai d'un an.

Dans ce cas, le salarié sera informé de tout emploi devenu disponible et compatible avec sa qualification. Il devra à cet égard faire connaître à la société d'origine tout changement d'adresse afin de pouvoir recevoir ces informations.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où il aurait acquis une nouvelle qualification postérieurement au licenciement, le salarié devra en informer sa société d'origine s'il désire pouvoir bénéficier de la priorité de réembauchage dans un emploi correspondant à cette nouvelle qualification.

Si un ancien salarié est réembauché en application des textes légaux, il ne bénéficiera pas de la reprise de son ancienneté.

11. Mesures d'accompagnement des salariés licenciés pour motif économique

Les Parties conviennent que les salariés qui se verraient notifier leur licenciement pour motif économique pourront bénéficier des dispositions suivantes.

L'ensemble des mesures d'accompagnement s'entend par salarié et par projet. De fait, pour un couple de salariés, les mesures s'appliquent aux deux (sauf le déménagement, l'indemnité forfaitaire d'installation et la prise en charge d'un hébergement provisoire ou double loyer) et toutes les recherches seront faites en tenant compte de cet état familial.

Il convient de noter que les sommes, quelle que soit leur nature, versées dans le cadre d'un projet professionnel validé par l'Espace Mobilité Emploi (recherche d'un emploi à l'extérieur du périmètre défini à l'annexe n°5, création/reprise d'entreprise, formation de reconversion), viendront en déduction des sommes qui seront dues au titre des mesures associées à un éventuel nouveau projet qui devra avoir été validé à nouveau par l'Espace Mobilité Emploi.

11.1. Remboursement des frais de déplacement pour entretien

Sur présentation des justificatifs, et selon le barème en vigueur au sein de la société, la société remboursera au salarié concerné les frais de transport pour se rendre aux entretiens d'embauche organisés en France métropolitaine et pays limitrophes, sur la base du billet de train 2nde classe ainsi que les frais de repas. L'accès à cette mesure sera valable dans la limite de deux entretiens.

11.2. Aides à la mobilité géographique

Afin de faciliter leur mobilité géographique et d'élargir le cadre de leur recherche d'un nouvel emploi, les salariés concernés par une mesure de licenciement pour motif économique pourront bénéficier des mesures suivantes lorsque le reclassement externe du salarié dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, un contrat de travail à durée déterminée d'au moins 6 mois ou un contrat de mission temporaire d'au moins 6 mois, entraîne une mobilité géographique :

- prise en charge des frais de déménagement en France métropolitaine et pays limitrophes, sous réserve de faire appel aux entreprises référencées en interne sur présentation de 2 devis. Le choix du prestataire retenu sera opéré par la Direction ;
- prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour le salarié et sa famille (conjoint et enfants fiscalement à charge) pendant le déménagement (veille et jour du déménagement) dans les conditions et limite du barème appliquées au sein de la société d'origine ;

- prise en charge d'un hébergement provisoire avec frais de déplacement (un aller-retour par semaine), d'un repas par jour et ce, dans la limite de 1.500 € TTC par mois, si le déménagement est différé par rapport à la date de prise de poste et sur une durée de 12 mois maximum OU prise en charge d'un double loyer (ou des échéances de remboursement de prêt immobilier) durant la période de transition où l'ancien logement reste à charge du salarié, ce dans la limite de 1.500 € bruts par mois pendant 6 mois, renouvelable une fois sur demande du salarié, sur justificatif d'un double loyer ou des échéances de remboursement de prêt ;
- versement d'une indemnité forfaitaire d'installation de 1.683,80 € bruts avec majoration de 140,40 € bruts par enfant, ce dans la limite globale de 2.104,70 € bruts ;
- prise en charge des frais d'agence immobilière/caution ou de notaire dans le cadre d'une location ou de l'achat d'un logement à hauteur de 2.000 € TTC sur présentation de justificatifs ;
- mise en place d'un accompagnement spécifique par Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, par l'attribution du nombre maximum de points (soit 280 points par salarié) par l'entreprise sur la plateforme dématérialisée « Al'in » (plateforme permettant aux salariés d'effectuer une demande de logement en ciblant leurs besoins).

Ces mesures ne pourront s'appliquer que dans le cas où la mobilité géographique entraîne un allongement de trajet en voiture de :

- plus de 50 km aller entre le domicile et le nouveau lieu de travail par rapport au trajet domicile / ancien lieu de travail ;
- ou de plus d'1h30 aller entre le domicile et le nouveau lieu de travail par rapport au trajet domicile / ancien lieu de travail ;
- et dans tous les cas, en France métropolitaine et pays limitrophes.

Ces mesures (à l'exception de l'hébergement provisoire) devront être demandées au plus tard à l'issue de la période d'essai.

11.3. Aides à la création ou à la reprise d'entreprise

11.3.1. Assistance et conseil

Tout salarié concerné par le présent Plan qui souhaiterait créer sa propre entreprise ou auto-entreprise ou reprendre une entreprise existante ou encore s'installer en tant que professionnel libéral bénéficiera de l'appui de consultants spécialisés pour :

- l'aider à réfléchir à son projet par une préparation personnalisée,
- mettre en évidence les motivations à développer un projet d'entreprise,
- l'accompagner dans les démarches administratives, juridiques et commerciales,
- l'aider à monter un dossier technique complet (commercial, économique, financier, technique, juridique, ...),
- le conseiller dans la recherche de financements complémentaires, appropriés à ses besoins,
- formuler un avis global sur le projet permettant au créateur de prendre une décision de lancement.

11.3.2. Aide financière

Afin d'aider ces créations ou reprises d'entreprise, la Direction accordera une aide financière d'un montant de 14.000 € bruts à chaque projet de création ou de reprise d'entreprise à laquelle pourra s'ajouter une aide technique de 2.500 € bruts auprès d'un cabinet spécialisé.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les salariés devront :

- soit créer ou reprendre une entreprise ou auto-entreprise en France ou au sein de l'Union Européenne/Espace Economique Européen, à la condition d'en exercer effectivement le contrôle, c'est-à-dire, soit détenir au moins 51 % du capital, soit être salarié en CDI (exemple : gérant salarié) de la nouvelle entreprise ;
- soit entreprendre en France ou au sein de l'Union européenne/Espace Economique Européen l'exercice d'une autre profession non salariée : profession libérale, agent commercial, artisan, commerçant, etc.

Le versement de l'aide est subordonné d'une part à la validation préalable de la faisabilité et de la rentabilité du projet par l'Espace Mobilité Emploi et par le Comité d'Etude et de Validation, et d'autre part à la production de justificatifs attestant de la mise en œuvre du projet (présentation d'un extrait Kbis et/ou de tout autre document officiel attestant du début d'activité).

Si cette création permet l'embauche en CDI d'un salarié impacté par le présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi, cette aide sera majorée de 7.500 € bruts, puis 5000 € bruts pour les suivants également impactés par le PSE, à l'issue de la période d'essai définitivement validée, sur présentation d'un justificatif d'embauche et de la validation de la période d'essai (notamment contrat de travail et bulletin de paie émis après la validation de la période d'essai).

Par ailleurs, le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge financière d'une formation à hauteur de 5.000 € HT pour se préparer à créer ou reprendre une entreprise.

11.4. Aides à la formation professionnelle

11.4.1. Actions de formation professionnelle

Compte tenu de la nécessité de plus en plus pressante pour chaque salarié d'adapter en permanence ses compétences, la Direction souhaite offrir la possibilité aux salariés dont le licenciement ne pourrait être évité de bénéficier de formations destinées à faciliter leur reclassement externe.

Ces formations ont pour objectif de contribuer à réaliser les différents projets professionnels définis à la suite des entretiens tenus par les salariés avec les consultants de l'Espace Mobilité Emploi.

En cas de formation souhaitée par le salarié dans le cadre d'une reconversion professionnelle, cette prise en charge sera de 10.000 € HT par salarié. La formation concernée devra correspondre à une formation qualifiante, diplômante, certifiante ou validante d'un minimum de 300 heures permettant au salarié de réorienter sa carrière vers un nouveau métier, porteur en termes d'emploi. La formation et son devis devront avoir été au préalable validés par le Comité d'Etude et de Validation. Dans ce cadre, le salarié pourra effectuer une formation préalable ou complémentaire de la formation de reconversion.

Dans l'hypothèse où le salarié bénéficiaire de cette enveloppe ne l'utiliserait pas en totalité, le solde serait reporté au bénéfice des autres salariés des sociétés concernées par le plan dans la limite de 2.000 € par projet.

En cas d'acceptation, l'aide sera effectivement versée directement à l'organisme de formation à la date de présentation du bulletin d'inscription qui devra être accompagné d'une copie du contrat de formation.

La Direction prendra par ailleurs en charge les frais de déplacement et d'hébergement pendant la durée de la formation, sur présentation des justificatifs et dans les limites du barème en vigueur au sein de la société d'origine du salarié.

11.4.2. Utilisation du Compte Personnel de Formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est mobilisé par la personne, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre, à son initiative, une formation. Le compte ne peut être mobilisé qu'avec l'accord exprès de son titulaire.

Les heures inscrites sur le CPF permettent à son titulaire de financer une formation éligible au compte, au sens des articles L. 6323-6, L. 6323-16 et L. 6323-21 du Code du travail, c'est-à-dire :

- les formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences défini par décret ainsi que les actions permettant d'évaluer les compétences d'une personne préalablement ou postérieurement à ces formations ; l'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience mentionnée à l'article L. 6313-11 du Code du travail est également éligible au Compte Personnel de Formation ;
- les formations sanctionnées par une certification enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L.335-6 du code de l'éducation ou permettant d'obtenir une partie identifiée de certification professionnelle, classée au sein du répertoire, visant à l'acquisition d'un bloc de compétences ;
- les formations sanctionnées par un Certificat de Qualification Professionnelle mentionné à l'article L. 6314-2 du Code du travail ;
- les formations sanctionnées par les certifications inscrites à l'inventaire mentionné à l'article L. 335-6, II, 10^e alinéa du Code de l'éducation ;
- les formations concourant à l'accès à la qualification des personnes à la recherche d'un emploi et financées par les régions et les institutions mentionnées aux articles L. 5312-1 et L. 5214-1 du Code du travail ;
- la préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire des véhicules du groupe léger ;
- les actions de formation permettant de réaliser un bilan de compétences ;
- les actions de formation dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises mentionnées à l'article L. 6313-1 ;
- les actions de formation destinées à permettre aux bénévoles et aux volontaires en service civique d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions, mentionnées à l'article L.6313-13 du Code du travail, ainsi que celles destinées à permettre aux sapeurs-pompiers volontaires d'acquérir des compétences nécessaires

à l'exercice des missions mentionnées à l'article L.1424-2 du code général des collectivités territoriales. Seules les heures acquises au titre du compte d'engagement citoyen peuvent financer ces actions.

11.4.3. Abondement du financement de la formation

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, la formation souhaitée par le salarié et validée par le Comité d'Etude et de Validation pourra faire l'objet, après avis du même Comité, d'un abondement par la Direction si l'utilisation de l'enveloppe de 10.000 € HT et du CPF du salarié n'est pas suffisante.

Ainsi, après utilisation de l'enveloppe de 10.000 € HT, de l'utilisation de l'intégralité des droits du salarié sur son CPF et le cas échéant de l'utilisation de la mutualisation, la Direction pourra augmenter sa prise en charge du coût de la formation, dans la limite de 15.000 € HT.

11.4.4. Formation d'adaptation

En outre, en cas de projet emploi, nécessitant une formation d'adaptation, un budget de 5.000 € HT sera prévu, sans condition de minimum d'heures.

Ce budget formation d'adaptation est distinct du budget formation de reconversion et permet le financement d'actions de formation dans le cadre de projets emplois.

En cas d'acceptation, l'aide sera effectivement versée directement à l'organisme de formation à la date de présentation du bulletin d'inscription qui devra être accompagné d'une copie du contrat de formation.

La Direction prendra par ailleurs en charge les frais de déplacement et d'hébergement limités à la France métropolitaine pendant la durée de la formation, sur présentation des justificatifs et dans les limites du barème en vigueur au sein de la société.

CHAPITRE 6 – SUBSTITUTION

Afin de limiter le nombre de licenciements contraints dans le cadre du présent plan, le salarié non éligible au PSE peut se porter volontaire pour occuper le poste d'un salarié impacté.

Le salarié s'étant porté volontaire au départ bénéficiera des mesures de licenciement contraint et de l'accompagnement qui en découle alors que le salarié initialement impacté au présent plan conserve un poste dans l'entreprise et renonce donc aux avantages du présent accord.

La substitution n'est possible que sous certaines conditions cumulatives. Celle-ci sera possible entre toutes les entités.

La possibilité de se porter volontaire pour la substitution est exclusivement réservée aux salariés des services supports à savoir ARI, OIA, ARS-ARA, au sein de chaque entreprise et entre ces 3 entreprises. Le salarié souhaitant se porter volontaire doit impérativement ne pas être éligible au présent plan.

Le salarié substitué doit impérativement être éligible au Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Les compétences du salarié substitué pour occuper le poste visé doivent être formellement validées par le manager du poste cible. Cette validation doit garantir une prise de poste immédiate, le cas échéant, en bénéficiant d'une formation de courte durée. Le poste devra

être situé dans la même zone INSEE (ou zone INSEE limitrophe) que le salarié volontaire à la substitution.

L'appartenance à la même catégorie professionnelle ne saurait suffire à valider les compétences requises pour le poste cible.

Afin de garantir le retour à l'emploi, le salarié substitué doit justifier d'un projet professionnel au moment de la substitution répondant aux conditions de départ volontaire. Ainsi, ce projet peut être une formation professionnelle, une création ou reprise d'entreprise, ou un projet d'emploi finalisé, attesté par une promesse d'embauche ou un contrat de travail. La substitution ne saurait être envisagée dans le cadre d'un projet de mesure d'âge.

Enfin, le poste mis à la substitution ne doit pas appartenir à une catégorie professionnelle où des postes sont vacants ou nouvellement créés et non pourvus à la date de la substitution.

La substitution est envisageable exclusivement pendant les périodes de reclassement interne dans le cadre du départ contraint (non éligible au plan de départ volontaire ou désigné par les critères d'ordre) et uniquement avec un salarié concerné par cette phase de reclassement.

CHAPITRE 7 – MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE CARRIÈRE

1. Bilan retraite

Chaque salarié âgé de 58 ans et plus pourra obtenir une attestation lui confirmant sa date possible de départ en retraite, ainsi que la possibilité ou non de rachats de trimestres.

2. Retraite progressive

Le salarié visé par le présent plan de sauvegarde de l'emploi âgé de 60 ans et plus et ayant trouvé une solution de reclassement interne, pourra bénéficier du dispositif de retraite progressive tel que défini dans l'accord interprofessionnel sur l'emploi des seniors du 14 novembre 2024.

3. Départ à la retraite à taux plein dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi

3.1. Salariés pouvant liquider une retraite à taux plein au plus tard le 01/07/2025

Les salariés éligibles aux mesures du présent plan de sauvegarde de l'emploi et en mesure de liquider leur pension de retraite à taux plein au plus tard le 01/07/2025 pourront, s'ils demandent leur départ à la retraite au plus tard à cette date, bénéficier d'une indemnité correspondant à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Cette indemnité est plus avantageuse que celle prévue dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite.

Les salariés souhaitant bénéficier du dispositif devront déposer leur dossier de candidature auprès de l'Espace Information Conseil conformément aux modalités de départ prévues à l'article 3 du chapitre 3 du Titre II du présent accord. Les candidatures préalablement validées par l'Espace Information Conseil seront ensuite examinées par la Commission d'Etude et de Validation.

L'entrée en retraite devra se faire au plus tôt au 01/05/2025 et au plus tard le 01/07/2025.

3.2. Salariés ayant atteint l'âge légal d'ouverture des droits de retraite au plus tard le 01/07/2025 mais auxquels ils manquent un ou plusieurs trimestre(s) pour bénéficier d'un départ en retraite à taux plein

Les salariés remplissant les conditions d'éligibilité du présent accord, ayant atteint l'âge légal d'ouverture des droits de retraite au plus tard le 1er juillet 2025, mais ne pouvant prétendre à cette même date au bénéfice d'un départ à la retraite à taux plein du fait d'un nombre insuffisant de trimestres requis, pourront bénéficier de l'indemnité conventionnelle de licenciement, sous réserve de justifier du rachat du nombre de trimestres suffisants pour leur permettre de se prévaloir d'un départ à la retraite à taux plein.

La Société prendra en charge le financement de ce rachat conformément à l'article 4.2 du présent Chapitre.

4. Dispositif de congé de fin de carrière

Sans préjudice des conditions d'éligibilité détaillées ci-après, pour être candidat à ce dispositif le salarié devra occuper un emploi relevant de l'une des catégories professionnelles éligibles aux mesures du présent plan de sauvegarde de l'emploi.

Les sociétés concernées par la phase de volontariat ne seront pas tenues d'accepter un départ dans le cadre de ce dispositif si le nombre de salariés, s'étant portés candidats au départ volontaire est supérieur au total des postes éligibles au départ volontaire dans chaque catégorie professionnelle concernée.

Le bénéfice du dispositif de congé de fin de carrière ne peut se cumuler avec les autres mesures prévues par le présent accord.

Ce dispositif permet aux salariés remplissant les conditions prévues ci-après d'être totalement dispensés d'activité jusqu'à la liquidation de leur pension retraite de Sécurité Sociale à taux plein tout en bénéficiant d'une allocation de remplacement.

4.1. Salariés bénéficiaires

Peuvent se porter candidat au dispositif de congé de fin de carrière dans le cadre du présent accord, les salariés remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Remplir les critères d'éligibilité du présent plan.
- Être en mesure de liquider ses droits à la retraite Sécurité Sociale à taux plein au plus tard **dans un délai de 30 mois** suivant la date d'adhésion au dispositif de congé de fin de carrière, laquelle ne pourra pas être postérieure au 1er juillet 2025.
- S'engager à liquider leur pension de retraite à taux plein à la date à laquelle ils sont en mesure d'en bénéficier.

4.2. Aide au rachat de trimestre(s) et congé de fin de carrière

Les salariés pouvant partir à la retraite à taux plein (au sens de la Sécurité Sociale) au plus tard à 64 ans, mais auxquels il manquerait des trimestres de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein à l'âge de 64 ans mais pourraient liquider une retraite à taux plein au plus tard à 67 ans, pourront, sous réserve de satisfaire aux autres conditions précitées d'éligibilité, bénéficier du dispositif de congé de fin de carrière conformément à la législation

et à la réglementation en vigueur, à un versement pour la retraite leur permettant de valider les trimestres manquants pour pouvoir partir à la retraite à taux plein à 64 ans, dans la limite de 7 trimestres (pour le taux).

L'entreprise contribuera au bénéfice exclusif de ces salariés, au financement du versement pour la retraite, au titre du taux seul, à hauteur de :

- 100% du coût des 4 premiers trimestres ;
- 70% du coût par trimestre suivant.

Cette participation sera versée sur la paie du salarié, sous la forme d'une prime brute réglée au moment de la rupture de son contrat de travail.

Toutefois, pour éviter que le salarié ne supporte des charges sociales sur cette « prime spécifique rachat », le calcul de cette prime intégrera - en plus - l'équivalent des charges sociales supportées par le salarié. De ce fait, la prime versée sera neutre d'un point de vue charges sociales.

Cette participation sera versée sous réserve que les conditions ci-dessous soient réunies au moment de la rupture du contrat de travail.

Le versement de cette aide est subordonné à la production par le salarié :

- d'un justificatif du dépôt de la demande, présentée par le salarié à la caisse chargée de l'assurance vieillesse du régime général de Sécurité Sociale, d'exercer la faculté de versement ;
- de l'attestation d'éligibilité au congé de fin de carrière prenant en compte les conditions (« rachat de trimestres ») venant du prestataire ;
- la décision d'admission émanant de la caisse devra être transmise à l'entreprise dès réception.

À défaut de production des justificatifs, l'adhésion au dispositif de congé de fin de carrière ne sera pas validée.

Il est à noter que le pourcentage correspondant à la participation de l'entreprise s'applique à la valeur réelle du trimestre racheté (fonction de l'âge au moment du rachat et au titre du taux seul) tel qu'il ressort du barème CNAV et en référence exclusive à la circulaire CNAV du 17 janvier 2024, référencée 2024-8, actualisée.

Cette participation sera versée sur la paie du salarié, sous la forme d'une prime brute réglée au moment de la rupture de son contrat de travail.

4.3. Dépôt des candidatures

Les salariés souhaitant bénéficier du dispositif de congé de fin de carrière devront déposer leur dossier de candidature auprès de l'Espace Information Conseil conformément aux modalités de départ volontaire du présent accord. Les candidatures préalablement validées par l'Espace Information Conseil seront ensuite examinées par l'entreprise.

Ce dernier informera le salarié au plus tard dans un délai de 15 jours calendaires.

Pour la phase de volontariat, le salarié peut voir sa demande refusée lorsque le nombre de candidatures volontaires excède le nombre de départs envisagés au sein de la catégorie professionnelle à laquelle il appartient.

4.4. Montant de la rente de congé de fin de carrière

L'engagement envers les salariés bénéficiaires du dispositif de congé de fin de carrière consiste à verser une rente brute de préretraite totale. Elle prend effet au 1^{er} jour du mois civil suivant l'entrée en congé de fin de carrière, et sera versée jusqu'à la liquidation de la retraite de base de la Sécurité Sociale à taux plein et au maximum pendant 30 mois.

Toutefois, le versement est interrompu avant la liquidation de la retraite de Sécurité Sociale si un des événements listés ci-dessous intervient pendant la durée du congé de fin de carrière :

- Décès du préretraité ;
- Inscription à France Travail ;
- Liquidation anticipée de la retraite ;

A la date d'entrée du bénéficiaire dans le présent dispositif, est garantie le versement d'une rente brute fixée à 75% de sa rémunération brute de référence.

4.5. Protection sociale

Pendant la période du congé de fin de carrière excédant le préavis, le salarié conserve la qualité d'assuré et bénéficie du maintien aux droits aux prestations en nature et en espèces du régime obligatoire d'assurance maladie – maternité – invalidité-décès dont il relevait antérieurement. Il conserve aussi le bénéfice d'une couverture sociale en cas d'accident du travail survenu dans le cadre des actions du congé de reclassement.

Plus particulièrement, s'agissant de la mutuelle, les salariés entrant dans le régime du congé de fin de carrière ont la possibilité de continuer à bénéficier du régime de remboursement complémentaire des frais de santé. Les prestations sont identiques à celles des actifs.

Les cotisations sont prises en charge par le bénéficiaire du congé de fin de carrière (part salariale) et viennent en déduction de la rente de congé de fin de carrière.

Les garanties ainsi que les cotisations suivent l'évolution du régime mis en place pour les salariés restés en activité.

4.6. Indemnité de rupture

Le salarié bénéficiaire du congé de fin de carrière percevra une indemnité de départ équivalente à l'indemnité conventionnelle de licenciement.

CHAPITRE 8 – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Les représentants du personnel seront associés au suivi de la mise en œuvre des mesures présentées dans le présent accord selon les modalités suivantes.

1. Commission paritaire de suivi

1.1. Composition

La Commission paritaire de suivi sera mise en place pour l'ensemble des entités concernées par le projet de réorganisation et sera composée de :

- Représentants de la Direction ;
- 5 représentants pour les Organisations Syndicales Représentatives signataires, désignés par le coordinateur syndical ;
- 1 unique représentant par Organisation Syndicale Représentative non-signataire ;
- 1 représentant du Cabinet LHH.

Un équilibre dans le nombre de représentants entre les représentants des Organisations Syndicales et les représentants de la Direction devra être respecté.

La DREETS ou son représentant sera également informé(e) et pourra participer à chacune des réunions de la Commission paritaire de suivi.

1.2. Information de la Commission paritaire de suivi

La Commission paritaire de suivi sera informée périodiquement de l'avancement de la mise en œuvre des mobilités internes et externes et plus généralement de la mise en œuvre du présent accord.

La Commission paritaire de suivi sera régulièrement informée notamment :

- du nombre de départs volontaires validés ;
- du nombre de salariés en congé de reclassement volontaire ;
- de l'avancée du reclassement interne ;
- du nombre de salariés licenciés ;
- du nombre de salariés en congé de reclassement ;
- du nombre de salariés en projet de création ou reprise d'entreprise ou d'activité ;
- du nombre de salariés en projet de formation.

En tout état de cause, chaque membre de la Commission paritaire de suivi sera soumis à une obligation stricte de réserve et de confidentialité concernant les informations qui lui seront communiquées.

1.3. Missions de la Commission paritaire de suivi et avis consultatifs

La Commission paritaire de suivi a pour missions notamment de :

- vérifier le bon déroulement des procédures ;
- veiller à la bonne application des mesures du présent accord ;
- suivre l'évolution du reclassement interne ;
- d'entendre et d'apporter ses remarques sur le compte rendu périodique réalisé par le cabinet de redéploiement ;
- d'aider dans la résolution des problématiques individuelles qui pourraient lui être soumises par les salariés concernés qui contacteraient l'un de ses membres ;
- de valider la poursuite du congé de reclassement en cas de manquement du salarié vis-à-vis de ses obligations en la matière ;

- de valider un choix de formation de développement des compétences, qualifiante ou diplômante comme solution de redéploiement ou en cas de dépassement de budget formation ;
- de valider un projet de création ou de reprise d'une entreprise ou une activité dans le cas où le projet ne réunirait pas les conditions fixées au sein du présent Plan.

Les avis consultatifs seront rendus à la majorité des voix exprimées. Les membres de la Commission paritaire de suivi représentant les salariés disposeront d'une voix chacun. Le membre de la Commission de suivi représentant la Direction de l'entreprise disposera d'un nombre de voix équivalent.

Le représentant du Cabinet LHH aura une voix consultative et non délibérative.

La liste et les coordonnées des membres de la Commission seront affichées dans chaque site concerné.

1.4. Fonctionnement de la Commission paritaire de suivi

Les réunions de la Commission paritaire de suivi se dérouleront à Villeneuve d'Ascq.

La Commission paritaire de suivi sera mise en place pour la durée de mise en œuvre du présent accord et se réunira tous les mois jusqu'à la fin du dernier congé de reclassement. Les réunions seront par la suite plus espacées en fonction du nombre de personnes en solution identifiée.

Après accord entre la Direction et les Représentants du Personnel de la Commission, il pourra être envisagé de ne pas tenir une ou plusieurs réunions si aucun élément ne justifie une telle tenue.

En outre, la Commission paritaire de suivi pourra tenir des réunions supplémentaires si des nécessités le justifient.

Un procès-verbal de chaque réunion sera établi par le représentant du cabinet de redéploiement et sera approuvé au cours de la réunion suivante.

2. Saisine des Commissions de la branche professionnelle

Conformément aux dispositions conventionnelles (article 10-5.2.1. du Titre X de la Convention Collective Nationale des commerces de gros et de détail à prédominance alimentaire), la Direction informera la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi du projet de réorganisation.

Par ailleurs, la Direction fera appel à la Commission Interprofessionnelle de l'Emploi instaurée au niveau de la branche professionnelle Commerce de gros à prédominance alimentaire afin de rechercher les possibilités de reclassement à l'extérieur de l'entreprise en particulier dans le cadre de la branche professionnelle.

3. Suivi de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi par les représentants du personnel

Le suivi de la mise en œuvre effective des mesures contenues dans le présent accord fera l'objet d'une consultation régulière et détaillée des Institutions Représentatives du Personnel dont l'avis sera transmis à l'autorité administrative.

A cet égard, les Instances Représentatives du Personnel seront consultées conformément aux dispositions de l'article L. 1233-63 du Code du travail sur le déroulement du présent accord et notamment concernant les reclassements internes.

Dans ce cadre, s'agissant du suivi de la mise en œuvre du reclassement interne et jusqu'aux dernières notifications de licenciement pour motif économique, une réunion sera organisée tous les mois au niveau du Comité Social et Économique d'AECF, du Comité Social et Économique Central d'Auchan Retail Exploitation, du Comité Social et Économique d'Auchan ARS/ARA et celui d'ARI, ainsi que celui d'OIA.

L'autorité administrative est associée au suivi de ces mesures et reçoit un bilan, établi par l'employeur, de la mise en œuvre effective du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

CHAPITRE 9 – DISPOSITIONS FINALES

1. Condition de validité et validation du présent accord par l'Administration

Le présent accord est conclu dans les conditions visées à l'article L. 1233-24-1 du Code du travail.

Pour être valable, cet accord devra être signé par une ou plusieurs Organisations Syndicales représentatives ayant recueilli au moins 50 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations reconnues représentatives au 1^{er} tour des dernières élections des titulaires au Comité Social et Économique, quel que soit le nombre de votants ; l'appréciation du caractère majoritaire de l'accord s'effectuera dans le périmètre des sociétés comprises dans le champ d'application de l'accord.

Il est rappelé que le présent accord ne pourra être considéré comme valable et ses dispositions ne pourront être considérées comme étant applicables que sous réserve de sa validation par l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions de l'article L. 1233-57-2 du Code du travail.

A défaut de validation par l'Administration, ou dès lors que la validation de l'Administration viendrait à être remise en cause, notamment dans le cadre d'une procédure judiciaire, les dispositions du présent accord deviendront caduques.

2. Durée et date d'entrée en vigueur

Le présent accord est conclu pour une durée déterminée et s'applique strictement et uniquement au présent projet de réorganisation et au Plan de Sauvegarde de l'Emploi y afférent en application des dispositions de l'article L. 1233-14-1 et suivants du Code du travail.

Le présent accord prend effet au jour de sa validation par l'autorité administrative compétente, dans les conditions visées à l'article L. 1233-57-2 du Code du travail.

Cet accord cessera donc de s'appliquer à l'issue du déploiement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi dans le cadre du présent projet de réorganisation ; sans pouvoir se transformer en un accord à durée indéterminée.

3. Révision

Cet accord pourra, le cas échéant, être révisé conformément aux dispositions des articles L. 2261-7-1 et L. 2261-8 du Code du travail et dans le respect des prérogatives de la DREETS.

Les Parties signataires du présent accord s'engagent à participer de bonne foi aux réunions organisées par la Direction en vue de la négociation d'un éventuel avenant de révision, ce qui ne saurait, bien entendu, les engager à signer quelconque accord ou avenant de révision que ce soit.

Si un avenant de révision est valablement conclu, ses dispositions se substitueront de plein droit aux dispositions de l'accord qu'il modifie.

4. Dépôt et publicité

Le présent accord est établi en X exemplaires. Il comporte 9 annexes.

Un exemplaire de cet accord, signé par les Parties, est remis aux Organisations Syndicales représentatives dans le périmètre de l'accord et vaut notification au sens de l'article L. 2231-5 du Code du travail.

Outre la demande de validation qui sera réalisée auprès de l'Administration, les formalités de publicité et de dépôt du présent accord seront réalisées à l'initiative de la Direction conformément à l'article D. 1233-14-1 du Code du travail et aux dispositions du Code du travail.

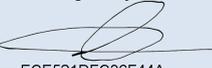
Enfin, en application des articles R. 2262-1 et suivants du Code du travail, un exemplaire du présent accord sera transmis aux représentants du personnel et mention de cet accord sera faite sur les panneaux réservés à la Direction pour sa communication avec le personnel.

Cet accord peut être consulté par chaque salarié auprès de la Direction des Ressources Humaines.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 19/03/2025

Pour l'Entreprise

Monsieur Christophe Carreyre
Directeur des Ressources Humaines
dûment habilité à cet effet

DocuSigned by:

ECE521DFC36F44A...

Pour le Personnel

Les Organisations Syndicales signataires

Monsieur Gilles MARTIN, Coordinateur Syndical
CFDT dûment mandaté,

Signé par :

CF7F92901EDC429...

Monsieur Bruno DELAYE, Coordinateur Syndical
CFTC dûment mandaté,

Signé par :
Bruno Delaye
25B130698A6A4CF...

Monsieur Gérald VILLEROY, Coordinateur
Syndical CGT dûment mandaté,

Monsieur Franck MARTINAUD, Coordinateur
Syndical FO dûment mandaté,

Monsieur Hervé LOTTE, Coordinateur Syndical
SEGA CFE-CGC dûment mandaté.

Signé par :
Hervé Lotte
D497C81860C9483...

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse du contexte économique du projet de réorganisation

Annexe 2 : Effectifs par société et par site de l'UES Auchan Retail Exploitation

Annexe 3 : Catégories professionnelles et conséquences sociales du projet de réorganisation par société

Annexe 4 : Critères d'ordre des licenciements

Annexe 5 : Postes de reclassement interne

Annexe 6 : Calendriers prévisionnels des suppressions de postes

Annexe 7 : Chartes d'adhésion au congé de reclassement

Annexe 8 : Régime social des différentes indemnités versées dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU PROJET DE RÉORGANISATION

Voir fichier joint n°1

ANNEXE 2 : EFFECTIFS PAR SOCIÉTÉ ET PAR SITE DE L'UES AUCHAN RETAIL EXPLOITATION

Les équipes de l'UES Auchan Retail Exploitation sont localisées sur l'ensemble des sites suivants :

My Auchan :

Etablissement	Localisation	Nombre de CDI
A2P LILLE WAZEMMES	LILLE	9
A2P PARIS BLANQUI	PARIS	8
A2P PARIS CHEVREAU	PARIS	12
A2PAS MENILMONTANT	PARIS	10
A2PAS RAFFET	PARIS	7
A2PAS VAUGIRARD	PARIS	12
FREDI SODIPAR	PARIS	7
Total général		65

AMV Distribution :

Etablissement	Localisation	Nombre de CDI
AMV DISTRIBUTION	TOURCOING	88
Total général		88

Safipar :

Etablissement	Localisation	Nombre de CDI
COIGNIERES	COIGNIERES	65
SAFIPAR CHELLES	CHELLES	93
SAFIPAR-MUREAUX	LES MUREAUX	73
Total général		231

Auchan Supermarché :

Etablissement	Localisation	Nombre de CDI
A.S ALESIA-PARIS	PARIS	54
A.S ANTONY	ANTONY	29
A.S ANTONY PASCAL	ANTONY	79
A.S APT	APT	38
A.S ARGENTEUIL	ARGENTEUIL	43
A.S ARNOUVILLE	ARNOUVILLE LES GONESSES	23
A.S ARTIGUES	ARTIGUES PRES BORDEAUX	30
A.S AUBAGNE	AUBAGNE	38
A.S AUBERVILLIERS	AUBERVILLIERS	53
A.S AULNOYE AYMERI	AULNOYE AYMERIES	39
A.S AUNEAU	AUNEAU	30
A.S AURILLAC	AURILLAC	34
A.S AUTINGUES	AUTINGUES	36
A.S AVION	AVION	17
A.S BAGNEUX 3	Bagneux	53
A.S BALLAN	BALLAN MIRE	35
A.S BATIGNOLLES	PARIS	50
A.S BEAUMONT	BEAUMONT	14
A.S BEAUMONT 2	BEAUMONT	58
A.S BEGLES	BEGLES	60
A.S BESSE	BESSE ET ST ANASTAISE	26
A.S BILLON	BILLON	38
A.S BLANQ-LARENNEY	BLANQUEFORT	54
A.S BLATIN-CLERMON	CLERMONT FERRAND	47
A.S BORDEAUX-BENAU	BORDEAUX	29

Etablissement	Localisation	Nombre de CDI
A.S BORDEAUX-GD PA	BORDEAUX	33
A.S BOSC-ROGER	LE BOSC ROGER EN ROUMOIS	43
A.S BOULOGNE	BOULOGNE BILLANCOURT	47
A.S BOURGES	BOURGES	38
A.S BREME D'OR	SPICHEREN	29
A.S BRETIGNY	BRETIGNY SUR ORGE	33
A.S BREUIL LE VERT	BREUIL LE VERT	33
A.S BRIVE	BRIVE LA GAILLARDE	41
A.S BRUNE-PARIS	PARIS	49
A.S BURES/YVETTE	BURES SUR YVETTE	36
A.S BUTTES CHAUMON	PARIS	42
A.S CAILLOLS-MARS.	MARSEILLE	83
A.S CALAIS NATION	CALAIS	15
A.S CALUIRE	CALUIRE ET CUIRE	70
A.S CARBONNE	CARBONNE	34
A.S CAUDE-BORDEAUX	BORDEAUX	64
A.S CEBAZAT	CEBAZAT	38
A.S CHAMALIERES	CHAMALIERES	28
A.S CHAMPVERT-LYON	LYON	56
A.S CHANTILLY	CHANTILLY	14
A.S CHARENTON	CHARENTON LE PONT	36
A.S CHARLES DE FIT	TOULOUSE	25
A.S CHATILLON 2	CHATILLON	107
A.S CHESNAY PARLY2	LE CHESNAY	65
A.S CITY MARZAGUES	MARSEILLE	17
A.S CITY UNIVERSIT	LYON	25
A.S CLERMT ST JACQ	CLERMONT FERRAND	29
A.S CLMT LES CHANE	CLERMONT FERRAND	30
A.S COLLEVILLE	COLLEVILLE MONTGOMERY	38
A.S COLMAR	COLMAR	14
A.S COMPIEGNE	COMPIEGNE	59
A.S CONFLANS	CONFLANS STE HONORINE	67
A.S CORBIE	CORBIE	37
A.S COUNORD	BORDEAUX	52
A.S COURNON	COURNON D AUVERGNE	25
A.S COURNON LES TO	COURNON D AUVERGNE	26
A.S CRETEIL	CRETEIL	38
A.S DAUMESN-PARIS	PARIS	73
A.S DESIREE CLARY	MARSEILLE	35
A.S EAUBONNE	EAUBONNE	55
A.S ERAGNY	ERAGNY	21
A.S ESVRES 2	ESVRES	42
A.S FELIX FAURE	LYON	37
A.S FERRETTE	FERRETTE	31
A.S FLEURY/ORNE	FLEURY SUR ORNE	17
A.S FONBEAUZARD	AUCAMVILLE	48
A.S FORMERIE	FORMERIE	25
A.S FOURMIES	FOURMIES	34
A.S FOURRAGERE-MAR	MARSEILLE	34
A.S FRANCONVILLE	FRANCONVILLE	31
A.S GAILLONCEL	GAILLON	48
A.S GANNAT	GANNAT	26
A.S GG STRG ESPLAN	STRASBOURG	65
A.S GG STRG HALLES	STRASBOURG	56
A.S GIRONDINS LYON	LYON	64
A.S GISORS	GISORS	22
A.S GOUVION ST CYR	PARIS	25
A.S GRADIGNAN	GRADIGNAN	34
A.S GRADIGNAN-MALA	GRADIGNAN	24
A.S GRENOBLE FOCH	GRENOBLE	39
A.S GRENOBLE PERRO	GRENOBLE	24
A.S GRENOBLE STALI	GRENOBLE	21
A.S HAGUENAU CHATE	HAGUENAU	26
A.S HARNES	HARNES	21
A.S HAYANGE	Hayange	17
A.S HEROUVILLE	HEROUVILLE ST CLAIR	17
A.S HOUILLES	HOUILLES	85
A.S ILLKIRCH	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	31
A.S IVRY SUR SEINE	IVRY SUR SEINE	29

Etablissement	Localisation	Nombre de CDI
A.S JOUY EN JOSAS	JOUY EN JOSAS	20
A.S KIENTZHEIM	STRASBOURG	33
A.S KOENIGSHOFFEN	STRASBOURG	30
A.S LA BOURBOULE	LA BOURBOULE	33
A.S LA BREDE	LA BREDE	65
A.S LA FERTE ST AU	LA FERTE ST AUBIN	37
A.S LA GARENNE COL	LA GARENNE COLOMBES	49
A.S LA QUEUE LES Y	LA QUEUE LES YVELINES	75
A.S LAUNAGUET	LAUNAGUET	40
A.S LE HAVRE	LE HAVRE	20
A.S LE PERRAY EN Y	LE PERRAY EN YVELINES	42
A.S LE PONTET	LE PONTET	43
A.S LE VAL DE REUI	VAL DE REUIL	38
A.S LENS 2	LENS	21
A.S LESQUIN	LESQUIN	19
A.S LEUVILLE/ORGE	LEUVILLE SUR ORGE	26
A.S L'HAY LES ROSE	L HAY LES ROSES	2
A.S LHERM	LHERM	21
A.S LIMEIL BREVANN	LIMEIL BREVANNES	28
A.S LINSELLES	LINSELLES	37
A.S LOUVRES GARE	LOUVRES	44
A.S LUNERAY	LUNERAY	25
A.S LYON ETATS-UNI	LYON	34
A.S LYON GARIBALDI	LYON	73
A.S LYON LADUCHERE	LYON	24
A.S MAIS ALFORT 2	MAISONS ALFORT	26
A.S MAISON ALFORT1	MAISONS ALFORT	59
A.S MARCOUSSIS	MARCOUSSIS	26
A.S MAREIL MARLY	MAREIL MARLY	51
A.S MARINGUES	MARINGUES	27
A.S MARLENHEIM	MARLENHEIM	50
A.S MARQUETTE	Marquette	10
A.S MARSEILLE 3	MARSEILLE	56
A.S MARSEILLE M.JA	MARSEILLE	27
A.S MARTRES VEYRE	LES MARTRES DE VEYRE	44
A.S MASSIEUX	MASSIEUX	38
A.S MASSY	MASSY	34
A.S MAZAMET	AUSSILLON	57
A.S MERIGNAC ROBIN	MERIGNAC	60
A.S MERLEBACH	FREYMING MERLEBACH	20
A.S METZ PLANTIERE	METZ	35
A.S METZ ST JACQUE	METZ	73
A.S METZ WOIPPY	METZ	38
A.S METZ XXE CORPS	METZ	37
A.S MEULAN TESSANC	TESSANCOURT SUR AUBETTE	43
A.S MICHEL ANGE	TOULOUSE	23
A.S MILLAU	MILLAU	34
A.S MONDESIR	MERIGNAC	103
A.S MONTAUDRAN	TOULOUSE	21
A.S MONTCEAUX	MONTCEAUX	37
A.S MONTDIDIER	MONTDIDIER	17
A.S MONTFERMEIL	MONTFERMEIL	71
A.S MONTP. MALBOSC	MONTPELLIER	38
A.S MONTPELLIER	MONTPELLIER	36
A.S MONTREUIL SS B	MONTREUIL	29
A.S MONTRouGE	MONTRouGE	32
A.S MONTRouGE 2	MONTRouGE	41
A.S MOUVAUX	MOUVAUX	45
A.S MUTZIG	MUTZIG	26
A.S ND DE GRAVENCH	NOTRE DAME DE GRAVENCHON	30
A.S NESLE	NESLE	29
A.S NOISY LE GRAND	NOISY LE GRAND	45
A.S NOISY LE SEC	NOISY LE SEC	50
A.S NOYELLES	NOYELLES LES VERMELLES	21
A.S OBERNAI	OBERNAI	42
A.S ORCHIES	ORCHIES	46
A.S ORGERUS	ORGERUS	35
A.S ORLEANS EST	ST JEAN DE BRAYE	57

Etablissement	Localisation	Nombre de CDI
A.S ORLEANS SUD OL	ORLEANS	52
A.S PARIS-AVRON	PARIS	30
A.S PARIS-LAGNY	PARIS	33
A.S PARIS-OURQ	PARIS	30
A.S PARIS-TOLBIAC	PARIS	31
A.S PLAISIR	PLAISIR	31
A.S PONTS JUMEAUX	TOULOUSE	30
A.S RAMBOUILLET	RAMBOUILLET	16
A.S REUILLY-PARIS	PARIS	49
A.S ROLLIN-AMIENS	AMIENS	29
A.S ROMAINVILLE	ROMAINVILLE	72
A.S ROSHEIM	ROSHEIM	32
A.S RUE	RUE	28
A.S RUEIL MALMAISO	RUEIL MALMAISON	54
A.S SACLAY	SACLAY	57
A.S SARTROUVILLE	SARTROUVILLE	66
A.S SAVERNE	SAVERNE	18
A.S SCEAUX BLAGIS	SCEAUX	27
A.S SCEAUX CHARAIR	SCEAUX	44
A.S SCHILTIGHEIM	SCHILTIGHEIM	56
A.S SENAS	SENAS	42
A.S ST AMARIN	SAINT AMARIN	27
A.S ST ARNOULT 2	ST ARNOULT EN YVELINES	29
A.S ST AVERTIN	ST AVERTIN	51
A.S ST FARGEAU	ST FARGEAU PONTIERRY	30
A.S ST FOY LES LYO	STE FOY LES LYON	31
A.S ST GAUDENS	ST GAUDENS	51
A.S ST GERMAIN C.	ST GERMAIN LES CORBEIL	61
A.S ST GERMAIN EN	ST GERMAIN EN LAYE	45
A.S ST MAUR	SAINT MAUR DES FOSSES	43
A.S ST PIERRE DES	ST PIERRE DES CORPS	25
A.S ST QUENTIN	ST QUENTIN	17
A.S ST SAULVE	ST SAULVE	50
A.S ST SYMPHORIEN	TOURS	42
A.S STR MNTGN VERT	STRASBOURG	28
A.S STR. BD ANVERS	STRASBOURG	36
A.S STRG CRONENBRG	STRASBOURG	13
A.S STRG PORTE FRA	STRASBOURG	26
A.S STRG ROBERTSAU	STRASBOURG	53
A.S STRG. KLEBER	STRASBOURG	31
A.S STRG-MEINAU	STRASBOURG	27
A.S SUCY EN BRIE	SUCY EN BRIE	37
A.S TALENCE GALLIE	TALENCE	58
A.S TALENCE-GAMBET	TALENCE	100
A.S TARARE	TARARE	36
A.S TARASCON	TARASCON	44
A.S TASSIN	TASSIN LA DEMI LUNE	80
A.S TERRASSON	TERRASSON LAVILLEDIEU	34
A.S THIONVILLE	THIONVILLE	15
A.S THOMERY	THOMERY	20
A.S TOURNEFEUILLE	TOURNEFEUILLE	41
A.S TOURNUS	TOURNUS	28
A.S TOURS RABELAIS	TOURS	44
A.S TRAPPES	TRAPPES	57
A.S TRIEL/SEINE	TRIEL SUR SEINE	23
A.S VALENCIENNES	VALENCIENNES	19
A.S VERNEUIL 1	VERNEUIL SUR SEINE	20
A.S VERNEUIL 2	VERNEUIL SUR SEINE	54
A.S VIGNY MUSSET	GRENOBLE	29
A.S VILLEFRANCHE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	65
A.S VILLEPINTE	VILLEPINTE	81
A.S VILLERS BRETON	VILLERS BRETONNEUX	28
A.S VITRY/SEINE	VITRY SUR SEINE	68
A.S VOIRON	VOIRON	18
A.S VOLTAIRE-PARIS	PARIS	69
A.S WINTZENHEIM	WINTZENHEIM	23
A.S WISSEMBRG	WISSEMBOURG	30
AS PLAISANCE TOUCH	TOULOUSE	21
S.M CHY SG OUEST	CHILLY MAZARIN	1

Etablissement	Localisation	Nombre de CDI
Total général		8964

Auchan Hypermarché :

Localisation	Nom de l'établissement	Nombre de CDI
ANNECY	AUCHAN ANNECY	478
ARRAS	AUCHAN ARRAS	284
AUBAGNE	AUCHAN AUBAGNE	719
AUBAGNE	SAV AUCHAN AUBAGNE	39
AUBIERE	AUCHAN AUBIERE	353
AVIGNON SUD	AUCHAN AVIGNON SUD	299
BAGNOLET	AUCHAN BAGNOLET	412
BAR LE DUC	AUCHAN BAR LE DUC	108
BEAUVAIS	AUCHAN BEAUVAIS	256
BESSONCOURT	AUCHAN BESSONCOURT	191
BETHUNE	AUCHAN BETHUNE	344
BEZIERS	AUCHAN BEZIERS	362
BIAS	AUCHAN BIAS	133
BIGANOS	AUCHAN BIGANOS	286
BLOIS	AUCHAN BLOIS	296
BOISSENART	AUCHAN MELUN	520
BORDEAUX LE LAC	AUCHAN LE LAC	502
BORDEAUX MERIADECK	AUCHAN MERIADECK	354
BOULIAC	AUCHAN BOULIAC	508
BRETIGNY SUR ORGE	AUCHAN BRETIGNY	445
BRON SAINT PRIEST	AUCHAN ST PRIEST	610
CALAIS	AUCHAN BOULOGNE	4
CALAIS	AUCHAN CALAIS	378
CALUIRE	AUCHAN CALUIRE	523
CAMBRAI	AUCHAN CAMBRAI	296
CAMBRAI	AUCHAN VALENCIENNE	1
CASTRES	AUCHAN CASTRES	216
CAVAILLON	AUCHAN CAVAILLON	210
CERGY	AUCHAN CERGY	357
CHAMBRAY LES TOURS	AUCHAN CHAMBRAY	345
CHASSENEUIL DU POITOU	AUCHAN CHASSENEUIL	204
CHÂTEAUX	AUCHAN CHATEAUX	215
CHATELLERAULT	AUCHAN CHATELLERAULT	179
CHERBOURG	AUCHAN CHERBOURG	238
CLERMONT FERRAND	AUCHAN CLERMONT N	194
Cognac	AUCHAN COGNAC	235
COURCELLES LES LENS	SAV COURCELLES	1
DARDILLY	AUCHAN DARDILLY	393
DIEPPE	AUCHAN DIEPPE	287
DOMERAT	AUCHAN DOMERAT	145
DOUAI	AUCHAN DOUAI	295
DURY	AUCHAN DURY	375
ENGLOS	AUCHAN ENGLOS	554
EPINAY SUR SEINE	AUCHAN EPINAY	169
FACHES THUMESNIL	AUCHAN FACHES	426
FONTENAY SOUS BOIS	AUCHAN FONTENAY	396
GIEN	AUCHAN GIEN	154
GRANDE SYNTHÉ	AUCHAN GRANDE SYNTHÉ	465
GRASSE	AUCHAN GRASSE	250
GUILHERAND-GRANGES	AUCHAN VALENCE	265
HIRSON	AUCHAN HIRSON	126
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	AUCHAN ILLKIRCH	359
ISSY LES MOULINEAUX	AUCHAN ISSY	290
KREMLIN BICETRE	AUCHAN KREMLIN BICETRE	307
LA COURONNE	AUCHAN LA COURONNE	281
LA SEYNE SUR MER	AUCHAN TOULON	301
LAXOU	AUCHAN LAXOU	307
LE HAVRE	AUCHAN LE HAVRE	415
LE MANS	AUCHAN LE MANS	333
LE PONTET	AUCHAN AVIGNON	537
LE PUY EN VELAY	AUCHAN BRIVES	183
LEERS	AUCHAN LEERS	611
LONGUENESSE	AUCHAN ST OMER	424

Localisation	Nom de l'établissement	Nombre de CDI
LOUVROIL	AUCHAN LOUVROIL	424
LUXEUIL LES BAINS	AUCHAN LUXEUIL	109
MACON	AUCHAN MACON	199
MANOSQUE	AUCHAN MANOSQUE	175
MANTES LA JOLIE	AUCHAN MANTES	445
MARSEILLE	AUCHAN MARSEILLE	519
MARTIGUES	AUCHAN MARTIGUES	353
MAUREPAS	AUCHAN MAUREPAS	361
MEAUX	AUCHAN MEAUX	219
MERS LES BAINS	AUCHAN MERS/BAINS	188
MERU	AUCHAN MERU	166
MONT ST MARTIN	AUCHAN MONT ST MARTIN	376
MONTAUBAN	AUCHAN MONTAUBAN	212
MONTGERON	AUCHAN MONTGERON	337
MONTIVILLIERS	AUCHAN MONTIVILLIERS	332
NANCY LOBAU	AUCHAN LOBAU	148
NEUILLY SUR MARNE	AUCHAN NEUILLY	265
NICE LA TRINITE	AUCHAN NICE	549
NOGENT SUR OISE	AUCHAN NOGENT/OISE	260
NOYELLES GODAULT	AUCHAN NOYELLES	472
NOYON	AUCHAN NOYON	204
OLIVET	AUCHAN OLIVET	290
OSNY	AUCHAN OSNY	266
PAU	AUCHAN PAU	360
PERIGUEUX	AUCHAN PERIGUEUX	311
PEROLS	AUCHAN PEROLS	332
PERPIGNAN	AUCHAN PERPIGNAN	414
PETITE FORET	AUCHAN PETITE FORET	397
PLAISIR	AUCHAN PLAISIR	563
POITIERS	AUCHAN POITIERS SUD	282
PUTEAUX	AUCHAN LA DEFENSE	489
ROISSY CH DE GAULLE	AUCHAN ROISSY	198
RONCQ	AUCHAN RONCQ	716
SAINT CYR	AUCHAN ST CYR	226
SAINT GENIS LAVAL	AUCHAN ST GENIS	423
SAINT NAZAIRE	AUCHAN ST NAZAIRE	279
SAINT QUENTIN	AUCHAN ST QUENTIN	210
SAINT-ETIENNE CENTRE 2	AUCHAN CENTRE 2	264
SARCELLES	AUCHAN SARCELLES	224
SCHWEIGHOUSE	AUCHAN SCHWEIGHOUS	259
SEMECOURT	AUCHAN SEMECOURT	341
SERRIS	AUCHAN MARNE LA VALLEE	365
SETE	AUCHAN SETE	238
SOISY SOUS MONTMORENCY	AUCHAN SOISY	251
ST HERBLAIN	AUCHAN ST HERBLAIN	237
ST JEAN DE LA RUELE	AUCHAN ST JEAN	363
ST MARTIN BOULOGNE	AUCHAN BOULOGNE	411
ST SEBASTIEN	AUCHAN ST SEBASTIEN	220
STRASBOURG	AUCHAN STRASBOURG	326
TAVERNY	AUCHAN TAVERNY	287
TOMBLAINE	AUCHAN TOMBLAINE	216
TOULOUSE	AUCHAN TOULOUSE	444
TOURS NORD	AUCHAN TOURS NORD	310
TRAPPES	SAV AUCHAN TRAPPES	42
VALENCIENNES	AUCHAN VALENCIENNE	179
VELIZY	AUCHAN VELIZY	744
VILLARS	AUCHAN ST ETIENNE	441
VILLEBON SUR YVETTE	AUCHAN VILLEBON	313
VILLENEUVE D'ASCQ	AUCHAN VILLENEUVE2	460
VILLENEUVE D'ASCQ	SAV CENTRAL FRANCE	156
VILLENEUVE D'ASCQ	SERV.CENTR	16
VIRY NOUREUIL	AUCHAN VIRY	146
WOIPPY	AUCHAN WOIPPY	74
Total général		39139

ANNEXE 3 : CATÉGORIES PROFESSIONNELLES ET CONSÉQUENCES SOCIALES DU PROJET DE RÉORGANISATION PAR SOCIÉTÉ

POUR LA SOCIÉTÉ AUCHAN E-COMMERCE FRANCE (AECF)

Tableau par catégorie professionnelle

Catégorie professionnelle	Organisation actuelle	Nb de Postes supprimés	Organisation cible
ADMINISTRATIF	1	1	0
AGENT DE MAINTENANCE	3	3	0
CHAUFFEUR LIVREUR	25	25	0
EMPLOYE D EXPLOITATION	148	148	0
EMPLOYE TRANSPORT	18	18	0
ENCADREMENT	7	7	0
MANAGER DE PROXIMITE	20	20	0
RESSOURCES HUMAINES	2	2	0
Total général	224	224	0

Table de correspondance emploi / catégorie professionnelle

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
AGENT D EXPLOITATION	EMPLOYE D EXPLOITATION
ASSISTANT D EXPLOITATION	EMPLOYE D EXPLOITATION
ASSISTANT LIVRAISON CLIENT	EMPLOYE TRANSPORT
ASSISTANT TRANSPORT	EMPLOYE TRANSPORT
Cariste	EMPLOYE D EXPLOITATION
Chargé Ressources Humaines	RESSOURCES HUMAINES
CHAUFFEUR LIVREUR	CHAUFFEUR LIVREUR
CHAUFFEUR LIVREUR LEADER	CHAUFFEUR LIVREUR
CHEF D EQUIPE EXPLOITATION	MANAGER DE PROXIMITE

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
CONDUCTEUR DE PARC	EMPLOYE TRANSPORT
CONTROLEUR DE PARC	EMPLOYE TRANSPORT
EMPLOYE D EXPLOITATION	EMPLOYE D EXPLOITATION
EMPLOYE DE MAINTENANCE	AGENT DE MAINTENANCE
GESTIONNAIRE DE STOCK	MANAGER DE PROXIMITE
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATIF
RESPONSABLE D ACTIVITE LOGISTIQUE	ENCADREMENT
RESPONSABLE DE SITE	ENCADREMENT
RESPONSABLE EXPLOIT ADJOINT	MANAGER DE PROXIMITE
RESPONSABLE LIVRAISON CLIENT	ENCADREMENT
RESPONSABLE LOGISTIQUE	ENCADREMENT
RESPONSABLE QUALITE	ENCADREMENT
RESPONSABLE QUALITE	MANAGER DE PROXIMITE
RESPONSABLE TECHNIQUE	ENCADREMENT
RRH opérationnel	RESSOURCES HUMAINES
Store Manager	MANAGER DE PROXIMITE
Total général	

POUR L'UES AUCHAN RETAIL EXPLOITATION

My Auchan

Tableau par catégorie professionnelle

CSE	Localisation	Nom de l'établissement	Catégorie professionnelle	Organisation actuelle	Nombre de postes supprimés	Nombre de postes supprimés occupés	Organisation cible
My Auchan	LILLE	A2P LILLE WAZEMMES	Adjoint de magasin A2PAS	1	0	0	1
My Auchan	LILLE	A2P LILLE WAZEMMES	Directeur de magasin A 2 PAS	1	0	0	1
My Auchan	LILLE	A2P LILLE WAZEMMES	Employé Magasin	7	0	0	7
My Auchan	PARIS	A2P PARIS BLANQUI	Adjoint de magasin A2PAS	1	1	1	0

CSE	Localisation	Nom de l'établissement	Catégorie professionnelle	Organisation actuelle	Nombre de postes supprimés	Nombre de postes supprimés occupés	Organisation cible
My Auchan	PARIS	A2P PARIS BLANQUI	Directeur de magasin A 2 PAS	1	1	1	0
My Auchan	PARIS	A2P PARIS BLANQUI	Employé Magasin	6	6	6	0
My Auchan	PARIS	A2P PARIS CHEVREAU	Adjoint de magasin A2PAS	1	1	1	0
My Auchan	PARIS	A2P PARIS CHEVREAU	Directeur de magasin A 2 PAS	1	1	1	0
My Auchan	PARIS	A2P PARIS CHEVREAU	Employé Magasin	10	10	10	0
My Auchan	PARIS	A2PAS MENILMONTANT	Adjoint de magasin A2PAS	2	2	2	0
My Auchan	PARIS	A2PAS MENILMONTANT	Employé Magasin	8	8	8	0
My Auchan	PARIS	A2PAS RAFFET	Adjoint de magasin A2PAS	3	3	3	0
My Auchan	PARIS	A2PAS RAFFET	Employé Magasin	4	4	4	0
My Auchan	PARIS	A2PAS VAUGIRARD	Adjoint de magasin A2PAS	1	1	1	0
My Auchan	PARIS	A2PAS VAUGIRARD	Animateur Réseau	2	2	2	0
My Auchan	PARIS	A2PAS VAUGIRARD	Assistant administratif	1	1	1	0
My Auchan	PARIS	A2PAS VAUGIRARD	Directeur de magasin A 2 PAS	1	1	1	0
My Auchan	PARIS	A2PAS VAUGIRARD	Employé Magasin	7	7	7	0
My Auchan	PARIS	A2PAS GRENELLE	Adjoint de magasin A2PAS	2	2	2	0
My Auchan	PARIS	A2PAS GRENELLE	Directeur de magasin A 2 PAS	1	1	1	0
My Auchan	PARIS	A2PAS GRENELLE	Employé Magasin	4	4	4	0
Total général				65	56	56	9

Table de correspondance emploi / catégorie professionnelle

Intitulé	Catégorie professionnelle
ADJOINT DE MAGASIN A2PAS	Adjoint de magasin A2PAS
ANIMATEUR RESEAU PARTENAIRES A2PAS	Animateur Réseau
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE RÉSEAU INTÉGRÉ	Assistant administratif
DIRECTEUR DE MAGASIN A 2 PAS	Directeur de magasin A 2 PAS
EMPLOYE COMMERCIAL	Employé Magasin
EQUIPIER DE COMMERCE	Employé Magasin

Intitulé	Catégorie professionnelle
RESPONSABLE MAGASIN A2PAS	Adjoint de magasin A2PAS
Total général	

Auchan Hypermarché

Voir fichier joint n°2

Auchan Supermarché

Voir fichier joint n°2

POUR L'UES ARS/ARA

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Aix-en-Provence	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	2	0	0	0	0	2
Total Aix-en-Provence		2	0	0	0	0	2
AMIENS	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	2	0	0	0	0	2
AMIENS	Assistant administratif	2	0	0	0	0	2
AMIENS	Chef de groupe Approvisionnement	1	0	1	1	0	0
AMIENS	Chef de projet Transformation	1	0	0	0	0	1
AMIENS	Coach/Moniteur Métier	2	0	2	2	0	0
AMIENS	Manager Ventes Approvisionnement	5	0	1	1	0	4
AMIENS	Responsable Performance Opérationnelle	1	0	0	0	0	1
AMIENS	RRH opérationnel	1	0	0	0	0	1
Total AMIENS		15	0	4	4	0	11
Arras	Coordinateur Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Total Arras		1	0	0	0	0	1
Avignon	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	1	1	0	0	0	2
Avignon	Animateur Réseau Franchise	1	0	1	1	0	0
Avignon	Assistant administratif	2	0	0	0	0	2
Avignon	Assistant Commercial	1	0	1	1	0	0
Avignon	Assistant de Direction	1	0	0	0	0	1
Avignon	Chargé d'Affaires	2	2	0	0	0	4
Avignon	Chargé d'animation commerciale et clients	1	0	1	1	0	0
Avignon	Chargé de Prévention	1	0	0	0	0	1
Avignon	Chargé des Ressources Humaines	3	0	0	0	0	3
Avignon	Chargé Formation	0	1	1	0	0	0
Avignon	Chef de groupe Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Avignon	Coach/Moniteur Métier	4	0	4	4	0	0
Avignon	Contrôleur de Gestion	1	0	0	0	1	2
Avignon	Coordinateur Approvisionnement	0	0	0	0	1	1
Avignon	Coordinateur Sécurité Opérationnelle	2	0	0	0	0	2

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Avignon	Coordinateur Technique	1	0	0	0	0	1
Avignon	Directeur Capex/ Technique	1	0	0	0	0	1
Avignon	Directeur Client Commerce et Concept	1	0	0	0	0	1
Avignon	Directeur Performance Territoire	1	0	0	0	0	1
Avignon	Directeur Région Retail	0	0	0	0	1	1
Avignon	Directeur Ressources Humaines Généraliste	1	0	0	0	0	1
Avignon	Directeur Territoire	1	0	1	1	0	0
Avignon	Gestionnaire Paie	8	0	0	0	0	8
Avignon	Ingénieur Qualité	0	0	0	0	1	1
Avignon	Manager Paie	1	0	0	0	0	1
Avignon	Manager Ventes Approvisionnement	7	0	1	1	0	6
Avignon	Responsable Commerce & Territoire	1	0	0	0	0	1
Avignon	Responsable Conception Technique	2	0	1	1	0	1
Avignon	Responsable contrôle de gestion sociale	1	0	0	0	0	1
Avignon	Responsable de zone franchise	0	0	0	0	1	1
Avignon	Responsable Développement	2	0	0	0	0	2
Avignon	Responsable Gestion de Carrières	2	0	0	0	0	2
Avignon	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Avignon	Responsable Paie et Administration du Personnel	1	0	0	0	0	1
Avignon	Responsable Performance Opérationnelle	2	0	0	0	0	2
Avignon	Responsable Technique d'Appui	1	2	0	0	0	3
Avignon	RRH opérationnel	5	0	0	0	0	5
Total Avignon		61	6	11	10	5	61
Belfort	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Belfort		1	0	0	0	0	1
Béthune	Product Owner/ Business Analyst IT	1	0	0	0	0	1
Total Béthune		1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Assistant administratif	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Assistant de Direction	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Chargé d'Affaires	1	0	0	0	0	1

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Bordeaux	Chargé de Prévention	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Chargé des Ressources Humaines	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Chargé Formation	1	0	1	1	0	0
Bordeaux	Coach/Moniteur Métier	4	0	4	4	0	0
Bordeaux	Contrôleur de Gestion	0	0	0	0	1	1
Bordeaux	Coordinateur Approvisionnement	2	0	0	0	1	3
Bordeaux	Coordinateur Technique	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Directeur Capex/ Technique	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Directeur Développement Franchise	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Directeur Format Hyper/Super	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Directeur Performance Territoire	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Directeur Région Retail	0	0	0	0	1	1
Bordeaux	Directeur Ressources Humaines Généraliste	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Directeur Territoire	1	1	2	1	0	0
Bordeaux	Ingénieur Qualité	0	0	0	0	1	1
Bordeaux	Responsable Commerce & Territoire	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Responsable Conception Technique	2	0	0	0	0	2
Bordeaux	Responsable de zone franchise	0	0	0	0	1	1
Bordeaux	Responsable Développement	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	Responsable Informatique Site	2	0	1	1	0	1
Bordeaux	Responsable Performance Opérationnelle	2	0	0	0	0	2
Bordeaux	Responsable Technique d'Appui	1	0	0	0	0	1
Bordeaux	RRH opérationnel	1	0	0	0	0	1
Total Bordeaux		29	1	8	7	5	27
Boulogne-sur-Mer	Responsable Informatique Site	1	0	1	1	0	0
Total Boulogne-sur-Mer		1	0	1	1	0	0
Brive la Gaillarde	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Brive la Gaillarde		1	0	0	0	0	1
Calais	Gestionnaire Paie	7	0	0	0	0	7
Calais	Manager Paie	2	0	0	0	0	2

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Calais	Responsable de Service SI	1	0	0	0	0	1
Calais	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Calais	Responsable Paie et Administration du Personnel	2	0	0	0	0	2
Total Calais		13	0	0	0	0	13
Cambrai	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Cambrai		1	0	0	0	0	1
Cavaillon	Coordinateur Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Total Cavaillon		1	0	0	0	0	1
Cergy-Vexin	Contrôleur de Gestion	1	0	0	0	0	1
Cergy-Vexin	Responsable Informatique Site	2	0	0	0	0	2
Total Cergy-Vexin		3	0	0	0	0	3
Clermont-Ferrand	Responsable Informatique Site	2	0	1	1	0	1
Clermont-Ferrand	Responsable Performance Opérationnelle	1	0	0	0	0	1
Total Clermont-Ferrand		3	0	1	1	0	2
Cognac	Responsable Informatique Site	1	0	1	1	0	0
Total Cognac		1	0	1	1	0	0
Creil	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Creil		1	0	0	0	0	1
Dieppe-Caux maritime	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Dieppe-Caux maritime		1	0	0	0	0	1
Douai	AGREEUR BOUCHERIE	1	0	0	0	0	1
Total Douai		1	0	0	0	0	1
Guéret	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Guéret		1	0	0	0	0	1
Le Havre	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Le Havre		1	0	0	0	0	1
Lens	Acheteur	9	0	0	0	0	9
Lens	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	4	0	0	0	0	4
Lens	Assistant Commercial	8	0	0	0	0	8
Lens	Chargé / Coordinateur Logistique	1	0	0	0	0	1

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lens	Chef de groupe Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Lens	Coordinateur Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Lens	Manager Ventes Approvisionnement	6	0	1	1	0	5
Lens	Responsable Achat	1	0	0	0	0	1
Lens	Responsable Logistique	1	0	0	0	0	1
Total Lens		32	0	1	1	0	31
Libourne	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	2	0	0	0	0	2
Libourne	Chef de groupe Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Libourne	Manager Ventes Approvisionnement	5	0	0	0	0	5
Total Libourne		8	0	0	0	0	8
Lille/Roubaix	Acheteur	60	3	0	0	8	71
Lille/Roubaix	Acheteur DAI	2	1	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Administrateur Outils	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Administrateur Support SI	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Agent d'approvisionnement	19	3	8	5	0	14
Lille/Roubaix	Agent services généraux	9	0	3	3	0	6
Lille/Roubaix	Analyste Data	14	0	0	0	3	17
Lille/Roubaix	Animateur Formation Sécurité	6	0	0	0	0	6
Lille/Roubaix	Animateur Réseau Franchise	3	0	2	2	0	1
Lille/Roubaix	Architecte	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Architecte Data	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Architecte Entreprise IT	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Architecte Intérieur	4	0	1	1	0	3
Lille/Roubaix	Architecte SI	11	0	0	0	0	11
Lille/Roubaix	Architecte SI Technique	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Assistant administratif	62	2	25	23	0	39
Lille/Roubaix	Assistant Commercial	125	5	31	27	0	99
Lille/Roubaix	Assistant de Direction	13	0	2	2	0	11
Lille/Roubaix	Assistant juridique	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Assistant/ Technicien Echantillon Produit	1	0	0	0	0	1

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Auditeur/Contrôleur Interne	9	1	0	0	0	10
Lille/Roubaix	Business Analyst /Prix	11	1	1	1	1	12
Lille/Roubaix	Business Developer	26	0	25	25	0	1
Lille/Roubaix	Business Process Manager	5	0	0	0	0	5
Lille/Roubaix	Chargé / Coordinateur Logistique	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Chargé / Formateur Relation Client	6	0	0	0	2	8
Lille/Roubaix	Chargé d'Affaires	2	1	1	0	0	2
Lille/Roubaix	Chargé d'animation commerciale et clients	21	0	5	5	0	16
Lille/Roubaix	Chargé de communication digitale	3	1	0	0	1	5
Lille/Roubaix	Chargé de mission RH	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Chargé de mission Supply	6	0	2	2	0	4
Lille/Roubaix	Chargé de mission Urbanisme commercial	2	0	2	2	0	0
Lille/Roubaix	Chargé de mission/projet Fondation	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Chargé de parcours d'encaissement	1	1	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Chargé de Partenariats E-Commerce et Marketplace	0	0	0	0	3	3
Lille/Roubaix	Chargé de Prévention	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Chargé de Relations Ecoles	3	0	2	2	0	1
Lille/Roubaix	Chargé de Sourcing	5	1	0	0	1	7
Lille/Roubaix	Chargé des Ressources Humaines	3	0	0	0	1	4
Lille/Roubaix	Chargé d'études gestion sociale	2	0	2	2	0	0
Lille/Roubaix	Chargé d'études marketing	9	0	4	4	1	6
Lille/Roubaix	Chargé Développement RH	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Chargé d'ordonnancement	0	1	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Chargé Exploitation Process Transverse	6	0	0	0	0	6
Lille/Roubaix	Chargé Formation	3	1	2	1	0	2
Lille/Roubaix	Chargé Gamification Collector	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Chargé Offre Formation	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Chargé Outils et Méthodes	2	1	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Chargé Qualité Supply E-Commerce	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Chargé/ Agent de recouvrement	6	0	1	1	0	5

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Chef / Chargé de mission RSE	3	0	1	1	0	2
Lille/Roubaix	Chef de groupe Achats / Offre	17	0	1	1	0	16
Lille/Roubaix	Chef de groupe Approvisionnement	3	0	0	0	1	4
Lille/Roubaix	CHEF DE PRODUIT	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Chef de projet / Chargé de communication	9	1	5	5	0	5
Lille/Roubaix	Chef de projet /Chargé Data protection	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Chef de projet Energie	4	2	0	0	0	6
Lille/Roubaix	Chef de projet Finance / Comptabilité	7	0	1	1	0	6
Lille/Roubaix	Chef de projet Monétique	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Chef de projet outils	2	0	0	0	1	3
Lille/Roubaix	Chef de projet Satisfaction Client	5	0	1	1	3	7
Lille/Roubaix	Chef de Projet Sécurité	2	0	2	2	0	0
Lille/Roubaix	Chef de projet SI	26	0	4	4	0	22
Lille/Roubaix	Chef de projet Supply Chain	17	1	4	3	0	14
Lille/Roubaix	Chef de projet Transformation	7	0	0	0	1	8
Lille/Roubaix	Chief Data & IT Officer	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Coach/Moniteur Métier	15	0	15	15	0	0
Lille/Roubaix	Commercial	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Compliance Officer	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Comptable / Assistant Finance	111	2	9	8	0	104
Lille/Roubaix	Comptable Expert	30	0	0	0	0	30
Lille/Roubaix	Conseiller Relation Client	14	0	14	14	0	0
Lille/Roubaix	Consolideur/ Contrôleur Financier	4	1	0	0	1	6
Lille/Roubaix	Contrôleur de Gestion	22	2	0	0	1	25
Lille/Roubaix	Coordinateur Approvisionnement	1	0	0	0	1	2
Lille/Roubaix	Coordinateur Assistants Commerciaux	4	0	0	0	4	8
Lille/Roubaix	Coordinateur de la Donnée	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Coordinateur Promotion	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Coordinateur Sécurité Opérationnelle	3	0	1	1	0	2
Lille/Roubaix	Coordinateur Technique	5	0	0	0	0	5

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Cyber Expert	5	0	0	0	0	5
Lille/Roubaix	Data Engineer	12	1	0	0	0	13
Lille/Roubaix	Data Machine Learning Engineer	2	0	1	1	0	1
Lille/Roubaix	Data Manager	6	2	1	0	0	7
Lille/Roubaix	Data Scientist	7	1	3	2	0	5
Lille/Roubaix	Demand Planner	31	2	1	0	0	32
Lille/Roubaix	Développeur IT	47	0	1	1	0	46
Lille/Roubaix	Directeur Affaires Sociales	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	DIRECTEUR ASSET	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Capex/ Technique	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Directeur Client Commerce et Concept	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	DIRECTEUR COMMUNICATION	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Directeur Comptabilité	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Concept et Business Model	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Directeur Contrôle financier	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur CRM & Fidélité	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur de la formation	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur de la Marque	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur de l'Intégration	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur de programme Data	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	DIRECTEUR DE PROJET E-COMMERCE	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur de projet IT	10	0	1	1	0	9
Lille/Roubaix	Directeur de projet Supply Chain	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Directeur de Service Data	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Directeur de Service SI	7	0	4	4	0	3
Lille/Roubaix	Directeur des Opérations	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Développement	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Développement Franchise	1	0	1	1	1	1
Lille/Roubaix	Directeur Développement Territoire	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	DIRECTEUR DU CONTRÔLE DE GESTION	0	0	0	0	1	1

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	DIRECTEUR E-COMMERCE	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	DIRECTEUR E-COMMERCE & MARKETPLACE	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Directeur E-commerce Marketing Digital	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Exploitation IT France	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur exploitation technique	0	1	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Format Hyper/Super	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Franchise	1	0	0	0	1	2
Lille/Roubaix	Directeur Gouvernance Interopérabilité Data	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Infrastructure & Technologie	0	1	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Juridique et Fiscal	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Marchés des Services	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Marketing	1	0	0	0	1	2
Lille/Roubaix	Directeur opérationnel Sûreté Sécurité	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Directeur Opérations E-Commerce	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Overseas	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Directeur Paie & Administration RH	1	0	1	1	1	1
Lille/Roubaix	Directeur Performance Service d'Appui	5	0	0	0	0	5
Lille/Roubaix	Directeur Performance Territoire	1	1	1	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Prix	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur produit	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Directeur Qualité	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Région Retail	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Directeur Relation Client	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Directeur Ressources Humaines Expert	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Directeur Ressources Humaines Généraliste	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Directeur Retail Media	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur RH Projet Humain	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur RSE	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur sécurité sûreté	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Directeur Supply Chain	2	0	0	0	0	2

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Directeur Territoire	2	0	2	2	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Transformation	5	0	0	0	3	8
Lille/Roubaix	Directeur Transformation ARF	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	E - Merchandiser	4	0	0	0	4	8
Lille/Roubaix	Enquêteur Sûreté Economique	5	0	0	0	0	5
Lille/Roubaix	Expert Business Drive	0	0	0	0	2	2
Lille/Roubaix	Expert Gestion RH	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Expert SI	35	0	2	2	0	33
Lille/Roubaix	Géomarketeur	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Gestionnaire Achat	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Gestionnaire commercial	51	1	33	32	0	19
Lille/Roubaix	Gestionnaire d'Approvisionnement	21	0	0	0	0	21
Lille/Roubaix	Gestionnaire de la Performance	7	0	0	0	0	7
Lille/Roubaix	Gestionnaire Paie	10	0	0	0	0	10
Lille/Roubaix	Gestionnaire Qualité	7	1	0	0	3	11
Lille/Roubaix	Gestionnaire Transport	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	GRAPHISTE MULTIMEDIA	3	0	3	3	0	0
Lille/Roubaix	INFIRMIERE	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Infographiste Webdesigner	6	0	1	1	0	5
Lille/Roubaix	Infographiste/styliste	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Ingénieur Data	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Ingénieur Qualité	15	0	0	0	1	16
Lille/Roubaix	INTEGRATEUR WEB	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Juriste Achats / Supply / IT / Propriété intellectuelle / Commerce	8	1	2	1	0	7
Lille/Roubaix	JURISTE EN DROIT SOCIAL	7	0	1	1	0	6
Lille/Roubaix	Juriste Fiscaliste	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Juriste M&A / Financements / Immobilier/ Franchise	8	0	1	1	0	7
Lille/Roubaix	Lead Developer	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Leader / Chargé de Campagne	7	0	0	0	0	7
Lille/Roubaix	Leader Asset et Property	2	0	0	0	0	2

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Leader Commerce / Offre	14	0	3	3	0	11
Lille/Roubaix	Leader Parcours de Course	5	0	5	5	0	0
Lille/Roubaix	Leader Partenariats Stratégiques	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Leader Qualité	0	0	0	0	4	4
Lille/Roubaix	Manager Approvisionnement	3	0	1	1	0	2
Lille/Roubaix	Manager Centre Téléprotection	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Manager comptable	12	2	0	0	0	14
Lille/Roubaix	Manager de Catégories	33	1	29	29	0	5
Lille/Roubaix	Manager de programme Transformation	7	0	0	0	3	10
Lille/Roubaix	Manager de projet RSE Expert	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Manager de projet Supply Chain	11	2	3	1	0	10
Lille/Roubaix	Manager d'équipe indemnité	0	1	1	0	0	0
Lille/Roubaix	Manager d'équipe Relation Client	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Manager Marketing de l'Offre	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Manager Opérationnel Parcours de Course	5	0	2	2	0	3
Lille/Roubaix	Manager Paie	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Manager Prévision	7	0	1	1	0	6
Lille/Roubaix	Manager Qualité	3	0	1	1	0	2
Lille/Roubaix	Manager référencement	6	0	0	0	0	6
Lille/Roubaix	Manager Supply Chain	16	0	0	0	0	16
Lille/Roubaix	Manager Ventes Approvisionnement	27	0	0	0	0	27
Lille/Roubaix	Manager/ Chargé Amélioration Continue	4	0	4	4	0	0
Lille/Roubaix	Manager/ Chargé EDI	10	1	0	0	0	11
Lille/Roubaix	Opérateur Surveillance	11	0	0	0	0	11
Lille/Roubaix	PMO Franchise	2	0	0	0	1	3
Lille/Roubaix	Product Owner DATA	9	0	0	0	0	9
Lille/Roubaix	Product Owner Métier	11	0	1	1	1	11
Lille/Roubaix	Product Owner/ Business Analyst IT	94	1	0	0	0	95
Lille/Roubaix	Producteur Catalogue	11	1	4	4	0	8
Lille/Roubaix	Producteur théâtralisation	5	0	0	0	0	5

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Responsable / Chargé des Opérations Drive	0	0	0	0	8	8
Lille/Roubaix	Responsable Achat	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Responsable Agricoles PME & Filière	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Responsable Appro Alimentaire Int. et Export	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Responsable Approvisionnement	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Responsable Audit	0	1	1	0	0	0
Lille/Roubaix	Responsable C2E	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Responsable Commerce & Territoire	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Responsable Communication	1	0	0	0	1	2
Lille/Roubaix	Responsable Comptable	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Responsable Concept Commercial	7	0	0	0	2	9
Lille/Roubaix	Responsable Conception Technique	10	0	0	0	0	10
Lille/Roubaix	Responsable concession	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Responsable Contrôle de Gestion / Performance	18	0	3	3	0	15
Lille/Roubaix	Responsable contrôle de gestion sociale	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Responsable Contrôle Interne	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Responsable Conversion Rate Optimization	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Credit Management	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Responsable d'Activités SI	69	0	2	2	0	67
Lille/Roubaix	Responsable Data	7	2	2	1	0	7
Lille/Roubaix	Responsable de projets Formation	7	0	1	1	0	6
Lille/Roubaix	Responsable de service généraux	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable de Service SI	47	1	2	2	0	46
Lille/Roubaix	Responsable de zone franchise	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Responsable Développement	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Développement Marque Propre	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Responsable en entrepôts	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Responsable Energies	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Expérience Digitale	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Export	3	0	2	2	0	1

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Responsable Export Franchise	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Responsable GEPP	3	0	1	1	1	3
Lille/Roubaix	Responsable Gestion de Carrières	4	0	1	1	0	3
Lille/Roubaix	Responsable Informatique Site	2	0	1	1	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Juridique Corporate	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Responsable Juridique Droit Social	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Juridique Financement / Immobilier / Franchise / M&A	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Juridique Fiscal	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Marketing	6	0	2	2	0	4
Lille/Roubaix	Responsable Marketing Offre	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Responsable Merchandising	11	0	2	2	0	9
Lille/Roubaix	Responsable métiers DP	9	0	0	0	0	9
Lille/Roubaix	Responsable Paie et Administration du Personnel	5	0	0	0	0	5
Lille/Roubaix	Responsable Performance Opérationnelle	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Produit Boucherie-Volaille	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Responsable Produit Boulangerie-Pâtisserie	2	0	1	1	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Produit Stand	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Promotion	1	0	1	1	1	1
Lille/Roubaix	Responsable Publicité	4	1	3	2	1	3
Lille/Roubaix	Responsable Relation Client	4	0	0	0	1	5
Lille/Roubaix	Responsable Relations Presse	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Responsable Relations Sociales	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Responsable rémunération	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Responsable Ressources Humaines	8	1	0	0	2	11
Lille/Roubaix	Responsable Technique d'Appui	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Responsable Transformation	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Responsable Transport	3	0	0	0	3	6
Lille/Roubaix	RRH opérationnel	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Spécialiste Packaging	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Testeur	3	0	0	0	0	3

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Traffic manager	6	1	0	0	0	7
Lille/Roubaix	Trésorier	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	UI UX Manager/Designer	2	1	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Directeur Relation Client et Parcours d'Encaissement	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Responsable relation client physique et parcours d'encaissement	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Economiste de la construction	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Responsable Parcours d'encaissement	0	0	0	0	1	1
Total Lille/Roubaix		1840	61	340	315	96	1657
Lorient	Acheteur	2	0	0	0	0	2
Lorient	Agent d'approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Lorient	Chargé / Coordinateur Logistique	2	0	0	0	0	2
Lorient	Manager Ventes Approvisionnement	9	0	0	0	0	9
Lorient	Responsable Achat	1	0	0	0	0	1
Total Lorient		15	0	0	0	0	15
Lyon	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	3	0	0	0	0	3
Lyon	Assistant administratif	3	0	0	0	0	3
Lyon	Assistant Commercial	1	0	1	1	0	0
Lyon	Auditeur/Contrôleur Interne	1	0	0	0	0	1
Lyon	Chargé d'Affaires	2	0	0	0	0	2
Lyon	Chargé des Ressources Humaines	1	0	0	0	0	1
Lyon	Chef de groupe Approvisionnement	0	1	1	0	0	0
Lyon	Coach/Moniteur Métier	9	0	9	9	0	0
Lyon	Coordinateur Approvisionnement	2	0	0	0	1	3
Lyon	Coordinateur Technique	1	0	0	0	0	1
Lyon	Directeur Client Commerce et Concept	0	1	1	0	0	0
Lyon	Directeur Développement Territoire	1	0	0	0	0	1
Lyon	Directeur Performance Territoire	1	0	1	1	0	0
Lyon	Directeur Territoire	1	0	1	1	0	0
Lyon	Gestionnaire Paie	3	0	0	0	0	3
Lyon	Manager Opérationnel Parcours de Course	1	0	1	1	0	0

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lyon	Manager Paie	2	0	0	0	0	2
Lyon	Manager Ventes Approvisionnement	5	0	0	0	0	5
Lyon	Responsable Commerce & Territoire	2	1	0	0	0	3
Lyon	Responsable Conception Technique	1	0	0	0	0	1
Lyon	Responsable de Service SI	1	0	0	0	0	1
Lyon	Responsable de zone franchise	0	0	0	0	1	1
Lyon	Responsable Développement	0	1	1	0	0	0
Lyon	Responsable Gestion de Carrières	1	0	0	0	0	1
Lyon	Responsable Informatique Site	2	0	0	0	0	2
Lyon	Responsable Technique d'Appui	1	0	0	0	0	1
Lyon	RRH opérationnel	3	0	0	0	0	3
Total Lyon		48	4	16	13	2	38
Marne-la-Vallée	Responsable Informatique Site	1	0	1	1	0	0
Total Marne-la-Vallée		1	0	1	1	0	0
Marseille	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Marseille		1	0	0	0	0	1
Maubeuge	Responsable Informatique Site	1	0	1	1	0	0
Total Maubeuge		1	0	1	1	0	0
Melun	Responsable Informatique Site	1	0	1	1	0	0
Total Melun		1	0	1	1	0	0
Metz	Chargé d'animation commerciale et clients	1	0	1	1	0	0
Metz	Coordinateur Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Metz	Coordinateur Sécurité Opérationnelle	1	0	0	0	0	1
Metz	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Metz	Responsable Performance Opérationnelle	2	0	0	0	0	2
Total Metz		6	0	1	1	0	5
Montpellier	Coordinateur Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Montpellier	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Montpellier		2	0	0	0	0	2
Nancy	Responsable Informatique Site	1	1	2	1	0	0

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Total Nancy		1	1	2	1	0	0
Nantes	Contrôleur de Gestion	1	0	1	1	0	0
Total Nantes		1	0	1	1	0	0
Nevers	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Nevers		1	0	0	0	0	1
Nîmes	Coordinateur Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Total Nîmes		1	0	0	0	0	1
Niort	AGREEUR BOUCHERIE	1	0	0	0	0	1
Total Niort		1	0	0	0	0	1
Orléans	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Orléans		1	0	0	0	0	1
Paris	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	3	1	0	0	0	4
Paris	Animateur Réseau Franchise	1	0	1	1	0	0
Paris	Assistant administratif	1	0	0	0	0	1
Paris	Assistant Commercial	1	0	1	1	0	0
Paris	Assistant de Direction	1	0	0	0	0	1
Paris	Chargé d'Affaires	5	1	1	0	0	5
Paris	Chargé d'animation commerciale et clients	2	0	2	2	0	0
Paris	Chargé de Prévention	1	0	0	0	0	1
Paris	Chargé des Ressources Humaines	1	0	0	0	0	1
Paris	Chargé Formation	1	0	1	1	0	0
Paris	Chef de groupe Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Paris	Coach/Moniteur Métier	13	0	13	13	0	0
Paris	Contrôleur de Gestion	1	0	0	0	1	2
Paris	Coordinateur Approvisionnement	2	0	0	0	0	2
Paris	Coordinateur Sécurité Opérationnelle	1	0	0	0	0	1
Paris	Coordinateur Technique	2	0	0	0	0	2
Paris	Directeur Capex/ Technique	0	1	0	0	0	1
Paris	Directeur Client Commerce et Concept	1	0	0	0	0	1
Paris	Directeur Concept et Business Model	1	0	0	0	0	1

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Paris	Directeur Format Hyper/Super	1	0	1	1	0	0
Paris	Directeur Performance Territoire	1	0	0	0	0	1
Paris	Directeur Région Retail	0	0	0	0	1	1
Paris	Directeur Ressources Humaines Généraliste	1	0	0	0	0	1
Paris	Directeur Territoire	2	0	2	2	0	0
Paris	Directeur Transformation	1	0	1	1	0	0
Paris	Gestionnaire Paie	10	0	0	0	0	10
Paris	Ingénieur Qualité	0	0	0	0	1	1
Paris	Leader Asset et Property	1	0	0	0	0	1
Paris	Manager Paie	8	0	1	1	0	7
Paris	Manager Ventes Approvisionnement	7	0	1	1	0	6
Paris	Responsable Commerce & Territoire	3	0	0	0	0	3
Paris	Responsable Conception Technique	3	0	0	0	0	3
Paris	Responsable Contrôle de Gestion / Performance	1	0	1	1	0	0
Paris	Responsable contrôle de gestion sociale	1	0	0	0	0	1
Paris	Responsable de Service SI	1	0	0	0	0	1
Paris	Responsable Gestion de Carrières	3	0	0	0	0	3
Paris	Responsable Informatique Site	4	0	1	1	0	3
Paris	Responsable Paie et Administration du Personnel	1	1	1	0	0	1
Paris	Responsable Performance Opérationnelle	3	0	0	0	0	3
Paris	Responsable Technique d'Appui	4	0	0	0	0	4
Paris	RRH opérationnel	4	0	0	0	0	4
Total Paris		99	4	28	26	3	78
Périgueux	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Périgueux		1	0	0	0	0	1
Perpignan	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Perpignan		1	0	0	0	0	1
Saclay	Coordinateur Approvisionnement	2	0	0	0	0	2
Saclay	Product Owner/ Business Analyst IT	1	0	1	1	0	0
Saclay	Responsable d'Activités SI	2	0	2	2	0	0

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Saclay	Responsable Logistique	1	0	1	1	0	0
Total Saclay		6	0	4	4	0	2
Saint Etienne	AGREEUR BOUCHERIE	1	0	0	0	0	1
Total Saint Etienne		1	0	0	0	0	1
Saint-Quentin	Responsable Informatique Site	2	0	1	1	0	1
Total Saint-Quentin		2	0	1	1	0	1
Strasbourg	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	2	0	0	0	0	2
Strasbourg	Assistant administratif	2	0	0	0	0	2
Strasbourg	Assistant de Direction	1	0	1	1	0	0
Strasbourg	Auditeur/Contrôleur Interne	1	0	0	0	0	1
Strasbourg	Chargé d'Affaires	1	0	0	0	0	1
Strasbourg	Chargé de mission Urbanisme commercial	1	0	0	0	0	1
Strasbourg	Chargé de Prévention	1	0	1	1	0	0
Strasbourg	Chargé des Ressources Humaines	1	0	0	0	0	1
Strasbourg	Chargé Formation	1	0	1	1	0	0
Strasbourg	Chef de groupe Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Strasbourg	Coach/Moniteur Métier	3	0	3	3	0	0
Strasbourg	Coordinateur Approvisionnement	1	1	1	0	0	1
Strasbourg	Coordinateur Technique	2	0	0	0	0	2
Strasbourg	Directeur Ressources Humaines Généraliste	1	0	1	1	0	0
Strasbourg	Directeur Territoire	0	1	1	0	0	0
Strasbourg	Gestionnaire Paie	4	0	0	0	0	4
Strasbourg	Manager Paie	1	0	0	0	0	1
Strasbourg	Manager Ventes Approvisionnement	5	0	0	0	0	5
Strasbourg	Responsable Conception Technique	1	0	0	0	0	1
Strasbourg	Responsable contrôle de gestion sociale	1	0	1	1	0	0
Strasbourg	Responsable Gestion de Carrières	1	0	0	0	0	1
Strasbourg	Responsable Informatique Site	2	0	0	0	0	2
Strasbourg	Responsable Technique d'Appui	1	0	0	0	0	1
Strasbourg	RRH opérationnel	1	0	0	0	0	1

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Total Strasbourg		36	2	10	8	0	28
Toulon	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Toulon		1	0	0	0	0	1
Toulouse	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Toulouse		1	0	0	0	0	1
Tours	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	2	0	0	0	0	2
Tours	Animateur Réseau Franchise	1	0	1	1	0	0
Tours	Assistant administratif	2	0	1	1	0	1
Tours	Chargé d'Affaires	2	0	0	0	0	2
Tours	Chargé d'animation commerciale et clients	1	0	1	1	0	0
Tours	Chef de groupe Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Tours	Chef de projet Transformation	1	0	1	1	0	0
Tours	Coach/Moniteur Métier	5	0	5	5	0	0
Tours	Contrôleur de Gestion	2	0	0	0	0	2
Tours	Coordinateur Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Tours	Coordinateur Sécurité Opérationnelle	2	0	0	0	0	2
Tours	Directeur Client Commerce et Concept	1	0	0	0	0	1
Tours	Manager Ventes Approvisionnement	5	0	0	0	0	5
Tours	Product Owner Métier	1	0	0	0	0	1
Tours	Responsable Commerce & Territoire	1	0	0	0	0	1
Tours	Responsable contrôle de gestion sociale	1	0	0	0	0	1
Tours	Responsable de Service SI	1	0	0	0	0	1
Tours	Responsable Développement	1	0	0	0	0	1
Tours	Responsable Gestion de Carrières	1	0	0	0	0	1
Tours	Responsable Informatique Site	2	0	1	1	0	1
Total Tours		34	0	10	10	0	24
Versailles-Saint-Quentin	Animateur Réseau Franchise	4	0	2	2	0	2
Versailles-Saint-Quentin	Assistant de Direction	1	0	0	0	0	1
Versailles-Saint-Quentin	Business Analyst /Prix	1	0	1	1	0	0
Versailles-Saint-Quentin	Chargé d'animation Franchise	1	1	0	0	0	2

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Versailles-Saint-Quentin	Conseiller Relation Client	13	0	8	8	0	5
Versailles-Saint-Quentin	Directeur Affaires Publiques	1	0	0	0	0	1
Versailles-Saint-Quentin	Directeur Client Commerce et Concept	1	0	0	0	0	1
Versailles-Saint-Quentin	Directeur Développement Franchise	2	0	2	2	0	0
Versailles-Saint-Quentin	Directeur Développement Territoire	2	0	0	0	0	2
Versailles-Saint-Quentin	Directeur Performance Territoire	1	0	0	0	0	1
Versailles-Saint-Quentin	Manager d'equipe Relation Client	1	0	1	1	0	0
Versailles-Saint-Quentin	Responsable Commerce & Territoire	1	0	0	0	1	2
Versailles-Saint-Quentin	Responsable Concept Commercial	2	0	0	0	0	2
Versailles-Saint-Quentin	Responsable Conception Technique	1	0	1	1	0	0
Versailles-Saint-Quentin	Responsable Contrôle de Gestion / Performance	2	0	0	0	0	2
Versailles-Saint-Quentin	Responsable de zone franchise	0	0	0	0	1	1
Versailles-Saint-Quentin	Responsable Développement	2	2	1	0	0	3
Versailles-Saint-Quentin	Responsable Informatique Site	3	0	1	1	0	2
Versailles-Saint-Quentin	Responsable IT Supply Franchise	3	0	0	0	0	3
Versailles-Saint-Quentin	Responsable Merchandising	1	0	0	0	0	1
Versailles-Saint-Quentin	Responsable Ressources Humaines	1	0	1	1	0	0
Total Versailles-Saint-Quentin		44	3	18	17	2	31
Vesoul	Responsable de Service SI	1	0	0	0	0	1
Total Vesoul		1	0	0	0	0	1
Vienne-Annonay	Responsable Informatique Site	1	0	0	0	0	1
Total Vienne-Annonay		1	0	0	0	0	1
VILLENEUVE D'ASCQ	Product Owner/ Business Analyst IT	1	1	0	0	0	2
Total VILLENEUVE D'ASCQ		1	1	0	0	0	2
Total général		2329	83	461	425	113	2064

Table de correspondance emploi / catégorie professionnelle

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Accompagnateur de l'Offre	Manager de Catégories
ACHETEUR	Acheteur
Acheteur Carburant	Acheteur
Acheteur DAI	Acheteur DAI
ACHETEUR JUNIOR	Acheteur
ADJOINT CONTROLEUR DE GESTION	Contrôleur de Gestion
Adjoint Contrôleur de Gestion	Contrôleur de Gestion
Adjoint Credit Manager	Responsable Credit Management
Adjoint Planificateur	Demand Planner
Adjoint Tresorerie	Trésorier
Administrateur Client OnLine	Administrateur Outils
ADMINISTRATEUR D'ACTIFS SI	Administrateur Support SI
ADMINISTRATEUR D'APPLICATIONS SI	Administrateur Support SI
Administrateur de données	Administrateur Outils
ADMINISTRATEUR SUPPORT SI	Administrateur Support SI
ADMINISTRATEUR TECHNIQUE SI	Responsable d'Activités SI
Agent recouvrement	Chargé/ Agent de recouvrement
AGREEUR BOUCHERIE	AGREEUR BOUCHERIE
AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES
Analyst	Analyste Data
Analyst Pricing	Business Analyst /Prix
Analyste financier/BFR	Consolideur/ Contrôleur Financier
Analytic Engineer	Data Engineer
Animateur Formation	Animateur Formation Sécurité
Animateur Relation Client	Chargé d'animation commerciale et clients
Animateur Réseau Franchise UP	Animateur Réseau Franchise
APPLICATION MANAGER	Responsable d'Activités SI
Approvisionnement aval	Coordinateur Approvisionnement
Architecte	Architecte
Architecte Data	Architecte Data

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
ARCHITECTE SI FONCTIONNEL	Architecte SI
ARCHITECTE SI TECHNIQUE	Architecte SI Technique
Assistant	Assistant administratif
Assistant Administratif	Assistant administratif
ASSISTANT ADMINISTRATIF OU COMPTABLE	Assistant administratif
ASSISTANT CDG	Gestionnaire de la Performance
Assistant Commercial	Assistant Commercial
ASSISTANT Contrôle Financier	Comptable / Assistant Finance
ASSISTANT D'APPROVISIONNEMENT	Agent d'approvisionnement
Assistant de Direction	Assistant de Direction
Assistant Juridique	Assistant juridique
Assistant Marketing	Assistant Commercial
ASSISTANT PRODUIT	Assistant Commercial
ASSISTANT(E) QUALITE	Gestionnaire Qualité
Assistante de Direction DG	Assistant de Direction
Assistante RH Territoire	Chargé des Ressources Humaines
Auditeur	Auditeur/Contrôleur Interne
Brand content manager	Chargé de communication digitale
Business Analyst IT	Product Owner/ Business Analyst IT
Business Developer	Business Developer
Business Process Manager	Business Process Manager
CDG	Contrôleur de Gestion
CDG - Modèle économique	Contrôleur de Gestion
Charge Acquisition Media	Chargé de communication digitale
Chargé Coordination Agréeurs	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES
Chargé Coordination Transport Dernier KM	Chargé / Coordinateur Logistique
CHARGE D ETUDES MARKETING	Chargé d'études marketing
Chargé d'Affaires	Chargé d'Affaires
Chargé d'animation	Chargé d'animation commerciale et clients
Chargé d'animation commerciale Supermarché	Directeur Client Commerce et Concept
Chargé d'animation Franchise	Chargé d'animation Franchise
Charge de campagne	Leader / Chargé de Campagne

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Charge de communication	Chef de projet / Chargé de communication
Chargé de compte marketplace	Business Developer
Chargé de Flux Monétaire	Chargé de parcours d'encaissement
Chargé de la protection sociale	Chargé d'études gestion sociale
Chargé de l'alternance	Chargé de Relations Ecoles
Charge de mission	Chargé de mission RH
Charge de mission Communication RSE	Chef de projet / Chargé de communication
Charge de mission Fondation	Chargé de mission/projet Fondation
Charge de mission Inclusion - diversité - handicap	Chef / Chargé de mission RSE
Chargé de mission Relations et Partenariats écoles	Chargé de Relations Ecoles
Chargé de mission RH	Chargé de mission RH
Chargé de mission RSE	Chef / Chargé de mission RSE
Chargé de programmation	Assistant Commercial
Chargé de rémunération	Responsable rémunération
Chargé de RP produit	Chef de projet / Chargé de communication
Chargé d'efficience énergétique	Chef de projet Energie
Chargé déploiement	Chargé de mission Supply
Chargé d'études Déploiement	Chargé de mission Supply
Chargé d'études Formation Sécurité	Animateur Formation Sécurité
Chargé d'études RH	Assistant de Direction
Chargé d'études Supply Chain	Chargé de mission Supply
Chargé d'études Urbanisme commercial	Chargé de mission Urbanisme commercial
Chargé Développement Expansion Territoire	Chargé de mission Urbanisme commercial
Charge d'exploitation	Manager/ Chargé EDI
Charge d'exploitation / Projets Fournisseurs	Manager/ Chargé EDI
Chargé d'opérations locales	Chargé d'études marketing
Charge d'ordonnancement	Chargé d'ordonnancement
Chargé du plan d'animation commerciale parcours digitaux	Chargé d'animation commerciale et clients
Chargé e-trade marketing	Chargé d'animation commerciale et clients
Chargé Exploitation Process Transverse	Chargé Exploitation Process Transverse
Chargé Formation	Chargé Formation
Chargé Gamification Collector	Chargé Gamification Collector

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Chargé GEPP	Chargé Développement RH
Chargé Gestion Sociale	Chargé d'études gestion sociale
Chargé logiciel et matériel	Chargé de parcours d'encaissement
Chargé Logistique & Transport	Chargé / Coordinateur Logistique
Chargé Manop franchise	Animateur Réseau Franchise
Chargé Marque Employeur	Chargé de Relations Ecoles
Chargé Mission Amélioration Continue	Manager/ Chargé Amélioration Continue
Chargé mission Formation	Chargé Formation
Chargé Offre Formation	Chargé Offre Formation
Chargé Prescription	Coordinateur Technique
CHARGE PREVENTION TERRITOIRE	Chargé de Prévention
Chargé procédure & relation client	Chef de projet Satisfaction Client
Chargé Qualité RC on line	Chargé / Formateur Relation Client
Chargé Qualité SC ecommerce	Chargé Qualité Supply E-Commerce
Chargé recouvrement	Chargé/ Agent de recouvrement
Chargé Ressources	Gestionnaire de la Performance
Chargé Ressources Humaines	Chargé des Ressources Humaines
Chargé SEO	Traffic manager
Chargé sourcing	Chargé de Sourcing
CHARGE(E) DE COORDINATION	Assistant administratif
CHARGE(E) DE COORDINATION RELATION CLIENT	Conseiller Relation Client
Chef de groupe	Chef de groupe Achats / Offre
Chef de Groupe Achats	Chef de groupe Achats / Offre
CHEF DE GROUPE APPROVISIONNEMENT	Chef de groupe Approvisionnement
CHEF DE GROUPE COMMUNICATION - MARKETING	Responsable Marketing
CHEF DE PRODUIT	CHEF DE PRODUIT
Chef de projet - Communication	Chef de projet / Chargé de communication
Chef de projet - Relation client	Chef de projet Satisfaction Client
Chef de projet - Théâtralisation Balisage	Producteur théâtralisation
Chef de projet BVE	Chef de projet Energie
Chef de projet change	Chef de projet / Chargé de communication
Chef de projet Click & Collect	Manager Opérationnel Parcours de Course

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Chef de projet communication	Chef de projet / Chargé de communication
Chef de projet DAI	Acheteur DAI
Chef de projet Déploiement	Chef de projet Supply Chain
Chef de projet DPO	Chef de projet /Chargé Data protection
Chef de projet Energie	Chef de projet Energie
Chef de projet fidélité	Leader / Chargé de Campagne
Chef de projet formation	Responsable de projets Formation
Chef de projet Marketing	Chargé d'études marketing
Chef de projet Méthodes Comptable	Chef de projet Finance / Comptabilité
Chef de projet Métier	Coach/Moniteur Métier
Chef de projet Outils & Méthodes	Chef de projet outils
Chef de projet Parcours	Manager Opérationnel Parcours de Course
Chef de Projet Pilotage Satisfaction Client	Chef de projet Satisfaction Client
Chef de projet Procédures & Normes Comptable	Chef de projet Finance / Comptabilité
Chef de projet QVCT	Chef / Chargé de mission RSE
Chef de projet RH Outils & Utilisateurs	Product Owner Métier
Chef de projet RH Paie & Administratif	Manager Paie
Chef de Projet Sécurité	Chef de Projet Sécurité
CHEF DE PROJET SENIOR SI	Chef de projet SI
Chef de projet Supply Chain	Chef de projet Supply Chain
Chef de projet Transformation	Chef de projet Transformation
Chef de projet transverse IT	Chef de projet SI
Chef de publicité	Responsable Publicité
Chef Projet Animation Commercial	Chargé d'animation commerciale et clients
Chef Studio Digital	Infographiste Webdesigner
Chief Data & IT Officer	Chief Data & IT Officer
Chief Data Scientist	Directeur de Service Data
Chief Technical Officer	Directeur Infrastructure & Technologie
Chief Technology Officer	Directeur de Service SI
Community manager	Chargé de communication digitale
Comptable	Comptable Expert
Comptable Auxiliaire	Comptable / Assistant Finance

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Conseillé Relation Client Expert	Conseiller Relation Client
Conseiller relation client spécialisé	Conseiller Relation Client
Consolideur	Consolideur/ Contrôleur Financier
CONTROLEUR DE GESTION	Contrôleur de Gestion
Contrôleur de Gestion	Contrôleur de Gestion
Contrôleur de Gestion Sociale	Responsable contrôle de gestion sociale
Controleur interne	Auditeur/Contrôleur Interne
CONTROLEUR RISQUES ET CONFORMITE	Auditeur/Contrôleur Interne
Coordinateur Assistant Promotion	Coordinateur Assistants Commerciaux
Coordinateur Déploiement et Technique	Manager Centre Téléprotection
COORDINATEUR EXPLOITATION TECHNIQUE NATIONAL	Coordinateur Technique
Coordinateur Exploitation Technique Region	Coordinateur Technique
COORDINATEUR GESTIONNAIRE	Gestionnaire commercial
Coordinateur Métier	Chargé Outils et Méthodes
COORDINATEUR OUTILS PROCESS ET APPRO	Responsable IT Supply Franchise
Coordinateur Sécurité Territoire	Coordinateur Sécurité Opérationnelle
COORDINATEUR SERVICE PARTENAIRE	Conseiller Relation Client
Coordonnateur Comptable	Comptable / Assistant Finance
Cyber Expert	Cyber Expert
Data Analyst	Analyste Data
Data Engineer	Data Engineer
Data Machine Learning Engineer	Data Machine Learning Engineer
Data Manager	Data Manager
Data Ops	Data Engineer
Data Protection Officer	Chef de projet /Chargé Data protection
Data Scientist	Data Scientist
Data Solution Owner	Product Owner DATA
Data Steward	Coordinateur de la Donnée
Demand Planner	Demand Planner
Demand Planner Manager Supply B2B	Manager Prévision
DESSINATEUR PROJETEUR DIR.TECHN	Responsable Conception Technique
DEVOPS	Développeur IT

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
DEVOPS e-commerce	Développeur IT
Digital Learning Manager	Responsable de projets Formation
Dir Grand Projet,Urbanisme,Affaires Publiq	Directeur Affaires Publiques
Directeur Affaires Sociales	Directeur Affaires Sociales
Directeur Animation Client & Commerce	Directeur Client Commerce et Concept
DIRECTEUR ASSET	DIRECTEUR ASSET
Directeur Capex	Directeur Capex/ Technique
DIRECTEUR CENTRE DE SERVICES	Responsable Paie et Administration du Personnel
Directeur Chaine de Valeur IT	Directeur de Service SI
Directeur Client Commerce et Concept	Directeur Client Commerce et Concept
DIRECTEUR COMMUNICATION	DIRECTEUR COMMUNICATION
Directeur Communication Externe	DIRECTEUR COMMUNICATION
Directeur comptable	Directeur Comptabilité
Directeur Concept	Responsable Concept Commercial
Directeur Concept et Business Model	Directeur Concept et Business Model
Directeur Contrôle financier	Directeur Contrôle financier
Directeur CRM & Fidélité	Directeur CRM & Fidélité
DIRECTEUR CSP PRIX	Directeur Prix
Directeur DATA Business	Directeur de Service Data
Directeur DATA engineering	Directeur de Service SI
Directeur de la donnee	Directeur de Service Data
Directeur de la formation	Directeur de la formation
Directeur de la Marque	Directeur de la Marque
Directeur de l'infrastructure IT	Directeur de Service SI
Directeur de l'Intégration A320	Directeur de l'Intégration
Directeur de programme Data	Directeur de programme Data
Directeur de projet Commercial	Responsable Concept Commercial
DIRECTEUR DE PROJET E-Commerce	DIRECTEUR DE PROJET E-COMMERCE
Directeur de projet Supply Chain	Directeur de projet Supply Chain
DIRECTEUR DE SERVICE / PROJET FRANCHISE	Directeur Développement Franchise
Directeur Delivery IT	Directeur de Service SI
Directeur des Opérations	Directeur des Opérations

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Directeur Développement	Directeur Développement
Directeur développement des Hommes	Directeur Ressources Humaines Expert
Directeur Développement Expansion Territoire	Directeur Développement Territoire
Directeur Développement Franchise	Directeur Développement Franchise
Directeur développement nouveaux concepts	Directeur Développement Territoire
Directeur Ecole Sécurité	Directeur opérationnel Sûreté Sécurité
DIRECTEUR E-COMMERCE	DIRECTEUR E-COMMERCE
Directeur E-commerce Marketing Digital	Directeur E-commerce Marketing Digital
Directeur Etudes et projets transverses	Responsable d'Activités SI
Directeur Exploitation IT	Directeur Exploitation IT France
Directeur Exploitation Technique	Directeur exploitation technique
Directeur Format Hyper	Directeur Format Hyper/Super
Directeur Format Super	Directeur Format Hyper/Super
Directeur Franchise ARF	Directeur Franchise
Directeur Franchise et partenariats	Directeur Développement Franchise
Directeur Gouvernance Interopérabilité Data	Directeur Gouvernance Interopérabilité Data
Directeur Juridique et Fiscal	Directeur Juridique et Fiscal
Directeur Marchés des Services	Directeur Marchés des Services
Directeur modèle opératoire IT	Directeur de Service SI
Directeur opérations de sécurité physique France	Directeur sécurité sûreté
Directeur Opérations E-Commerce	Directeur Opérations E-Commerce
Directeur outils & Méthodes conduite du changement	Directeur Transformation
Directeur Paie & Administration RH	Directeur Paie & Administration RH
DIRECTEUR PARTENARIATS ET SERVICES	Leader Partenariats Stratégiques
Directeur performance services d'appui	Directeur Performance Service d'Appui
Directeur Performance Territoire	Directeur Performance Territoire
Directeur Plan commerce Animation Clients	Directeur Marketing
Directeur Plan et Investissements	Directeur Performance Service d'Appui
Directeur Pole Performance Opérationnelle	Directeur Performance Service d'Appui
Directeur produit	Directeur produit
Directeur Projet Zone de Vie	Directeur Format Hyper/Super
Directeur Projets Région	Directeur Capex/ Technique

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Directeur Relation Client et Parcours d'Encaissement	Directeur Relation Client et Parcours d'Encaissement
DIRECTEUR RESPONSABILITÉ ET INNOVATION SOCIALE	Directeur RSE
Directeur Ressources Humaines Exploitation	Directeur Ressources Humaines Expert
Directeur Ressources Humaines Territoire	Directeur Ressources Humaines Généraliste
Directeur Retail Media	Directeur Retail Media
Directeur RH Projet Humain	Directeur RH Projet Humain
Directeur santé qualité	Directeur Qualité
Directeur Supply Chain	Directeur Supply Chain
Directeur Supply Chain Alimentaire	Directeur Supply Chain
Directeur Sureté Economique	Directeur sécurité sûreté
Directeur Territoire	Directeur Territoire
Directeur Transformation	Directeur Transformation
Directeur Transformation ARF	Directeur Transformation ARF
Directeur Ultraproximité & Manop	Directeur Développement Franchise
DRH Services Appui & Rémunération	Directeur Ressources Humaines Expert
E - Merchandiser	E - Merchandiser
EMPLOYE ADMINISTRATIF OU COMPTABLE	Assistant administratif
Enquêteur Sûreté Economique	Enquêteur Sûreté Economique
Expert Gestion RH	Expert Gestion RH
EXPERT SENIOR SI	Expert SI
EXPERT TECHNIQUE SI	Expert SI
Finops Stream Lead	Directeur de projet IT
Formateur Relation Client	Chargé / Formateur Relation Client
Géomarketeur	Géomarketeur
GESTIONNAIRE ACHAT	Gestionnaire Achat
Gestionnaire Administratif	Assistant administratif
Gestionnaire Back Office Export	Gestionnaire commercial
Gestionnaire commercial	Gestionnaire commercial
Gestionnaire commercial export	Gestionnaire commercial
GESTIONNAIRE D'APPROVISIONNEMENT	Gestionnaire d'Approvisionnement
Gestionnaire des données Appro	Gestionnaire d'Approvisionnement
Gestionnaire E-commerce	Gestionnaire commercial

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Gestionnaire Formation SA	Chargé Formation
Gestionnaire livraison	Gestionnaire Transport
Gestionnaire marketing	Gestionnaire commercial
GESTIONNAIRE NSA	Gestionnaire commercial
Gestionnaire offre - commercial	Gestionnaire commercial
GESTIONNAIRE PAIE	Gestionnaire Paie
Gestionnaire Performance	Gestionnaire de la Performance
Gestionnaire Prevision	Demand Planner
GESTIONNAIRE QUALITE	Gestionnaire Qualité
Gestionnaire RH	Assistant administratif
GRAPHISTE MULTIMEDIA	GRAPHISTE MULTIMEDIA
INFIRMIERE	INFIRMIERE
Infographiste	Infographiste/styliste
INGENIEUR QUALITE	Ingénieur Qualité
INTEGRATEUR WEB	INTEGRATEUR WEB
Juriste Commerce	Juriste Achats / Supply / IT / Propriété intellectuelle / Commerce
JURISTE EN DROIT SOCIAL	JURISTE EN DROIT SOCIAL
Juriste Fiscal	Juriste Fiscaliste
Juriste Franchise	Juriste M&A / Financements / Immobilier/ Franchise
Juriste Immobilier	Juriste M&A / Financements / Immobilier/ Franchise
Lead Developer	Lead Developer
Lead integrateur	INTEGRATEUR WEB
Leader Asset et Property	Leader Asset et Property
Leader CCOE	Directeur de Service SI
Leader de l'offre	Leader Commerce / Offre
Leader Drive	Leader Parcours de Course
Leader Gestion de Campagne	Leader / Chargé de Campagne
Leader Grands projets et transformation	Leader Asset et Property
Leader Livraison à domicile	Leader Parcours de Course
Leader Parcours Super/Hyper	Leader Parcours de Course
Leader Prévisions & Appro Aval	Responsable Approvisionnement
Leader Roadmap DATA	Responsable Data

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Leader Supply	Chef de groupe Approvisionnement
Leader Transport dernier KM	Responsable Transport
Loss Prevention Analyst	Enquêteur Sûreté Economique
Manager agencement et prescription	Responsable Conception Technique
Manager Amélioration Continue	Manager/ Chargé Amélioration Continue
Manager Analyses Comptables	Manager comptable
Manager Appro PF	Manager Approvisionnement
Manager Approvisionneur Aval	Manager Approvisionnement
Manager Back Office Export	Responsable Export
Manager Centre Téléprotection	Manager Centre Téléprotection
Manager Chef de publicité	Responsable Publicité
Manager Commercial export	Responsable Export
Manager comptable	Manager comptable
Manager conception Technique	Responsable Conception Technique
MANAGER DE CATEGORIES	Manager de Catégories
Manager de Projet Administratif, Paie, Outils RH	Responsable Paie et Administration du Personnel
Manager de Projet agencement et prescription	Responsable Conception Technique
Manager de Projet Décarbonation	Manager de projet RSE Expert
Manager de Projet E-Commerce Supply	Manager de projet Supply Chain
Manager de Projet Energie	Chef de projet Energie
Manager de Projet Parcours	Manager Opérationnel Parcours de Course
Manager de Projet Performance	Responsable Contrôle de Gestion / Performance
Manager de Projet Supply	Manager de projet Supply Chain
Manager de Projet Transformation	Manager de programme Transformation
MANAGER DE PROJETS - Parcours d'encaissement	Manager Opérationnel Parcours de Course
Manager de Projets Déploiement Supply	Manager de projet Supply Chain
MANAGER DE PROJETS Franchise	PMO Franchise
MANAGER DE SERVICES	Agent services généraux
Manager d'équipe Administration des données Perf	Chef de projet Finance / Comptabilité
Manager d'équipe Appro	Manager Prévision
Manager d'équipe Comptable	Manager comptable
Manager d'équipe indemnité	Manager d'équipe indemnité

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Manager d'equipe Relation Client	Manager d'equipe Relation Client
MANAGER EXPERT EDI	Manager/ Chargé EDI
Manager GDA	Manager référencement
Manager Marketing de l'Offre	Manager Marketing de l'Offre
Manager Paie	Manager Paie
Manager Prévisionniste	Manager Prévision
Manager Print	Producteur Catalogue
Manager Projet Offre Responsable	Manager de projet RSE Expert
MANAGER QUALITE	Manager Qualité
Manager Référencement	Manager référencement
Manager Relation Client Supply	Chargé Qualité Supply E-Commerce
Manager Supply Chain	Manager Supply Chain
MANAGER VENTES APPROVISIONNEMENTS	Manager Ventes Approvisionnement
Moniteur / Coach Métier	Coach/Moniteur Métier
Moniteur drive	Coach/Moniteur Métier
Moniteur Franchise	Animateur Réseau Franchise
Moniteur Metier	Coach/Moniteur Métier
Moniteur Métier Bouche	Coach/Moniteur Métier
OPERATEUR SURVEILLANCE A DISTANCE	Opérateur Surveillance
Pilote Concept	Responsable Concept Commercial
Pilote de flux	Manager Supply Chain
Pilote de flux GDA	Manager Supply Chain
Pilote Promo	Coordinateur Promotion
PMO Franchise	PMO Franchise
PMO IT	Chef de projet SI
Prévisionniste	Demand Planner
Product Owner	Product Owner Métier
Product Owner IT	Product Owner/ Business Analyst IT
Product Owner Métier	Product Owner Métier
Product Owner Monétique	Chef de projet Monétique
Producteur Catalogue	Producteur Catalogue
Producteur théatralisation	Producteur théatralisation

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Projeteur	Responsable Conception Technique
Proxy PO IT	Product Owner/ Business Analyst IT
PROXY PRODUCT OWNER Data	Product Owner DATA
Proxy Product Owner IT	Product Owner/ Business Analyst IT
Remediation Manager	Cyber Expert
Resp Gestion Emploi Parcours Professionnels	Responsable GEPP
Resp Maintenance d'Appui	Responsable Technique d'Appui
Resp politiques de partage et protec sociale	Responsable rémunération
Resp Prestataires Externe RC On Line	Responsable Relation Client
Resp Relations Agricoles et PME	Responsable Agricoles PME & Filière
Resp Relations Sociales	Responsable Relations Sociales
Resp. Gest Carrieres & Formation	Responsable Gestion de Carrières
Responsable achat logistique	Responsable Logistique
Responsable Achat transport	Responsable Transport
Responsable acquisition	Traffic manager
Responsable Administratif et Gestion	Contrôleur de Gestion
Responsable Administratif Formation	Responsable Paie et Administration du Personnel
Responsable Administratif RH	Responsable Paie et Administration du Personnel
Responsable Agencement	Responsable Conception Technique
Responsable animation des communautés	Chargé de communication digitale
Responsable Appli. et Sces / Activité SI	Responsable d'Activités SI
Responsable Appro Aval	Responsable Approvisionnement
Responsable BU Promotion	Responsable Promotion
Responsable Budget et Admin Données	Responsable Contrôle de Gestion / Performance
Responsable bureau des achats	Responsable Achat
Responsable C2E	Responsable C2E
Responsable Centre de Paie	Responsable Paie et Administration du Personnel
RESPONSABLE CENTRE EDI	Manager référencement
Responsable Cession	Directeur Développement Territoire
Responsable Chef de projets Comptable	Responsable Comptable
Responsable Commerce	Responsable Commerce & Territoire
Responsable Commerce Métier	Responsable Commerce & Territoire

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Responsable Commerce territoire Franchise	Responsable Commerce & Territoire
Responsable communication Interne	Responsable Communication
Responsable Compliance	Compliance Officer
Responsable comptabilité	Responsable Comptable
Responsable Concept Commercial	Responsable Concept Commercial
Responsable Conception Technique	Responsable Conception Technique
Responsable Consolidation	Consolideur/ Contrôleur Financier
Responsable Continuité de Service	Chargé Exploitation Process Transverse
Responsable Contrôle de Gestion	Responsable Contrôle de Gestion / Performance
Responsable contrôle de Gestion Sociale	Responsable contrôle de gestion sociale
Responsable controle interne	Responsable Contrôle Interne
Responsable Controle interne Risques Conformité	Responsable Contrôle Interne
Responsable Conversion Rate Optimization	Responsable Conversion Rate Optimization
Responsable Data connaissance client	Responsable Data
RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION FRANCE	Directeur opérationnel Sûreté Sécurité
RESPONSABLE DE POLE MERCHANDISING	Responsable Merchandising
Responsable de Pole Paie	Responsable Paie et Administration du Personnel
Responsable de Pole Parcours	Leader Parcours de Course
RESPONSABLE DE SERVICE AUDIT	Responsable Audit
RESPONSABLE DE SERVICE GENERAUX	Responsable de service généraux
RESPONSABLE DE SERVICE MARKETING	Responsable Marketing
RESPONSABLE DE SERVICE SI	Responsable de Service SI
Responsable demand planning	Responsable Approvisionnement
Responsable département Delivery IT	Responsable de Service SI
Responsable département Exploitation IT	Responsable de Service SI
Responsable dernier KM	Responsable Transport
Responsable développement expansion bassin	Responsable Développement
Responsable Developpement Ralliement	Responsable Développement
Responsable d'Exploitation Logistique	Responsable en entrepôts
Responsable dialogue social	Responsable Relations Sociales
Responsable Dynamique Commerciale	Leader Commerce / Offre
Responsable Efficience et Transition Energie	Responsable Energies

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Responsable emerchandising SEO	E - Merchandiser
Responsable étude et data	Responsable Data
Responsable Expérience & Identité	Responsable Expérience Digitale
Responsable expérience et satisfaction client	Responsable Relation Client
Responsable Exploitation Quick Commerce	Manager Opérationnel Parcours de Course
Responsable Exploitation Technique Territoire	Coordinateur Technique
Responsable Export	Responsable Export
Responsable Filière Alimentaire	Responsable Agricoles PME & Filière
Responsable fournisseurs locaux et salons régionaux	Responsable Agricoles PME & Filière
Responsable Image	Responsable Publicité
Responsable Informatique Site	Responsable Informatique Site
Responsable Innovation Sécurité	Coordinateur Sécurité Opérationnelle
Responsable Inventaire	Contrôleur de Gestion
Responsable Investissement	Responsable Contrôle de Gestion / Performance
Responsable Juridique Commerce	Responsable Juridique Corporate
Responsable Juridique Droit Social	Responsable Juridique Droit Social
Responsable Juridique Fiscal	Responsable Juridique Fiscal
Responsable Juridique Immobilier et Franchise	Responsable Juridique Financement / Immobilier / Franchise / M&A
Responsable Juridique Legal Ops	Responsable Juridique Corporate
RESPONSABLE LOGISTIQUE	Responsable Logistique
Responsable Marketing Digital	Responsable Marketing
Responsable Marketing Offre	Responsable Marketing Offre
Responsable Marketing Offre Permanent	Responsable Marketing Offre
Responsable marketplace	Responsable Marketing
RESPONSABLE MERCHANDISING	Responsable Merchandising
Responsable merchandising aval Franchise	Responsable Merchandising
Responsable Métier Boucherie Volaille	Responsable métiers DP
Responsable Métier Boulangerie Pâtisserie	Responsable métiers DP
Responsable Métier Fruits Légumes Fleurs	Responsable métiers DP
Responsable Métier Poissonnerie	Responsable métiers DP
Responsable Métier Santé	Responsable métiers DP
Responsable Métier Stands	Responsable métiers DP

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Responsable monétique	Chef de projet Monétique
Responsable Mque Employ & Parcours Profession	Responsable GEPP
Responsable Opérationnel Auchan Minute	Manager Opérationnel Parcours de Course
Responsable Outils et Méthodes	Chargé Outils et Méthodes
Responsable Partenaires UP	Responsable IT Supply Franchise
Responsable Performance	Responsable Contrôle de Gestion / Performance
Responsable Performance Opérationnelle	Responsable Performance Opérationnelle
Responsable Performance Planification et frais de personnel	Responsable contrôle de gestion sociale
Responsable plan d'action Comcial et clients	Responsable Marketing
Responsable Pôle CRM et plan de contact	Leader / Chargé de Campagne
Responsable Pricing	Business Analyst /Prix
RESPONSABLE PRODUCTION C2E	Responsable C2E
Responsable Produit Boucherie-Volaille	Responsable Produit Boucherie-Volaille
Responsable Produit Boulangerie-Pâtisserie	Responsable Produit Boulangerie-Pâtisserie
Responsable Produit Stand	Responsable Produit Stand
Responsable Projets et Formation	Responsable de projets Formation
Responsable Recouvrement	Chargé/ Agent de recouvrement
Responsable recouvrement et management de crédits	Responsable Credit Management
Responsable recrutement et relation école	Responsable Ressources Humaines
Responsable référencement	Manager référencement
Responsable relation client à distance	Responsable Relation Client
Responsable relation client physique et parcours d'encaissement	Responsable relation client physique et parcours d'encaissement
Responsable Relations Presse	Responsable Relations Presse
Responsable rémunération	Responsable rémunération
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES	Responsable Ressources Humaines
Responsable Ressources Humaines SA	Responsable Ressources Humaines
Responsable Service DATA	Responsable Data
Responsable Store Design	Architecte Intérieur
Responsable Supply et Amélioration continue	Responsable IT Supply Franchise
Responsable Tarifaire prix de cession UP	Business Analyst /Prix
Responsable Technique d'Appui	Responsable Technique d'Appui
Responsable Transformation	Responsable Transformation

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
RIR SI	Responsable de Service SI
RRH opérationnel	RRH opérationnel
Secrétaire Commercial	Conseiller Relation Client
Spécialiste Packaging	Spécialiste Packaging
Store design manager	Architecte Intérieur
Stream Leader	Directeur de projet IT
Superviseur	Comptable Expert
Superviseur Sécurité	Manager Centre Téléprotection
Tech Lead	Expert SI
Technical Administrator IT	Responsable d'Activités SI
Technical Engineer IT	Expert SI
TECHNICIEN ADMINISTRATIF	Assistant administratif
Technicien Analyse Sensorielle	Assistant/ Technicien Echantillon Produit
TECHNICIEN D'APPROVISIONNEMENT	Agent d'approvisionnement
TECHNICIEN DE MAINTENANCE	Agent services généraux
TECHNICIEN SERVICES	Agent services généraux
TECHNICIEN SUPPORT SI	Administrateur Support SI
Testeur (QA)	Testeur
Traffic manager	Traffic manager
UI UX Manager	UI UX Manager/Designer
UX Designer	UI UX Manager/Designer
Webdesigner	Infographiste Webdesigner
Total général	

POUR LA SOCIÉTÉ AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL (ARI)

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Expatrié	Expatrié	18	0	0	0	0	18
Total Expatrié		18	0	0	0	0	18
Lille/Roubaix	Acheteur DAI	14	1	0	0	3	18

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Administrateur Outils	7	1	0	0	0	8
Lille/Roubaix	Administrateur Support SI	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Agent services généraux	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Analyste Data	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Analyste Data RH	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Architecte	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Architecte Entreprise IT	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Architecte SI Technique	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Assistant administratif	8	0	5	5	0	3
Lille/Roubaix	Assistant Commercial	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Assistant de Direction	6	0	1	1	0	5
Lille/Roubaix	Assistant juridique	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Auditeur/Contrôleur Interne	6	3	0	0	0	9
Lille/Roubaix	Business Process Manager	7	0	4	4	0	3
Lille/Roubaix	Chargé d'animation commerciale et clients	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Chargé de mission RH	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Chargé de mission/projet Fondation	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Chargé de parcours d'encaissement	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Chargé des Ressources Humaines	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Chargé d'études marketing	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Chargé Développement RH	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Chargé Formation	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Chef / Chargé de mission RSE	4	1	2	1	0	3
Lille/Roubaix	CHEF DE MARQUES	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Chef de projet / Chargé de communication	1	1	2	1	0	0
Lille/Roubaix	Chef de projet /Chargé Data protection	3	0	2	2	0	1
Lille/Roubaix	Chef de Projet Comptabilité Internationale	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Chef de projet Finance / Comptabilité	4	1	0	0	1	6
Lille/Roubaix	Chef de projet mécénat	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Chef de projet Monétique	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Chef de projet outils	3	0	0	0	0	3

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Chef de projet SI	26	0	1	1	0	25
Lille/Roubaix	Chef de projet Transformation	3	0	0	0	2	5
Lille/Roubaix	Chief Data & IT Officer	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Compliance Officer	2	0	0	0	2	4
Lille/Roubaix	Comptable / Assistant Finance	9	0	0	0	0	9
Lille/Roubaix	Comptable Expert	10	0	0	0	0	10
Lille/Roubaix	Consolideur/ Contrôleur Financier	7	0	0	0	1	8
Lille/Roubaix	Contrôleur de Gestion	11	1	2	2	0	10
Lille/Roubaix	Coordinateur de la Donnée	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Cyber Engineer	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Cyber Expert	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Cyber Stream Lead	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Data Machine Learning Engineer	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Data Manager	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Data Scientist	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	DIRECTEUR	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	DIRECTEUR ASSET	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Assurances	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Directeur Audit/Risque	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	DIRECTEUR COMMERCIAL	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Contrôle financier	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Cybersécurité	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur de Département Achats Indirects	8	0	0	0	0	8
Lille/Roubaix	Directeur de la formation	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur de la Gouvernance Digitale	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Directeur de la Marque	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur de projet IT	10	0	4	4	0	6
Lille/Roubaix	Directeur de Service Data	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur de Service SI	5	0	3	3	1	3
Lille/Roubaix	Directeur département juridique Corporate	2	0	1	1	0	1
Lille/Roubaix	Directeur département juridique IT/IP/Achats/Supply	1	0	0	0	0	1

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Directeur des Axes stratégiques	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Développement Territoire	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Digital Organisation & Méthodes	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	DIRECTEUR DU CONTRÔLE DE GESTION	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Excellence Opérationnelle	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Directeur exploitation technique	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Financier	6	0	0	0	0	6
Lille/Roubaix	Directeur Fondation	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	DIRECTEUR GENERAL	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	DIRECTEUR GENERAL DELEGUE AUCHAN RETAIL	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Paie & Administration RH	0	1	1	0	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Qualité RSE Groupe	0	1	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Ressources Humaines Expert	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Ressources Humaines Généraliste	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur RSE	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	DIRECTEUR SECRETARIAT GENERAL	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur sécurité sûreté	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	DIRECTEUR Technique	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Transformation	4	0	3	3	0	1
Lille/Roubaix	Expert Finance	4	4	0	0	0	8
Lille/Roubaix	Expert Gestion RH	3	0	1	1	0	2
Lille/Roubaix	EXPERT SECURITE SURETE & RISQUES PAYS	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Expert SI	3	0	1	1	0	2
Lille/Roubaix	Expert Trésorerie	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Finance Data Owner	1	0	1	1	1	1
Lille/Roubaix	Gestionnaire d'application	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Gestionnaire de la Performance	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Global CDO	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Hôte d'accueil	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	INFIRMIERE	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Juriste Achats / Supply / IT / Propriété intellectuelle / Commerce	8	0	0	0	0	8

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Juriste Corporate	2	0	1	1	0	1
Lille/Roubaix	Juriste Fiscaliste	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Juriste M&A / Financements / Immobilier/ Franchise	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Leader Asset et Property	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Manager comptable	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Manager de Catégories	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Manager de programme Transformation	8	0	1	1	0	7
Lille/Roubaix	Manager de projet RSE Expert	1	1	0	0	3	5
Lille/Roubaix	Manager M&A	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Manager/Gestionnaire Assurances	5	0	4	4	0	1
Lille/Roubaix	PRESIDENT	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	PRESIDENT AUCHAN RETAIL	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Product Owner Cyber	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Product Owner DATA	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Product Owner Métier	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Product Owner/ Business Analyst IT	12	0	0	0	3	15
Lille/Roubaix	Project Management Office	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Responsable Achat	3	1	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Responsable Audit	3	0	1	1	0	2
Lille/Roubaix	Responsable Communication	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable communication financière	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Conception Technique	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Responsable Contrôle de Gestion / Performance	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Contrôle Interne	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable d'Activités SI	26	0	3	3	0	23
Lille/Roubaix	Responsable Data	4	0	0	0	0	4
Lille/Roubaix	Responsable de la Formation	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Responsable de projets Formation	2	0	1	1	0	1
Lille/Roubaix	Responsable de Service SI	18	0	2	2	0	16
Lille/Roubaix	Responsable Energies	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable GEPP	0	0	0	0	1	1

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Responsable Gestion de Carrières	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Responsable Juridique Corporate	4	1	1	0	0	4
Lille/Roubaix	Responsable Juridique Financement / Immobilier / Franchise / M&A	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Juridique Fiscal	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Marketing	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Relations Sociales	2	0	2	2	0	0
Lille/Roubaix	Responsable rémunération	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Ressources Humaines	2	0	2	2	0	0
Lille/Roubaix	Responsable Transformation	2	0	1	1	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Transport	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	RESPONSABLE VEILLE STRATEGIQUE	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Testeur	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Trésorier	2	1	0	0	0	3
Total Lille/Roubaix		419	19	67	63	24	395
Paris	Chef de projet / Chargé de communication	1	1	2	1	0	0
Paris	Directeur département juridique M&A Financement	1	0	0	0	0	1
Paris	Directeur Juridique et Fiscal	1	0	0	0	0	1
Paris	Juriste M&A / Financements / Immobilier/ Franchise	1	0	0	0	0	1
Paris	Manager M&A	1	0	0	0	0	1
Paris	Responsable GEPP	1	0	0	0	0	1
Total Paris		6	1	2	1	0	5
Total général		443	20	69	64	24	418

Table de correspondance emploi / catégorie professionnelle

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
ACHETEUR	Acheteur DAI

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Acheteur DAI	Acheteur DAI
ACHETEUR JUNIOR	Acheteur DAI
ADJOINT CONTROLEUR DE GESTION	Contrôleur de Gestion
Adjoint Data Protection Officer	Chef de projet /Chargé Data protection
ADJOINT GESTION - COMPTA/FINANCE	Contrôleur de Gestion
Adjoint Trésorerie	Trésorier
Administrateur outils	Administrateur Outils
Administrateur outils Trésorerie	Administrateur Outils
ADMINISTRATOR	Administrateur Support SI
APPLICATION MANAGER	Responsable d'Activités SI
Architecte métier	Chef de projet Transformation
Assistant Administratif	Assistant administratif
Assistant Administratif Achats	Assistant administratif
ASSISTANT CDG	Gestionnaire de la Performance
ASSISTANT COMPTABLE	Comptable / Assistant Finance
Assistant Data	Coordinateur de la Donnée
Assistant de Direction	Assistant de Direction
Assistant Juridique	Assistant juridique
Assistant paiements internationaux	Comptable / Assistant Finance
Assistant Service Client	Assistant Commercial
Assistant solutions paiements	Comptable / Assistant Finance
ASSISTANT Talents	Assistant administratif
ASSISTANT(E)	Assistant administratif
ASSISTANT(E) FORMATION	Chargé Formation
Assistant(e) juridique	Assistant juridique
Auditeur	Auditeur/Contrôleur Interne
BPM Senior	Business Process Manager
BPO	Expert Finance
BPO / Chef de projet	Expert Finance
BPO P to P	Expert Finance
Business Analyst Data RH	Analyste Data RH
Business Analyst Encaissement	Chargé de parcours d'encaissement

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Business Process Owner	Product Owner Métier
Business Project Manager	Business Process Manager
Category Manager	Manager de Catégories
CDG Immobilier	Contrôleur de Gestion
Change Leader	Chef de projet / Chargé de communication
Change management expert	Chef de projet / Chargé de communication
CHARGE D ETUDES MARKETING	Chargé d'études marketing
Charge de communication	Chef de projet / Chargé de communication
Chargé de mission Monétique	Administrateur Outils
Chargé de mission Protection des données	Chef de projet /Chargé Data protection
Chargé de mission RSE	Chef / Chargé de mission RSE
CHARGE DE MOBILITE INTERNATIONALE	Expert Gestion RH
Chargé de projet fondation	Chargé de mission/projet Fondation
Chargé de reporting	Administrateur Outils
Chargé Ressources Humaines	Chargé des Ressources Humaines
Chef de Marques	CHEF DE MARQUES
Chef de projet communication	Chef de projet / Chargé de communication
Chef de Projet Comptabilité Internationale	Chef de Projet Comptabilité Internationale
Chef de projet Finance	Chef de projet Finance / Comptabilité
Chef de projet formation	Responsable de projets Formation
Chef de projet merch	Chargé d'animation commerciale et clients
Chef de projet Métier	Project Management Office
Chef de projet Métier Transformation	Chef de projet Transformation
Chef de projet Monétique	Chef de projet Monétique
Chef de projet outil	Chef de projet outils
Chef de projet Outils & Finance	Administrateur Outils
Chef de projet paiements internationaux	Chef de projet Finance / Comptabilité
Chef de projet RH	Chargé de mission RH
CHEF DE PROJET RSE	Chef / Chargé de mission RSE
Chef de projet RSE Biodiversité et économie circulaire	Chef / Chargé de mission RSE
Chef de projet RSE Climat	Chef / Chargé de mission RSE
Chef de projet Talents	Chargé Développement RH

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Chef de projet Transformation	Chef de projet Transformation
Chef de Projet Trésorerie	Administrateur Outils
Chief Finance Transformation Officer	Directeur Financier
Compliance Officer	Compliance Officer
Comptable	Comptable Expert
Comptable Auxiliaire	Comptable / Assistant Finance
CONSEILLER RH	Expert Gestion RH
Contract Manager IT	Chef de projet SI
CONTROLEUR DE GESTION	Contrôleur de Gestion
CONTROLEUR DE GESTION INTERNATIONAL	Contrôleur de Gestion
Contrôleur de gestion NVC	Contrôleur de Gestion
Controleur financier	Consolideur/ Contrôleur Financier
Contrôleur financier	Consolideur/ Contrôleur Financier
Controleur interne	Auditeur/Contrôleur Interne
Contrôleur interne	Auditeur/Contrôleur Interne
COORDINATEUR SURETE ECONOMIQUE	EXPERT SECURITE SURETE & RISQUES PAYS
Cyber Engineer	Cyber Engineer
Cyber Expert	Cyber Expert
Cyber Stream Lead	Cyber Stream Lead
Cybersecurity Director	Directeur Cybersécurité
Data Analyst	Analyste Data
Data Machine Learning Engineer	Data Machine Learning Engineer
Data Manager	Data Manager
Data Scientist	Data Scientist
DIRECTEUR	DIRECTEUR
Directeur Achat IT	Directeur de Département Achats Indirects
Directeur Achat Prestation	Directeur de Département Achats Indirects
Directeur Achat supply chain	Directeur de Département Achats Indirects
Directeur Achats Indirects	Directeur de Département Achats Indirects
Directeur Admin et Financier	Expatrié
Directeur Assurances	Directeur Assurances
Directeur Audit	Directeur Audit/Risque

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Directeur Category Management	Directeur de Département Achats Indirects
Directeur Commerce	Expatrié
DIRECTEUR COMMERCIAL	DIRECTEUR COMMERCIAL
Directeur Compliance	Compliance Officer
Directeur Contrôle financier	Directeur Contrôle financier
DIRECTEUR DE MAGASIN	DIRECTEUR
Directeur de programme	Directeur Transformation
Directeur de projet DAI	Directeur de Département Achats Indirects
Directeur de projet national	Directeur Transformation
Directeur de projet RSE	Directeur RSE
DIRECTEUR DE PROJETS SI	Directeur de projet IT
DIRECTEUR DE SERVICE / PROJET IT	Directeur de Service SI
DIRECTEUR DE SERVICE / PROJET Marketing	Responsable Transformation
DIRECTEUR DE SERVICE / PROJET Transformation	Responsable Transformation
DIRECTEUR DE SERVICE / PROJET Transformation	Responsable Transformation
DIRECTEUR DE SERVICE IMMOBILIER	DIRECTEUR ASSET
DIRECTEUR DE SERVICE MARKETING	Directeur de la Marque
Directeur de Zone	Expatrié
Directeur Département Achat	Directeur de Département Achats Indirects
Directeur département juridique Corporate	Directeur département juridique Corporate
Directeur département juridique IT/IP/Achats/Supply	Directeur département juridique IT/IP/Achats/Supply
Directeur département juridique M&A Financement	Directeur département juridique M&A Financement
Directeur des Axes stratégiques	Directeur des Axes stratégiques
Directeur des Ventes	Expatrié
Directeur Développement Expansion Territoire	Directeur Développement Territoire
DIRECTEUR DU CONTRÔLE DE GESTION	DIRECTEUR DU CONTRÔLE DE GESTION
Directeur Energies	Responsable Energies
Directeur Etudes et projets transverses	Directeur de Service SI
Directeur Exploitation Technique	Directeur exploitation technique
Directeur Finance et Performance	Expatrié
Directeur Finance Performance Patrimoine	Directeur Financier
Directeur Financements & Trésorerie	Directeur Financier

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Directeur Finances	Expatrié
Directeur Finances & Patrimoine	Expatrié
Directeur Financier	Directeur Financier
Directeur Fiscal	Responsable Juridique Fiscal
Directeur Fondation	Directeur Fondation
DIRECTEUR GENERAL	DIRECTEUR GENERAL
DIRECTEUR GENERAL DELEGUE AUCHAN RETAIL	DIRECTEUR GENERAL DELEGUE AUCHAN RETAIL
Directeur Juridique et Fiscal	Directeur Juridique et Fiscal
Directeur Learning Internationale	Directeur de la formation
Directeur Offre Fruits&Lég	Expatrié
Directeur organisation	Directeur Paie & Administration RH
Directeur Pays	Expatrié
Directeur Produits	Expatrié
Directeur Qualité RSE Groupe	Directeur Qualité RSE Groupe
DIRECTEUR Rémunération Dirigeants et Internationaux	Directeur Ressources Humaines Expert
DIRECTEUR RESSOURCES HUMAINES REGION/SERVICE	Directeur Ressources Humaines Généraliste
DIRECTEUR SECRETARIAT GENERAL	DIRECTEUR SECRETARIAT GENERAL
Directeur Sécurité	Expatrié
Directeur sécurité sûreté	Directeur sécurité sûreté
Directeur Sourcing	Expatrié
Directeur Talent Internationaux	Responsable GEPP
DIRECTEUR Technique	DIRECTEUR Technique
DOMAIN ARCHITECT	Architecte SI Technique
ENTERPRISE ARCHITECT	Architecte Entreprise IT
EXPERT SECURITE SURETE & RISQUES PAYS	EXPERT SECURITE SURETE & RISQUES PAYS
Finance Data Owner	Finance Data Owner
Front Office officer Trésorerie	Expert Trésorerie
FUNCTIONNAL EXPERT LEAD	Product Owner/ Business Analyst IT
Gestionnaire Assurances	Manager/Gestionnaire Assurances
GESTIONNAIRE D'APPLICATION IT	Gestionnaire d'application
GESTIONNAIRE DE PARC	Assistant administratif
Gestionnaire solutions paiements	Gestionnaire de la Performance

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
HOTE(SSE) D'ACCUEIL	Hôte d'accueil
INFIRMIERE	INFIRMIERE
INTEGRATION PROJECT MANAGER	Chef de projet SI
Juriste Achats Supply	Juriste Achats / Supply / IT / Propriété intellectuelle / Commerce
Juriste Corporate	Juriste Corporate
Juriste Financement	Juriste M&A / Financements / Immobilier/ Franchise
Juriste Fiscaliste	Juriste Fiscaliste
Juriste IT	Juriste Achats / Supply / IT / Propriété intellectuelle / Commerce
Juriste M&A	Juriste M&A / Financements / Immobilier/ Franchise
Juriste Propriété Intellectuelle	Juriste Achats / Supply / IT / Propriété intellectuelle / Commerce
LEAD TECH DATA	Data Machine Learning Engineer
LEAD TECH IT	Expert SI
LEADER DATA	Directeur de Service Data
Leader Test (QA)	Chef de projet SI
Manager Assurances	Manager/Gestionnaire Assurances
Manager cash & Tresorerie	Expert Finance
Manager Comptabilité Générale	Manager comptable
Manager comptabilité tiers	Manager comptable
Manager controlling Tools & Data	Expert Finance
Manager de Programme	Responsable Achat
Manager de Programme Achat	Responsable Achat
Manager de Programme Transformation	Manager de programme Transformation
Manager de projet RSE CSRD	Manager de projet RSE Expert
Manager de Projet Transformation	Manager de programme Transformation
MANAGER DE PROJETS Architecte	Architecte
MANAGER DE PROJETS Transformation	Manager de programme Transformation
Manager Finance & Outils	Expert Finance
Manager M&A	Manager M&A
Manager Paiements internationaux	Manager comptable
Manager Projets et M&A	Manager M&A
Manager solutions paiements	Chef de projet Finance / Comptabilité
PMO Finance	Chef de projet Finance / Comptabilité

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
PMO IT	Chef de projet SI
PRESIDENT	PRESIDENT
PRESIDENT AUCHAN RETAIL	PRESIDENT AUCHAN RETAIL
Product Owner	Product Owner Métier
Product Owner Cyber	Product Owner Cyber
Product Owner DATA	Product Owner DATA
Product Owner IT	Product Owner/ Business Analyst IT
Project Director IT	Directeur de projet IT
Project Management Office	Project Management Office
Project Manager IT	Chef de projet SI
Project Manager IT/Data	Chef de projet SI
Proxy Product Owner IT	Product Owner/ Business Analyst IT
Resp Relations Sociales	Responsable Relations Sociales
Responsable Achat	Responsable Achat
Responsable audit	Responsable Audit
Responsable Climat	Manager de projet RSE Expert
Responsable communication financière	Responsable communication financière
Responsable communication Interne	Responsable Communication
Responsable Conception Technique	Responsable Conception Technique
Responsable Contrôle de Gestion	Responsable Contrôle de Gestion / Performance
Responsable controle interne Groupe	Responsable Contrôle Interne
RESPONSABLE DE DEPARTEMENT S.I.	Responsable de Service SI
Responsable de la formation	Responsable de la Formation
RESPONSABLE DE PROGRAMME	Responsable de projets Formation
Responsable de service DATA	Analyste Data RH
RESPONSABLE DE SERVICE MARKETING	Responsable Marketing
RESPONSABLE DE SERVICE Rémunération	Responsable rémunération
RESPONSABLE DE SERVICE SI	Responsable de Service SI
RESPONSABLE DEPARTEMENT DIRECTION RH	Responsable Relations Sociales
RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT	Responsable Gestion de Carrières
Responsable Front Office Trésorerie	Expert Trésorerie
Responsable Juridique Achats Supply	Responsable Juridique Corporate

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Responsable Juridique Corporate	Directeur département juridique Corporate
Responsable Juridique Financement	Responsable Juridique Financement / Immobilier / Franchise / M&A
Responsable Juridique Gouvernance RSE	Responsable Juridique Corporate
Responsable Juridique IT	Responsable Juridique Corporate
Responsable Juridique Legal Ops	Responsable Juridique Corporate
Responsable Juridique Métier Assurance	Directeur Assurances
Responsable Juridique Propriété Intellectuelle	Juriste Achats / Supply / IT / Propriété intellectuelle / Commerce
Responsable monétique	Chef de projet Monétique
Responsable Pôle Trésorerie	Expert Trésorerie
Responsable projets technique	Responsable Conception Technique
Responsable Projets Transformation	Directeur Transformation
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES	Responsable Ressources Humaines
RESPONSABLE RISQUE ET AUDIT INTERNE CORPORATE	Directeur Audit/Risque
RESPONSABLE SERVICE DIRECTION FINANCIERE	Directeur Financier
Responsable Solutions Paiements fournisseurs	Expert Trésorerie
RESPONSABLE TRANSPORT	Responsable Transport
RESPONSABLE VEILLE STRATEGIQUE	RESPONSABLE VEILLE STRATEGIQUE
Secrétaire Général	Expatrié
SERVICE DELIVERY MANAGER	Responsable d'Activités SI
Software manager compliance	Chef de projet SI
STREAM LEAD Data	Responsable Data
Superviseur comptabilité générale	Comptable Expert
Superviseur comptabilité tiers	Comptable Expert
SUPPORT L1	Administrateur Support SI
Technical Administrator IT	Responsable d'Activités SI
Technical Architect IT	Architecte SI Technique
Technical Engineer IT	Expert SI
TECHNICIEN ADMINISTRATIF OU COMPTABLE	Comptable / Assistant Finance
TECHNICIEN DE MAINTENANCE LOGISTIQUE	Agent services généraux
Testeur (QA)	Testeur
Transformation and Information Officer	Chief Data & IT Officer
Vendor Manager	Directeur de Département Achats Indirects

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
-------------------	---------------------------

POUR LA SOCIÉTÉ ORGANISATION INTRA-GROUPE DES ACHATS (OIA)

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Arras	Coach/Moniteur Métier	1	0	1	1	0	0
Total Arras		1	0	1	1	0	0
Avignon	Coach/Moniteur Métier	3	0	3	3	0	0
Total Avignon		3	0	3	3	0	0
Beauvais	Coach/Moniteur Métier	2	0	2	2	0	0
Total Beauvais		2	0	2	2	0	0
Boulogne-sur-Mer	Coach/Moniteur Métier	1	0	1	1	0	0
Total Boulogne-sur-Mer		1	0	1	1	0	0
Compiègne	Coach/Moniteur Métier	1	0	1	1	0	0
Total Compiègne		1	0	1	1	0	0
Douai	Agent d'approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Douai	Assistant administratif	1	0	1	1	0	0
Douai	Responsable en entrepôts	1	1	0	0	0	2
Douai	Responsable Logistique	1	0	0	0	0	1
Total Douai		4	1	1	1	0	4
Evry	Responsable en entrepôts	2	0	1	1	0	1
Evry	Responsable Logistique	1	0	1	1	0	0
Total Evry		3	0	2	2	0	1
Guéret	Coach/Moniteur Métier	1	0	1	1	0	0
Total Guéret		1	0	1	1	0	0
La Teste-de-Buch	Coach/Moniteur Métier	1	0	1	1	0	0
Total La Teste-de-Buch		1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Acheteur	46	2	17	15	0	31
Lille/Roubaix	Agent d'approvisionnement	20	3	2	0	0	21
Lille/Roubaix	Agent services généraux	3	0	0	0	0	3

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Analyste Data	2	0	1	1	0	1
Lille/Roubaix	Approvisionneur	22	1	1	1	0	22
Lille/Roubaix	Architecte Intérieur	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Assistant administratif	5	0	2	2	0	3
Lille/Roubaix	Assistant Commercial	105	8	24	19	0	89
Lille/Roubaix	Assistant de Direction	8	0	3	3	0	5
Lille/Roubaix	Assistant/ Technicien Echantillon Produit	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Auditeur/Contrôleur Interne	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Business Analyst /Prix	3	0	0	0	1	4
Lille/Roubaix	Chargé / Coordinateur Logistique	8	0	1	1	0	7
Lille/Roubaix	Chargé de mission Performance	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Chargé de mission Supply	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Chargé de Sourcing	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Chargé des Ressources Humaines	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Chargé d'études gestion sociale	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Chargé d'études marketing	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Chargé Offre Formation	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Chargé Outils et Méthodes	6	0	0	0	0	6
Lille/Roubaix	Chef / Chargé de mission RSE	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Chef de groupe Achats / Offre	28	1	14	13	0	15
Lille/Roubaix	Chef de groupe Approvisionnement	6	0	3	3	0	3
Lille/Roubaix	CHEF DE PRODUIT	92	2	18	16	0	76
Lille/Roubaix	Chef de projet / Chargé de communication	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Chef de Projet Omnicanalité	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Chef de Projet Pilotage Satisfaction Client	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Chef de projet Supply Chain	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Chef de projet Transformation	2	0	1	1	1	2
Lille/Roubaix	Coach/Moniteur Métier	3	0	3	3	0	0
Lille/Roubaix	Contrôleur de Gestion	23	0	6	6	0	17
Lille/Roubaix	Coordinateur Approvisionnement	10	1	1	0	0	10
Lille/Roubaix	Coordinateur de style	6	0	2	2	1	5

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Coordinateur Promotion	8	1	2	2	4	11
Lille/Roubaix	Data Manager	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Demand Planner	9	0	5	5	0	4
Lille/Roubaix	DIRECTEUR	2	1	0	0	1	4
Lille/Roubaix	Directeur de projet Organisation	6	0	2	2	0	4
Lille/Roubaix	Directeur de projet Supply Chain	2	0	2	2	0	0
Lille/Roubaix	DIRECTEUR DE SERVICE / PROJET Client Commerce	0	1	0	0	0	1
Lille/Roubaix	DIRECTEUR DU CONTRÔLE DE GESTION	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Finance et Performance	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Général OIA	0	1	1	0	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Performance Service d'Appui	1	1	1	0	0	1
Lille/Roubaix	Directeur Ressources Humaines Généraliste	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Supply Chain	0	1	1	0	0	0
Lille/Roubaix	Directeur Univers Produit	8	0	0	0	0	8
Lille/Roubaix	Gestionnaire Achat	20	0	7	7	0	13
Lille/Roubaix	Gestionnaire Assurances	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Gestionnaire commercial	35	0	8	8	5	32
Lille/Roubaix	Gestionnaire d'Approvisionnement	50	2	15	13	0	37
Lille/Roubaix	Gestionnaire de collections	20	0	4	4	0	16
Lille/Roubaix	Gestionnaire Qualité	8	0	0	0	0	8
Lille/Roubaix	INFIRMIERE	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Infographiste/styliste	24	0	11	11	0	13
Lille/Roubaix	Ingénieur Qualité	37	2	11	10	0	28
Lille/Roubaix	Leader Commerce / Offre	53	0	18	18	0	35
Lille/Roubaix	Manager de projet RSE Expert	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Manager de projet Supply Chain	4	0	1	1	0	3
Lille/Roubaix	Manager Packaging	5	0	1	1	0	4
Lille/Roubaix	Manager Qualité	7	0	2	2	0	5
Lille/Roubaix	Manager référencement	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Manager Supply Chain	15	1	5	4	0	11

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Lille/Roubaix	Manager Ventes Approvisionnement	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Modéliste	9	0	5	5	0	4
Lille/Roubaix	Négociateur International	6	4	5	1	0	5
Lille/Roubaix	Responsable Approvisionnement	12	0	2	2	0	10
Lille/Roubaix	Responsable Commerce & Territoire	0	0	0	0	3	3
Lille/Roubaix	Responsable Contrôle de Gestion / Performance	6	1	6	5	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Data	0	0	0	0	1	1
Lille/Roubaix	Responsable de la Formation	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Responsable de Pôle Modélisme	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable de Pôle Packaging	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Douane	7	0	0	0	0	7
Lille/Roubaix	Responsable Evènementiel et site	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Export	1	0	0	0	0	1
Lille/Roubaix	Responsable Marketing	5	0	0	0	0	5
Lille/Roubaix	Responsable Merchandising	9	0	0	0	0	9
Lille/Roubaix	Responsable métiers DP	2	0	0	0	2	4
Lille/Roubaix	Responsable Modéliste	3	0	0	0	0	3
Lille/Roubaix	Responsable Ressources Humaines	5	0	5	5	0	0
Lille/Roubaix	Responsable RSE	2	0	2	2	0	0
Lille/Roubaix	Responsable Transport	2	0	0	0	0	2
Lille/Roubaix	Sourceur Marée International	1	0	1	1	0	0
Lille/Roubaix	Spécialiste Packaging	23	0	3	3	0	20
Lille/Roubaix	VISUEL MERCHANDISER	9	0	1	1	0	8
Total Lille/Roubaix		844	34	233	208	22	667
Metz	Coach/Moniteur Métier	1	0	1	1	0	0
Total Metz		1	0	1	1	0	0
Nancy	Coach/Moniteur Métier	1	0	1	1	0	0
Total Nancy		1	0	1	1	0	0
Périgueux	Coach/Moniteur Métier	1	0	1	1	0	0
Total Périgueux		1	0	1	1	0	0
Saint Etienne	Coach/Moniteur Métier	1	0	1	1	0	0

Zone Insee	Catégorie professionnelle	Nb de Poste occupé	Nb de Poste vacant	Nb de Postes supprimés	Nb de Postes supprimés occupés	Nb de Postes créés	Organisation cible
Total Saint Etienne		1	0	1	1	0	0
Saint-Quentin	Coach/Moniteur Métier	1	0	1	1	0	0
Total Saint-Quentin		1	0	1	1	0	0
Tours	Coach/Moniteur Métier	2	0	2	2	0	0
Total Tours		2	0	2	2	0	0
Versailles-Saint-Quentin	Responsable en entrepôts	2	0	1	1	0	1
Total Versailles-Saint-Quentin		2	0	1	1	0	1
Total général		870	35	254	229	22	673

Table de correspondance emploi / catégorie professionnelle

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
ACHETEUR	Acheteur
ADJOINT CONTRÔLE DE GESTION	Contrôleur de Gestion
ADJOINT CONTROLEUR DE GESTION	Contrôleur de Gestion
APPROVISIONNEUR	Approvisionneur
APPROVISIONNEUR AMONT INTERNATIONAL	Approvisionneur
Assistant Administratif	Assistant administratif
Assistant Commercial	Assistant Commercial
ASSISTANT D'APPROVISIONNEMENT	Agent d'approvisionnement
Assistant de Direction	Assistant de Direction
ASSISTANT DE SERVICE	Assistant administratif
Assistant financement assurance	Gestionnaire Assurances
ASSISTANT INTENDANCE CUISINE	Assistant/ Technicien Echantillon Produit
Assistant Leader Commerce	Assistant Commercial
Assistant Marketing	Assistant Commercial
Assistant Offre	Coordinateur Promotion
ASSISTANT PRODUCTION	Gestionnaire Qualité

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
ASSISTANT PRODUIT	Assistant Commercial
ASSISTANT(E) ADMIN TEXTILE	Assistant administratif
ASSISTANT(E) COMMERCIAL SHOWROOM	Assistant/ Technicien Echantillon Produit
ASSISTANT(E) PRODUIT	Assistant Commercial
Business Analyst	Business Analyst /Prix
CDG Performance	Contrôleur de Gestion
Chargé de Coordination Supply B2B	Coordinateur Approvisionnement
Chargé de Gestion sociale	Chargé d'études gestion sociale
Chargé de mission	Chargé de mission Performance
Chargé de mission Data	Analyste Data
CHARGE DE MISSION OUTILS	Chargé Outils et Méthodes
Chargé de mission Performance	Chargé de mission Performance
Chargé de mission Supply Chain	Chargé de mission Supply
Charge de Planification	Coordinateur Approvisionnement
Chargé Offre Formation	Chargé Offre Formation
CHARGE OUTILS METHODES	Chargé Outils et Méthodes
Chargé Ressources Humaines	Chargé des Ressources Humaines
CHARGE(E) DE COMMUNICATION	Chef de projet / Chargé de communication
Chef de Groupe Achats	Chef de groupe Achats / Offre
CHEF DE PRODUIT	CHEF DE PRODUIT
Chef de projet Douane	Responsable Douane
CHEF DE PROJET PACKAGING	Manager Packaging
CHEF DE PROJET RPA	Chef de projet Transformation
CHEF DE PROJET RSE	Chef / Chargé de mission RSE
Chef de projet Supply Chain	Chef de projet Supply Chain
Chef de projet Transformation	Chef de projet Transformation
CONTROLEUR DE GESTION	Contrôleur de Gestion
Contrôleur de Gestion	Contrôleur de Gestion
Controleur interne	Auditeur/Contrôleur Interne
COORDINATEUR (TRICE) MERCHANDISING	VISUEL MERCHANDISER
COORDINATEUR / TRICE LOGISTIQUE	Chargé / Coordinateur Logistique
COORDINATEUR COMMUNICATION	Chef de projet / Chargé de communication

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
COORDINATEUR MARKETING DE L'OFFRE	Chargé d'études marketing
COORDINATEUR PAYS	Leader Commerce / Offre
Coordinateur Promotion	Coordinateur Promotion
Coordinateur Promotion France	Coordinateur Promotion
COORDINATEUR(TRICE) DE STYLE	Coordinateur de style
COORDINATEUR(TRICE) TRANSPORT	Chargé / Coordinateur Logistique
COORDONNATEUR D'EQUIPE	Agent services généraux
Data Analyst	Analyste Data
Data Manager	Data Manager
DESIGNER PRODUIT	Infographiste/styliste
DIRECTEUR	DIRECTEUR
Directeur APAW	Chef de groupe Achats / Offre
DIRECTEUR B2B	DIRECTEUR
Directeur Contrôle de Gestion	DIRECTEUR DU CONTRÔLE DE GESTION
Directeur de projet Organisation	Directeur de projet Organisation
DIRECTEUR DE SERVICE / PROJET	DIRECTEUR DE SERVICE / PROJET Client Commerce
DIRECTEUR DE SERVICE / PROJET Organisation	Directeur de projet Organisation
DIRECTEUR DE SERVICE LOGISTIQUE	Directeur de projet Supply Chain
Directeur de Service Opérationnel	Directeur Univers Produit
DIRECTEUR DE SERVICE SOURCING	Directeur Univers Produit
DIRECTEUR DE SERVICE Sourcing Qualité	Directeur Univers Produit
DIRECTEUR Des achats textile	Chef de groupe Achats / Offre
Directeur Finance et Performance	Directeur Finance et Performance
Directeur Général OIA	Directeur Général OIA
DIRECTEUR RESSOURCES HUMAINES REGION/SERVICE	Directeur Ressources Humaines Généraliste
Directeur Supply Chain	Directeur Supply Chain
Directeur Univers Produit	Directeur Univers Produit
EMPLOYE LOGISTIQUE QUALIFIE	Assistant administratif
GESTIONNAIRE ACHAT	Gestionnaire Achat
Gestionnaire commercial	Gestionnaire commercial
GESTIONNAIRE CONTRÔLE QUALITE	Gestionnaire Qualité
GESTIONNAIRE D'ACTIVITE APPRO	Coordinateur Approvisionnement

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
GESTIONNAIRE D'APPROVISIONNEMENT	Gestionnaire d'Approvisionnement
GESTIONNAIRE D'APPROVISIONNEMENT EEGP	Gestionnaire d'Approvisionnement
GESTIONNAIRE D'APPROVISIONNEMENT INTERNATIONAL	Gestionnaire d'Approvisionnement
GESTIONNAIRE DE COLLECTIONS	Gestionnaire de collections
GESTIONNAIRE DE FLUX	Coordinateur Approvisionnement
GESTIONNAIRE DE L'OFFRE	Gestionnaire commercial
GESTIONNAIRE DE PARCS	Assistant administratif
GESTIONNAIRE DOUANE	Responsable Douane
GESTIONNAIRE IMPORT	Gestionnaire commercial
Global Market Leader	Chef de groupe Achats / Offre
INFIRMIERE	INFIRMIERE
INGENIEUR PRODUIT	Ingénieur Qualité
INGENIEUR QUALITE	Ingénieur Qualité
INGENIEUR QUALITE ALIMENTAIRE	Ingénieur Qualité
INGENIEUR QUALITE FILIERE	Ingénieur Qualité
Key Account Manager	CHEF DE PRODUIT
Leader Commerce	Leader Commerce / Offre
LEADER COORDINATION PAYS	Chef de groupe Achats / Offre
Leader Marché	Chef de groupe Achats / Offre
Leader Marché Adjoint	Chef de groupe Achats / Offre
Leader Marketing Offre Univers	Responsable Marketing
Leader Merchandising	Responsable Merchandising
LEADER NEGOCIATEUR INTERNATIONAL	Négociateur International
Leader Offre	Leader Commerce / Offre
Leader Offre France	Leader Commerce / Offre
Leader Offre MDDI	Leader Commerce / Offre
Leader Offre Puériculture	Leader Commerce / Offre
Leader Performance	Directeur Performance Service d'Appui
Leader Produits	CHEF DE PRODUIT
Leader RSE Textile	Responsable RSE
Leader Sourcing	CHEF DE PRODUIT
Leader Supply Marché	Manager Supply Chain

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
Leader Supply Univers	Chef de groupe Approvisionnement
Leader Supply Univers APAW	Chef de groupe Approvisionnement
Manager de Projet RSE	Chef / Chargé de mission RSE
Manager de Projet Supply	Manager de projet Supply Chain
Manager de Projet Supply chain	Manager de projet Supply Chain
MANAGER PACKAGING	Manager Packaging
MANAGER QUALITE COMPLIANCE	Manager Qualité
MANAGER QUALITE PRODUIT	Manager Qualité
MANAGER S&OP	Manager Supply Chain
MANAGER VENTES APPROVISIONNEMENTS	Manager Ventes Approvisionnement
MODELISTE	Modéliste
MODELISTE DEVELOPPEUR	Modéliste
Moniteur / Coach Métier	Coach/Moniteur Métier
Moniteur Outils	Chargé Outils et Méthodes
NEGOCIATEUR INTERNATIONAL	Négociateur International
Prévisionniste	Demand Planner
RESPONSABLE DE POLE PACK	Responsable de Pôle Packaging
RESPONSABLE D ACTIVITE LOGISTIQUE	Responsable en entrepôts
RESPONSABLE D'ACTIVITE DOUANE	Responsable Douane
RESPONSABLE D'ACTIVITE REFERENCEMENT	Manager référencement
RESPONSABLE D'ACTIVITE/SERVICE MODELISME	Responsable Modéliste
RESPONSABLE D'ACTIVITE/SERVICE PICKING	Responsable Export
RESPONSABLE D'ACTIVITE/SERVICE SHOWROOM	Responsable Evènementiel et site
RESPONSABLE D'APPROVISIONNEMENT FRANCE	Responsable Approvisionnement
RESPONSABLE D'APPROVISIONNEMENT INTERNATIONAL	Responsable Approvisionnement
Responsable de la Performance	Responsable Contrôle de Gestion / Performance
RESPONSABLE DE SERVICE Finance & Reporting	Directeur Performance Service d'Appui
RESPONSABLE DE SERVICE DOUANE	Responsable Douane
RESPONSABLE DE SERVICE MODELISME	Responsable de Pôle Modélisme
RESPONSABLE DE SERVICE RSE	Manager de projet RSE Expert
RESPONSABLE DE SERVICE Transport International	Responsable Transport
RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	Responsable Ressources Humaines

Intitulé de poste	Catégorie professionnelle
RESPONSABLE EXPLOITATION LOGISTIQUE	Responsable en entrepôts
RESPONSABLE FORMATION REGION / SERVICE	Responsable de la Formation
RESPONSABLE LOGISTIQUE	Responsable Logistique
RESPONSABLE MERCHANDISING	Responsable Merchandising
Responsable Métier	Responsable métiers DP
Responsable Métier Supply	Manager de projet Supply Chain
Responsable Pole Concepts	Architecte Intérieur
RESPONSABLE QUALITE FILIERE	Manager Qualité
RESPONSABLE QUALITE PRODUIT	Manager Qualité
Responsable RSE	Responsable RSE
RESPONSABLE TRANSPORT INTERNATIONAL	Responsable Transport
Sourceur Marée International	Sourceur Marée International
SPECIALISTE PACKAGING	Spécialiste Packaging
STYLISTE/INFOGRAPHISTE	Infographiste/styliste
TECHNICIEN D'APPROVISIONNEMENT	Agent d'approvisionnement
Technicien d'Outils	Agent d'approvisionnement
Visual Merchandiser	VISUEL MERCHANDISER

ANNEXE 4 : CRITÈRES D'ORDRE DES LICENCIEMENTS

CHAMP D'APPLICATION

Les critères d'ordre de licenciement ont vocation à s'appliquer dès lors que l'employeur se trouverait contraint d'opérer un choix parmi les salariés concernés par le projet de réorganisation au sein d'une ou plusieurs catégories professionnelles telles que définies à l'annexe n°3 et impactées par le présent projet de réorganisation.

L'application des critères d'ordre a vocation à déterminer :

- l'identité des salariés à qui une proposition de modification de contrat de travail sera faite ;
- l'identité des salariés dits « licenciables » au sein de chaque catégorie professionnelle concernée par des suppressions de poste.

En conséquence, les critères d'ordre de licenciement s'appliquent dans l'ensemble des catégories professionnelles concernées par le projet à l'exception des catégories au sein desquelles l'ensemble des postes sont supprimés et des catégories au sein desquelles il est uniquement envisagé de modifier les contrats de travail à l'exclusion de toute suppression de poste.

Les critères d'ordre de licenciement seront, le cas échéant, appliqués une fois que sera connu le nombre de salariés qui accepteront de se porter volontaires au départ dans le cadre des mesures spécifiques de volontariat prévues au présent Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Les critères d'ordre de licenciement ne seront donc, le cas échéant, appliqués qu'à l'issue de la période de volontariat, sauf dans les catégories professionnelles au sein desquelles il est prévu à la fois des modifications de contrats de travail et des suppressions de postes. En effet, compte tenu de la spécificité de ces catégories, les critères d'ordre de licenciement seront appliqués, en amont, afin de pouvoir déterminer préalablement les salariés « non licenciables » qui se verront proposer les propositions de modification de contrats de travail.

Périmètre d'application : les critères d'ordre seront appliqués au sein des catégories professionnelles définies par société et par établissement ou zone d'emploi selon les périmètres.

CRITÈRES RETENUS ET LEUR PONDÉRATION

Les critères d'ordre de licenciements retenus sont :

- les charges de famille, en particulier celles des parents isolés ;
- l'ancienneté de service ;
- la situation des salariés qui présentent des caractéristiques sociales rendant leur réinsertion professionnelle particulièrement difficile, notamment celle des personnes handicapées et des salariés âgés ;
- les qualités professionnelles.

Ces critères seront pondérés de la manière suivante :

Charges de famille	Cotation de 0 à 10
0 enfant à charge	0
Enfant à naître (3 mois de grossesse certifié médicalement) ou enfant en cours d'adoption	2
1 enfant à charge	2
2 enfants à charge	4
3 enfants à charge	6
4 enfants à charge et plus	8
Famille monoparentale	+2

Ancienneté	Cotation de 0 à 10
De 0 à 4 ans	0
De 5 à 10 ans	1
De 11 à 15 ans	2
De 16 à 20 ans	4
De 21 à 25 ans	6
De 26 à 30 ans	8
Ancienneté supérieure à 30 ans	10

Âge	Cotation de 0 à 12
Inférieur à 30 ans	0
De 30 à 34 ans	2
De 35 à 39 ans	4
De 40 à 44 ans	6
De 45 à 49 ans	8
De 50 à 54 ans	12
A partir de 55 ans	14

Situations particulières	Cotation
Incapacité permanente partielle supérieure à 10 %	3
Titulaire d'une pension d'invalidité de la Sécurité Sociale	3
Travailleur reconnu handicapé	4
Titulaire d'une allocation d'éducation (AEEH) ou autre allocation au titre d'un ou plusieurs enfants handicapé	4
Salarié de plus de 4 ans d'ancienneté ayant accepté dans les trois (3) dernières années une mutation géographique, avec déménagement	2
Proche aidant : dans les conditions légales prévues du congé proche aidant	2
Conjoint au chômage ou en fin de droit	3
Couple concerné par le PSE (un seul conjoint bénéficie des points - le plus impacté)	2

Niveau d'études	Cotation
Sans diplôme	5
Diplôme inférieur au baccalauréat	2
Baccalauréat à BAC+3	1

Qualités professionnelles	Cotation
En deçà des attentes	0
Conforme aux attentes	3
Au-dessus des attentes	5

Il est précisé :

- La notion de personne à charge s'entend au sens fiscal du terme : le cas échéant, il peut être demandé au salarié de produire tout document permettant de justifier de sa situation, notamment la dernière déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'intéressé pouvant naturellement griser les informations relatives à des revenus et/ou à son patrimoine ;
- L'ancienneté s'entend de l'ancienneté dans une ou plusieurs sociétés comprises dans le périmètre visé en annexe n°5 ;
- La situation de travailleur handicapé doit avoir été reconnue par la CDAPH et le salarié devra produire la décision de reconnaissance de la CDAPH à la Direction des Ressources Humaines ;
- Le salarié ayant un ou plusieurs enfant(s) en situation de handicap à charge, titulaire(s) d'une allocation d'éducation handicap, devra produire la décision de reconnaissance à la Direction des Ressources Humaines ;
- En cas d'incapacité permanente partielle, le salarié devra produire le courrier de reconnaissance et de fixation du taux d'IPP de la Caisse primaire d'assurance maladie ;
- Pour le critère des qualités professionnelles, le nombre de points est attribué en fonction de l'entretien annuel au titre de l'année 2023. Dans l'hypothèse où l'entretien annuel n'aurait pas pu se tenir, l'appréciation des qualités professionnelles se fera selon le critère "conforme aux attentes".

Si le nombre de personnes volontaires est insuffisant, les salariés « licenciables » c'est-à-dire ceux concernés par une éventuelle mesure de licenciement sont ceux totalisant dans leur catégorie professionnelle, le plus faible nombre de points en application des règles précitées.

En cas d'égalité de points nécessitant un départage, est licencié en priorité le salarié totalisant le plus faible nombre de points sur le critère de la qualité professionnelle, en cas de nouvelle égalité, des situations particulières et enfin, en cas de nouvelle égalité, sur le critère de l'âge (le salarié le plus jeune au jour près).

ANNEXE 5 : POSTES DE RECLASSEMENT INTERNE

Figurent dans les pages qui suivent les postes à pourvoir en interne et dans les sociétés suivantes :

- AUCHAN HYPERMARCHÉ
- AUCHAN SUPERMARCHÉ
- MY AUCHAN
- AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL
- ORGANISATION INTRA-GROUPE DES ACHATS
- AUCHAN RETAIL SERVICES
- AUCHAN RETAIL AGRO
- AUCHAN E-COMMERCE FRANCE
- AMV DISTRIBUTION
- SAFIPAR
- CHRONODRIVE
- AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE
- SIMPLY FRAIS
- NEW IMMO HOLDING
- NHOOD HOLDING FRANCE
- NHOOD SERVICES FRANCE
- AHyper 1
- AHyper 2
- Ahyper 3
- ASuper 1
- A Super 2
- A Super 3
- A Super 4
- A Super 5
- Zani
- Néomarché

Liste des postes à pourvoir au 14/03/2025

Id	Titre du poste à pourvoir	Type de contrat	Entité	Unité	Temps de travail	Salaire minimum	Salaire maximum
146456	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DOMERAT	Temps plein	23 910 €	24 160 €
145997	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE LAC	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146737	Employé d'atelier Produits frais F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE LAC	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147331	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE LAC	Temps plein	25 480 €	27 010 €
147420	Coordonnateur d'équipe Libre Service F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE LAC	Temps plein	25 850 €	28 170 €
147933	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE LAC	Temps plein	25 480 €	27 010 €
134346	Coordonnateur d'équipe Fruits et Légumes F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	25 850 €	28 170 €
140526	Equipier Commerce F/H Frais LS	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140595	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	25 110 €	25 360 €
140659	Coordonnateur d'équipe Atelier F/H Pâtisserie	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	27 140 €	29 580 €
142578	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	25 480 €	27 010 €
143883	Monteur vendeur en optique F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	24 980 €	25 050 €
143962	Gestionnaire d'approvisionnement F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	24 280 €	25 730 €
144035	Equipier Commerce F/H Sucrée/Salée	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144037	Equipier Commerce F/H Droguerie	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144038	Equipier Commerce F/H Liquide	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	23 910 €	24 160 €
145836	Coordonnateur d'équipe Atelier Boucherie N4 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	27 140 €	29 580 €
146045	Coordonnateur d'équipe Libre Service F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST PRIEST	Temps plein	25 850 €	28 170 €
139462	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
139624	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
139645	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
139649	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
139650	Equipier de commerce secteur non	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €

	alimentaire et caisses F/H						
139671	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
139678	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
139690	Equipier de commerce Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
139696	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
139697	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
139699	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
140861	Equipier de commerce secteur PGC F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
140862	Equipier de commerce secteur PGC F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
140873	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
140887	Equipier de commerce secteur Textile F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
144135	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
144400	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
144593	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
145302	Boulangier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANGERS	Temps plein	23 712 €	24 661 €
133612	Equipier magasin caisse 25h H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
135550	Equipier magasin tous rayons H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
135630	Conseiller de vente stand fromagerie polyvalence snacking H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	21 000 €	22 000 €
136397	Conseiller de vente alimentaire 20 h H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps partiel	25 110 €	25 360 €
136400	Equipier magasin tous rayons 15h H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
136402	Equipier magasin tous rayons sur 6 jours H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
137360	Equipier magasin polyvalent rayons alimentaires H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
137467	Conseiller de vente stand charcuterie fromagerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	21 000 €	22 000 €
138227	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 850 €	35 000 €
139200	Conseiller de vente alimentaire snacking H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	25 110 €	25 360 €
139205	Equipier magasin rayon bio 20h H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
139207	Equipier magasin salé H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
139476	Technicien de maintenance H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	25 000 €	26 490 €

140105	Equipier magasin rayon fruits et légumes 21h H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
140115	Equipier boulanger H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	25 480 €	27 010 €
141567	Equipier magasin rayons non alimentaires H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141572	Boucher CDD H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	25 800 €	27 300 €
141573	Equipier magasin rayon frais H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141578	Conseiller de vente poissonnerie H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 000 €	25 000 €
142636	Equipier magasin rayon droguerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143446	Equipier magasin rayon liquide 25h F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps partiel - Matin	23 910 €	24 160 €
144543	Equipier magasin rayon textile H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
145151	Equipier magasin caisses dimanche F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
145293	Coordonnateur d'équipe Sécurité F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	26 620 €	29 020 €
145904	Employé logistique magasin H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146077	Equipier magasin rayon frais samedi dimanche H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
146649	Equipier magasin rayon sucré H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146935	Gestionnaire rayon volaille libre-service H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ANNECY	Temps plein	24 280 €	25 730 €
141807	Préparateur de commandes / livreur drive F/H - TEMPS PARTIEL	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ARRAS	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
144955	Equipier magasin TRANSVERSE F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AUBAGNE	Temps plein	22 703 €	24 595 €
145016	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AUBAGNE	Temps plein	22 700 €	24 595 €
147453	Manager Commerce (non al) F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AUBAGNE	Temps plein	37 000 €	42 000 €
147856	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AUBAGNE	Temps plein	26 620 €	29 025 €
139322	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AUBIERE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
139326	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AUBIERE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141950	Employé d'emballage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AUBIERE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
145642	Préparateur de commandes / livreur drive F/H Permis FIMO	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AUBIERE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
142162	Equipier magasin F/H 10h	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON	Temps partiel	N/D	N/D
143033	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON	Temps plein	25 480 €	27 010 €
143140	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON	Temps plein	23 850 €	23 870 €

143829	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON	Temps partiel	19 460 €	21 100 €
143970	Préparateurs livreurs de commandes drive H/F - N1 - Temps partiels < 15h	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
144986	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON	Temps plein	25 480 €	27 010 €
144989	Boucher en Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON	Temps plein	25 480 €	27 010 €
145179	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON	Temps plein	24 980 €	25 050 €
145571	Préparateur de commandes / livreur drive F/H Temps partiel	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
147424	Chef d'équipe sécurité SSIAP2 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON	Temps plein	26 620 €	29 020 €
140422	Employé qualifié libre service en fruits et légumes F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON SUD	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142046	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON SUD	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
148497	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON SUD	Temps plein	25 480 €	27 010 €
148500	Conseiller de vente Alimentaire - rôtisserie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN AVIGNON SUD	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146591	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BAGNOLET	Temps plein	25 000 €	26 490 €
146831	Employé qualifié logistique magasin H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BAGNOLET	Temps plein	N/D	N/D
144412	Equipier magasin F/H Temps Partiel	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BEAUVAIS	Temps partiel	N/D	N/D
140431	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BESSONCOURT	Temps plein	25 480 €	27 010 €
144931	Responsable Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BESSONCOURT	Temps plein	37 000 €	45 000 €
145150	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BESSONCOURT	Temps plein	25 480 €	27 010 €
145605	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BESSONCOURT	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147782	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BESSONCOURT	Temps plein	25 480 €	27 010 €
147491	Employé d'atelier Produits frais en Boucherie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BETHUNE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147492	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BETHUNE	Temps plein	24 980 €	25 050 €
147493	Conseiller de vente Alimentaire Stands F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BETHUNE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147495	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BETHUNE	Temps plein	23 850 €	23 870 €

147496	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BETHUNE	Temps partiel	N/D	N/D
147500	Employé d'atelier Produits frais Traiteur 18h/semaine F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BETHUNE	Temps partiel	N/D	N/D
147501	Employé d'atelier Produits frais 12h/sem F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BETHUNE	Temps partiel	N/D	N/D
147503	Employé d'atelier Produits frais 18h/sem F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BETHUNE	Temps partiel	N/D	N/D
143590	Equipier magasin F/H TEMPS PARTIEL 12H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BEZIERS	Temps partiel	8 000 €	8 200 €
134546	Primeur F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BIAS	Temps plein	24 980 €	25 050 €
138396	Agent de sécurité F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BIAS	Temps plein	23 900 €	24 200 €
139245	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BIGANOS	Temps plein	24 980 €	25 050 €
139260	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BIGANOS	Temps plein	25 480 €	27 010 €
143009	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BLOIS	Temps plein	25 480 €	27 010 €
143352	Manager Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BLOIS	Temps plein	37 000 €	42 000 €
145327	Equipier Commerce F/H Boutique du Frais	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BLOIS	Temps plein	22 775 €	22 776 €
146629	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BLOIS	Temps plein	25 444 €	25 693 €
147035	Chargé de coordination équipe F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BLOIS	Temps plein	25 480 €	29 580 €
147958	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BLOIS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141460	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BOULIAC	Temps plein	25 110 €	25 360 €
148250	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BOULIAC	Temps plein	25 480 €	27 010 €
140214	Chargé Ressources Humaines F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BRETIGNY	Temps plein	33 410 €	37 050 €
139810	Boucher en Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BRIVES	Temps plein	25 480 €	27 010 €
146107	Equipier magasin- Boutique du frais F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BRIVES	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147359	Charcutier Traiteur Vendeur Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN BRIVES	Temps plein	25 480 €	27 010 €
139233	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CALUIRE	Temps plein	25 110 €	25 360 €
139236	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CALUIRE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
139239	Chef d'équipe sécurité SSIAP2 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CALUIRE	Temps plein	26 600 €	29 000 €
139240	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CALUIRE	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
139255	Boucher en Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CALUIRE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
139256	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CALUIRE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
139274	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CALUIRE	Temps plein	23 910 €	24 160 €

144143	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CALUIRE	Temps plein	26 620 €	29 025 €
144251	Employé d'emballage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CALUIRE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
147930	Responsable Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CALUIRE	Temps plein	37 000 €	45 000 €
145684	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CASTRES	Temps plein	25 480 €	27 010 €
145685	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CASTRES	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148034	Responsable Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CASTRES	Temps plein	37 000 €	45 000 €
148652	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CASTRES	Mi-temps	23 850 €	23 870 €
140797	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CAVAILLON	Temps plein	25 480 €	27 010 €
146409	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CAVAILLON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
145011	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CENTRE 2	Temps plein	25 480 €	27 010 €
139913	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CERGY	Temps plein	25 480 €	27 010 €
143752	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CERGY	Temps plein	N/D	N/D
138527	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein	25 480 €	27 010 €
138529	Employé qualifié libre service F/H FRUITS ET LEGUMES	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
138531	Employé qualifié libre service F/H BOUTIQUE DU FRAIS 30H RAYON / 5H CAISSES	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
138536	Equipier magasin F/H 25H CAISSES / 10H RAYONS	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
138538	Employé qualifié libre service F/H EQUIPE TRANSVERSE 1/4	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
138541	Employé qualifié libre service F/H EQUIPE TRANSVERSE 4/4	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141311	Conseiller de vente Alimentaire F/H STANDS CHARCUTERIE TRAITEUR FROMAGE	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein	25 110 €	25 360 €
142154	Equipier magasin F/H TEMPS PARTIEL 14H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
142188	Equipier magasin F/H TEMPS PARTIEL N°1	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
142189	Employé qualifié libre service F/H EQUIPE TRANSVERSE N°5	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142934	Préparateur de commandes / livreur drive F/H TEMPS PARTIEL	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps partiel	23 850 €	23 870 €

142935	Employé(e) de service client Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		21 000 €	22 000 €
142938	Equipier magasin F/H 25H KS 10H RAYON (n°3)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		23 910 €	24 160 €
145321	Equipier magasin F/H 25h boulangerie ks	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps partiel		23 910 €	24 160 €
146619	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		24 980 €	25 050 €
146621	Equipier magasin F/H NON ALIMENTAIRE	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		23 910 €	24 160 €
146623	Equipier magasin F/H 25H CAISSES 10H RAYON N°4	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		23 910 €	24 160 €
146627	Employé qualifié libre service F/H EQUIPE TRANSVERSE N°6	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		23 910 €	24 160 €
146631	Boucher F/H N°2	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		25 480 €	27 010 €
146661	Equipier magasin F/H TEMPS PARTIEL N°3	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps partiel		23 910 €	24 160 €
146663	Equipier magasin F/H TEMPS PARTIEL N°4	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps partiel		23 910 €	24 160 €
146664	Equipier magasin F/H TEMPS PARTIEL BOULANGERIE KS DIMANCHE MATIN	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps partiel		23 910 €	24 160 €
146749	Manager Commerce Stands F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		37 000 €	42 000 €
147725	Employé qualifié logistique magasin H/F N°2	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		23 910 €	24 160 €
147969	Conseiller de vente Poissonnerie F/H n°2	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		24 980 €	25 050 €
148006	Conseiller de vente Non-alimentaire F/H-Parapharmacie	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps plein		23 910 €	24 160 €
148069	Conseiller de vente Poissonnerie F/H temps partiel 14h	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHAMBRAY	Temps partiel		24 980 €	25 050 €
137820	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHASSENEUIL	Temps plein		25 480 €	27 010 €
140041	Equipier magasin F/H - Non Alimentaire	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHASSENEUIL	Temps plein	N/D		N/D
142881	Equipier magasin F/H - 10h dominante Caisse	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHASSENEUIL	Temps partiel		23 910 €	24 160 €
145881	Employé magasin F/H - 12h	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHASSENEUIL	Temps partiel		23 850 €	23 870 €
146121	Employé qualifié libre service F/H - Fruits et Légumes	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHASSENEUIL	Temps plein		23 910 €	24 160 €
146823	Equipier magasin F/H - 30h dominante	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN	Temps partiel		23 910 €	24 160 €

	Caisse			CHASSENEUIL			
138912	Employé qualifié libre service Fruits et Légumes F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHATEAUROUX	Temps plein	N/D	N/D
138914	Conseiller de vente STANDS F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHATEAUROUX	Temps plein	N/D	N/D
144411	Equipier magasin Caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHATEAUROUX	Temps partiel	N/D	N/D
146508	Equipier magasin EPICERIE F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHATEAUROUX	Temps plein	N/D	N/D
146509	Conseiller de vente Alimentaire Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHATEAUROUX	Temps plein	N/D	N/D
138649	Equipier magasin H/F (dominance Logistique)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHATELLERAULT	Temps plein	23 910 €	24 160 €
138654	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHATELLERAULT	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141320	Equipier magasin - Dominance Click and Collect N2 H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHATELLERAULT	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148035	Equipier magasin N2 H/F en temps partiel 10h/ semaine	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHATELLERAULT	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
140731	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHERBOURG	Temps plein	28 880 €	32 900 €
144433	Coordonnateur d'équipe Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHERBOURG	Temps plein	25 850 €	28 200 €
148596	Responsable Logistique Magasin & Drive N7 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN CHERBOURG	Temps plein	37 000 €	42 000 €
146020	Chef d'équipe sécurité SSIAP2 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN COGNAC	Temps plein	26 620 €	29 020 €
146812	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN COGNAC	Temps plein	25 000 €	26 490 €
147580	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN COGNAC	Temps plein	23 910 €	24 160 €
135478	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps plein	25 000 €	29 400 €
135860	Equipier magasin charcuterie / traiteur F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps plein	N/D	N/D
135863	Second de cuisine / Cuisinier traiteur F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps partiel	N/D	N/D
136966	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps plein	25 480 €	27 010 €
138283	Vendeur Stand Snacking F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps partiel	25 480 €	27 010 €
142053	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps plein	23 850 €	23 870 €
144572	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps plein	23 910 €	24 160 €

144741	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144922	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
145292	Conseiller de vente rayon charcuterie/traiteur F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146900	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147120	Conseiller de vente snacking F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
147927	Equipier Commerce PGC F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps partiel - Après-midi	N/D	N/D
148377	Equipier magasin charcuterie/Traiteur F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DARDILLY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
137552	Coordonnateur d'équipe Atelier Boucherie N4 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DIEPPE	Temps plein	27 140 €	29 580 €
142112	Manager Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DIEPPE	Temps plein	37 000 €	42 000 €
142113	Responsable Commerce Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DIEPPE	Temps plein	43 000 €	57 000 €
142641	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DIEPPE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142642	Préparateur Livreur Drive N2 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DIEPPE	Temps plein	21 000 €	22 000 €
147734	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DIEPPE	Temps plein	21 000 €	23 000 €
148203	Boucher en Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DIEPPE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
138520	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DOUAI	Temps plein	25 480 €	27 010 €
140767	Coordonnateur d'équipe N4 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DOUAI	Temps plein	24 280 €	25 730 €
142859	Responsable Sécurité Site F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DOUAI	Temps plein	32 500 €	34 500 €
145267	Préparateur de commandes / livreur drive F/H + mission chauffeur livreur LAD	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DOUAI	Temps plein	23 850 €	23 870 €
146833	Manager Commerce Boulangerie/Pâtisserie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DOUAI	Temps plein	37 000 €	42 000 €
147696	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DOUAI	Temps plein	24 980 €	25 050 €
147701	Equipier magasin F/H en Secteur Non Alimentaire	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN DURY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
138715	Manager Commerce Boucherie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ENGLOS	Temps plein	37 000 €	42 000 €
143663	Cuisinier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ENGLOS	Temps plein	N/D	N/D
144739	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ENGLOS	Temps plein	N/D	N/D
145038	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ENGLOS	Temps plein	N/D	N/D
145039	Gestionnaire d'approvisionnement F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ENGLOS	Temps plein	N/D	N/D
140938	Equipier magasin fruits et légumes H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FACHES	Temps plein	23 910 €	24 160 €

	fruits et légumes			THUMESNIL			
145337	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FACHES THUMESNIL	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147110	Employé d'emballage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FACHES THUMESNIL	Temps plein	23 850 €	23 870 €
147671	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FENOUILLET (TOULOUSE)	Temps plein	23 500 €	24 500 €
147672	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FENOUILLET (TOULOUSE)	Temps plein	N/D	N/D
136264	Boucher en Stand F/H Fontenay sous bois	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FONTENAY SOUS BOIS	Temps plein	25 480 €	27 010 €
138487	BOUCHER ATELIER H/F 35 H CDI	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FONTENAY SOUS BOIS	Temps plein	25 480 €	27 010 €
140915	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FONTENAY SOUS BOIS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141080	Equipier Commerce F/H ALIMENTAIRE	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FONTENAY SOUS BOIS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141083	Conseiller de vente Textile F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FONTENAY SOUS BOIS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141149	Employé qualifié logistique magasin H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FONTENAY SOUS BOIS	Temps plein	24 630 €	24 880 €
143998	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FONTENAY SOUS BOIS	Temps plein	21 000 €	23 000 €
145190	Employé magasin PGC Matin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FONTENAY SOUS BOIS	Temps plein	23 850 €	23 870 €
142026	Pharmacien Conseil (multisites Fréjus / Gassin) F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FRÉJUS	Temps plein	N/D	N/D
148727	Manager Pharmacien (en temps partiel) F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FRÉJUS	Temps partiel	38 000 €	45 000 €
148731	Opticien Conseil F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN FRÉJUS	Temps plein	30 550 €	41 600 €
140632	Charcutier Traiteur Vendeur Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GASSIN	Temps plein	23 714 €	24 450 €
145903	Equipier magasin F/H (GASSIN)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GASSIN	Temps plein	23 715 €	24 790 €
132548	Responsable Maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	34 000 €	44 200 €
140170	Equipier Commerce F/H sur les produits de grande consommation	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	24 583 €	24 583 €

140185	Primeur F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	24 980 €	25 050 €
140187	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	23 484 €	25 441 €
140188	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	22 692 €	24 583 €
140189	Employé qualifié libre service F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	22 692 €	24 583 €
140193	Employé qualifié libre service F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	22 692 €	24 583 €
142827	Boucher en Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
142831	Employé d'emballage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
142861	Pharmacien Conseil - Mi temps F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Mi-temps	19 000 €	25 000 €
147772	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147778	Employé d'emballage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
147827	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
147829	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147830	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147832	Equipier parcours d'encaissement F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
147835	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
147836	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRANDE SYNTHE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140931	Equipier magasin Volaille N2 F/H Temps plein CDI	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRASSE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146095	Equipier Commerce F/H LIQUIDES SELF DISCOUNT ANIMALERIE	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRASSE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147056	Animateur Satisfaction Client N3 F/H Temps plein CDI	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRASSE	Temps plein	24 280 €	25 730 €

147255	2 Equipers magasin N2 Non alimentaire F/H Temps plein CDI	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRASSE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147257	Préparateur livreur N1/ Préparateur de Commandes drive F/H Temps partiel 7h à 24h CDI	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRASSE	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
147540	Manager Commerce (non al) F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRASSE	Temps plein	37 000 €	42 000 €
148775	Equipier magasin transverse métier de bouche F/H N2 Temps plein CDI	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRASSE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148778	Equipier Transverse Magasin N2 F/H Temps plein CDI	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN GRASSE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
139473	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN HIRSON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
139270	Préparateur de commandes / livreur drive F/H CHAPONOST	CDI	Auchan Hypermarché	Auchan Hypermarché SAS	Temps plein	23 850 €	23 870 €
141360	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	Auchan Hypermarché SAS	Temps plein	24 980 €	25 050 €
144031	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	Auchan Hypermarché SAS	Temps plein	25 480 €	27 010 €
144924	Chef d'équipe sécurité SSIAP2 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	Auchan Hypermarché SAS	Temps plein	26 620 €	29 020 €
146948	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	Auchan Hypermarché SAS	Temps plein	25 480 €	27 010 €
137866	Responsable Logistique Magasin N7 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	37 000 €	42 000 €
141647	Responsable Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	43 000 €	57 000 €
143383	Responsable Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	37 000 €	45 000 €
143892	Charcutier Traiteur Vendeur Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	25 480 €	27 010 €
143894	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	25 480 €	27 010 €
144052	Monteur vendeur en optique F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	24 980 €	25 050 €
146498	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps partiel	N/D	N/D
146499	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	21 000 €	23 000 €
146500	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146501	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146502	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146503	Employé d'emballage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	23 850 €	23 870 €
146505	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	25 000 €	26 490 €

146506	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	25 480 €	27 010 €
146768	Responsable de rayons alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ILLKIRCH	Temps plein	37 000 €	42 000 €
143025	Manager Commerce Boutique du Frais F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN KREMLIN BICETRE	Temps plein	37 000 €	42 000 €
144054	Employé magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN KREMLIN BICETRE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
144731	Employé commercial F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN KREMLIN BICETRE	Temps plein	26 000 €	26 065 €
146519	Employé magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN KREMLIN BICETRE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
146616	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN KREMLIN BICETRE	Temps plein	24 980 €	25 050 €
146862	Chargé Ressources Humaines F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN KREMLIN BICETRE	Temps plein	33 410 €	37 050 €
148073	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN KREMLIN BICETRE	Temps plein	24 980 €	25 050 €
137911	Conseiller de vente Alimentaire N2 F/H Stands Traditionnels	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LA COURONNE	Temps plein	25 110 €	25 360 €
137912	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LA COURONNE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
137913	Conseiller de vente Alimentaire N2 F/H Poissonnerie	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LA COURONNE	Temps plein	25 110 €	25 360 €
146802	Responsable Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LA COURONNE	Temps plein	43 000 €	57 000 €
142632	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LAXOU	Temps plein	21 000 €	23 000 €
142633	Conseiller de vente Alimentaire Stand Fromage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LAXOU	Temps plein	25 110 €	25 360 €
143250	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LAXOU	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144036	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LAXOU	Temps plein	25 480 €	27 010 €
145052	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LAXOU	Temps plein	25 480 €	27 010 €
147141	Equipier Commerce Fruits et Légumes F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LAXOU	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140381	Responsable Exploitation Technique Magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE HAVRE	Temps plein	39 000 €	45 000 €
141295	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE HAVRE	Temps plein	25 110 €	25 360 €
141298	Employé de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE HAVRE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141299	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE HAVRE	Temps plein	23 910 €	24 160 €

141303	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE HAVRE	Temps plein	21 000 €	23 000 €
141305	Vendeur produits ou services N3 H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE HAVRE	Temps plein	21 000 €	23 000 €
141306	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE HAVRE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
142752	Responsable Relation Client F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE HAVRE	Temps plein	38 000 €	53 000 €
147516	Employé d'atelier Produits frais F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE HAVRE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140552	Employé magasin Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE MANS	Temps plein	23 850 €	23 870 €
146816	Employé commercial POISSONNERIE - F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE MANS	Temps plein	24 280 €	25 730 €
146987	Technicien administratif H/F en Comptabilité 30 h Hebdo -LE MANS 72	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LE MANS	Temps partiel	N/D	N/D
140225	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LEERS	Temps plein	25 480 €	27 010 €
141370	Préparateur de commandes / livreur drive F/H CDI TC	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LEERS	Temps plein	N/D	N/D
141473	Equipier magasin F/H TC CDI	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LEERS	Temps plein	N/D	-25 €
141905	Poissonnier F/H CDI TEMPS COMPLET	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LEERS	Temps plein	N/D	N/D
141910	Préparateur de commandes / livreur drive F/H CDI TEMPS PARTIEL	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LEERS	Temps partiel	N/D	N/D
144024	Chef d'équipe sécurité SSIAP2 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LEERS	Temps plein	26 620 €	29 020 €
147078	Ouvrier d'atelier Produits frais/ Boucher N3 F/ CDI TEMPS COMPLET	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LEERS	Temps plein	N/D	N/D
138222	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LOBAU	Temps plein	22 703 €	24 500 €
148743	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LOBAU	Temps plein	23 910 €	24 160 €
139947	Employé logistique / Employé entrepôt qualifié N2 F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	AUCHAN LOGISTIQUE REGION 1	Temps plein	24 900 €	25 200 €
133061	Manager Opticien F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LOUVROIL	Temps plein	37 000 €	42 000 €
136647	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LOUVROIL	Temps plein	25 480 €	27 010 €
137097	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LOUVROIL	Temps plein	N/D	N/D
139675	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LOUVROIL	Temps plein	25 480 €	27 010 €
142858	Opticien Conseil F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LOUVROIL	Temps plein	25 000 €	27 000 €
144020	Manager Pharmacien F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LOUVROIL	Temps plein	38 000 €	45 000 €
147103	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LOUVROIL	Temps partiel	N/D	N/D

148592	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN LOUVROIL	Temps plein	23 850 €	23 870 €
145996	Equipier magasin / Caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MACON	Temps partiel	N/D	N/D
147174	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MACON	Temps partiel	N/D	N/D
147779	Equipier magasin Bijouterie H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MACON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
136564	Opticien Conseil F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps plein	30 550 €	41 600 €
137134	Monteur vendeur en optique F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps plein	N/D	N/D
139109	Hôte(sse) de la relation client - CDI Temps plein	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps plein	24 190 €	24 790 €
140565	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps plein	24 190 €	24 790 €
140571	Charcutier Traiteur Vendeur Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps partiel	N/D	N/D
140586	Equipier magasin Marée F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps plein	24 190 €	24 790 €
140589	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps plein	24 190 €	24 790 €
142995	Responsable Maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps plein	N/D	N/D
143039	Hôte(sse) Accueil - Animateur(trice) Satisfaction Client F/H - Temps Plein	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps plein	23 712 €	24 661 €
143040	Ouvrier d'atelier Produits frais / Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps plein	24 335 €	26 170 €
147448	Manager de secteur F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANDELIEU-LA-NAP OULE	Temps plein	N/D	N/D
140895	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN	Temps plein	N/D	N/D

				MANOSQUE			
140897	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANOSQUE	Temps plein	24 980 €	25 050 €
145456	Equipier magasin boulangerie étudiant dimanche matin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANOSQUE	Temps partiel	N/D	N/D
145748	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANOSQUE	Temps plein	N/D	N/D
147777	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANOSQUE	Temps plein	23 000 €	N/D
148363	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANOSQUE	Temps plein	N/D	N/D
143056	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANTES	Temps plein	23 850 €	23 870 €
143112	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANTES	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143115	Employé(e) de service client Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANTES	Temps partiel	21 000 €	22 000 €
143117	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANTES	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
143120	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANTES	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
144541	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MANTES	Temps plein	24 980 €	25 050 €
145258	Boulangier CDI 35h H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARNE LA VALLEE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
147597	Equipier magasin CDI 35H STANDS F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARNE LA VALLEE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148017	Equipier magasin CDI 16h boulangerie/pâtisserie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARNE LA VALLEE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144033	Préparateur de commandes / livreur drive F/H 35H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
146289	Employé magasin F/H (35H/hebdo Maintenance après-midi Boucherie-Volaille)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE	Temps plein	N/D	N/D
146296	Boulangier H/F (35h/ hebdo)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE	Temps plein	N/D	N/D
147514	Equipier Commerce F/H (épicerie, 35h hebdo 4h-11h30)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE	Temps plein	N/D	N/D
147519	Equipier Commerce F/H (épicerie, 35h hebdo, 12h-19h30)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE	Temps plein	N/D	N/D
147523	Préparateur de commandes / livreur drive F/H (35h hebdo)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE	Temps plein	N/D	N/D

147524	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE	Temps partiel	N/D	N/D
147608	Employé magasin F/H (Fruits et légumes 35h hebdo)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE	Temps plein	N/D	N/D
147611	Technicien de maintenance F/H (35h horaires variables)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE	Temps plein	25 000 €	26 490 €
142494	ÉQUIPIER DE COMMERCE F/H CDI 36H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE (LA VALENTINE)	Temps plein	23 712 €	24 661 €
142499	ÉQUIPIER (IÈRE) DE VENTES MBA F/H CDI 36H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE (LA VALENTINE)	Temps plein	24 190 €	24 790 €
142939	Préparateur de commandes F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARSEILLE (LA VALENTINE)	Temps partiel	23 712 €	24 661 €
137854	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARTIGUES	Temps plein	25 000 €	26 490 €
138061	Employé qualifié logistique magasin H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARTIGUES	Temps plein	24 630 €	24 880 €
138085	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARTIGUES	Temps plein	25 110 €	25 360 €
138859	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARTIGUES	Temps plein	23 910 €	24 160 €
139484	Employé(e) de service client Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARTIGUES	Temps plein	21 000 €	22 000 €
145535	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARTIGUES	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
146516	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARTIGUES	Temps plein	N/D	N/D
147471	Employé(e) de service client F/H contrat étudiant 10h	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARTIGUES	Temps partiel	N/D	N/D
148631	Employé qualifié libre service F/H fruits - légumes	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MARTIGUES	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140229	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141802	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	25 000 €	26 490 €
141803	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143809	Equipier magasin F/H N2 (périmètre Crèmerie)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143810	Equipier magasin H/F (périmètre épicerie)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143811	Equipier magasin H/F (périmètre épicerie)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	23 910 €	24 160 €

143812	Equipier magasin N2 H/F (périmètre fruits et légumes)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143813	Coordonnateur d'équipe Drive N4 H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	25 850 €	28 170 €
143815	Equipier magasin N2 H/F (périmètre auto brico)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144180	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	21 000 €	23 000 €
147758	Manager Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MEAUX	Temps plein	37 000 €	42 000 €
139656	Préparateur de commandes / livreur drive F/H CESSON ou VAUX LE PENIL	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MELUN	Temps plein	23 850 €	23 870 €
139666	Employé de réception Drive F/H CESSON ou VAUX-LE-PENIL	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MELUN	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146640	Employé d'emballage F/H Boulangerie	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MELUN	Temps plein	23 850 €	23 870 €
148037	Responsable Relation Client F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MELUN	Temps plein	38 000 €	53 000 €
148201	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MELUN	Temps plein	25 480 €	27 010 €
136485	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MERIADECK	Temps plein	25 110 €	25 360 €
142346	Chargé de coordination équipe Atelier Boucherie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MERIADECK	Temps plein	25 000 €	34 000 €
146036	Boulangier H/F MERIADECK	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MERIADECK	Temps plein	25 480 €	27 010 €
146467	Boucher F/H MERIADECK	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MERIADECK	Temps plein	25 480 €	27 010 €
146986	Technicien de maintenance F/H MERIADECK	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MERIADECK	Temps plein	25 000 €	26 490 €
147461	Boucher F/H temps complet	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MERS LES BAINS	Temps plein	25 480 €	27 010 €
133264	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONT ST MARTIN	Temps plein	25 480 €	27 010 €
133266	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONT ST MARTIN	Temps plein	25 480 €	27 010 €
133270	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONT ST MARTIN	Temps plein	25 480 €	27 010 €
141706	conseiller de vente STANDS F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONT ST MARTIN	Temps plein	25 110 €	25 360 €
144885	Monteur vendeur en optique F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONT ST MARTIN	Temps plein	24 980 €	25 050 €

147564	Employé qualifié logistique magasin H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONT ST MARTIN	Temps partiel - Après-midi	23 910 €	24 160 €
137966	Manager Commerce Boucherie/ FLEG F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTAUBAN	Temps plein	37 000 €	42 000 €
140036	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTAUBAN	Temps plein	23 910 €	24 160 €
134944	Charcutier Traiteur Vendeur Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTELMAR	Temps plein	N/D	N/D
139448	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTGERON	Temps plein	24 980 €	25 050 €
139451	Manager Commerce Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTGERON	Temps plein	37 000 €	42 000 €
139454	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTGERON	Temps plein	25 480 €	27 010 €
140064	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTVILLIERS	Temps plein	25 480 €	27 010 €
140065	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTVILLIERS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140066	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTVILLIERS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140067	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTVILLIERS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140068	Coordonnateur d'équipe Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTVILLIERS	Temps plein	24 280 €	25 730 €
140069	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN MONTVILLIERS	Temps plein	23 850 €	23 870 €
148003	Charcutier Traiteur Vendeur Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NARBONNE	Temps plein	22 120 €	22 120 €
140954	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NEUILLY	Temps plein	21 000 €	23 000 €
145360	Manager Commerce Boulangerie/Pâtisserie/Stands F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NEUILLY	Temps plein	37 000 €	42 000 €
135502	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NICE	Temps partiel	4 470 €	4 845 €
140829	Equipier commerce N2 F/H Épicerie	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NICE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140830	Equipier Commerce F/H Boutique du frais	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NICE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144730	Employé magasin F/H Fruits et Légumes LS	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NICE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
144734	Employé magasin N1 H/F Fruits et Légumes Frais	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NICE	Temps plein	23 850 €	23 870 €

147950	Coordonnateur d'équipe Drive Nice 2 Drap F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NICE	Temps plein	25 850 €	28 170 €
131399	Pharmacien Conseil F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOGENT SUR OISE	Temps plein	38 000 €	50 000 €
136080	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOGENT SUR OISE	Temps plein	24 980 €	25 050 €
136081	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOGENT SUR OISE	Temps plein	25 110 €	25 360 €
143750	Responsable Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOGENT SUR OISE	Temps plein	37 000 €	45 000 €
146846	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOGENT SUR OISE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
148148	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOYELLES GODAULT	Temps plein	23 850 €	23 870 €
147305	Manager Relation Client F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOYON	Temps plein	29 000 €	36 000 €
147793	Equipier Produits Frais Libre service F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOYON	Temps plein	N/D	N/D
147794	Conseiller de vente Stand Charcuterie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOYON	Temps plein	N/D	N/D
147795	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOYON	Temps plein	N/D	N/D
147797	Equipier Volaille Libre Service F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN NOYON	Temps plein	N/D	N/D
142621	Equipier magasin / Temps partiel F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN OLIVET	Temps partiel	8 000 €	24 160 €
142767	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN OLIVET	Temps plein	25 480 €	27 010 €
144116	Manager Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN OLIVET	Temps plein	37 000 €	42 000 €
138357	Manager Commerce Frais F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN OSNY	Temps plein	37 000 €	42 000 €
140024	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN OSNY	Temps plein	23 850 €	23 870 €
142181	Adjoint Manager Stands charcuterie/fromage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN OSNY	Temps plein	25 480 €	29 580 €
145091	Manager Commerce (boutique du frais) F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN OSNY	Temps plein	37 000 €	42 000 €
146358	Assistant administratif informatique F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN OSNY	Temps plein	25 850 €	28 170 €
139435	Conseiller de vente Charcuterie - Fromage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PAU	Temps plein	N/D	N/D
143386	Equipier magasin F/H - Rayon liquides	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PAU	Temps plein	N/D	N/D
146841	Coordonnateur d'équipe Libre Service F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PAU	Temps plein	N/D	N/D
137489	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D

141774	Employé Qualifié logistique F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
142022	EPICERIES (SUCREE/SALEE) N2 H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
144966	Equipier magasin Fruits et Légumes N2 H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
145838	Equipier magasin Fruits et Légumes N2 H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
146253	Equipier magasin Transverse N2 H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
146254	Equipier magasin Transverse N2 H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
146303	Equipier magasin Transverse N2 H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
146304	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
146305	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
146592	Equipier magasin Caisse 10H / Semaine N2 H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps partiel	N/D	N/D
146670	Coordonnateur d'équipe Libre Service F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
147384	Boucher en Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
148699	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
148745	Equipier magasin TEXTILE F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERIGUEUX	Temps plein	N/D	N/D
144145	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PEROLS	Temps plein	23 850 €	23 870 €
144802	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PEROLS	Temps plein	25 000 €	26 490 €
147615	Adjoint responsable Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PEROLS	Temps plein	29 250 €	35 100 €
147741	Coordonnateur d'équipe Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PEROLS	Temps plein	25 850 €	28 170 €
142480	Manager Pharmacien F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERPIGNAN	Temps plein	38 000 €	45 000 €
146565	Responsable Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERPIGNAN	Temps plein	43 000 €	57 000 €

146838	Employé qualifié logistique magasin H/F - Auchan Perpignan	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERPIGNAN	Temps plein	22 350 €	24 220 €
147507	Préparateur de commandes / livreur drive F/H - 9h/semaine	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PERPIGNAN	Temps partiel	5 720 €	6 200 €
147371	Boucher en Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PLAISIR	Temps plein	25 480 €	27 010 €
147643	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN PLAISIR	Temps plein	25 480 €	27 010 €
133602	Boucher F/H - 35h	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN POITIERS SUD	Temps plein	25 480 €	27 010 €
138696	Coordonnateur d'équipe Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN POITIERS SUD	Temps plein	24 280 €	25 730 €
140408	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN POITIERS SUD	Temps plein	25 000 €	26 490 €
141445	Equipier magasin F/H - Equipe transverse - Temps complet	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN POITIERS SUD	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141446	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN POITIERS SUD	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142176	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN POITIERS SUD	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142665	Equipier magasin F/H - Epicerie - Temps complet	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN POITIERS SUD	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142666	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN POITIERS SUD	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147824	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN POITIERS SUD	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
148084	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN POITIERS SUD	Temps plein	25 480 €	27 010 €
135644	Acheteur IT - F/H	CDI	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	Temps plein	N/D	N/D
135662	Acheteur Logistique - F/H	CDI	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	Temps plein	N/D	N/D
139053	Superviseur Comptabilité Générale H/F	CDI	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	Temps plein	N/D	N/D
139162	Administrateur Controlling Tools & Data H/F	CDI	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	Temps plein	N/D	N/D
139315	Business Process Owner / Record to Report	CDI	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	Temps plein	N/D	N/D
139425	Business Process Owner / Order to Cash	CDI	AUCHAN RETAIL	AUCHAN RETAIL	Temps plein	N/D	N/D

	H/F		INTERNATIONAL	INTERNATIONAL			
139563	Manager de Programme (Achats Indirects) H/F	CDI	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	Temps plein	N/D	N/D
141147	Contrôleur Financier H/F	CDI	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	Temps plein	N/D	N/D
144818	Expert fonctionnel sénior - Oracle ERPC F/H	CDI	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	Temps plein	N/D	N/D
138704	Contrôleur de gestion / Responsable performance F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	Temps plein	46 800 €	50 700 €
143252	Responsable d'Activité Logistique - Responsable de site logistique VIVIER F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	Temps plein	41 600 €	45 000 €
143511	Product Owner F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	Temps plein	44 850 €	52 650 €
145907	Responsable Efficacité Client Qualité F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	Temps plein	N/D	N/D
146646	Employé logistique F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	Temps plein	24 900 €	25 200 €
146907	Responsable d'Exploitation F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	Temps plein	34 450 €	38 000 €
148650	Employé logistique / Employé entrepôt qualifié N2 F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	Temps plein	24 900 €	25 200 €
148762	Employé logistique / Employé entrepôt qualifié N2 F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	Temps plein	24 900 €	25 200 €
138316	Data Manager F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	AUCHAN RETAIL SERVICES	Temps plein	45 500 €	53 300 €
140080	Responsable Informatique des Sites - F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	AUCHAN RETAIL SERVICES	Temps plein	37 000 €	50 000 €
137768	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ROISSY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
138881	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ROISSY	Temps plein	23 850 €	23 870 €
138883	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ROISSY	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
144198	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ROISSY	Temps plein	21 000 €	23 000 €
148245	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ROISSY	Temps plein	25 000 €	26 490 €
134720	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN RONCQ	Temps plein	25 000 €	26 490 €
141795	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN RONCQ	Temps plein	23 910 €	24 160 €

145940	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN RONCQ	Temps plein	23 850 €	23 870 €
147457	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN RONCQ	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146580	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT MARTIN LES BOULOGNE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
145861	Ouvrier d'atelier Produits frais / Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-ANDRÉ-DE-CU BZAC	Temps plein	22 030 €	25 895 €
146138	Employé Fruits et Légumes F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-ANDRÉ-DE-CU BZAC	Temps plein	21 892 €	22 024 €
140306	Employé Fruits et Légumes F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-NAZAIRE (CÔTE D'AMOUR)	Temps plein	N/D	N/D
140333	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-NAZAIRE (CÔTE D'AMOUR)	Temps plein	N/D	N/D
140335	Charcutier Traiteur Vendeur Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-NAZAIRE (CÔTE D'AMOUR)	Temps plein	N/D	N/D
140366	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-NAZAIRE (CÔTE D'AMOUR)	Temps plein	N/D	N/D
140368	Equipier magasin F/H non al	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-NAZAIRE (CÔTE D'AMOUR)	Temps plein	24 190 €	24 790 €
140370	Boulangier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-NAZAIRE (CÔTE D'AMOUR)	Temps plein	23 712 €	24 661 €
140385	Equipier magasin F/H frais	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-NAZAIRE (CÔTE D'AMOUR)	Temps plein	24 190 €	24 790 €
146970	Manager de la Relation Client F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-NAZAIRE (CÔTE D'AMOUR)	Temps plein	31 980 €	32 500 €
147154	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SAINT-NAZAIRE (CÔTE D'AMOUR)	Temps plein	N/D	N/D
147175	Equipier de commerce N4 / Adjoint au	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN	Temps plein	N/D	N/D

	Manager F/H			SAINT-NAZAIRE (CÔTE D'AMOUR)			
148113	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SARCELLES	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148144	Manager Commerce Fruits & Légumes F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SARCELLES	Temps plein	37 000 €	42 000 €
148246	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SARCELLES	Temps plein	25 000 €	26 490 €
148594	Manager Commerce Fruits & Légumes - Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SARCELLES	Temps plein	37 000 €	42 000 €
143465	Charcutier Traiteur Vendeur Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SCHWEIGHOUSE	Temps plein	N/D	N/D
143466	Boucher en Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SCHWEIGHOUSE	Temps plein	N/D	N/D
138476	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SEMECOURT	Temps plein	25 480 €	27 010 €
144707	Manager Commerce Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SEMECOURT	Temps plein	37 000 €	42 000 €
148127	Agent de sécurité F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SEMECOURT	Temps plein	24 630 €	24 880 €
146156	Conseiller de vente Alimentaire N2 F/H (stand métier de bouche)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SETE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143492	Assistant administratif F/H - SERVICE DECORATION	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SEYNOD (ANNECY)	Temps plein	23 712 €	24 661 €
143601	Boucher en Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SOISY	Temps plein	25 480 €	27 010 €
145520	Technicien de maintenance F/H Auchan Soisy	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN SOISY	Temps plein	25 000 €	26 490 €
138519	Employé qualifié libre service F/H - JTransverse - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
141037	Employé qualifié libre service N2 H/F - Transverse - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
141038	Employé qualifié libre service N2 H/F - Transverse - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
141039	Employé qualifié libre service N2 H/F - Transverse - 12h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps partiel	N/D	-2 €
141041	Employé qualifié libre service N2 H/F - Transverse - 12h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps partiel	N/D	N/D

141043	Employé qualifié libre service N2 H/F - Transverse - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps partiel	N/D	N/D
141332	Equipier magasin N2 H/F - Caisse / Rayon - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
144372	Ouvrier d'atelier PF / Pâtissier N3 H/F - Pâtisserie - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
145579	Equipier magasin N2 H/F - Caisse / Rayon - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
145585	Employé qualifié libre service N2 H/F - Épicerie - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
145587	Employé qualifié libre service N2 H/F - non alimentaire - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
145589	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	23 850 €	23 870 €
145592	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
147412	Equipier magasin N2 H/F - Caisse / Rayon - 12h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps partiel	N/D	N/D
148453	Ouvrier d'atelier Produits frais / Boucher N3 F/H - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
148458	Employé qualifié libre service N2 H/F - Epicerie - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
148459	Préparateur de commande drive H/F - Drive - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
148460	Technicien de maintenance N3 F/H - 35h00 - Technique	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
148462	Equipier Magasin N2 H/F - Caisse/Rayon - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
148465	Vendeur produits ou services N3 F/H - 35h00 - Accueil	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
148468	Employé qualifié libre service N2 H/F - 35h00	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST CYR	Temps plein	N/D	N/D
144126	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST ETIENNE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144207	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST ETIENNE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
144210	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST ETIENNE	Temps plein	25 000 €	26 490 €

144214	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST ETIENNE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
144842	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST ETIENNE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147604	Manager Commerce Stands F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST ETIENNE	Temps plein	37 000 €	42 000 €
147605	Responsable Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST ETIENNE	Temps plein	37 000 €	45 000 €
147685	Manager Commerce Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST ETIENNE	Temps plein	37 000 €	42 000 €
141757	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST GENIS	Temps plein	25 480 €	27 010 €
143912	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST GENIS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144486	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST GENIS	Temps plein	24 980 €	25 050 €
146945	Employé d'emballage BOUCHERIE F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST GENIS	Temps plein	23 850 €	23 870 €
146949	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST GENIS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
139319	Manager Relation Client F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST HERBLAIN	Temps plein	29 000 €	36 000 €
140208	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST HERBLAIN	Temps plein	N/D	N/D
141326	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST HERBLAIN	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
143325	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST HERBLAIN	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
144490	Responsable Sécurité F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST HERBLAIN	Temps plein	33 000 €	35 000 €
145497	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST HERBLAIN	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146103	Employé qualifié logistique magasin H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST HERBLAIN	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148070	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST HERBLAIN	Temps plein	25 480 €	27 010 €
148211	Responsable Relation Client F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST HERBLAIN	Temps plein	38 000 €	53 000 €
148486	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST HERBLAIN	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144391	Employé Rayon Textile F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST JEAN	Temps plein	23 910 €	24 160 €

144611	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST JEAN	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147287	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST JEAN	Temps plein	23 910 €	24 160 €
133407	Conseiller de vente Parapharmacie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps partiel	N/D	N/D
138518	Employé magasin EQUIPE TRANSVERSE F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps plein	N/D	N/D
138521	Employé magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
138524	Employé magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps plein	N/D	N/D
138525	Employé magasin EPICERIES F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps plein	N/D	N/D
142054	Conseiller de vente BIJOUTERIE mercredi 7h F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps partiel	N/D	N/D
142055	Conseiller de vente BIJOUTERIE samedi 7h F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps partiel - Après-midi	N/D	N/D
144822	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps plein	N/D	-2 €
144939	Chargé de coordination Stands F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps plein	25 480 €	29 580 €
145480	Coordonnateur d'équipe Libre Service F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps plein	N/D	N/D
146890	Préparateur de commandes / livreur drive F/H TEMPS PARTIEL	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps partiel	23 850 €	23 870 €
147283	Responsable Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps plein	37 000 €	45 000 €
148299	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST NAZAIRE	Temps plein	N/D	N/D
138068	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST OMER	Temps partiel	25 110 €	25 360 €
138226	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST OMER	Temps plein	23 850 €	23 870 €
147572	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST OMER	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148045	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST OMER	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148046	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST OMER	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148048	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST OMER	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148049	Employé d'emballage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST OMER	Temps plein	23 850 €	23 870 €

148050	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST OMER	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148052	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST OMER	Temps plein	23 910 €	24 160 €
132366	Pharmacien Conseil F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST QUENTIN	Temps partiel	38 000 €	50 000 €
147798	Equipier Transverse F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST QUENTIN	Temps plein	N/D	N/D
147799	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST QUENTIN	Temps plein	N/D	N/D
135409	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST SEBASTIEN	Temps plein	25 000 €	26 490 €
139838	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN ST SEBASTIEN	Temps plein	23 910 €	24 160 €
135316	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN STRASBOURG	Temps plein	24 980 €	25 050 €
139208	Pâtissier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN STRASBOURG	Temps plein	25 480 €	27 010 €
139634	Employé qualifié logistique magasin H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN STRASBOURG	Temps plein	24 630 €	24 880 €
141763	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN STRASBOURG	Temps plein	25 480 €	27 010 €
144983	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN STRASBOURG	Temps plein	25 000 €	26 490 €
146746	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN STRASBOURG	Temps partiel	4 500 €	7 000 €
146877	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN STRASBOURG	Temps plein	20 000 €	23 870 €
146933	Employé d'emballage F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN STRASBOURG	Temps plein	23 850 €	23 870 €
148478	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN STRASBOURG	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148479	Coordonnateur d'équipe Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN STRASBOURG	Temps plein	25 850 €	28 170 €
136424	Manager de rayons Frais ou PGC 92 F/H	CDI	Auchan Supermarché	Auchan Supermarché	Temps plein	32 000 €	40 000 €
141818	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	Auchan Supermarché	Temps plein	32 000 €	38 000 €
143753	Manager de rayons Frais ou PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	Auchan Supermarché	Temps plein	32 000 €	38 000 €
143754	Directeur de magasin F/H	CDI	Auchan Supermarché	Auchan Supermarché	Temps plein	40 000 €	50 000 €

146662	Manager de rayons Frais ou PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	Auchan Supermarché	Temps plein	32 000 €	38 000 €
146665	Manager de rayons Frais ou PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	Auchan Supermarché	Temps plein	32 000 €	38 000 €
138362	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ANTONY FONTAINE	Temps plein	32 000 €	38 000 €
143887	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ANTONY FONTAINE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
134399	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ANTONY PASCAL	Temps plein	N/D	N/D
144681	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ANTONY PASCAL	Temps plein	N/D	N/D
142603	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ARGENTEUIL	Temps plein	N/D	N/D
143129	Manager de rayons Frais ou PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ARGENTEUIL	Temps plein	32 000 €	38 000 €
140451	Hôtesse/hôte de caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE AUBERVILLIERS	Temps plein	N/D	N/D
144022	Directeur de magasin Super IDF (H/F)	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE AUBERVILLIERS	Temps plein	40 000 €	52 000 €
146733	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE AUBERVILLIERS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141775	Equipier de commerce F/H - Rayon Liquide	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ AUREC-SUR-LOIRE	Temps plein	24 088 €	24 088 €
143343	Autrigues - Adjoint Manager Boucherie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE AUTINGUES	Temps plein	24 980 €	25 049 €
143680	Employé Commercial -	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BAGNEUX 3 LUCIE AUBRAC	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142170	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN	Temps plein	25 480 €	27 010 €

				SUPERMARCHE BATIGNOLLES - PARIS			
147258	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BATIGNOLLES - PARIS	Temps plein	N/D	N/D
147347	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BATIGNOLLES - PARIS	Temps plein	N/D	N/D
146114	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BEAUMONT 2	Temps plein	21 000 €	22 000 €
146144	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BEAUMONT 2	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
143448	Manager de rayons Frais ou PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BEGLES	Temps plein	32 000 €	38 000 €
143595	[BENAUGE] Equipier(e) de commerce Frais LS F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BENAUGE - BORDEAUX	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143661	[BENAUGE] Equipier(e) de commerce Frais LS N4 / Adjoint au Manager F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BENAUGE - BORDEAUX	Temps plein	25 850 €	28 170 €
148559	Equipier de commerce rayon PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BLATIN - CLERMONT	Temps plein	23 910 €	24 160 €
139169	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BOULOGNE	Temps plein	32 000 €	38 000 €
143438	2Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BOURGES	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146070	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE BRUNE - PARIS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142896	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	Auchan Supermarché	Temps plein	N/D	N/D

				CAHORS			
142605	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CALUIRE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147323	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CALUIRE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147727	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CALUIRE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148651	Préparateur de Commandes Drive F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CALUIRE	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
140675	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CAUDERAN - BORDEAUX	Temps plein	25 480 €	27 010 €
145012	Equipier de commerce N3 F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CEBAZAT	Temps plein	24 280 €	25 730 €
143625	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CHAMPVERT - LYON	Temps plein	32 000 €	38 000 €
145633	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CHAMPVERT - LYON	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
146418	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CHAMPVERT - LYON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142404	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CHARLES DE FITTE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143983	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE CHARLES DE FITTE	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
145121	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	Temps plein	23 712 €	24 661 €
143704	Colleville - Equipier de commerce N3 F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE	Temps plein	24 280 €	25 730 €

				COLLEVILLE			
147639	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ COLLEVILLE	Temps plein	24 980 €	25 050 €
147640	Colleville - Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ COLLEVILLE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141817	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ CONFLANS STE HONORINE	Temps plein	32 000 €	42 000 €
147117	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ CONFLANS STE HONORINE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147118	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ CONFLANS STE HONORINE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147633	Manager de rayons Frais LS F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ COUNORD - BORDEAUX	Temps plein	32 000 €	38 000 €
144861	Equipier de commerce Stand-Traiteur F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ DEMI QUARTIER / MEGEVE	Temps plein	24 088 €	24 088 €
145791	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FELIX FAURE - LYON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146192	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FERRETTE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146226	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FERRETTE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146787	Adjoint Manager Boucherie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FERRETTE	Temps plein	24 980 €	25 049 €
147147	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ	Temps plein	32 000 €	38 000 €

				FERRETTE			
147148	Manager Boucherie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FERRETTE	Temps plein	32 000 €	38 000 €
147585	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FERRETTE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140846	Equipier de commerce F/H - Auchan Fonbeauzard	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FONBEAUZARD - AUCAMVILLE	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
140847	Equipier de commerce F/H - Auchan Fonbeauzard	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FONBEAUZARD - AUCAMVILLE	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
143326	Equipier de commerce N3 F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FONBEAUZARD - AUCAMVILLE	Temps plein	24 280 €	25 730 €
144825	Equipier de commerce N4 / Adjoint au Manager F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FONBEAUZARD - AUCAMVILLE	Temps plein	25 850 €	28 170 €
142687	Fourmies - Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ FOURMIES	Temps plein	25 480 €	27 010 €
138606	Vendeur Stands Charcuterie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ G.G. LES HALLES-STRASBOURG	Temps plein	24 280 €	25 730 €
147256	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ G.G. LES HALLES-STRASBOURG	Temps plein	25 480 €	27 010 €
147676	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ G.G. LES HALLES-STRASBOURG	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148088	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN	Temps plein	25 480 €	27 010 €

				SUPERMARCHE G.G. LES HALLES-STRASBOU RG			
144549	Gaillon - Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GAILLON	Temps plein	25 480 €	27 010 €
148403	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GARIBALDI - LYON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148405	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GARIBALDI - LYON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
133535	Equipier de commerce Fruits et Légumes (N3/N4) F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GG STRG ESPLANADE	Temps plein	24 280 €	25 730 €
141594	Equipier de commerce Frais Libre Service F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GG STRG ESPLANADE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141595	Equipier de commerce Fruits et Légumes F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GG STRG ESPLANADE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
144057	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GG STRG ESPLANADE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148087	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GOURMAND PARLY 2	Temps plein	N/D	N/D
148090	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GOURMAND PARLY 2	Temps plein	N/D	N/D
148094	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GOURMAND PARLY 2	Temps plein	N/D	N/D
148096	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GOURMAND PARLY 2	Temps plein	N/D	N/D
148270	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GOURMAND PARLY 2	Temps plein	N/D	N/D
148356	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN	Temps plein	23 910 €	24 160 €

				SUPERMARCHE GOURMAND PARLY 2			
143452	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GRADIGNAN	Temps plein	32 000 €	38 000 €
143447	Manager de rayons Frais ou PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GRAND PARC - BORDEAUX	Temps plein	32 000 €	38 000 €
146567	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GRENOBLE PERROT	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147631	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GRENOBLE STALINGRAD	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146966	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE GRENOBLE VIGNY MUSSET	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146397	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE HAGUENAU CHATEAU	Temps plein	25 480 €	27 010 €
146149	Equipier de commerce N3 F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ILLKIRCH	Temps plein	24 280 €	25 730 €
146537	Equipier de commerce N3 F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE KIENTZHEIM	Temps plein	24 280 €	25 730 €
146101	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE KOENIGSHOFFEN	Temps plein	25 480 €	27 010 €
147462	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE LA BOURBOULE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147630	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE LA BOURBOULE	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
146080	CDI Equipier de commerce F/H - Produits Frais - Temps partiel 20h	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE LA	Temps partiel	N/D	N/D

				BREDE			
148445	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LA BREDE	Temps plein	N/D	N/D
140311	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LA GARENNE COLOMBES	Temps plein	23 910 €	24 160 €
145199	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LA LONDE-LES-MAURES (BABOULÈNE)	Temps plein	28 600 €	32 500 €
147016	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LA SEYNE-SUR-MER (GARIBALDI)	Temps plein	23 712 €	24 661 €
147577	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LE PRADET	Temps plein	23 855 €	24 804 €
145936	Equipier de commerce / Adjoint au Manager F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LE ROVE	Temps plein	25 337 €	26 351 €
146170	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LES MARTRES	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148275	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LOUVRES GARE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141057	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LYON GIRONDINS	Temps plein	24 980 €	25 050 €
145783	Equipier de commerce PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LYON GIRONDINS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147104	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ LYON GIRONDINS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147381	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MAISON ALFORT 2	Temps plein	23 910 €	24 160 €
145428	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN	Temps plein	23 910 €	24 160 €

				SUPERMARCHE MARSEILLE - LES CAILLOLS			
146905	Equipier de commerce et caisses F/H Contrat 12h/semaine	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE MARSEILLE - LES CAILLOLS	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
146958	Equipier de commerce et caisses F/H c	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE MARSEILLE - LES CAILLOLS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142590	Adjoint Manager relation client F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE MARSEILLE ST LAZARE	Temps plein	22 000 €	25 000 €
145436	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE MARSEILLE ST LAZARE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
144069	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE MASSIEUX	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148466	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE MASSIEUX	Temps plein	24 980 €	25 050 €
148472	Equipier de commerce Crèmerie LS F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE MASSIEUX	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140235	Equipier de commerce et caisses F/H FLEGS	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE MAZAMET - AUSSILLON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146281	[Mérignac Conviviales] Assistant Chef Labo Boucherie H/F	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE MERIGNAC	Temps plein	23 855 €	24 336 €
144940	Manager de rayons F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MONFLANQUIN	Temps plein	31 980 €	32 500 €
139000	Adjoint Manager Boucherie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE MONTCEAUX GUEREINS	Temps plein	24 980 €	25 049 €

148164	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MONTCEAUX GUEREINS	Temps plein	32 000 €	38 000 €
146985	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MONTPELLIER	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141816	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MONTRouGE 2	Temps plein	32 000 €	38 000 €
143108	Equipier commerce boulangerie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MOUANS SARTOUX	Temps plein	N/D	N/D
143240	Equipier de commerce PFI - F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MOUANS SARTOUX	Temps plein	N/D	N/D
143241	Equipier de commerce ELS_F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MOUANS SARTOUX	Temps plein	N/D	N/D
143242	Equipier de commerce MBA_F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MOUANS SARTOUX	Temps plein	N/D	N/D
143245	Equipier de commerce Responsable Marée niveau 3	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MOUANS SARTOUX	Temps plein	N/D	N/D
147929	Suppléant.e caisses niveau 3 / Mouans-Sartoux_CDI_TC	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MOUANS SARTOUX	Temps plein	N/D	N/D
148579	Mouvaux - Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ MOUVAUX	Temps plein	25 480 €	27 010 €
140648	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ OLIVET	Temps plein	32 000 €	38 000 €
148303	Manager de rayons F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ PARIS (LA POMPE)	Temps plein	31 980 €	32 500 €
147596	Conseiller de vente stand F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ PLANTIERES - METZ	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142413	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN	Temps plein	23 910 €	24 160 €

				SUPERMARCHE PONTS JUMEAUX - TOULOUSE			
146048	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE PORTE DE FRANCE-STRASBOU RG	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146604	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE PORTE DE FRANCE-STRASBOU RG	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142822	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ROBERTSAU - STRASBOURG	Temps plein	25 480 €	27 010 €
145842	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ROBINSON - MERIGNAC	Temps plein	25 480 €	27 010 €
146644	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ROBINSON - MERIGNAC	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
146087	Equipier de commerce N4 / Adjoint au Manager F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ROSHEIM	Temps plein	25 850 €	28 170 €
143664	Manager de rayons F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE RUEIL MALMAISON	Temps plein	32 000 €	38 000 €
148059	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE RUEIL MALMAISON	Temps plein	25 480 €	27 010 €
143440	Equipier de commerce et caisses F/H sur AUCHAN SACLAY 91 ile de france	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE SACLAY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
142403	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE SAINT GAUDENS	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143417	Equipier de commerce N4 / Adjoint au Manager F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE	Temps plein	25 850 €	28 170 €

				SAINT GAUDENS			
141982	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SAINT GERMAIN EN LAYE	Temps plein	32 000 €	38 000 €
148312	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SAINT GERMAIN EN LAYE	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
142793	Manager de la Relation Client F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SAINT JEAN DE BRAYE	Temps plein	32 000 €	38 000 €
140812	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SAINT SYMPHORIEN - TOURS	Temps plein	32 000 €	38 000 €
148642	Equipier de commerce Stand F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SAINT-GALMIER	Temps plein	24 088 €	24 088 €
144919	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SAINT-LAURENT-DES-ARBRES	Temps plein	32 000 €	32 500 €
133574	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SARTROUVILLE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
146675	Manager de rayons Frais ou PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SCEAUX CHARAIRE	Temps plein	32 000 €	38 000 €
141658	Vendeur Stands Charcuterie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SCHILTIGHEIM	Temps plein	24 280 €	25 730 €
148608	Vendeur Stands Charcuterie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SCHILTIGHEIM	Temps plein	24 280 €	25 730 €
141172	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ SEVRAN	Temps plein	23 712 €	24 661 €
139446	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ ST	Temps plein	23 910 €	24 160 €

				GERMAIN LES CORBEIL			
148624	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ST JACQUES - METZ	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148628	Equipier de commerce rayon Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ST JACQUES - METZ	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148630	Equipier de commerce rayon PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ST JACQUES - METZ	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148633	Equipier commerce rayon boulangerie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ST JACQUES - METZ	Temps plein	21 000 €	22 000 €
148635	Equipier de commerce rayon Fruits et Légumes F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ST JACQUES - METZ	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148638	Equipier de commerce rayon épicerie/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE ST JACQUES - METZ	Temps plein	23 910 €	24 160 €
137621	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE STE FOY LES LYON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146193	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE STE FOY LES LYON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
141045	Manager de rayons Frais ou PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE SUCY EN BRIE	Temps plein	32 000 €	38 000 €
147548	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE TALENCE - GALLIENI	Temps plein	25 480 €	27 010 €
147551	Adjoint Manager Boucherie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE TALENCE - GALLIENI	Temps plein	24 980 €	25 049 €
143449	Manager de rayons F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE TALENCE - GAMBETTA	Temps plein	32 000 €	38 000 €
144216	Equipier de commerce et caisses F/H SUR LE MAGASIN DE THOMERY 1231	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHE	Temps plein	23 910 €	24 160 €

				THOMERY			
146861	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ TOULON	Temps plein	23 712 €	24 661 €
147413	Equipier de commerce F/H - (Rayon fruits et légumes)	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ TOULOUSE - MICHEL ANGE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
134727	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ TOURNEFEUILLE	Temps plein	N/D	N/D
142415	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ TOURNEFEUILLE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
143577	Adjoint Manager poissonnerie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ TOURNEFEUILLE	Temps plein	24 980 €	25 050 €
148122	Hôte de la relation client	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ VERNEUIL 1	Temps plein	25 850 €	28 170 €
148129	Equipier commerce boulangerie / Employé rayon boulangerie F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ VERNEUIL 1	Temps plein	21 000 €	22 000 €
141488	Boucher F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ VERNEUIL 2	Temps plein	N/D	N/D
143968	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ VERNEUIL 2	Temps plein	N/D	N/D
141768	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ VILLEFONTAINE	Temps plein	24 088 €	24 088 €
142385	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ VILLEPINTE	Temps plein	32 000 €	38 000 €
145900	Manager de rayons Frais F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ VITRY SUR SEINE	Temps plein	32 000 €	38 000 €
147435	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ VOIRON	Temps plein	23 910 €	24 160 €

144455	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ VULAINES-SUR-SEIN E	Temps plein	23 712 €	24 661 €
147656	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN SUPERMARCHÉ WOIPPY - METZ	Temps plein	23 910 €	24 160 €
138388	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TAVERNY	Temps plein	25 480 €	27 010 €
142179	Manager Commerce Liquide F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TAVERNY	Temps plein	37 000 €	42 000 €
143361	Employé qualifié logistique magasin H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TAVERNY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
145211	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TAVERNY	Temps plein	25 480 €	27 010 €
145243	Charcutier Traiteur Vendeur Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TAVERNY	Temps plein	25 480 €	27 010 €
145715	Responsable Logistique Magasin N7 F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TAVERNY	Temps plein	37 000 €	42 000 €
146299	Responsable Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TAVERNY	Temps plein	37 000 €	45 000 €
146633	Coordonnateur d'équipe Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TAVERNY	Temps plein	25 850 €	28 170 €
146406	Préparateur de commandes / livreur drive F/H (30h hebdo horaires variables)	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOULON	Temps partiel	N/D	N/D
147587	Manager Commerce (non al) F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOULON	Temps plein	37 000 €	42 000 €
137534	Poissonnier F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOULOUSE	Temps plein	N/D	N/D
142654	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOULOUSE	Temps partiel	N/D	N/D
145350	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOULOUSE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146002	Boulangier H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOULOUSE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
146715	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOULOUSE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
148787	Employé magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOULOUSE	Temps plein	N/D	N/D
139122	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps plein	N/D	25 050 €
142500	Responsable Relation Client F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps plein	38 000 €	53 000 €
144090	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps plein	N/D	N/D
144525	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps plein	N/D	N/D
144970	Gestionnaire d'approvisionnement F/H NON ALIMENTAIRE	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps plein	N/D	N/D

146108	Préparateur de commandes / livreur drive F/H 12h/semaine	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps partiel	N/D	N/D
146111	Préparateur de commandes / livreur drive F/H 12h/semaine	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps partiel	N/D	N/D
146589	Préparateur de commandes / livreur drive F/H 12h/semaine	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps partiel	N/D	N/D
148657	Préparateur de commandes / livreur drive F/H 12h/semaine	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps partiel	N/D	N/D
148658	Préparateur de commandes / livreur drive F/H 12h/semaine	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps partiel	N/D	N/D
148659	Préparateur de commandes / livreur drive F/H 12h/semaine	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps partiel	N/D	N/D
148781	Equipier magasin F/H 12h/semaine	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps partiel	N/D	N/D
148788	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps partiel	N/D	N/D
148791	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps partiel	N/D	N/D
148834	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN TOURS NORD	Temps plein	N/D	N/D
145218	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VALENCE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
146842	Conseiller de vente Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VALENCE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146844	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VALENCE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
147239	Equipier Commerce textile F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VALENCE	Temps plein	23 910 €	24 160 €
148879	Primeur F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VALENCE	Temps plein	24 980 €	25 050 €
141434	Charcutier Traiteur Vendeur Stand F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VALENCE (CHANTECOURIOL)	Temps plein	24 076 €	24 200 €
137312	Equipier magasin F/H Temps partiel	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VELIZY	Temps partiel	N/D	N/D
145577	Responsable Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VELIZY	Temps plein	43 000 €	57 000 €
147612	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VELIZY	Temps plein	23 850 €	23 870 €
147616	Employé de réception Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VELIZY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147617	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VELIZY	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147618	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VELIZY	Temps partiel	23 910 €	24 160 €

139537	Employé magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLEBON	Temps plein	23 850 €	23 870 €
139553	Conseiller de vente Poissonnerie F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLEBON	Temps plein	24 980 €	25 050 €
139567	Employé qualifié logistique magasin H/F	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLEBON	Temps plein	24 630 €	24 880 €
139989	Employé magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLEBON	Temps plein	23 850 €	23 870 €
140062	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLEBON	Temps plein	23 910 €	24 160 €
140388	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLEBON	Temps plein	23 850 €	23 870 €
141782	Manager Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLEBON	Temps plein	37 000 €	42 000 €
147642	Responsable Relation Client F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLEBON	Temps plein	38 000 €	53 000 €
148184	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLEBON	Temps partiel	23 910 €	24 160 €
146601	Technicien de maintenance F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLENAVE-D'ORNON	Temps plein	N/D	N/D
146825	Equipier magasin F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLENEUVE 2	Temps plein	23 910 €	24 160 €
146855	Equipier magasin F/H Transverse	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VILLENEUVE 2	Temps plein	23 910 €	24 160 €
147093	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VIRY	Temps plein	N/D	N/D
147313	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VIRY	Temps plein	N/D	N/D
147315	Equipier Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VIRY	Temps plein	N/D	N/D
147317	Equipier Drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VIRY	Temps plein	N/D	N/D
147318	Employé Primeur F/H	CDI	Auchan Hypermarché	AUCHAN VIRY	Temps plein	N/D	N/D
145389	Equipier de commerce F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN VUIZ EN SALAZ	Temps plein	24 088 €	24 088 €
145392	Equipier de commerce et caisses F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN VUIZ EN SALAZ	Temps plein	24 088 €	24 088 €
145397	Bouche Confirmé r F/H	CDI	Auchan Supermarché	AUCHAN VUIZ EN SALAZ	Temps plein	24 088 €	25 345 €
148848	Auditeur Interne International F/H	CDI	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	AUDIT INT. GROUPE	Temps plein	N/D	N/D
146911	Manager Commerce Non Alimentaire F/H	CDI	Auchan Hypermarché	CAISSE PRINCIPALE MONT ST MARTIN	Temps plein	37 000 €	42 000 €
146931	Analyst Pricing (H/F)	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Carburants et Energies	Temps plein	40 300 €	52 650 €
139651	Contrôleur interne opérationnel H/F	CDI	AUCHAN RETAIL	Dion Comptable	Temps plein	41 600 €	55 250 €

			SERVICES				
138237	Responsable Data - Connaissance client (F/H)	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion de la Connaissance Client et data intelligence	Temps plein	N/D	N/D
145994	Responsable front-office paiement et gestion de la fraude F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion E-Commerce et expérience client	Temps plein	60 450 €	79 950 €
138219	Lead UX/UI F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion E-Commerce et Marketing	Temps plein	41 000 €	53 000 €
136706	Manager Comptabilité Clients F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Finances Performance et Patrimoine	Temps plein	41 600 €	55 250 €
144071	Juriste Immobilier F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Finances Performance et Patrimoine	Temps plein	37 791 €	50 050 €
145344	Assistant Direction Technique Capex F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Finances Performance et Patrimoine	Temps plein	27 950 €	32 500 €
140547	Coordinateur Outils, Process et Appro (F/H)	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Franchise Super et UP	Temps plein	N/D	N/D
145867	Coordinateur Service Relation Client F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Franchise Super et UP	Temps plein	28 000 €	35 000 €
134864	Technicien support F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion IT	Temps plein	N/D	N/D
139950	Proxy Product Owner Fidélité (F/H)	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion IT	Temps plein	N/D	N/D
146520	Data analyst (F/H)	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion IT	Temps plein	N/D	N/D
138322	Acheteur Carburants H/F	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Performance DFP	Temps plein	50 791 €	65 650 €
138347	Responsable Développement Ralliement Franchise H/F	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Performance DFP	Temps plein	50 000 €	65 000 €
138359	Auditeur interne F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Performance DFP	Temps plein	37 700 €	52 000 €
138376	Chargé d'Efficiency Energétique F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Performance DFP	Temps plein	41 600 €	53 950 €
139935	Chargé.e Gestion des risques environnementaux et Stations Service (H/F)	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Performance DFP	Temps plein	48 750 €	63 700 €
140979	Contrôleur de Gestion Opérationnel H/F	CDI	AUCHAN RETAIL	Dion Performance	Temps plein	46 800 €	61 750 €

			SERVICES	DFP			
142541	Chargé d'affaires (2 postes à pourvoir) F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Performance DFP	Temps plein	50 000 €	68 000 €
144010	Contrôleur Risques et Conformité Finance (H/F)	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Performance DFP	Temps plein	41 600 €	55 250 €
145823	Coordinateur Exploitation Technique Territoire (H/F)	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Performance DFP	Temps plein	50 000 €	66 950 €
145827	Directeur Asset France (H/F)	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Performance DFP	Temps plein	N/D	N/D
148783	Contrôleur de gestion IT F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Performance DFP	Temps plein	46 000 €	52 000 €
145594	Chargé de projet collector - F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Plan Commerce et animation Ciale et clients	Temps plein	38 000 €	43 500 €
138262	Agréeur Fruits et légumes F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Produits	Temps plein	29 900 €	33 800 €
143253	Manager vente approvisionnement Fruits & Légumes F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Produits	Temps plein	37 700 €	50 700 €
144202	Responsable Centre de Paie F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Ressources Humaines - Projet Humain	Temps plein	60 000 €	63 400 €
146704	Chargé Développement Services Supports F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Dion Ressources Humaines - Projet Humain	Temps plein	39 000 €	45 500 €
144150	Approvisionneur (alimentaire) F/H	CDI	ORGANISATION INTRA GROUPE DES ACHATS	Direction Générale DPW	Temps plein	37 000 €	43 000 €
144157	Approvisionneur Amont International F/H	CDI	ORGANISATION INTRA GROUPE DES ACHATS	Direction Générale DPW	Temps plein	32 500 €	41 600 €
147574	Coordinateur promo F/H	CDI	ORGANISATION INTRA GROUPE DES ACHATS	Direction Générale DPW	Temps plein	27 950 €	39 000 €
144634	Manager de rayons Frais ou PGC F/H - Zone de vie Caen	CDI	Auchan Supermarché	Direction Super CAEN	Temps plein	32 000 €	38 000 €
145682	Manager de rayons Frais ou PGC F/H	CDI	Auchan Supermarché	Direction Super LYON CENTRE	Temps plein	32 000 €	38 000 €
145102	Business Analyst Supply F/H	CDI	AUCHAN RETAIL SERVICES	Direction Transformation DSI	Temps plein	N/D	N/D
139924	Employé logistique / Employé entrepôt qualifié N2 F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	ENTREPOSAGE ALIMENTAIRE	Temps plein	24 900 €	25 200 €

				LOG.DUTTLENHEI			
133858	Employé logistique / Employé entrepôt qualifié F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	ENTREPOSAGE ALIMENTAIRE LOG.MEYZIEU	Temps plein	24 900 €	25 200 €
142344	Employé logistique / Employé entrepôt qualifié N2 F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	ENTREPOSAGE ALIMENTAIRE LOG.NIMES	Temps plein	25 216 €	25 216 €
138456	Employé logistique / Employé entrepôt qualifié N2 F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	ENTREPOSAGE ALIMENTAIRE LOG.TRAPPES	Temps plein	24 900 €	25 200 €
138424	Employé logistique qualifié F/H (5 postes à pourvoir)	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	ENTREPOT CHILLY MAZARIN	Temps plein	24 900 €	25 200 €
147537	Responsable Efficacité Client Qualité F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	ENTREPOT COURNON	Temps plein	N/D	N/D
144395	Employé logistique / Employé entrepôt qualifié N2 F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	ENTREPOT SERRIS	Temps plein	24 900 €	25 200 €
147781	Responsable Logistique F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	ENTREPOT SERRIS	Temps plein	59 800 €	71 500 €
147783	Responsable d'Activité Logistique - vivier F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	ENTREPOT SERRIS	Temps plein	41 600 €	52 000 €
139914	Employé logistique / Employé entrepôt qualifié N2 F/H	CDI	AUCHAN RETAIL LOGISTIQUE	ENTREPOT VENDENHEIM	Temps plein	24 900 €	25 200 €
145474	Manager Commerce F/H	CDI	Auchan Hypermarché	LYON PORTE DES ALPES	Temps plein	37 000 €	42 000 €
145287	Chargé de développement commercial cartes cadeaux F/H	CDI	Auchan Hypermarché	MARCHE SERVICES AUCHAN PRO	Temps plein	N/D	N/D
138426	Manager Relation Client F/H	CDI	Auchan Hypermarché	NANCY	Temps plein	29 000 €	36 000 €
146834	Manager de rayons Frais ou PGC F/H - Métropole Lilloise	CDI	Auchan Supermarché	NORD	Temps plein	32 000 €	38 000 €
147293	Directeur Promo Non Alimentaire F/H	CDI	ORGANISATION INTRA GROUPE DES ACHATS	ORGANISATION INTRA GROUPE DES ACHATS	Temps plein	N/D	N/D
145071	Préparateur de commandes / livreur drive F/H	CDI	Auchan Hypermarché	TOMBLAINE	Temps plein	23 850 €	23 870 €
145534	Conseiller de vente Poissonnerie F/H Temps complet	CDI	Auchan Hypermarché	TOMBLAINE	Temps plein	24 980 €	25 050 €
147653	Boucher F/H	CDI	Auchan Hypermarché	TOMBLAINE	Temps plein	25 480 €	27 010 €
us6qoh	ASSISTANT EXPERIENCE CLIENT H/F	CDI	Magasins Chronodrive	SEYSSINET (38) 1057	Temps plein	21 150 €	N/D

q17qfa	ASSISTANT EXPERIENCE CLIENT H/F A TEMPS PARTIEL	CDI	Magasins Chronodrive	Marcq-en-Barœul (59) 1001	Temps partiel	21 150 €	N/D
c3kd5o	ASSISTANT EXPERIENCE CLIENT H/F A TEMPS PARTIEL 25H/semaine	CDI	Magasins Chronodrive	Marcq-en-Barœul (59) 1001	Temps partiel	21 150 €	N/D
qp9k4a	Chargé de Référencement et Enrichissement Produit H/F - CDD	CDD	Siège Chronodrive	Siège Chronodrive	Temps plein	23 000 €	N/D
4iq3iw	DIRECTEUR DE MAGASIN H/F [Copie]	CDI	Siège Chronodrive	Siège Chronodrive	Temps plein	37 000 €	N/D
gh637n	PREPARATEUR - CHAUFFEUR - LIVREUR H/F	CDI	Magasins Chronodrive	Croix (59) 1002	Temps plein	21 150 €	N/D
m8k0iq	PREPARATEUR DE COMMANDE - ETUDIANT - A TEMPS PARTIEL NORD COUDEKERQUE (1017) H/F	CDI	Magasins Chronodrive	COUDEKERQUE (59) 1017	Temps partiel	6 000 €	N/D
h2eef1	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	BRIE-COMTE-ROBERT (77) 1011	Temps partiel	6 000 €	N/D
zrzk78	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	AVELIN (59) 1038	Temps partiel	6 000 €	N/D
7e4lle	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	ELEU (62) 1060	Temps partiel	6 000 €	N/D
sikomg	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	BONDOUFLE (91) 1040	Temps partiel	6 000 €	N/D
kenh1x	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	BALLAINVILLIERS (91) 1007	Temps partiel	6 000 €	N/D
vel1jn	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	TOULOUSE LALANDE (31) 1034	Temps partiel	6 000 €	N/D
0ztp7	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	TOULOUSE BASSO CAMBO (31) 1016	Temps partiel	6 000 €	N/D
eddk4f	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	ORLEANS (45) 1042	Temps partiel	6 000 €	N/D
mmpusr	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	FRANQUEVILLE (76) 1065	Temps partiel	6 000 €	N/D
n3m6qp	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	MARSEILLE (13) 1046	Temps partiel	6 000 €	N/D
j6qnil	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	PESSAC (33) 1023	Temps partiel	6 000 €	N/D
oct37k	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F	CDI	Magasins Chronodrive	FRANQUEVILLE (76) 1065	Temps partiel	4 000 €	N/D
5oxwzf	PREPARATEUR DE COMMANDE A TEMPS PARTIEL H/F 12h/semaine	CDI	Magasins Chronodrive	Marcq-en-Barœul (59) 1001	Temps partiel	6 000 €	N/D

3jd1sb	PREPARATEUR DE COMMANDE COORDINATEUR H/F	CDI	Magasins Chronodrive	MASSY (91) 1050	Temps plein	21 500 €	N/D
mjsaq4	PREPARATEUR DE COMMANDE COORDINATEUR H/F	CDI	Magasins Chronodrive	MIONS ST PRIEST (69) 1024	Temps plein	21 500 €	N/D
km0hdz	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F	CDI	Magasins Chronodrive	CERGY (95) 1044	Temps plein	21 000 €	N/D
hwo81r	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F	CDI	Magasins Chronodrive	SEYSSINET (38) 1057	Temps plein	21 000 €	N/D
b4z2p8	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F	CDI	Magasins Chronodrive	WASQUEHAL PILATERIE (59) 1025	Temps plein	21 000 €	N/D
95cffg	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F A TEMPS PARTIEL	CDI	Magasins Chronodrive	CERGY (95) 1044	Temps partiel	6 000 €	N/D
wdb2ed	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F A TEMPS PARTIEL	CDI	Magasins Chronodrive	SEYSSINET (38) 1057	Temps partiel	7 300 €	N/D
0dwdme	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F A TEMPS PARTIEL	CDI	Magasins Chronodrive	WASQUEHAL GARE (59) 1064	Temps partiel	6 000 €	N/D
659mz7	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F A TEMPS PARTIEL	CDI	Magasins Chronodrive	Marcq-en-Barœul (59) 1001	Temps partiel	6 000 €	N/D
bpfqyn	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F A TEMPS PARTIEL	CDI	Magasins Chronodrive	HYERES (83) 1074	Temps partiel	6 000 €	N/D
1ig2me	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F A TEMPS PARTIEL	CDI	Magasins Chronodrive	WASQUEHAL PILATERIE (59) 1025	Temps partiel	6 000 €	N/D
0gf4zw	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F A TEMPS PARTIEL	CDI	Magasins Chronodrive	CANNES (06) 1031	Temps partiel	6 000 €	N/D
m5u0qz	PREPARATEUR DE COMMANDE H/F A TEMPS PARTIEL	CDI	Magasins Chronodrive	LAMBERSART (59) 1048	Temps partiel	6 000 €	N/D
ul12az	PREPARATEUR DE COMMANDES H/F Temps plein	CDI	Magasins Chronodrive	TOULOUSE BASSO CAMBO (31) 1016	Temps plein	6 000 €	N/D
kbcn9y	PREPARATEUR DE COMMANDES H/F Temps plein	CDI	Magasins Chronodrive	BONDOUFLE (91) 1040	Temps plein	6 000 €	N/D
29imdm	PREPARATEUR DE COMMANDES H/F Temps plein	CDD	Magasins Chronodrive	AVELIN (59) 1038	Temps plein	6 000 €	N/D
o6axe9	PREPARATEUR DE COMMANDES H/F Temps plein	CDI	Magasins Chronodrive	Marcq-en-Barœul (59) 1001	Temps plein	6 000 €	N/D
ru4thr	PREPARATEUR DE COMMANDES H/F Temps plein	CDI	Magasins Chronodrive	PESSAC (33) 1023	Temps plein	6 000 €	N/D
65zdfw	RESPONSABLE SECTEUR MAGASIN H/F	CDI	Magasins Chronodrive	BALLAINVILLIERS (91) 1007	Temps plein	25 000 €	N/D
jbnjez	RESPONSABLE SECTEUR MAGASIN H/F	CDI	Magasins Chronodrive	PESSAC (33) 1023	Temps plein	25 000 €	N/D

5i0ktx	RESPONSABLE SECTEUR MAGASIN H/F	CDI	Magasins Chronodrive	COMPIEGNE (60) 1036	Temps plein	25 000 €	N/D
185gd0	RESPONSABLE SECTEUR MAGASIN H/F	CDI	Siège Chronodrive	Siège Chronodrive	Temps plein	25 000 €	N/D
nseh3b	RESPONSABLE SECTEUR MAGASIN H/F	CDI	Siège Chronodrive	Siège Chronodrive	Temps plein	25 000 €	N/D
6eug9i	RESPONSABLE SECTEUR MAGASIN H/F	CDI	Magasins Chronodrive	LA ROCHELLE (17) 1033	Temps plein	25 000 €	N/D
517	Assistant Caisse	CDI	ALINEA	ROSNY SOUS BOIS	35H	21 912 €	23 712 €
355	Employé logistique	CDI	ALINEA	LA ROCHELLE	35H	21 588 €	22 536 €
412	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	ROSNY	35H	21 912 €	23 712 €
335	Conseiller de vente	CDI	ALINEA	VEDENE	9H	21 588 €	23 712 €
448	Employé de service polyvalent	CDI	ALINEA	VEDENE	35H	21 588 €	22 536 €
532	Hôte de caisse	CDI	ALINEA	VEDENE	15H	21 588 €	22 536 €
479	Conseiller de vente	CDD	ALINEA	BLAGNAC	28H	21 588 €	23 712 €
480	Conseiller de vente	CDI	ALINEA	BLAGNAC	8H	21 588 €	23 712 €
529	Concepteur cuisine	CDI	ALINEA	AUBAGNE	35H	22 176 €	23 712 €
519	Conseiller de vente	CDI	ALINEA	MERIGNAC	35H	21 588 €	23 712 €
516	Conseiller de vente	CDI	ALINEA	ST EGREVE / GRENOBLE	35H	21 588 €	23 712 €
513	Conseiller de vente	CDD	ALINEA	CLERMONT FERRAND	35H	21 588 €	23 712 €
319	Conseiller de vente	CDI	ALINEA	MASSY	35H	21 588 €	23 712 €
515	Conseiller de vente	CDI	ALINEA	VILLENEUVE D'ASCQ	35H	21 588 €	23 712 €
389	Conseiller de vente	CDI	ALINEA	VEDENE	35H	21 588 €	23 712 €
503	Conseiller de vente	CDI	ALINEA	TOURS	35H	21 588 €	23 712 €
488	Employé de service polyvalent	CDI	ALINEA	BAYONNE	35H	21 588 €	22 536 €
521	Gestionnaire de Flux de Trésorerie	CDD	ALINEA	AUBAGNE	35H	23 016 €	26 400 €
495	Gestionnaire de Ressources Humaines Melun St Ge H/F	CDI	ALINEA	MELUN ET STE GENEVIEVE DES BOIS	FORFAIT	24 804 €	28 176 €
504	Hôte de caisse	CDI	ALINEA	CAEN	28H	21 588 €	22 536 €
528	Hôte de caisse	CDI	ALINEA	BAYONNE	24H	21 588 €	22 536 €
484	Hôte de caisse	CDI	ALINEA	CHAMBOURCY	14H	21 588 €	22 536 €
486	Hôte de caisse	CDD	ALINEA	CHAMBOURCY	25H	21 588 €	22 536 €

413	Hôte de caisse	CDI	ALINEA	MASSY	35H	21 588 €	22 536 €
524	Magasinier	CDI	ALINEA	PEROLS / MONTPELLIER	9H	21 588 €	22 536 €
468	Magasinier	CDD	ALINEA	CAEN	12H	21 588 €	22 536 €
534	Responsable des Services	CDD	ALINEA	CLERMONT FERRAND	FORFAIT	25 164 €	36 816 €
512	Employé de service polyvalent	CDI	ALINEA	METZ	35H	21 588 €	22 536 €
465	Conseiller de vente	CDI	ALINEA	NANCY	35H	21 588 €	23 712 €
520	Hôte de caisse	CDI	ALINEA	NANCY	35H	21 588 €	22 536 €
509	Responsable Boutique Univers	CDI	ALINEA	CABRIES	FORFAIT	28 176 €	36 816 €
505	Responsable Atelier Créatif	CDI	ALINEA	TOULON	35H	23 712 €	26 400 €
457	Responsable Atelier Cuisine	CDI	ALINEA	MASSY	35H	23 712 €	26 400 €
207	Responsable Atelier Cuisine	CDI	ALINEA	VEDENE	35H	23 712 €	26 400 €
511	Responsable Atelier Cuisine	CDI	ALINEA	ANGERS	35H	23 712 €	26 400 €
343	Responsable Atelier Cuisine	CDI	ALINEA	TOULON	35H	23 712 €	26 400 €
466	Responsable Boutique Univers	CDI	ALINEA	VILLENEUVE D'ASCQ	FORFAIT	28 176 €	36 816 €
433	Responsable Caisse H/F	CDI	ALINEA	VILLENEUVE D'ASCQ	35H	21 912 €	23 712 €
444	Social Media Manager H/F	CDI	ALINEA	AUBAGNE	FORFAIT	29 040 €	39 456 €
494	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	AUBAGNE	35H	21 912 €	23 712 €
455	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	BEGLES	35H	21 912 €	23 712 €
464	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	CABRIES	35H	21 912 €	23 712 €
467	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	CAEN	35H	21 912 €	23 712 €
500	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	CHAMBOURCY	35H	21 912 €	23 712 €
531	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	ANGERS	35H	21 912 €	23 712 €
424	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	LA ROCHELLE	35H	21 912 €	23 712 €
451	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	MASSY	35H	21 912 €	23 712 €
370	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	MELUN	35H	21 912 €	23 712 €
477	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	PEROLS / MONTPELLIER	35H	21 912 €	23 712 €
485	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	REIMS	35H	21 912 €	23 712 €
496	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	ST EGREVE / GRENOBLE	35H	21 912 €	23 712 €

445	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	STE GENEVIEVE DES BOIS	35H	21 912 €	23 712 €
196	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	TOULON	35H	21 912 €	23 712 €
489	Vendeur commissionné	CDI	ALINEA	VILLENEUVE D'ASCQ	35H	21 912 €	23 712 €
452	Web Analyst H/F	CDI	ALINEA	AUBAGNE	FORFAIT	28 176 €	36 816 €

Postes ouverts au sein des fonctions d'appui

Nom de la société	Lieu de travail	Secteur d'activité	Intitulé de poste	Nature du contrat	Nb de postes
ARI	CROIX	Direction Audit et Risque	Auditeur	CDI	3
ARI	CROIX	Direction des fonctions support	ACHETEUR	CDI	1
ARI	CROIX	Direction des fonctions support	Adjoint Trésorerie	CDI	1
ARI	CROIX	Direction des fonctions support	Administrateur outils	CDI	1
ARI	CROIX	Direction des fonctions support	BPO	CDI	3
ARI	CROIX	Direction des fonctions support	BPO / Chef de projet	CDI	1
ARI	CROIX	Direction des fonctions support	CDG Immobilier	CDI	1
ARI	CROIX	Direction des fonctions support	Manager de Programme	CDI	1
ARI	CROIX	Direction des fonctions support	PMO Finance	CDI	1
ARI	CROIX	Direction Qualité / RSE	Directeur Qualité RSE Groupe	CDI	1
ARI	CROIX	Direction Qualité / RSE	Responsable Climat	CDI	1
OIA	BREBIERES	Offre & Supply Chain	RESPONSABLE EXPLOITATION LOGISTIQUE	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	Assistant Commercial	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	ASSISTANT PRODUIT	CDI	2
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	Coordinateur Promotion	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	DIRECTEUR	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	DIRECTEUR DE SERVICE / PROJET	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	TECHNICIEN D'APPROVISIONNEMENT	CDI	1
OIA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Qualité / RSE	INGENIEUR QUALITE FILIERE	CDI	1
OIA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	APPROVISIONNEUR	CDI	1
UES ARS/ARA	ATHIS-MONS	Direction Qualité / RSE	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	CDI	1
UES ARS/ARA	BAGNOLET	Direction des fonctions support	Directeur Projets Région	CDI	1

Nom de la société	Lieu de travail	Secteur d'activité	Intitulé de poste	Nature du contrat	Nb de postes
UES ARS/ARA	Caluire	Direction Marketing	Responsable Commerce Métier	CDI	1
UES ARS/ARA	ROGNONAS	Direction Qualité / RSE	AGREEUR FRUITS ET LEGUMES	CDI	1
UES ARS/ARA	SORGUES	Direction des fonctions support	Chargé d'Affaires	CDI	2
UES ARS/ARA	SORGUES	Direction des fonctions support	Responsable Technique d'Appui	CDI	2
UES ARS/ARA	VELIZY	Direction de la Franchise et Relation Partenaires	Chargé d'animation Franchise	CDI	1
UES ARS/ARA	VELIZY	Direction des Opérations	Responsable Developpement Ralliement	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Audit et Risque	Auditeur	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Chargé d'efficience énergétique	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Chef de projet DAI	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Chief Technical Officer	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Data Ops	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Directeur Exploitation Technique	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Product Owner IT	CDI	2
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	RESPONSABLE DE SERVICE SI	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Acheteur Carburant	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Analyst Pricing	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Chargé logiciel et matériel	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Chef de projet BVE	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Finance CDG France	ADJOINT CONTROLEUR DE GESTION	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Finance CDG France	Analyste financier/BFR	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Finance CDG France	CDG	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Finance CDG France	Comptable Auxiliaire	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Finance CDG France	Manager comptable	CDI	2
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Brand content manager	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Chargé de RP produit	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Charge d'ordonnancement	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Producteur Catalogue	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Responsable Data connaissance client	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Traffic manager	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	UI UX Manager	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Qualité / RSE	GESTIONNAIRE QUALITE	CDI	1

Nom de la société	Lieu de travail	Secteur d'activité	Intitulé de poste	Nature du contrat	Nb de postes
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Chargé sourcing	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Responsable Ressources Humaines SA	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Accompagnateur de l'Offre	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	ACHETEUR	CDI	2
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Assistant Commercial	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Charge d'exploitation	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Data Manager	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Prévissionniste	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Responsable Outils et Méthodes	CDI	1
Total général					72

Postes créés dans le cadre du projet

Au sein des fonctions d'appui

Société	Lieu de travail	Secteur d'activité	Intitulé de poste	Nature du contrat	Nb de postes
ARI	CROIX	Direction des fonctions support	Chef de Projet CSRD	CDI	1
ARI	CROIX	Direction des fonctions support	Contrôleur Extra Financier	CDI	1
ARI	LA HAUTE BORNE	Direction des fonctions support	Directeur de la Gouvernance Digitale	CDI	1
ARI	LA HAUTE BORNE	Direction des fonctions support	Directeur Digital Organisation & Méthodes	CDI	1
ARI	LA HAUTE BORNE	Direction des fonctions support	Directeur Excellence Opérationnelle	CDI	1
ARI	LA HAUTE BORNE	Direction des fonctions support	FUNCTIONAL EXPERT ORACLE ERPC	CDI	3
ARI	LA HAUTE BORNE	Direction des fonctions support	PMO Stratégique	CDI	2
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Acheteur DAI	CDI	3
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Compliance Officer	CDI	2
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Directeur Delivery Front Office	CDI	1
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Financial repository Manager	CDI	1
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Global CDO	CDI	1

Société	Lieu de travail	Secteur d'activité	Intitulé de poste	Nature du contrat	Nb de postes
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Responsable Opérations Patrimoine	CDI	1
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Qualité / RSE	Chef de projet mécénat	CDI	1
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Qualité / RSE	Manager DATA ESG	CDI	1
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Qualité / RSE	Manager de Projet Décarbonation	CDI	1
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Qualité / RSE	Manager Transition et Impact	CDI	1
ARI	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Responsable talent et marque employeur	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	ASSISTANT(E) SOURCING	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	Business Analyst	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	Chef de Projet Omnicanalité	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	COORDINATEUR BRAND	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	DIRECTEUR	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	Gestionnaire de l'offre omnicanale	CDI	5
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	Pilote Promo	CDI	4
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	Responsable Commerce	CDI	3
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	Responsable du Pilotage	CDI	1
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	Responsable Master Data	CDI	2
OIA	LA HAUTE BORNE	Offre & Supply Chain	Responsable Métier	CDI	2
UES ARS/ARA	Avignon	Offre & Supply Chain	Approvisionneur aval	CDI	1
UES ARS/ARA	BAGNOLET	Direction des Opérations	Directeur Région Retail	CDI	1
UES ARS/ARA	BAGNOLET	Direction Finance CDG France	Contrôleur de gestion projet	CDI	1
UES ARS/ARA	BAGNOLET	Direction Qualité / RSE	Responsable Qualité Territoire	CDI	1
UES ARS/ARA	BORDEAUX	Direction de la Franchise et Relation Partenaires	Responsable de zone franchise	CDI	1
UES ARS/ARA	BORDEAUX	Direction des Opérations	Directeur Région Retail	CDI	1
UES ARS/ARA	BORDEAUX	Direction Qualité / RSE	Responsable Qualité Territoire	CDI	1
UES ARS/ARA	BORDEAUX	Offre & Supply Chain	Approvisionneur aval	CDI	1
UES ARS/ARA	BOULIAC	Direction Finance CDG France	Contrôleur de gestion projet	CDI	1
UES ARS/ARA	Caluire	Direction de la Franchise et Relation Partenaires	Responsable de zone franchise	CDI	1
UES ARS/ARA	Caluire	Offre & Supply Chain	Approvisionneur aval	CDI	1
UES ARS/ARA	SORGUES	Direction de la Franchise et Relation Partenaires	Responsable de zone franchise	CDI	1
UES ARS/ARA	SORGUES	Direction des Opérations	Directeur Région Retail	CDI	1
UES ARS/ARA	SORGUES	Direction Finance CDG France	Contrôleur de gestion projet	CDI	1

Société	Lieu de travail	Secteur d'activité	Intitulé de poste	Nature du contrat	Nb de postes
UES ARS/ARA	SORGUES	Direction Qualité / RSE	Responsable Qualité Territoire	CDI	1
UES ARS/ARA	VELIZY	Direction de la Franchise et Relation Partenaires	Responsable commerce franchise	CDI	1
UES ARS/ARA	VELIZY	Direction de la Franchise et Relation Partenaires	Responsable de zone franchise	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction de la Franchise et Relation Partenaires	Chef de projet Franchise	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction de la Franchise et Relation Partenaires	Directeur Back Office Franchise	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction de la Franchise et Relation Partenaires	Directeur Recrutement des partenaires	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction de la Franchise et Relation Partenaires	Responsable de zone franchise	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Architecte d'entreprise	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Chef de projet Organisation	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Directeur Architecture Orga & Déploiement	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Directeur Plan Gouvernance & Méthodes	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Directeur Transfo Back office & Transverse	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Manager de projet Marketing & Digital	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des fonctions support	Project Portfolio Manager	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Chargé de Partenariats Drive	CDI	3
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Chargé des Opérations Drive	CDI	7
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Commercial	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Directeur Business model	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Directeur Région Retail	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Expert Business Drive	CDI	2
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Pilote Concept	CDI	2
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Responsable Opérations Drive	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction des Opérations	Responsable Parcours d'encaissement	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Finance CDG France	Analyste financier/BFR	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Finance CDG France	Contrôleur de gestion projet	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Finance CDG France	Directeur du contrôle de gestion	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Finance CDG France	Economiste de la construction	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Chargé Qualité RC on line	CDI	2
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Chef de Projet Pilotage Satisfaction Client	CDI	3
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	CSM Base	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Data Analyst Connaissance Client	CDI	2

Société	Lieu de travail	Secteur d'activité	Intitulé de poste	Nature du contrat	Nb de postes
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	DIRECTEUR E-COMMERCE & MARKETPLACE	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Directeur International service de la marque	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Directeur Relation Client	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	E - Merchandiser	CDI	4
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Expert Média	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Ingénieur Data	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Manager pôle Marque, Communication et Enseigne	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Marketing	Responsable Client Offline	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Qualité / RSE	GESTIONNAIRE QUALITE	CDI	3
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Qualité / RSE	Leader Qualité	CDI	4
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Qualité / RSE	Manager projet outils et méthode	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Direction Qualité / RSE	Responsable Qualité Territoire	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Chargé de Sourcing	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Chargé Ressources Humaines	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Directeur Paie, Data et outil RH	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	MANAGER PROJET	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Product Owner	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Resp Gestion Emploi Parcours Professionnels	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Responsable développement Humain	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Responsable influence et contenu editorial	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	DRH & Communication	Responsable recrutement	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	ACHETEUR	CDI	8
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Approvisionneur aval	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Chargé Marketing - Promo digital	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Chef de Groupe Marque Propre	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Coordinateur Assistant MP	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Coordinateur Assistant Promotion	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Coordinateur Gamme Achats	CDI	2
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Directeur Overseas	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Leader Appro Alim. Int / Export	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Leader Supply Non alimentaire	CDI	1

Société	Lieu de travail	Secteur d'activité	Intitulé de poste	Nature du contrat	Nb de postes
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Manager commercial export-franchisés	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Manager promo	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Responsable dernier KM	CDI	3
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Responsable partenariats MBA	CDI	1
UES ARS/ARA	VILLENEUVE D'ASCQ	Offre & Supply Chain	Responsable Pricing Super	CDI	1
Total général					159

Au sein de l'Exploitation

Société	Localisation	Nom de l'établissement	Intitulé de poste	Nature du contrat	Nombre de postes créés
Auchan Hypermarché	ANNECY	AUCHAN ANNECY	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	BEAUVAIS	AUCHAN BEAUVAIS	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	BESSONCOURT	AUCHAN BESSONCOURT	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	BIAS	AUCHAN BIAS	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	BOISSENAERT	AUCHAN MELUN	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	10
Auchan Hypermarché	BRETIGNY SUR ORGE	AUCHAN BRETIGNY	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	5
Auchan Hypermarché	BRON SAINT PRIEST	AUCHAN ST PRIEST	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	CALUIRE	AUCHAN CALUIRE	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	6
Auchan Hypermarché	DARDILLY	AUCHAN DARDILLY	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	5
Auchan Hypermarché	ENGLOS	AUCHAN ENGLOS	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	1
Auchan Hypermarché	FACHES THUMESNIL	AUCHAN FACHES	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	3
Auchan Hypermarché	LA SEYNE SUR MER	AUCHAN TOULON	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	LAXOU	AUCHAN LAXOU	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	LE PONTET	AUCHAN AVIGNON	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	LE PUY EN VELAY	AUCHAN BRIVES	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	LEERS	AUCHAN LEERS	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	1
Auchan Hypermarché	MANTES LA JOLIE	AUCHAN MANTES	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	4
Auchan Hypermarché	MAUREPAS	AUCHAN MAUREPAS	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	2

Société	Localisation	Nom de l'établissement	Intitulé de poste	Nature du contrat	Nombre de postes créés
Auchan Hypermarché	MEAUX	AUCHAN MEAUX	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	7
Auchan Hypermarché	MEAUX	AUCHAN MEAUX	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	MERU	AUCHAN MERU	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	MONTGERON	AUCHAN MONTGERON	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	1
Auchan Hypermarché	NANCY LOBAU	AUCHAN LOBAU	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	NEUILLY SUR MARNE	AUCHAN NEUILLY	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	NICE LA TRINITE	AUCHAN NICE	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	NOGENT SUR OISE	AUCHAN NOGENT/OISE	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	OSNY	AUCHAN OSNY	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	8
Auchan Hypermarché	PAU	AUCHAN PAU	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	PLAISIR	AUCHAN PLAISIR	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	2
Auchan Hypermarché	ROISSY CH DE GAULLE	AUCHAN ROISSY	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	13
Auchan Hypermarché	RONCQ	AUCHAN RONCQ	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	2
Auchan Hypermarché	SAINT GENIS LAVAL	AUCHAN ST GENIS	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	3
Auchan Hypermarché	SARCELLES	AUCHAN SARCELLES	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	SERRIS	AUCHAN MARNE LA VALLEE	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	10
Auchan Hypermarché	SERRIS	AUCHAN MARNE LA VALLEE	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	ST SEBASTIEN	AUCHAN ST SEBASTIEN	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	TAVERNY	AUCHAN TAVERNY	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	13
Auchan Hypermarché	TAVERNY	AUCHAN TAVERNY	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	TOMBLAINE	AUCHAN TOMBLAINE	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	CDI	1
Auchan Hypermarché	VELIZY	AUCHAN VELIZY	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	14
Auchan Hypermarché	VILLEBON SUR YVETTE	AUCHAN VILLEBON	PREPARATEUR LIVREUR DRIVE	CDI	4
Total général					135

ANNEXE 6 : CALENDRIERS PRÉVISIONNELS DES SUPPRESSIONS DE POSTES

Le projet de réorganisation sera mis en œuvre à l'issue de la procédure d'information-consultation, une fois l'homologation / validation de la DREETS obtenue.

Par ailleurs, une période de volontariat sera mise en place postérieurement à l'affichage de la décision d'homologation/validation par la DREETS.

A l'issue de cette dernière, et une fois son bilan réalisé, débutera la période de reclassement interne, à l'exception des salariés qui ne sont pas éligibles au volontariat, ainsi que des fermetures des magasins My Auchan, des magasins Hypermarché (Bar Le Duc, Woippy et Clermont Nord) et Supermarché (Aurillac) et de la société AECF où cette période débutera dès l'homologation / validation par la DREETS.

Ce n'est qu'à défaut de reclassement interne que les licenciements pour motif économique des salariés pour motif économique seront prononcés.

Les suppressions de postes suivantes sont décalées dans le temps pour des raisons opérationnelles afin d'accompagner la fermeture des sites concernés par le présent projet :

Société	Magasin	Intitulé de poste	Phasing	Nombre de poste
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	AGENT DE SECURITE	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	ANIMATEUR SATISFACTION CLIENT	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	CHARGE COORDINATION MBA	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	CHARGE DE COORDINATION	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	CONSEILLER COMMERCIAL VENTE EQUIPEMENTS	30 juin 2025	4
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	CONSEILLER DE VENTE métier de bouche alimentaire	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	CONSEILLER DE VENTE Non alimentaire	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	COORDONNATEUR D'EQUIPE	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	COORDONNATEUR EQUIPE ATELIER EMPLOYE	30 juin 2025	4
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	CORRESPONDANT ADMINISTRATIF	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	DECORATEUR	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	EMPLOYE COMMERCIAL	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	EMPLOYE D'ATELIER PF	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	EMPLOYE QUALIFIE LIBRE SERVICE	30 juin 2025	5
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	EMPLOYE QUALIFIE LOGISTIQUE MAGASIN	30 juin 2025	4
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	EQUIPIER COMMERCE HYPER PER	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	EQUIPIER COMMERCE HYPER POL	30 juin 2025	9
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	EQUIPIER COMMERCE HYPER PRO	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	EQUIPIER MAGASIN	30 juin 2025	14
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	GESTIONNAIRE	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	HOTE D'ACCUEIL	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	HOTE DE CAISSE CENTRALE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	HOTE DE CAISSE ESSENCE	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	HOTE RELATION CLIENT	30 juin 2025	14
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	MANAGER COMMERCE CADRE	30 juin 2025	5
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	MANAGER RELATION CLIENT	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	OUVRIER D'ATELIER PF	30 juin 2025	10
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	OUVRIER VENDEUR PRODUITS FRAIS	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	PRIMEUR	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	VENDEUR PRODUITS ET SERVICES NON ALIMENTAIRE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN BAR LE DUC	RESPONSABLE COMMERCE METIER DE BOUCHE ALIMENTAIRE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	AGENT DE SECURITE	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	ANIMATEUR MERCHANDISING TEXTILE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	CHARGE DE COORDINATION	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	CHARGÉ RESSOURCES HUMAINES	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	CONSEILLER COMMERCIAL VENTE EQUIPEMENTS	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	CONSEILLER DE VENTE métier de bouche alimentaire	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	CONSEILLER DE VENTE Non alimentaire	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	COORDONNATEUR D EQUIPE LIBRE SERVICE	30 juin 2025	4

Société	Magasin	Intitulé de poste	Phasing	Nombre de poste
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	COORDONNATEUR D'EQUIPE	30 juin 2025	4
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	COORDONNATEUR EQUIPE ATELIER EMPLOYE	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	CORRESPONDANT ADMINISTRATIF	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	DECORATEUR	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	DIRECTEUR DE MAGASIN	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	EMPLOYE COMMERCIAL	30 juin 2025	7
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	EMPLOYE D'ATELIER PF	30 juin 2025	7
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	EMPLOYE D'EMBALLAGE	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	EMPLOYE QUALIFIE LIBRE SERVICE	30 juin 2025	20
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	EMPLOYE QUALIFIE LOGISTIQUE MAGASIN	30 juin 2025	6
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	EMPLOYE QUALIFIE RESERVE MAGASIN	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	EQUIPIER COMMERCE HYPER PER	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	EQUIPIER COMMERCE HYPER POL	30 juin 2025	18
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	EQUIPIER MAGASIN	30 juin 2025	52
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	GESTIONNAIRE	30 juin 2025	6
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	HOTE DE CAISSE CENTRALE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	HOTE RELATION CLIENT	30 juin 2025	11
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	MANAGER CAISSE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	MANAGER COMMERCE CADRE	30 juin 2025	7
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	MANAGER RELATION CLIENT	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	OUVRIER D'ATELIER PF	30 juin 2025	8
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	OUVRIER VENDEUR PRODUITS FRAIS	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	PRIMEUR	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	RESPONSABLE MAINTENANCE TECHNIQUE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES EXPLOITATION	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	SECOND DE RAYON	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	TECHNICIEN ADMINISTRATIF OU COMPTABLE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	VENDEUR PRODUITS ET SERVICES NON ALIMENTAIRE	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	RESPONSABLE PLANIFICATION ET PILOTAGE MASSE SALARIALE MAGASIN	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN CLERMONT N	RESPONSABLE COMMERCE METIER DE BOUCHE ALIMENTAIRE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	AGENT DE SECURITE	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	CHARGE COORDINATION MBA	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	CONSEILLER DE VENTE métier de bouche alimentaire	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	CORRESPONDANT ADMINISTRATIF	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	DIRECTEUR DE MAGASIN	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	EMPLOYE D'ATELIER PF	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	EMPLOYE DE SERVICE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	EMPLOYE D'EMBALLAGE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	EMPLOYE QUALIFIE LIBRE SERVICE	30 juin 2025	18
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	EMPLOYE QUALIFIE LOGISTIQUE MAGASIN	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	EQUIPIER COMMERCE HYPER POL	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	EQUIPIER MAGASIN	30 juin 2025	14
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	GESTIONNAIRE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	HOTE D'ACCUEIL	30 juin 2025	2
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	HOTE DE CAISSE ESSENCE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	HOTE PRINCIPAL	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	HOTE RELATION CLIENT	30 juin 2025	8
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	MANAGER COMMERCE AM	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	MANAGER COMMERCE CADRE	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	MANAGER RELATION CLIENT	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	OUVRIER D'ATELIER PF	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	POISSONNIER	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	RESPONSABLE SÉCURITÉ SITE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	SECOND DE RAYON	30 juin 2025	3
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	30 juin 2025	1
Auchan Hypermarché	AUCHAN WOIPPY	VENDEUR PRODUITS ET SERVICES NON ALIMENTAIRE	30 juin 2025	2
Auchan Supermarché	A.S AURILLAC	DIRECTEUR OPERATIONNEL SUPERMARCHE	30 juin 2025	1
Auchan Supermarché	A.S AURILLAC	EQUIPIER DE COMMERCE	30 juin 2025	21
Auchan Supermarché	A.S AURILLAC	HOTE DE CAISSE	30 juin 2025	1
Auchan Supermarché	A.S AURILLAC	HOTE RELATION CLIENT	30 juin 2025	2
Auchan Supermarché	A.S AURILLAC	MANAGER DE LA RELATION CLIENT	30 juin 2025	1

Société	Magasin	Intitulé de poste	Phasing	Nombre de poste
Auchan Supermarché	A.S AURILLAC	MANAGER DE RAYON	30 juin 2025	3
Auchan Supermarché	A.S AURILLAC	OUVRIER PROF FABRIC BOUCHERIE	30 juin 2025	2
Auchan Supermarché	A.S AURILLAC	OUVRIER PROF FABRIC POISSONNERIE	30 juin 2025	1
Auchan Supermarché	A.S AURILLAC	VENDEUR PRINCIPAL NON ALIMENTAIRE	30 juin 2025	1
Auchan Supermarché	A.S AURILLAC	VENDEUR TECHNIQUE NON ALIMENTAIRE	30 juin 2025	1
My Auchan	A2P PARIS BLANQUI	ADJOINT DE MAGASIN A2PAS	30 juin 2025	1
My Auchan	A2P PARIS BLANQUI	DIRECTEUR DE MAGASIN A 2 PAS	30 juin 2025	1
My Auchan	A2P PARIS BLANQUI	EMPLOYE COMMERCIAL	30 juin 2025	6
My Auchan	A2P PARIS CHEVREAU	ADJOINT DE MAGASIN A2PAS	30 juin 2025	1
My Auchan	A2P PARIS CHEVREAU	DIRECTEUR DE MAGASIN A 2 PAS	30 juin 2025	1
My Auchan	A2P PARIS CHEVREAU	EMPLOYE COMMERCIAL	30 juin 2025	9
My Auchan	A2P PARIS CHEVREAU	EQUIPIER DE COMMERCE	30 juin 2025	1
My Auchan	A2PAS GRENELLE	ADJOINT DE MAGASIN A2PAS	30 juin 2025	2
My Auchan	A2PAS GRENELLE	DIRECTEUR DE MAGASIN A 2 PAS	30 juin 2025	1
My Auchan	A2PAS GRENELLE	EMPLOYE COMMERCIAL	30 juin 2025	4
My Auchan	A2PAS MENILMONTANT	ADJOINT DE MAGASIN A2PAS	30 juin 2025	2
My Auchan	A2PAS MENILMONTANT	EMPLOYE COMMERCIAL	30 juin 2025	6
My Auchan	A2PAS MENILMONTANT	EQUIPIER DE COMMERCE	30 juin 2025	2
My Auchan	A2PAS RAFFET	ADJOINT DE MAGASIN A2PAS	30 juin 2025	2
My Auchan	A2PAS RAFFET	EMPLOYE COMMERCIAL	30 juin 2025	4
My Auchan	A2PAS RAFFET	RESPONSABLE MAGASIN A2PAS	30 juin 2025	1
My Auchan	A2PAS VAUGIRARD	ADJOINT DE MAGASIN A2PAS	30 juin 2025	1
My Auchan	A2PAS VAUGIRARD	ANIMATEUR RESEAU PARTENAIRES A2PAS	30 juin 2025	2
My Auchan	A2PAS VAUGIRARD	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE RÉSEAU INTÉGRÉ	30 juin 2025	1
My Auchan	A2PAS VAUGIRARD	DIRECTEUR DE MAGASIN A 2 PAS	30 juin 2025	1
My Auchan	A2PAS VAUGIRARD	EMPLOYE COMMERCIAL	30 juin 2025	6
My Auchan	A2PAS VAUGIRARD	EQUIPIER DE COMMERCE	30 juin 2025	1
Total général				466

ANNEXE 7 : CHARTES D'ADHÉSION AU CONGÉ DE RECLASSEMENT

Charte d'adhésion et d'engagement mutuel dans le cadre d'un licenciement économique

Entre les parties ci-après désignées :

La société NOM, ayant son siège social.....immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro.....représentée par.....dûment mandaté(e) aux fins des présentes ;

Ci-après désignée « **la Société** »

De première part,

ET

Le cabinet LHH, société anonyme au capital de XXX euros, ayant son siège social au [Adresse] - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro [immatriculation], représentée par **Prénom NOM** agissant en qualité de **Consultant(e) en mobilité professionnelle**, dûment habilité(e) à l'effet des présentes ;

Ci-après désigné « **LHH** »

De deuxième part,

ET

Madame/Monsieur Prénom NOM, né(e) le, à demeurant à

Ci-après désigné(e) « **le/la Salarié(e)** »

De troisième part,

II EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

Madame /Monsieur xxxxxxxx a fait l'objet d'un licenciement pour motif économique notifié le xxxxxxxxxxxx dans le cadre du Plan de sauvegarde de l'Emploi prévu par accord collectif conclu le JJ/MM/AAAA validé par la DREETS des Hauts-de-France le JJ/MM/AAAA.

Conformément aux dispositions des articles L. 1233-71 et suivants et R. 1233-17 et suivants du Code du travail, et à l'Accord collectif du JJ/MM/AAAA, un congé de reclassement a été proposé à Madame / Monsieur XXXX afin de faciliter son reclassement externe par l'accès aux prestations de LHH.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la présente convention

La présente charte est établie conformément au à l'Accord collectif relatif au Plan de sauvegarde de l'emploi signé le JJ/MM/AAAA, aux articles R.1233-28 et suivants du Code du travail et à la circulaire DGEFP/DRT/DSS 2002/1 du 5 mai 2002.

Elle a pour objet de :

- préciser les modalités du congé de reclassement au vu du document établi par LHH à l'issue de l'Entretien d'Evaluation et d'Orientation (EEO) du JJ/MM/AAAA (cf. document joint en annexe) ;
- formaliser les engagements réciproques de la Société, du/de la Salarié(e) et LHH.

Sa signature confirme l'acceptation définitive par le/la Salarié(e) du congé de reclassement et de ses modalités de mise en œuvre telles que décrites ci-après.

Article 2. Mise en œuvre du projet professionnel

Le projet professionnel de Madame/Monsieur xxxxxxxxxx correspond à :

- Un repositionnement sur un nouvel emploi à l'extérieur des sociétés du périmètre défini dans l'Accord collectif en date du JJ/MM/AAAA dans le cadre d'un CDI ou d'un CDD d'au moins 6 mois ou d'une mission de travail temporaire d'au moins 6 mois : à préciser
- Une création ou reprise d'entreprise : à préciser
- Une formation de reconversion professionnelle : à préciser

Le congé de reclassement permettra à Monsieur/Madame xxxxxx de bénéficier de prestations d'accueil, d'informations, d'appui dans ses démarches réalisées par les consultants de LHH au sein de l'Espace Mobilité Emploi, visant à favoriser la finalisation de son projet et/ou à en sécuriser la mise en œuvre.

Article 3. Durée et terme du congé de reclassement

Conformément à l'Accord collectif relatif au Plan de sauvegarde de l'emploi en date du JJ/MM/AAAA, la durée du congé de reclassement (incluant le préavis) sera de XX mois à compter du JJ/MM/AAAA.

Il prendra donc normalement fin le JJ/MM/AAAA, sauf en cas de rupture anticipée dans les conditions prévues ci-dessous.

Article 4. Rémunération durant le congé de reclassement **Période correspondant à la durée théorique du préavis**

Le/La Salarié(e) perçoit la rémunération qui lui est normalement due au titre d'une période de préavis, laquelle est soumise à l'ensemble des cotisations et contributions sociales (part patronale et salariale) dues sur les salaires.

PERIODE EXCEDANT LA DUREE DU PREAVIS

Pour la durée du congé de reclassement qui excède la durée théorique du préavis, le/la Salarié(e) percevra une allocation mensuelle correspondant à 75% de sa rémunération brute moyenne soumise aux contributions au régime d'assurance chômage au titre des 12 derniers mois précédant la notification de licenciement. Sont exclues les rémunérations perçues pendant la période de référence mais ne se rapportant pas à la période considérée ainsi que les sommes ayant le caractère de remboursement de frais. Les primes dont la périodicité n'est pas mensuelle sont prises en compte au prorata du nombre de mois compris dans la période de référence.

A la date des présentes, le régime social de cette allocation est le suivant :

Au-delà du préavis théorique et jusqu'à la fin du 12^{ème} mois du congé de reclassement (préavis inclus) :

L'allocation est uniquement assujettie à la Contribution Sociale Généralisée (CSG), à la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), et aux cotisations destinées au financement de la couverture sociale complémentaire du/de la Salarié(e), calculées comme suit :

La part salariale correspondant aux cotisations de retraite complémentaire sera calculée sur la base du même salaire, des mêmes taux et de la même répartition de cotisations employeur/salarié que si le/la Salarié(e) avait été en activité.

Les cotisations du régime de prévoyance complémentaire et de remboursement des frais de santé (« mutuelle ») seront calculées dans les mêmes conditions de taux et d'assiette et selon la même répartition de cotisations employeur/salarié que les salariés en activité.

L'allocation de reclassement sera soumise à l'impôt sur le revenu.

L'entreprise remettra chaque mois au/à la Salarié(e) un bulletin précisant le montant de l'allocation qui sera versée après précompte des cotisations et contributions visés ci-dessus, et de l'impôt sur le revenu.

Le versement de l'allocation de reclassement cessera automatiquement au terme du congé de reclassement ou en cas de suspension de celui-ci.

LES AUTRES ÉLÉMENTS DU STATUT ET DE LA COUVERTURE SOCIALE DU/DE LA SALARIÉ(E) PENDANT LE CONGÉ DE RECLASSEMENT SONT DÉCRITS DANS LA NOTE D'INFORMATION JOINTE A LA LETTRE DE LICENCIEMENT

Article 5. Suspension du congé de reclassement sans report de son terme initial

Le congé de reclassement peut comporter des périodes de travail durant lesquelles il est suspendu.

Ces périodes de travail sont effectuées pour le compte de tout employeur, à l'exception des particuliers, dans le cadre de contrats de travail à durée déterminée (prévus à l'article L.1242-3 du Code du travail), renouvelables une fois, ou de contrats de travail temporaire (prévus à l'article L.1251-7 du Code du travail).

Au terme de ces périodes de travail, le congé de reclassement reprend jusqu'à son terme initial sans possibilité de report.

Il est précisé que durant les périodes travaillées, le versement de l'allocation de congé de reclassement sera suspendu. Dans ce cas, le/la Salarié(e) est rémunéré(e) par l'entreprise d'accueil.

Article 6. Fin du congé de reclassement

6.1. Au terme fixé ci-dessus (cf. art.3), et sauf rupture anticipée du dispositif, le congé de reclassement du/de la Salarié(e) prendra fin automatiquement, même si le/la Salarié(e) n'est pas parvenu(e) à finaliser son projet professionnel.

6.2. Le congé de reclassement pourra prendre fin de façon anticipée dans les cas suivants :

6.2.1 A l'initiative de la Société, en cas de non-respect des engagements souscrits par le/la Salarié(e) dans la présente charte. Dans ce cas, la procédure suivante sera suivie :

- Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception d'effectuer les actions prévues ou de donner suite aux convocations qui lui auront été adressées ;
- Si le/la Salarié(e) ne donne pas suite à cette mise en demeure dans un délai fixé de 10 jours calendaires, notification de la fin du congé de reclassement lui sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.2.2. A l'initiative du/de la Salarié(e), si ce dernier/cette dernière concrétise son projet professionnel et opte pour la rupture anticipée du congé

Durant le congé de reclassement, le/la Salarié(e) qui trouverait un nouvel emploi ou mettrait en œuvre son projet professionnel devra en informer dans les meilleurs délais LHH par courrier remis en main propre contre décharge ou courrier recommandé avec accusé de réception précisant la date à laquelle prendrait effet son embauche ou son projet professionnel.

Cette lettre devra être adressée à LHH avant l'embauche ou la mise en œuvre du projet professionnel.

La date de la fin du congé correspondra à la date de prise d'effet de l'embauche ou de réalisation du projet professionnel du/de la Salarié(e).

La fin du congé de reclassement sera alors définitivement actée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Dans l'hypothèse où le préavis du/de la Salarié(e) ne serait pas arrivé à son terme, le congé de reclassement du/de la Salarié(e) sera rompu à l'échéance normale du préavis durant lequel le/la Salarié(e) serait libre de tout engagement.

La concrétisation du projet professionnel s'entend d'une solution pérenne qui implique : A CHOISIR EN FONCTION DU PROJET PROFESSIONNEL MENTIONNÉ À L'ARTICLE 2

- un emploi en contrat de travail à durée indéterminée ;
- un emploi dans le cadre d'un contrat de travail d'au moins 6 mois ou une mission de travail temporaire d'au moins 6 mois.

Concernant le/la Salarié(e) qui aurait un projet de reprise ou de création d'entreprise, celui-ci serait considéré comme concrétisé dans l'hypothèse d'une présentation d'un document

officiel attestant de la création ou de la reprise d'une entreprise (extrait K-bis, inscription au registre des métiers).

Article 7. Obligations réciproques des parties

7.1. OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

La Société s'engage à financer l'ensemble des actions nécessaires au reclassement du/de la Salarié(e) (dans les conditions prévues l'Accord collectif signé le JJ/MM/AAAA), à verser la rémunération et/ou l'allocation visées à l'article 4, et à faciliter le bon déroulement du congé de reclassement.

7.2. OBLIGATIONS DE LHH

LHH, en sa qualité d'animateur de l'Espace Mobilité Emploi, s'engage à respecter sa mission d'accueil, d'information, d'appui, de suivi et d'aide du/de la Salarié(e) dans la réussite de son projet professionnel.

Il s'engage notamment à assurer, auprès du/de la Salarié(e) qui en ferait la demande par écrit (notamment suite à l'échec de son projet professionnel défini à l'article 2 ci-dessus), une prospection en vue du placement du/de la Salarié(e) sur des offres d'emploi ciblées correspondant à sa qualification et aux savoir-faire identifiés dans son projet professionnel. LHH s'engage à conserver secrètes toutes les informations confidentielles concernant le/la Salarié(e). Le compte-rendu des actions auprès de la Société et de la Commission paritaire de Suivi sera fait dans le seul but de les tenir informées de l'avancement des démarches du/de la Salarié(e).

7.3. OBLIGATIONS DU/DE LA SALARIE(E)

En contrepartie, le/la Salarié(e) s'engage, durant toute la période du congé de reclassement, à suivre toutes les actions nécessaires à la réussite de son projet professionnel (telles que définies dans le document joint en annexe, ou, plus généralement, toute action/prestation qui auront été définies ultérieurement en accord avec lui/elle), et à participer aux actions organisées par LHH.

A ce titre, le/la Salarié(e) s'engage notamment à :

- suivre de façon assidue toutes les actions de formations et/ou de validation des acquis de l'expérience définies conformément aux principes ci-dessus ;
- répondre à toute convocation de LHH, pour des réunions individuelles ou collectives, et être à l'écoute des conseils des consultants de ce cabinet et à les mettre en œuvre ;
- se mobiliser de façon effective et permanente pour la concrétisation de son projet professionnel et, à cet effet, être disponible et accomplir, tant sur proposition de LHH que de sa propre initiative, toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de son projet professionnel ;
- rédiger tout compte-rendu de ses recherches, demandé par LHH ou par la Société ;
- tenir les consultants de LHH informés de ses démarches ;
- ne pas avoir une activité rémunérée pendant le congé de reclassement, sauf à en avoir demandé la suspension dans les conditions rappelées ci-dessus. (Cf. art. 5), et informer la Société dans les meilleurs délais s'il retrouve un nouvel emploi.

La signature de la présente charte vaut acceptation définitive du congé de reclassement par le/la Salarié(e) et engage celui-ci/celle-ci et la Société au respect du contenu et des modalités du congé fixés par les dispositions de ladite charte.

Fait à Ville, en trois exemplaires originaux de 7 pages

Le JJ/MM/AAAA

**Pour la société NOM
Salarié(e) (*)
Prénom NOM Fonction**

Prénom NOM du/de la

**Pour le Cabinet LHH
Prénom NOM Consultant**

() Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite "lu et approuvé, bon pour accord »*

Charte d'adhésion et d'engagement mutuel dans le cadre d'un départ volontaire

Entre les parties ci-après désignées :

La société NOM, ayant son siège social.....immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro.....représentée par.....dûment mandaté(e) aux fins des présentes ;

Ci-après désignée « **la Société** »

De première part,

ET

Le cabinet LHH, société anonyme au capital de XXX euros, ayant son siège social au [Adresse] - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro [immatriculation], représentée par **Prénom NOM** agissant en qualité de **Consultant(e) en mobilité professionnelle**, dûment habilité(e) à l'effet des présentes ;

Ci-après désigné « **LHH** »

De deuxième part,

ET

Madame/Monsieur Prénom NOM, né(e) le, à, demeurant à

Ci-après désigné(e) « **le/la Salarié(e)** »

De troisième part,

II EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

La présente charte est conclue dans le cadre du Plan de sauvegarde de l'emploi prévu l'Accord collectif majoritaire signé le JJ/MM/AAAA et validé par la DREETS des Hauts-de-France le JJ/MM/AAAA.

Elle fait suite à la décision prise par le/la Salarié(e) d'adhérer au congé de reclassement volontaire prévu par l'article 4 du Chapitre 3 dudit document/accord, décision dont il/elle a fait part à la Société suite à la signature de la convention de rupture d'un commun accord de son contrat de travail pour motif économique. Le/La Salarié(e) a alors bénéficié d'un entretien avec LHH, à l'issue duquel a été établi le document joint en annexe (=Entretien d'Evaluation et d'Orientation).

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la présente charte

La présente charte est établie à l'Accord collectif relatif au Plan de sauvegarde de l'emploi signé le JJ/MM/AAAA, aux articles R.1233-28 et suivants du Code du travail et à la circulaire DGEFP/DRT/DSS 2002/1 du 5 mai 2002.

Elle a pour objet de :

- préciser les modalités du congé de reclassement volontaire au vu du document établi par LHH à l'issue de l'Entretien d'Evaluation et d'Orientation (EEO) du JJ/MM/AAAA (cf. document joint en annexe) ;
- formaliser les engagements réciproques de la Société, du/de la Salarié(e) et de LHH.

Sa signature confirme l'acceptation définitive par le/la Salarié(e) du congé de reclassement volontaire et de ses modalités de mise en œuvre telles que décrites ci-après.

Article 2. Mise en œuvre du projet professionnel

Il est rappelé qu'antérieurement à la conclusion de la convention de rupture d'un commun accord de son contrat de travail pour motif économique, le/la Salarié(e) a construit et présenté un projet professionnel qui a été validé par LHH et sur lequel le Comité d'Etude et de Validation a rendu un avis favorable.

Le projet professionnel du/de la Salarié(e) correspond à *INDIQUER LE PROJET*.

Le congé de reclassement volontaire permet au/à la Salarié(e) :

- d'être totalement dispensé(e) d'activité afin de se consacrer à la mise en œuvre de son projet professionnel ;
- de bénéficier de prestations d'accueil, d'informations et d'appui dans ses démarches réalisées par les consultants de LHH visant à favoriser la finalisation de son projet et à en sécuriser la mise en œuvre.

Article 3. Durée et terme du congé de reclassement volontaire

Conformément à l'Accord collectif relatif au Plan de sauvegarde de l'emploi en date du JJ/MM/AAAA et à la convention de rupture d'un commun accord du contrat de travail pour motif économique, la durée du congé de reclassement volontaire (incluant le préavis) sera de XX mois à compter du JJ/MM/AAAA.

Il prendra donc normalement fin le JJ/MM/AAAA, sauf en cas de rupture anticipée dans les conditions prévues ci-dessous.

Article 4. Rémunération durant le congé de reclassement volontaire

PÉRIODE CORRESPONDANT A LA DURÉE THÉORIQUE DU PREAVIS

Le/La Salarié(e) perçoit la rémunération qui lui est normalement due au titre d'une période de préavis, laquelle est soumise à l'ensemble des cotisations et contributions sociales (part patronale et salariale) dues sur les salaires.

Période excédant la durée du préavis

Pour la durée du congé de reclassement volontaire qui excède la durée théorique du préavis, le/la Salarié(e) percevra une allocation mensuelle correspondant à 70 % de sa rémunération

brute moyenne soumise aux contributions au régime d'assurance chômage au titre des 12 derniers mois précédant la conclusion de la rupture d'un commun accord du contrat de travail pour motif économique. Sont exclues les rémunérations perçues pendant la période de référence mais ne se rapportant pas à la période considérée ainsi que les sommes ayant le caractère de remboursement de frais. Les primes dont la périodicité n'est pas mensuelle sont prises en compte au prorata du nombre de mois compris dans la période de référence.

A la date des présentes, le régime social de cette allocation est le suivant :

Au-delà du préavis théorique et jusqu'à la fin du 12^{ème} mois du congé de reclassement volontaire (préavis inclus) :

L'allocation est uniquement assujettie à la Contribution Sociale Généralisée (CSG), à la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), et aux cotisations destinées au financement de la couverture sociale complémentaire du/de la Salarié(e), calculées comme suit :

La part salariale correspondant aux cotisations de retraite complémentaire sera calculée sur la base du même salaire, des mêmes taux et de la même répartition de cotisations employeur/salarié que si le/la Salarié(e) avait été en activité.

Les cotisations du régime de prévoyance complémentaire et de remboursement des frais de santé (« mutuelle ») seront calculées dans les mêmes conditions de taux et d'assiette et selon la même répartition de cotisations employeur/salarié que les salariés en activité.

L'allocation de reclassement sera soumise à l'impôt sur le revenu.

L'entreprise remettra chaque mois au/à la Salarié(e) un bulletin précisant le montant de l'allocation qui sera versée après précompte des cotisations et contributions visées ci-dessus, et de l'impôt sur le revenu.

Le versement de l'allocation de reclassement cessera automatiquement au terme du congé de reclassement volontaire ou en cas de suspension de celui-ci.

Les autres éléments du statut et de la couverture sociale du/de la Salarié(e) pendant le congé de reclassement volontaire sont décrits dans la note d'information jointe à la convention de rupture d'un commun accord du contrat de travail pour motif économique.

Article 5. Suspension du congé de reclassement volontaire sans report de son terme initial

Le congé de reclassement volontaire peut comporter des périodes de travail durant lesquelles il est suspendu.

Ces périodes de travail sont effectuées pour le compte de tout employeur, à l'exception des particuliers, dans le cadre de contrats de travail à durée déterminée (prévus à l'article L.1242-3 du Code du travail), renouvelables une fois, ou de contrats de travail temporaire (prévus à l'article L.1251-7 du Code du travail).

Au terme de ces périodes de travail, le congé de reclassement volontaire reprend jusqu'à son terme initial sans possibilité de report.

Il est précisé que durant les périodes travaillées, le versement de l'allocation de congé de reclassement volontaire sera suspendu. Dans ce cas, le/la Salarié(e) est rémunéré(e) par l'entreprise d'accueil.

Article 6. Fin du congé de reclassement volontaire

6.1. Au terme fixé ci-dessus (cf. art.3), et sauf rupture anticipée du dispositif, le congé de reclassement volontaire du/de la Salarié(e) prendra fin automatiquement, même si le/la Salarié(e) n'est pas parvenu(e) à finaliser son projet professionnel.

6.2. Le congé de reclassement volontaire pourra prendre fin de façon anticipée dans les cas suivants :

6.2.1 A l'initiative de la Société, en cas de non-respect des engagements souscrits par le/la Salarié(e) dans la présente charte. Dans ce cas, la procédure suivante sera suivie :

- Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception d'effectuer les actions prévues ou de donner suite aux convocations qui lui auront été adressées ;
- Si le/la Salarié(e) ne donne pas suite à cette mise en demeure dans un délai fixé de 10 jours calendaires, notification de la fin du congé de reclassement volontaire lui sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.2.2. A l'initiative du/de la Salarié(e), si ce dernier/cette dernière concrétise son projet professionnel et opte pour la rupture anticipée du congé

Durant le congé de reclassement volontaire, le/la Salarié(e) qui trouverait un nouvel emploi ou mettrait en œuvre son projet professionnel devra en informer dans les meilleurs délais LHH par courrier remis en main propre contre décharge ou courrier recommandé avec accusé de réception précisant la date à laquelle prendrait effet son embauche ou son projet professionnel.

Cette lettre devra être adressée à LHH avant l'embauche ou la mise en œuvre du projet professionnel.

La date de la fin du congé correspondra à la date de prise d'effet de l'embauche ou de réalisation du projet professionnel du/de la Salarié(e).

La fin du congé de reclassement volontaire sera alors définitivement actée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Dans l'hypothèse où le préavis du/de la Salarié(e) ne serait pas arrivé à son terme, le congé de reclassement volontaire du/de la Salarié(e) sera rompu à l'échéance normale du préavis durant lequel le/la Salarié(e) serait libre de tout engagement.

La concrétisation du projet professionnel s'entend d'une solution pérenne qui implique : A CHOISIR EN FONCTION DU PROJET PROFESSIONNEL MENTIONNÉ À L'ARTICLE 2

- un emploi en contrat de travail à durée indéterminée ;
- un emploi dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée d'au moins 6 mois ou d'une mission de travail temporaire d'au moins 6 mois.

Concernant le/la Salarié(e) qui aurait un projet de reprise ou de création d'entreprise, celui-ci serait considéré comme concrétisé dans l'hypothèse d'une présentation d'un document officiel attestant de la création ou de la reprise d'une entreprise (extrait K-bis, inscription au registre des métiers).

Article 7. Obligations réciproques des parties

7.1. Obligations de la société

La Société s'engage à financer l'ensemble des actions nécessaires au reclassement du/de la Salarié(e) (dans les conditions prévues l'Accord collectif signé le JJ/MM/AAAA), à verser la rémunération et/ou l'allocation visées à l'article 4, et à faciliter le bon déroulement du congé de reclassement volontaire.

7.2. Obligations de LHH

LHH, en sa qualité d'animateur de l'Espace Mobilité Emploi, s'engage à respecter sa mission d'accueil, d'information, d'appui, de suivi et d'aide du/de la Salarié(e) dans la réussite de son projet professionnel.

Il s'engage notamment à assurer, auprès du/de la Salarié(e) qui en ferait la demande par écrit (notamment suite à l'échec de son projet professionnel défini à l'article 2 ci-dessus), une prospection en vue du placement du/de la Salarié(e) sur des offres d'emploi ciblées correspondant à sa qualification et aux savoir-faire identifiés dans son projet professionnel.

LHH s'engage à conserver secrètes toutes les informations confidentielles concernant le/la Salarié(e). Le compte-rendu des actions auprès de la Société et de la Commission paritaire de Suivi sera fait dans le seul but de les tenir informées de l'avancement des démarches du/de la Salarié(e).

7.3. Obligations du/de la salarié(e)

En contrepartie, le/la Salarié(e) s'engage, durant toute la période du congé de reclassement volontaire, à suivre toutes les actions nécessaires à la réussite de son projet professionnel (telles que définies dans le document joint en annexe, ou, plus généralement, toute action/prestation qui auront été définies ultérieurement en accord avec lui/elle), et à participer aux actions organisées par LHH.

A ce titre, le/la Salarié(e) s'engage notamment à :

- suivre de façon assidue toutes les actions de formations et/ou de validation des acquis de l'expérience définies conformément aux principes ci-dessus ;
- répondre à toute convocation de LHH, pour des réunions individuelles ou collectives, et être à l'écoute des conseils des consultants de ce cabinet et à les mettre en œuvre ;
- se mobiliser de façon effective et permanente pour la concrétisation de son projet professionnel et, à cet effet, être disponible et accomplir, tant sur proposition de LHH que de sa propre initiative, toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de son projet professionnel ;
- rédiger tout compte-rendu de ses recherches, demandé par LHH ou par la Société ;
- tenir les consultants de LHH informés de ses démarches ;
- ne pas avoir une activité rémunérée pendant le congé de reclassement volontaire, sauf à en avoir demandé la suspension dans les conditions rappelées ci-dessus. (Cf. art. 5), et informer la Société dans les meilleurs délais s'il retrouve un nouvel emploi.

La signature de la présente charte vaut acceptation définitive du congé de reclassement volontaire par le/la Salarié(e) et engage celui-ci/celle-ci et la Société au respect du contenu et des modalités du congé fixés par les dispositions de ladite charte.

Fait à Ville, en trois exemplaires originaux de 7 pages

Le JJ/MM/AAAA

ANNEXE 8 : RÉGIME SOCIAL DES DIFFÉRENTES INDEMNITÉS VERSÉES DANS LE CADRE DU PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

	Nature du versement	Montant du versement	Régime appliqué
Départ volontaire	Indemnité de départ volontaire	Une indemnité équivalente à l'indemnité conventionnelle ou légale de licenciement ;	-Pas de charges sociales sur l'indemnité conventionnelle/légale de licenciement dans la limite du double du plafond de la Sécurité Sociale (92 736€ en 2024) -Soumise à CSG & CRDS pour la part au-dessus du double plafond de la Sécurité Sociale. -Non imposable.
		A laquelle s'ajoute le versement d'une indemnité égale à 4% du salaire annuel par année d'ancienneté, plafonnée à 12 mois de salaire.	-Soumise à la CSG & CRDS -Attention : L'indemnité de licenciement se cumule avec la prime extralégale pour le calcul du double plafond de la SS (pour l'application des charges sociales sur la part qui excède le double plafond de la SS) -Non imposable
Mobilité Externe	Mobilité géographique – déménagement	Prise en charge du déménagement sur présentation de 2 devis.	Remboursement de frais
		Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas la veille et le jour du déménagement	Remboursement de frais
		Indemnité forfaitaire d'installation de 1.683,80 € bruts avec majoration de 140,40 € bruts par enfant, ce dans la limite globale de 2.104,70 € bruts	Remboursement de frais
	Mobilité géographique – Hébergement provisoire	Hébergement provisoire avec frais de déplacement, de repas, dans la limite de 1.500€ TTC par mois, si le déménagement est différé sur une durée de 12 mois maximum OU prise en charge d'un double loyer dans la limite de 1.500 € bruts par mois pendant 6 mois, renouvelable une fois sur demande du salarié	Remboursement de frais
	Mobilité géographique – Frais de notaire	Frais d'agence immobilière/caution ou notaire à hauteur de 2.000 € TTC	Remboursement de frais
	Création d'entreprise	Aide financière de 14000 € brut	Constitue une majoration de l'indemnité de départ. Le régime appliqué dépendra du montant global des indemnités versées suite à la rupture.
		Aide technique de 2500 € brut	Remboursement de frais
	Aide à l'embauche d'un salarié de 7500 € brut puis 5000 € par salarié supplémentaire	Constitue une majoration de l'indemnité de départ. Le régime appliqué dépendra du montant global des indemnités versées suite à la rupture.	

	Nature du versement	Montant du versement	Régime appliqué
		Aide à la formation de 5000 € HT	Frais : versement à l'organisme de formations
	Formation professionnelle	Aide à la formation de 10000 € HT pour les reconversions	Frais : versement à l'organisme de formations
		Mutualisation dans la limite de 2000 € HT	Frais : versement à l'organisme de formations
		Abondement CPF jusque 15000 € HT	Frais : versement à l'organisme de formations
Mobilité Interne	Délai de réflexion	Disponibilité de 5 journées avec frais de déplacement (barème)	Remboursement de frais
		2 journées max de visite de découverte si le déménagement est envisagé pour la famille du salarié (barème)	Remboursement de frais
		Financement de 100% des dépenses supplémentaires pendant 2 ans en cas de changement d'organisation pour les enfants handicapés	Remboursement de frais
		Indemnité différentielle prime d'intéressement pendant 2 ans	Exonération charges et impôt (idem sommes versées dans le cadre d'un PSE) Soumise CSG/CRDS
	Mobilité 0-50 km	Indemnité de reclassement 1 mois du nouveau salaire (3500 €)	Soumise à charges, CSG / CRDS et imposable
		Financement de 100% des dépenses supplémentaires pendant 2 ans en cas de changement d'organisation pour les enfants handicapés	Remboursement de frais
		Indemnité différentielle prime d'intéressement pendant 2 ans	Exonération charges et impôt (idem sommes versées dans le cadre d'un PSE) Soumise CSG/CRDS
	Mobilité + 50 km sans déménagement	Indemnité de reclassement 1 mois du nouveau salaire (3500 €)	Soumise à charges, CSG / CRDS et imposable
		Financement de 100% des dépenses supplémentaires pendant 2 ans en cas de changement d'organisation pour les enfants handicapés	Remboursement de frais
		Indemnité différentielle prime d'intéressement pendant 2 ans	Exonération charges et impôt (idem sommes versées dans le cadre d'un PSE) Soumise CSG/CRDS
	Mobilité + 50 km avec déménagement	Prise en charge du déménagement sur présentation de 2 devis.	Remboursement de frais
		Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas la veille et le jour du déménagement	Remboursement de frais
		Indemnité forfaitaire d'installation de 1.683,80 € bruts avec majoration de 140,40 €	Remboursement de frais

	Nature du versement	Montant du versement	Régime appliqué
		bruts par enfant, ce dans la limite globale de 2.104,70 € bruts	
		Hébergement provisoire avec frais de déplacement, de repas, dans la limite de 1.500€ TTC par mois, si le déménagement est différé sur une durée de 12 mois maximum OU prise en charge d'un double loyer dans la limite de 1.500 € bruts par mois pendant 6 mois, renouvelable une fois sur demande du salarié	Remboursement de frais
		Frais d'agence immobilière/caution ou notaire à hauteur de 2.000 € TTC	Remboursement de frais
		Un voyage par trimestre pour les enfants à charge et le parent qui les accompagne pendant 2 ans (barème)	Remboursement de frais
		Soutien scolaire dans la limite de 200 € par enfant pour 1 an	Remboursement de frais
		Aide au logement des enfants étudiants dans la région d'origine dans la limite de 500 € bruts par an et par enfant pendant 2 ans	Remboursement de frais
		Aide au conjoint : Versement du différentiel -entre le montant de l'allocation chômage et l'ancien salaire de base mensuel brut, - ou entre le nouveau salaire de base mensuel brut et son ancien salaire de base mensuel brut (s'il était >). (6 mois à 100% et 6 mois à 50%)	Exonération de charges, impôt et CSG/CRDS
		Financement de 100% des dépenses supplémentaires pendant 2 ans en cas de changement d'organisation pour les enfants handicapés	Remboursement de frais
		Indemnité différentielle prime d'intéressement pendant 2 ans	Exonération charges et impôt (idem sommes versées dans le cadre d'un PSE) Soumise CSG/CRDS
Mesures d'âge	Aide au rachat de trimestres	Aide financière au rachat de 7 trimestres maximum versée sous la forme d'une prime brute à hauteur de 100% pour les 4 premiers trimestres et 70% pour les 3 trimestres suivant du coût du trimestre	Constitue une majoration de l'indemnité de départ. Le régime appliqué dépendra du montant global des indemnités versées suite à la rupture.

	Nature du versement	Montant du versement	Régime appliqué
Congé de reclassement	Allocation de 70% du salaire moyen brut (congé reclassement volontaire)	Au-delà du préavis et dans la limite de 12 mois pour les départs contraints	-Exonérée de cotisations sociales -Soumise à la CSG & CRDS -Soumise aux cotisations de retraite complémentaires AGIRC-ARRCO -Soumise à l'impôt sur le revenu
	Allocation de 75% du salaire moyen brut (congé de reclassement contraint)	Au-delà de 12 mois	-Soumise à cotisations de sécurité sociale (dont cotisations AGIRC-ARRCO) -Soumise à CSG CDRS -Soumise à l'impôt sur le revenu